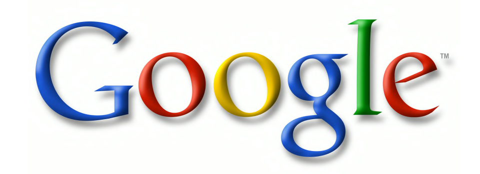
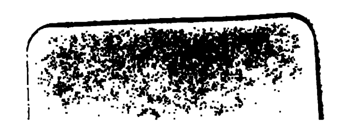





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DE LA RÉVOLUTION
DE FRANCE,

Depuis la première Assemblée des Notables jusqu'à la paix de Presbourg;

PAR ANT. FANTIN-DESODOARDS.

CINQUIÈME ÉDITION,
REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

Statui res gestas quæ memoriæ dignæ videbantur perscribere, eò magis quòd mihi à spe et metu animus liber erat. Sall. Bell. Catil.

TOME DIXIÈME.



DE L'IMPRIMERIE DES FF. MAME, A ANGERS.

PARIS,

CHEZ
- Belin, libraire, rue Saint-Jacques, n.° 41.
- Calixte Volland, libraire, quai des Augustins, n.° 25.
- Bossange, Masson et Besson, libraires, rue de Tournon.
- Arthus-Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, n.° 23.
- Belin, fils, libraire, quai des Augustins.

1807.

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

SUITE DU LIVRE XXIX.me

CHAPITRE VII.

Les chouans font prisonnier le sénateur Clément-de-Ris.

On vint enfin à bout d'arrêter le chevalier *de Coigny*, malgré l'exactitude minutieuse avec 1800.
laquelle il se cachait sous de faux noms et à An 9.
l'aide de faux papiers. Il fut renfermé à la tour du Temple. Cet homme, connu avant la révolution par ses liaisons intimes avec la reine, était signalé dans toutes les pièces de la correspondance, comme chargé des pouvoirs du prétendant. Les royalistes craignirent sans doute que quelque indiscrétion de sa part ne

mît au grand jour le mécanisme secret des
1800. opérations compliquées avec lesquelles on employait les agens subalternes, sans qu'ils connussent eux-mêmes les chefs qui les mettaient en œuvre. Ils eurent recours, pour lui rendre sa liberté, à une expédition aussi hardie que romanesque.

Le sénateur *Clément-de-Ris*, homme d'un caractère doux, mais connu pour avoir des liaisons avez *Sieyes*, était allé faire les vendanges dans une terre qu'il possédait à quelques lieues de Tours; il y fut enlevé, le premier jour de vendémiaire, par un petit nombre d'hommes masqués, qui lui volèrent son argent et son argenterie, le placèrent dans une voiture, en déclarant à sa femme et à ses domestiques, qu'il l'emmenaient comme un otage, et qu'on lui destinait le même traitement que le chevalier *de Coigny* recevrait à Paris.

Malgré les recherches les plus multipliées, et beaucoup d'argent répandu, il fut impossible au gouvernement de se procurer le moindre indice de la prison dans laquelle *Clément-de-Ris* se trouvait renfermé. Il passa pour constant que, pour calmer les inquiétudos d'une famille désolée, et celles des principaux fonctionnaires publics, menacés du même sort qu'éprouvait ce sénateur, le gouvernement fut contraint d'ouvrir les portes du Temple

au chevalier *de Coigny* ; il se réfugia en Angleterre avec sa famille ; et *Clément-de-Ris* fut ramené jusqu'aux portes de sa maison, par les mêmes hommes masqués qui l'en avaient arraché dix-neuf jours auparavant, et qui se dispersèrent dans les campagnes. An 9.

Les contre-révolutionnaires n'ayant plus rien à redouter des révélations qui auraient pu échapper au chevalier *de Coigny*, pressé par les interrogations d'hommes adroits, donnaient une telle extension à leurs complots, qu'il était impossible de s'apercevoir que leur correspondance avait été interceptée. De nouveaux brandons de discorde étaient lancés parmi les habitans de la Vendée ; des chefs, nouvellement arrivés d'Angleterre, parcouraient ces malheureuses contrées, le fer et la flamme à la main : ils publiaient que l'armistice subsistant en Allemagne et en Italie, allait être rompue ; que des armées innombrables, promises par toutes les puissances du nord de l'Europe, se préparaient à franchir la barrière du Rhin, tandis que des germes de contre-révolution se développaient dans les provinces méridionales de France, et que les Anglais, réunissant toutes leurs forces, allaient faire le siège de Brest par mer et par terre ; ils sommaient les Vendéens, les chouans bretons, de reprendre les armes, dès que la rupture de l'armistice serait connue, et menaçaient de la

dévastation de leurs champs, de l'incendie de
1800. leurs maisons et du meurtre de leurs familles, ceux qui seraient les derniers à se présenter sous l'étendard royal; ils employèrent jusqu'au meurtre et à la fusillade pour recruter par la terreur.

CHAPITRE VIII.

Cruautés commises par une bande d'assassins connus sous le nom de chauffeurs. Assassinat de l'évêque Audrein.

En même tems, des hordes de scélérats qui semblaient sortir de la terre, et y rentrer à un signal donné, infestaient toutes les routes, toutes les campagnes; quelques-uns d'eux ne volaient que les deniers publics; mais d'autres se livraient aux dernières atrocités, sur-tout envers les acquéreurs de domaines nationaux. Ma plume se refuse à tracer les abominables horreurs commises par de nombreuses troupes de brigands connus sous le noms de *chauffeurs*; ils ne se contentaient pas d'assassiner simplement les individus qu'ils voulaient voler, mais le crime était accompagné des circonstances les plus horribles. Sous prétexte de forcer ces infortunés à leur livrer des sommes d'argent, que souvent ils ne possédaient pas, les tortures

les plus recherchées étaient mises en usage ; on brûlait les pieds et les jambes des hommes, on arrachait les mamelles des femmes ; on égorgeait les enfans les uns après les autres, en présence de leurs parens. Ces atrocités, cent fois renouvelées, sont constatées dans les greffes criminels, elles attestent le dernier degré de dépravation auquel les hommes sont capables d'atteindre. An 9.

D'autres brigands en voulaient principalement aux prêtres attachés à la révolution. L'ex-conventionnel *Audrein*, évêque du Finistère, allait, par la voiture publique, de Quimper à Morlaix, pour y prêcher l'avent : le 26 brumaire, vingt-cinq hommes armés entourent la voiture, à cinq quarts de lieue de Quimper. Celui qui paraissait commander la troupe, appèle *Audrein* par son nom, lui ordonne de descendre : on le fusille en présence de ses compagnons de voyage, qui s'attendaient au même sort, et auxquels on ne fit aucun mal. Un grand nombre d'autres prêtres assermentés furent assassinés dans leurs maisons, ou au milieu des champs ; sur-tout dans les départemens de l'ouest, les chouans traitaient les prêtres constitutionnels, en 1800, comme les jacobins avaient traité les prêtres inconstitutionnels au mois de septembre 1792 : le crime était vengé par le crime, sur des victimes innocentes.

Enfin, plusieurs tentatives furent faites pour

assassiner *Bonaparte*. Le plan contre-révolu-
1800. tionnaire, dont j'ai donné le précis, se développait dans toutes ses parties. Quelques-unes de ces entreprises criminelles furent dérobées à la connaissance du public; mais les circonstances qui accompagnèrent deux d'entr'elles, ne permettaient pas à *Bonaparte* de les couvrir du voile d'une indulgence intempestive. Leurs auteurs furent livrés aux tribunaux, et périrent sous le glaive des lois.

L'un de ces crimes fut préparé par les jacobins, l'autre par les chouans, si les uns et les autres ne fournirent pas des complices aux deux attentats.

CHAPITRE IX.

Tentative pour assassiner le premier consul.

Le premier devait être exécuté le dix-huit vendémiaire. La police était instruite qu'un nommé *Demerville* avait distribué de l'argent à des hommes qui se chargeaient d'assassiner *Bonaparte* à la sortie de l'opéra. *Bonaparte*, informé de toutes les circonstances du projet, se rendit dans sa loge, sans témoigner la moindre inquiétude. Deux des conjurés, *Diana* et *Ceraci* furent arrêtés dans les couloirs de l'opéra, au moment qu'ils se préparaient à

exécuter leur crime. Les autres coupables, *Topino-Lebrun*, *Demerville*, *Aréna*, tombèrent dans les mains de la police, quelques jours après. Le ministre *Fouché* en rendit compte aux Consuls, le 1.er brumaire. An 9.

« L'œil vigilant de la police, disait ce magistrat, vous avertissait, il y a quelques mois, qu'une poignée de misérables, poussés par les ennemis de la France, tramaient les plus noirs attentats. Bientôt les papiers du comité anglais, mis sous vos yeux, vous donnèrent la preuve de ces trames criminelles. Les agens de ce comité ont été arrêtés ou mis en fuite. Le gouvernement n'a pas saisi les tribunaux de cette affaire; ce délai fut commandé par l'intérêt de l'Etat.

» Un nouvel attentat fut ourdi; on a pensé qu'en frappant le premier consul, on frappait à mort la république, ou du moins qu'on la replongeait dans le chaos.

» Seulement ici on ne trouve plus la tête qui dirigea le bras des assassins; elle s'est cachée dans un nuage. La police a saisi les coupables, ils avouent leurs crimes; mais ce ne sont que des agens obscurs qui s'agitent dans la poussière. Comment croire que ce fait ne se rattache pas à une cause plus puissante, lorsqu'on réfléchit que, dans le même tems, son horrible succès a été calculé dans certaines contrées de l'Europe?

1800. » Cependant je me garderai d'aucune accusation indéfinie et illimitée. Quand on n'aime que la vérité, quand on veut ne répandre que la lumière, on doit accuser avec précision, et seulement lorsque les preuves convainquent.

» Je vous propose de traduire au tribunal de la Seine les accusés, et d'y renvoyer tous les interrogatoires, avec les pièces de conviction. Tout a des bornes, les affections généreuses ont les leurs aussi. Au-delà de ces sentimens des grandes ames, sont la faiblesse et l'imprévoyance, comme au-delà de la nature est le chaos ».

Quatre des coupables furent condamnés à la peine de mort, le juri acquitta les autres, contre lesquels les preuves n'étaient pas complètes; ce procès donna lieu d'examiner quelle conduite la France entière devait tenir envers un petit nombre d'hommes dont la fatale influence présida à toutes les scènes funestes de la révolution, et qui, ne respirant que l'anarchie, menaçaient perpétuellement de plonger, non-seulement la France, mais l'Europe entière dans une désorganisation générale.

« Des hommes exercés à tous les genres de forfaits, disait à ce sujet le ministre de la police, qui les connaissait parfaitement, renouvellent chaque jour, sous toutes les formes, le plan conçu par eux d'anéantir en France l'ordre et le bonheur public. Ce ne sont pas

des malfaiteurs qui menacent seulement quelques personnes ou quelques propriétés, et contre lesquels les formes de la justice sont instituées, mais des ennemis de la France entière, qui menacent à chaque instant tous les Français de les livrer aux fureurs de l'anarchie. Les attentats de ces hommes affreux sont innombrables. An 9.

» Par eux la convention nationale fut attaquée jusques dans son sanctuaire ; ils tentèrent cent fois de rendre les comités de gouvernement complices ou victimes de leur rage sanguinaire ; ils tentèrent de soulever, contre le gouvernement, les troupes destinées à sa garde. Ces hommes sont les ennemis de toute institution politique ; celle qu'eux-mêmes auraient créée, serait bientôt renversée par leurs mains.

» Leur tactique a dû changer à l'aspect d'un gouvernement que l'affection publique environne. Ne pouvant soulever la multitude, dont ils réunissent l'aversion et le mépris, ils n'ont tenté que des assassinats, tantôt sur le chemin de la maison de campagne de *Bonaparte*, tantôt à l'opéra, tantôt dans les rues, tantôt en s'introduisant dans les souterrains des Tuileries. La stupeur et le désordre qu'auraient causés la mort du premier consul, paraissaient favorables à leurs affreux desseins. C'est une guerre atroce qui ne peut être ter-

1800. minée que par un acte de haute police extraordinaire.

» Parmi ces hommes, tous n'ont pas été pris le poignard à la main, mais tous sont connus pour capables de l'aiguiser et de le prendre, lorsque l'occasion s'en présentera. Il ne s'agit pas seulement de punir des coupables, mais de garantir l'ordre social. »

Le ministre de la police proposait de prononcer la déportation contre cent trente individus, dont les noms étaient annexés à son rapport.

Deux questions furent soumises à la délibération du conseil d'Etat; on examina si la mesure, proposée par le ministre de la police, était nécessaire au maintien de la constitution, et si cette mesure devait être un acte du gouvernement ou convertie en projet de loi : il fut pris l'arrêté suivant :

« Le conseil, considérant que depuis le commencement de la révolution il existe une classe d'individus qui, profitant du silence des lois, s'est livrée à des crimes dont l'impunité fut une source de calomnie contre la nation française, et que, depuis l'organisation du gouvernement actuel, elle a tramé plusieurs fois l'assassinat du premier magistrat de la république; que cette classe ne peut être envisagée que comme une association de brigands que les lois ordinaires ne sauraient ré-

primer ; pense que, pour assurer la liberté publique, le gouvernement doit les déporter hors du territoire européen de la république, et que cette mesure n'est pas de nature à devenir l'objet d'une loi, mais que cet acte extraordinaire, ayant pour objet de maintenir la constitution et la liberté publique, doit être présenté par trois conseillers d'Etat au sénat conservateur, pour être la matière d'un sénatus-consulte, prononçant sur la question de savoir si cette mesure est conservatrice de la constitution. » An 9.

Le sénat ayant rendu un senatus-consulte conforme à l'arrêté du conseil d'Etat, les individus indiqués dans le rapport du ministre de la police furent déportés.

Plusieurs de ces hommes n'étaient pas coupables, sans doute, des assassinats médités contre *Bonaparte*; mais il est constant que le plus grand nombre d'entr'eux s'était souillé des plus noirs forfaits dans Paris ou dans les provinces. C'étaient les auteurs des journées affreuses de septembre à Paris, à Versailles, de la Glacière à Avignon, des noyades à Nantes. Il est constant que ces individus qui prenaient le titre de *patriotes exclusifs*, s'arrogeant le nom et les droits du peuple français, s'étaient montrés, dans toutes occasions, le foyer de tout complot, les agens de tout attentat, l'instrument vénal de tout ennemi

étranger ou intérieur, les perturbateurs de
1800. tout gouvernement, le fléau de l'ordre social. Il est constant que les amnisties accordées à ces individus, en diverses rencontres, loin de les rappeler à l'obéissance aux lois, n'avaient fait que les enhardir par l'habitude du crime, les encourager par l'impunité. Il est constant qu'ils étaient une occasion permanente d'alarmes et d'une secrète horreur, autant pour les gouvernans que pour les gouvernés, qui redoutaient de la part de ces hommes de sang le succès fortuit de quelque trame, et le retour de leurs vengeances.

Depuis neuf ans, on demandait justice de leurs attentats ; le moment de la punition arrivait enfin. Ainsi se réalisait à leur égard cet ingénieux apologue oriental où le poëte présente l'image du crime et du châtiment, parcourant ensemble le monde. Le premier s'avançant à grands pas, tête levée ; le second, boîteux, ne marchait qu'avec beaucoup de peine. Le crime aperçut un jour de loin le châtiment ; cheminez, mon ami, nous ne nous trouverons pas de long-tems à côté l'un de l'autre. Tu me devances par la rapidité de ta course, lui répondit le châtiment ; vole, parcours à ton gré l'espace, mais ne crois pas m'échapper, je t'atteindrai infailliblement un jour.

An 9.

CHAPITRE X.

Seconde tentative d'assassinat envers le premier consul.

LA seconde tentative d'assassinat envers le premier consul, fut accompagnée des circonstances les plus atroces; on connaît la machine infernale dont fit usage, pour la première fois, l'ingénieur *Frédéric Jambelli*, pour défendre Anvers, assiégée par le duc de Parme, et avec laquelle les Anglais essayèrent de bombarder et de ruiner plusieurs villes maritimes de France. Le même instrument fut préparé pour faire périr *Bonaparte* au milieu d'une rue entière. C'était un tonneau cerclé de fer, ressemblant dans toutes ses dimensions extérieures à ceux dont se servent les porteurs d'eau pour voiturer l'élément liquide dans les quartiers de Paris éloignés de la rivière et des fontaines publiques. Ce tonneau était rempli de poudre, de balles et d'artifice. A la place du robinet au moyen duquel l'eau était versée dans des seaux, pour la transporter dans les maisons, se trouvait une mèche avec laquelle on devait enflammer la poudre. Ce tonneau, chargé sur une petite charrette traînée par un cheval, fut conduite le 3 nivose, vers quatre

1800. heures du soir, à l'entrée de la rue Saint-Nicaise, du côté de la place du Carrousel. Elle gênait la rue, qui est très-fréquentée ; mais sa parfaite ressemblance avec les voitures des porteurs d'eau qu'on voyait fréquemment, éloignait les soupçons.

Ce jour, devait être chanté à l'Opéra l'oratorio d'*Haydn*, *la Création du monde*. Ce concert ne commençait qu'à huit heures. Celui qui s'était chargé d'enflammer la mèche, habillé en charretier ordinaire, attendait que *Bonaparte* se rendît à l'Opéra. La nuit, très-sombre et très-humide, empêchait qu'on fit aucune attention aux mesures prises par les conjurés, pour assurer l'exécution de leur projet.

A huit heures, le premier consul monte en voiture, environné de quelques gardes. Son cocher allait très-vite. La fatale charrette était placée de manière qu'elle barrait presque la rue. Il eut cependant l'adresse de l'éviter. A peine le cortège entrait dans la rue Saint-Honoré, qu'une explosion terrible fut entendue dans tous les quartiers de Paris. Les glaces de la voiture de *Bonaparte* furent brisées ; mais il ne fut pas blessé, ni aucun de sa suite : il continua son chemin. Madame *Bonaparte* (1) montait en carrosse au moment de la détonna-

(1) Aujourd'hui S. M. l'Impératrice.

tion. Ses chevaux s'effrayèrent; cependant elle ordonna d'avancer, et se rendit auprès de son époux. *Bonaparte* fut sauvé dans cette occasion par la vîtesse de ses chevaux, qui trompa les calculs des conjurés, ou peut-être par l'extrême humidité d'un brouillard épais, qui ralentit les progrès du feu le long de la mèche. An 9.

L'explosion fit un effet terrible sur les maisons environnantes. Quarante-six des plus voisines furent extrêmement endommagées. Un mur de vingt-cinq pieds formait le derrière des écuries du consul *Lebrun*, il fut renversé, et ses débris jetés à vingt pieds dans l'intérieur. La machine infernale sauta en l'air; elle retomba dans la rue avec le cheval, entièrement brisée. Un fragment de bande d'une roue et quelques liens de fer vinrent tomber dans la cour de l'hôtel d'Elbeuf, où demeurait le consul *Cambacérès*. Toutes les vîtres du quartier et même celles du palais des Tuileries, du côté de la cour, tombèrent en éclats. Environ trente-deux personnes furent tuées ou grièvement blessées.

Des cris d'indignation s'élevaient de toutes parts contre les auteurs de cet attentat, attribué d'abord généralement aux jacobins. C'était l'opinion de *Bonaparte* lui-même. Il répondit à une députation que le tribunat lui avait envoyée, que les renseignemens signalaient ces mêmes hommes qui massacraient en septem-

bre, qui conspirèrent contre le comité de
1800. salut public et contre le directoire, et dont les principes étaient de conspirer contre tous les gouvernemens possibles. Il est des attentats, ajoutait le premier consul, d'une telle nature, qu'on n'en suppose pas la possibilité. Les mesures sont prises pour découvrir les coupables.

Ceux-ci s'applaudissaient de cette tournure, qui éloignait d'eux les soupçons et les déversaient sur leurs ennemis. Le seul homme dont ils redoutaient la pénétration, était le ministre de la police, *Fouché* (de Nantes). Toutes les ressources de l'intrigue furent employées pour le perdre, et pour lui substituer un homme dont l'intérêt fût d'épaissir le voile qui couvrait cette machination. Tous les royalistes paraissaient prendre le plus tendre intérêt à la conservation de *Bonaparte*. On répétait dans tous les salons que *Fouché* était évidemment un traître; qu'on ne pouvait supposer qu'il n'eût pas connaissance d'un complot dans l'exécution duquel un grand nombre d'hommes avait été employé; et que s'il n'avait pas prévenu le gouvernement, c'est que ses anciennes liaisons avec le parti désorganisateur devaient l'en faire considérer comme le chef. Ces observations se présentaient sous un point de vue si spécieux, que, si les circonstances les plus décisives n'avaient convaincu *Bonaparte* de l'attachement de *Fouché* à la révolution du 18

brumaire, il eût peut-être sacrifié ce ministre en croyant obéir à l'impulsion publique. Les jacobins auraient passé pour les auteurs de l'attentat du 3 nivose, comme de celui du 18 vendémiaire précédent.

AN 9.

Il fallut adopter de nouvelles idées, lorsque, le 11 pluviose 1801, le ministre de la police publia ce rapport :

« Deux des auteurs de l'attentat du 3 nivose sont arrêtés ; leurs aveux ont nommé les autres. Au premier instant du crime, un seul soupçon se fit entendre ; une haine publique et méritée en accusa les mêmes hommes qui venaient de conspirer contre le premier consul. La police eut d'autres soupçons, parce qu'elle avait d'autres indications.

» Dès le mois de brumaire, j'étais instruit que le chouan *Georges*, de retour d'Angleterre, apportait de nouveaux projets d'assassinats, et des guinées pour payer les assassins. Ceux qui préparaient le crime et devaient le consommer, m'étaient signalés. La police, dont les yeux environnaient ces scélérats, entendit tous leurs discours, suivit tous leurs pas jusqu'au 15 frimaire. Elle ne donna pas l'ordre de les arrêter, parce qu'elle voulait les saisir avec les pièces de conviction. Autrement, on l'eût accusée d'arrêter les hommes qui lui déplaisaient sur des soupçons vagues ou sur de faux rapports.

1800. » Les auteurs de l'attentat du 3 nivose, tous agens du chouan *Georges*, parurent successivement à Paris. *Joyau*, dit d'*Assas*, arrive le 13 brumaire; *Lahaye-Saint-Hilaire*, dit *Raoul*, le 17; *Limoëlan*, dit *Reaumont*, le 21 au soir. Le caractère de ce dernier, parvenu à mériter le titre de brigand parmi les brigands, explique le choix fait de sa personne. A la tête des complots, il crut se dérober aux regards de la police en louant plusieurs appartemens.

» Les conjurés s'occupèrent d'abord de vols de fonds publics, de plans vagues contre le gouvernement, de projets pour rallumer la guerre civile dans l'ouest. On décida, le 25 brumaire, le pillage de la diligence de Troyes, au-dessus de Charenton. *François Carbon*, qui devint bientôt l'instrument d'un plus grand crime, eut la commission de faire passer des armes à la barrière : l'incarcération d'un des complices fit avorter ce projet. *Limoëlan* reçut, le 30 brumaire, par la voie de Boulogne, des lettres de Londres annonçant l'arrivée d'un commissaire nommé *Rivière*. Ces lettres furent suivies de dépêches de *Georges*; elles portaient qu'un nommé *Mercier*, dit la *Vendée*, allait arriver avec des instructions, et qu'il logerait à l'hôtel Vauban.»

» Ce jour, arriva effectivement un agent de *Georges* : ce n'était pas *Mercier*, mais *Saint-Régent*, chef de chouans, du département

d'Ille et Vilaine, connu sous le nom de *Pierrot*; cet homme était chargé de frapper le premier consul. L'intervalle du 7 au 11 fut consacré à diverses démarches pour pénétrer la police ou tromper sa surveillance. Les conjurés furent long-tems incertains sur le choix des armes dont ils se serviraient. *Limoëlan* et *S.t-Régent* achetèrent, le 8, chez *Bourin*, armurier, palais Egalité, chacun un nécessaire d'armes; ils les essayèrent au bois de Boulogne; ils achetèrent, quelques jours après, des carabines à vent, pour s'en servir à un des théâtres. AN 9.

» L'agent qu'on attendait de Londres arriva le 11 frimaire. Au lieu de *Rivière*, c'était *Hydes*, le même qui avait figuré dans la correspondance anglaise, sous le nom de *Paul Berry*; il assembla sur-le-champ les envoyés de *Georges* à l'hôtel des Deux-Ponts. On discuta les moyens d'assurer l'assassinat que le cabinet de Londres leur ordonnait de consommer promptement. *Saint-Régent* reçut une lettre de *Georges* le 14; il l'informait du meurtre de l'évêque du Finistère, louait le sang-froid des assassins, et les présentait comme un modèle de conduite. On se rassembla le 15 frimaire, pour concerter les dernières dispositions; mais des deux individus qui servaient d'espions à la police, l'un entrant indiscrètement à midi au ministère de la police, se rendit suspect à ceux dont il explorait les actions,

1800. l'autre fut enlevé par une circonstance imprévue, dont le gouvernement a connaissance.

» Il ne restait d'autre parti à prendre au ministre, que de faire arrêter ceux qu'il ne pouvait plus suivre : l'ordre en fut donné. Une capture, faite à côté d'eux, leur donna malheureusement l'alarme ; on ne les vit plus nulle part, on ne les entendit plus. Les ténèbres qui les couvraient, auraient dû être dissipées par des amnistiés de la Vendée, qui communiquaient tous les jours avec la police et avec les conspirateurs : ces hommes épaississaient les ténèbres.

» Tels étaient les renseignemens au moment de l'explosion. Les premières recherches de la police tendirent à découvrir quelque rapport entre les complots connus et les traces que laissait dans la rue Nicaise l'attentat qui venait d'être commis. Le bouleversement produit était si grand, que les traces du crime semblaient ensevelies dans la violence de l'explosion. Tous les débris dont la rue était semée, furent consultés ; on en vit sortir bientôt plus de lumières qu'on n'en espérait.

» Parmi les marchands de chevaux de Paris, appelés par le préfet de police, celui qui avait vendu le cheval le reconnut ; il donna le signalement de l'homme qui l'avait acheté. On arriva bientôt au grainetier qui avait fourni le grain dont le cheval s'était nourri, au tonnelier qui

avait cerclé le baril de poudre, à l'individu qui avait livré la charrette, au portier de la maison où la charrette fut déposée, aux fripiers chez lesquels les auteurs du crime avaient pris des blouses bleues, dont ils étaient couverts en exécutant le crime. Les signalemens donnés se trouvaient d'une similitude parfaite ; ils se rapportaient pour les traits du visage, par les proportions de la taille, par le genre du costume, et par les inflexions du langage, à ces agens de *Georges*, sur lesquels tous les soupçons furent arrêtés dès les premiers jours. An 9.

» Si ces soupçons n'avaient pas été fondés, ceux qu'ils accusaient devaient paraître. En se faisant confronter avec les donneurs de signalement, ils se justifiaient ; mais dans la supposition où les soupçons devenaient des certitudes, les prévenus devaient se cacher plus que jamais : n'était-il pas évident qu'à leur apparition, ceux qui avaient donné les signalemens, auraient dit : Voilà les hommes que nous avons signalés.

» Jusqu'au 3 nivose, plusieurs amnistiés, venus de l'Ouest, les avaient vus ; depuis ce jour, on eût dit qu'ils avaient disparu de la terre : une pareille éclipse, à la suite d'autres circonstances, était de nature à convaincre les esprits. Mais, dans la tournure qu'avait prise cette affaire, pour offrir une preuve, il fallait arrêter un coupable.

» Tout se taisait à Paris sur les domiciles
1800. que les coupables occupaient. J'ai cherché des renseignemens auprès de *Georges* même ; ils ont conduit dans la maison qu'habitait, au 3 nivose, le nommé *François Carbon*. Il n'y était plus ; mais on a trouvé un baril de poudre et des cercles qui auraient pu servir au même crime. On a interrogé des voisins qui ont indiqué son nouvel asyle ; on l'y a arrêté. Cet asyle est une circonstance remarquable dans cette affaire ; c'est une maison occupée par des ci-devant religieuses, rue Notre-Dame-des-Champs. Mesdames *de Gouyon*, *de Cicé*, et quelques autres se trouvent compromises.

» *François Carbon*, voyant que son silence ne pouvait sauver que ses complices, reconnu d'ailleurs par les vendeurs du cheval, de la charrette, du baril de poudre, et par le propriétaire de la remise ; espérant que ses révélations le sauveraient, a fait connaître tous les auteurs du crime, tous les détails, tous les instrumens. Ces auteurs sont les mêmes agens de *Georges*, suivis par la police, avant le 3 nivose, et vainement cherchés depuis cette époque. Si les révélations de *François Carbon* avaient été obtenues deux heures plutôt, *Saint-Régent*, dit *Pierrot*, était arrêté le même jour. Mais, averti que *François Carbon* était en prison, il a pensé que son complice dirigerait la police dans son logement ; il en a

cherché un autre. On a trouvé, dans celui qu'il venait de quitter, une lettre écrite de sa main à *Georges*, dans laquelle, sans presque aucun déguisement, il lui rendait le compte le plus circonstancié de tout ce qui a précédé, accompagné et suivi l'explosion de la rue Nicaise. AN 9.

» *Saint-Régent*, qui a mis le feu à la poudre, jeté par l'explosion sur une borne, a failli périr avec les victimes de son attentat. Le préfet de police a reçu la déclaration du médecin *Collin*, qui l'a soigné. La conduite de ce médecin, dans cette affaire, a forcé la police à s'assurer de lui.

» Dans les premiers jours, *Saint-Régent* se croyait assez caché par l'opinion publique, qui portait les soupçons sur une autre classe d'hommes. Un agent de *Georges*, que j'avais laissé libre, parce que seul il pouvait me conduire à l'asyle de *Saint-Régent*, trahit, sans s'en douter, cet asyle, en y entrant le 7 pluviose. *Saint-Régent* fut arrêté.

» Si *Hydes*, *Limoëlan*, *Saint - Hilaire* et *Joyau* étaient prisonniers, il ne serait pas plus avéré qu'ils sont, avec *Saint-Régent* et *François Carbon*, les auteurs de l'attentat du 3 nivose. Il n'y eut jamais de forfaits plus horribles, jamais aussi des scélerats ne furent mieux convaincus. La France entière attend le jugement des coupables. »

Ceux-ci furent mis en jugement au mois de ventose. Deux d'entre eux portèrent la peine

due à leur attentat; ils perdirent la tête en
1800. place de Grève. Les autres, contre lesquels les preuves n'étaient pas aussi concluantes, évitèrent leur condamnation.

CHAPITRE XI.

Arrêtés du consulat, qui ordonnent le paiement en numéraire des rentes sur l'Etat, et la rédaction d'un nouveau code civil.

TANDIS que l'esprit de faction cherchait à renouveler les troubles révolutionnaires, le gouvernement employait toutes les ressources que les circonstances mettaient en son pouvoir, pour fermer les plaies que ces troubles révolutionnaires avaient faites à la France. Un arrêté du consulat, du 23 thermidor an huit, ordonnait qu'à compter du second trimestre de cette année, les rentes et les pensions sur l'Etat seraient acquittées en numéraire. Les rentiers, qui furent les apôtres de la révolution, et qui en devenaient les martyrs, réduits au tiers de leur fortune, recevaient un papier qui perdait souvent un quart de sa valeur. L'espoir d'un avenir moins malheureux fit enfin diversion à leurs longues souffrances; leurs cœurs s'ouvrirent à l'espoir du bonheur dont on leur présentait, depuis plusieurs années,

une image mensongère. Ils espérèrent même que leur sort pourrait être amélioré, sans aucune charge pour l'Etat, lorsque les doux loisirs de la paix permettraient à un gouvernement régénérateur d'avoir égard aux circonstances dans lesquelles le tiers consolidé avait été vendu par des hommes réduits aux derniers termes de la misère (1). An 9.

Un arrêté du 4 thermidor, ordonna la rédaction d'un nouveau code civil ou de droit privé. *Tronchet*, *Portalis*, *Bigot-de-Préameneu* et *Malleville*, chargés de ce travail important, s'en occupèrent avec tant d'ardeur, que ce projet de code était remis au conseil d'état au mois de ventôse 1801. Le tribunal de cassation fut chargé de nommer une commission pour examiner tous les articles contenus dans cet ouvrage immense, qui doit être présenté à la section du corps législatif, dans sa session de l'an dix, après que les tribunaux d'appel, consultés à ce sujet, auront fait parvenir leurs observations.

---

(1) Ce tiers consolidé fut vendu jusqu'à quatre-vingt treize pour cent de perte.

1800.

CHAPITRE XII.

Etablissement d'une nouvelle administration forestière.

L'ÉTABLISSEMENT d'une nouvelle administration forestière laissait entrevoir un terme à l'excessive dégradation des forêts, dont les suites effrayantes menaçaient la France d'une grande disette de bois. Dans les tems anciens, la religion consacrait les forêts, pour défendre, par la vénération due aux choses saintes, ce qui doit être essentiellement conservé pour l'utilité publique. Nos chênes ne rendent plus des oracles, et nous ne leur demandons plus le gui sacré. L'avantage qu'on trouvait autrefois dans le respect qu'inspiraient ces propriétés publiques, doit être remplacé par la vigilance et l'économie. En fait de grands bois, quand la disette commence, elle est bientôt extrême. Les améliorations sont très-lentes; il faut cent cinquante ans pour former une poutre de chêne. Celui qui porte les charges de ces réparations, n'étant pas destiné à en jouir, tournera naturellement ses vues vers d'autres objets d'économie rustique. L'Etat seul réunit l'intérêt et les moyens de conserver et de réparer les grandes forêts.

La conservation des forêts est non-seulement commandée par le besoin impérieux des bois de toute espèce, mais pour arrêter la dégradation successive de la couche de terre végétale qui entoure le globe. Presque tous les grands bois s'élèvent sur des plans inclinés, depuis les collines ordinaires jusqu'aux plus hautes montagnes couvertes de sapins et de mélèses. Les racines de ces arbres maintiennent le peu de terre végétale que la succession des siècles a laissé parmi les rochers de granit; mais lorsque ces arbres n'existent plus, les ravins, causés par les pluies, entraînent bientôt ces terres. Les montagnes ne présentent que des roches nues, des pics hérissées, rebelles à toute culture, et qui ne servent de retraite qu'aux oiseaux de proie.

An 9.

Une excessive multiplication des chèvres, depuis la révolution, doit être regardée comme une cause de la dégradation des forêts. Ces animaux aiment de préférence les pays montagneux, et sautent avec beaucoup d'agilité d'un rocher sur un autre; mais le jeune bois n'a point d'ennemis plus redoutables. Non-seulement elles le broutent avec avidité, mais leur salive venimeuse et brûlante l'empêche de repousser. On sera contraint de rétablir et d'exécuter, à la rigueur, les anciennes lois contre ce quadrupède encore plus malfaisant qu'utile.

1800.

CHAPITRE XIII.

Projet de réorganiser l'instruction publique.

On s'occupait du rétablissement de l'instruction publique ; le conseiller d'état *Chaptal*, chargé du ministère de l'intérieur à la place de *Lucien Bonaparte*, que le premier consul avait nommé ambassadeur de France à la cour de Madrid, venait de publier à ce sujet un mémoire renfermant des vues salutaires, mais dont l'exécution était assez difficile.

Quelque mode qu'on adopte, on ne remplacera de long-tems les corps enseignans qui existaient avant la révolution. Leur mérite était moins encore cet art d'industrie qu'ils possédaient et se transmettaient les uns aux autres dans les collèges, que l'économie de leur administration. Un collège, aujourd'hui, coûtera ce que coûtaient trois collèges, lorsqu'ils étaient habités par des hommes accoutumés à une vie dure et frugale, portant le même habit, mangeant à la même table, et n'ayant aucun embarras de famille.

Le ministre *Chaptal* proposait l'organisation des écoles primaires. La France, en comptant le Comtat-Vénaissin, la Savoie, l'Etat de Nice, les gorges de Porentrui, les pays des

An 9.

ıords du Rhin et la Corse, renferme une étenlue de plus de 33 mille lieues carrées, de vingtinq au degré. Trente mille instituteurs d'écoles ırimaires, disséminés sur cet immense terriɔire, auraient chacun un ressort de plus d'une .eue carrée. Comment trouver ces trente mille ıstituteurs d'écoles primaires, pourvus des onnaissances nécessaires pour régénérer siıultanément l'éducation routinière de la jeuıesse villageoise ? Comment assurer l'existence le ces écoles, au milieu de la jalousie entre es villages qui renfermeraient ces institutions, t ceux qui seraient privés de cet avantage ? ,es enfans de l'un et de l'autre sexe, depuis 'âge de sept ans jusqu'à celui de douze, se endraient-ils de compagnie à l'école primaire, [ui pourrait se trouver à une demi-lieue de eur domicile ? Ces courses, renouvellées main et soir, à travers les bois et les campagnes, eraient-elles sans inconvéniens physiques et noraux ?

On nous parle de l'éducation de Lacédénone ; mais sommes-nous des Spartiates ? Les ıabitans des villages, dans lesquels les écoles ɔrimaires ne seraient pas placées, redoutant les suites de ces pélerinages auxquels leurs enfans seraient condamnés pendant l'hiver, seule saison où l'économie rurale permet au plus grand nombre des villageois d'envoyer à l'école leurs garçons et leurs filles, ne don-

1800. neraient-ils pas la préférence à un maître d'école de leur choix qu'ils paieraient ? cette seule disposition atténuerait les fruits des écoles primaires établies à grands frais.

Si les écoles primaires sont moins nombreuses, leur ressort sera encore plus étendu, leur insuffisance deviendra plus frappante. Peut-on sérieusement proposer que des enfans de sept à huit ans, bravant en hiver les mauvais tems et les mauvais chemins, fassent chaque jour une lieue pour aller à l'école, et une autre lieue pour revenir le soir chez eux ? Il paraît donc convenable de ne pas s'occuper aujourd'hui des petites écoles, qui resteraient à la charge des communes, du moins jusqu'au tems où nous aurions tous les livres élémentaires à l'usage des enfans et des maîtres, chargés de leur instruction.

L'enseignement public pourrait consister, pour le moment (1), en un petit et un grand collège dans chaque département ; en cinq lycées placés dans les villes de Strasbourg, Bruxelles, Lyon, Bordeaux et Marseille ; en cinq collèges et un institut national à Paris. On aurait installé ces écoles daus les maisons consacrées autrefois à l'enseignement, et à

(1) Depuis l'édition de cet ouvrage, faite en 1802, une partie de ce plan a été adoptée ; le reste pourra l'être dans la suite.

eur défaut, dans les maisons nationales. L'enretien de ces édifices aurait été à la charge les communes dans le sein desquelles seraient es collèges. Les avantages dont jouiraient les ıabitans de ces villes exigeaient quelques sarifices. Tous les maîtres auraient trouvé leur ogement gratuit dans les bâtimens dépendans les collèges. An 9.

On composerait les petits collèges d'un gymıasiarque ou principal, et de cinq professeurs. Jn concierge y serait établi. Cette place, donıée à un vétéran, lui servirait de récompense. l enseignerait aux élèves les exercices miliaires. Le cours d'éducation serait de cinq ans. On y recevrait les enfans qui sauraient lire et écrire correctement en français et en latin.

Les professeurs resteraient constamment ıttachés à la même classe, à moins qu'une ıouvelle élection les portât à une autre chaire. L'expérience démontre que l'homme qui fait oujours la même chose, y devient par cela nême, de jour en jour, plus propre. Les congrégations enseignantes, qui suivaient une ıutre méthode, formaient des professeurs ıux dépens de la jeunesse à leurs soins confiée.

Trois maîtres, sous le nom de professeurs le langues, enseigneraient aux enfans, pendant trois ans, les langues française et latine, les élémens de la géographie, de l'histoire et de la constitution française; la connaissance

et la pratique de la religion feraient partie de l'éducation.

Deux maîtres, sous le nom, l'un de professeur des beaux arts ; l'autre, sous celui de professeur de philosophie, instruiraient les élèves pendant la quatrième et la cinquième année de leurs cours d'études. Le professeur des beaux arts enseignerait, pendant une année, les principes de la musique, et pendant l'autre, ceux du dessin; le professeur de philosophie enseignerait, une année, les mathématiques pures ; élémens d'arithmétique, élémens d'algèbre, élémens de géométrie et trigonométrie rectiligne; la seconde année, il enseignerait l'astronomie, les principes de méchanique, d'architecture, du nivélement et de l'arpentage; chacun de ces professeurs ne donnerait qu'une leçon par jour; et comme les sciences dont je viens de parler n'ont aucune relation préliminaire, les enfans commenceraient indifféremment par la première ou par la seconde année, à mesure qu'ils sortiraient de la troisième classe des langues.

Les grands collèges seraient composés d'un gymnasiarque, d'un sous-principal, d'un professeur de médecine, d'un professeur de chirurgie, d'un professeur de chymie, d'un professeur vétérinaire ; d'un professeur d'éloquence et de poësie, d'un professeur de langues vivantes, d'un professeur de grec, d'un

professeur de philosophie, d'un professeur de beaux arts, et de trois professeurs des langues française et latine. An 9.

Le cours d'éducation serait de dix ans; les élèves recevraient, dans les cinq premières années, l'éducation détaillée pour les petits colléges. Pendant la sixième et septième année de leur instruction, ils apprendraient la langue grecque et une des langues vivantes de l'Europe, ainsi qu'il suit : Dans les départemens voisins des Hollandais, la langue batave; vers la Suisse et l'Allemagne, la langue allemande; depuis le mont Cénis jusqu'à la Méditerranée, la langue italienne; vers les Pyrénées, la langue castillane; sur les bords de l'Océan, la langue anglaise; et dans les départemens méditerranés, celle des deux langues allemande ou anglaise, qui serait la plus importante aux gens du pays. La huitième année de l'éducation serait employée à un cours de poësie et d'éloquence française, latine et grecque.

Enfin, pendant les deux dernières années, les élèves suivraient les cours de chirurgie et de médecine, qui dureraient deux ans; ils suivraient ainsi, à leur choix, les cours de chymie et de vétérinaire.

Dans les villes où seraient établis les lycées, il existerait concurremment un grand collége dans lequel serait supprimée la chaire de lan-

gue vivante, toutes les langues vivantes de
1800. l'Europe devant être enseignées dans le lycée.

On enseignerait dans les lycées, dans un cours de deux ans, les langues anglaise, allemande, batave, italienne, castillane, russe et turque, et la jurisprudence.

Enfin, on enseignerait, dans l'institut national établi à Paris, toutes les connaissances utiles dans lesquelles les hommes peuvent être instruits.

Les petits collèges coûteraient dix mille fr. savoir : deux mille francs pour le gymnasiarque, quinze cents francs pour chaque professeur, cinq cents francs pour le concierge, chargé de nétoyer les escaliers, les cours et les autres lieux communs du collège. Il faudrait ajouter une somme pour les secours extraordinaires, bourses, prix d'émulation, et augmentation de salaire des professeurs, dans les villes où la cherté des vivres rendrait cette mesure nécessaire. Ce surcroît de dépense se trouverait compensé par les départemens qui ne sont susceptibles que d'un seul établissement littéraire, et dans lesquels il ne serait point placé de petit collège. La dépense totale n'excéderait pas un million.

Cent deux grands collèges coûteraient chacun trente mille francs; trois mille livres pour le gymnasiarque, deux mille livres pour le sous-principal et chacun des professeurs,

mille livres pour le soldat concierge et un garçon qui lui servirait d'aide ; total, trois millions quarante mille livres. Il faudrait ajouter quatre cent soixante mille livres pour les secours extraordinaires, bourses, prix d'émulation, et augmentation de salaire des professeurs à Paris et dans les autres villes où les circonstances rendraient cette mesure nécessaire ; total, trois millions cinq cent mille francs. An 9.

Les cinq lycées pourraient coûter chacun cent mille francs, et l'institut de Paris cinq cent mille francs ; l'instruction publique couterait cinq millions cinq cent mille francs. J'adressai ce plan à la convention nationale, lorsqu'il fut question d'instruction publique. On n'adopta que l'institut national, auquel fut donnée une toute autre destination.

CHAPITRE XIV.

Rétablissement des routes et des canaux.

Plusieurs moyens d'amélioration furent proposés en faveur des manufactures : il fut aussi décidé que le canal de Picardie, interrompu depuis si long-tems, serait enfin terminé, et qu'aussitôt que le bienfait de la paix laisserait au gouvernement des fonds disponibles, ils

seraient employés à creuser de nouveaux canaux pour réunir les principales rivières dont les eaux arrosent la France.

1800.

Les grandes routes, absolument dégradées, appellaient sur-tout l'attention du gouvernement; cette partie de l'administration conservait l'empreinte du système destructeur qui avait si long-tems bouleversé la France. En vain un péage, cruellement multiplié, était établi pour la réparation des grandes routes, ces réparations ne se faisaient pas depuis la suppression des corvées. Les communications devenaient également difficiles et dispendieuses.

On sera probablement obligé de revenir aux corvées, pour obtenir un résultat convenable dans cette partie du service public. Je connais tous les préjugés qui s'élèvent contre cette sorte d'impôt. Je passai les plus belles années de ma vie au milieu des champs. Je fus témoin mille fois des larmes amères versées par le journalier privé de ses travaux nourriciers, pour se traîner à la corvée, et qui demandait l'aumône aux passans, en travaillant à une grande route sur laquelle il marchait nuds pieds. Cependant, je suis convaincu que la dureté de cet impôt ne consistait pas dans sa nature, mais dans sa mauvaise répartition. Les pauvres presque seuls faisaient la corvée; les riches s'en dispensaient de droit ou de fait.

Daus les loix romaines, les corvées appelées

réelles, étaient au nombre des charges publiques, dont aucun état, aucune dignité ne dispensait. Les vétérans, les sénateurs, les prêtres, les femmes et même les mineurs y étaient soumis. Un fardeau porté par tout le monde, devient léger pour chaque individu. Si cet usage s'introduisait en France, et si les particuliers avaient le choix de faire leur ouvrage, ou de le donner à faire à prix convenu, les routes se trouveraient réparées dans les saisons mortes, sans que personne fut lésé. Ce moyen serait préférable au droit de passe qui surcharge le commerce, et rend écrasant le prix des marchandises apportées de loin.

On objecte que ces droits de passe existent en Angleterre depuis long-tems, et que personne ne s'en plaint; mais on n'a pas fait attention que l'Angleterre étant une île, et que ses flottes la rendant assez constamment maitresse de la mer, les marchandises d'un poids considérable sont transportées par les vaisseaux sur les côtes de toutes les provinces, et de là dans l'intérieur par l'embouchure des fleuves et les routes nautiques, et que les routes de terre ne sont guères broyées que par les voitures de luxe; dès lors les droits de passe ne produisent presque aucun effet fâcheux.

En France, au contraire, où la mer ne baigne que les régions de l'Ouest et une partie de celle du Sud, la moitié du commerce en

1800. tous les tems, et sa presque totalité durant les guerres maritimes, se fait par les routes de terre. La guerre maritime élève donc le prix des marchandises dans un tems où les sacrifices de tout genre, demandés aux citoyens, leur laissent moins de moyens de les payer; et c'est dans cette fâcheuse circonstance que le droit de passe devient plus aggravant, parce qu'il pèse sur une plus grande quantité de marchandises. Je ne m'étendrai pas davantage à ce sujet. Il me suffit d'indiquer au gouvernement le mal et le remède.

CHAPITRE XV.

Paix avec les puissances barbaresques de la Méditerranée et avec les Etats-Unis de l'Amérique. Nouvelle suspension d'armes en Allemagne et en Italie.

LES vues principales du gouvernement se tournaient vers la paix, à laquelle presque toutes les améliorations étaient subordonnées. On vint à bout, malgré les efforts des Anglais, de rétablir avec les puissances barbaresques de Tunis, d'Alger et de Tripoli, la bonne intelligence qu'avaient troublée les hostilités survenues entre la France et la Turquie. Ces traités de commerce et d'amitié, très-favorables

aux habitans de la Provence et du Languedoc, firent peu de sensation auprès de celui qui fut conclu, le 8 vendémiaire, entre la république française, représentée par *Joseph Bonaparte*, *Charles-Pierre Claret de Fleurieu* et *Pierre-Louis Rœderer*, et les plénipotentiaires des Etats-Unis, *Olivier Ellsworth*, *William Richardson Davie* et *William Vans Murray*. Il s'agissait moins de s'entendre sur le passé, que de faire revivre entre les deux nations des relations utiles et honorables pour l'une et pour l'autre. Le traité remplit cet objet. Les ministres français, convaincus que la prospérité des Etats-Unis de l'Amérique ne peut qu'ajouter à la prospérité de la France, s'attachaient particuliérement à consacrer les maximes les plus favorables aux droits de la neutralité pendant les guerres maritimes; droits dont la violation multipliée par les Anglais, décida les puissances du Nord à renouveller l'exemple qu'elles avaient donné, en 1780, d'une neutralité armée, pour protéger leur pavillon. An 9.

Le terme de l'armistice conclu à Munich par le général *Moreau*, était expiré; cependant les hostilités ne recommençaient pas en Allemagne. On apprit qu'une nouvelle convention avait été signée à Hohenlinden le 20 septembre, troisième jour complémentaire an 8, entre le général *Moreau* et le comte *de Lherbach*. Cette

suspension d'armes devait durer quarante-cinq
1800. jours. L'empereur, pour donner au gouvernement français un gage de son intention de faire la paix, consentait à ce que les places de Philipsbourg, d'Ulm et d'Ingolstadt, enclavées dans la ligne de démarcation accordée aux Français par le traité du 26 messidor, 15 juillet, fussent remises à la disposition du général *Moreau*. Cet armistice s'étendit en Italie par une convention signée le 29 septembre, 7 vendémiaire an 9, entre le général *Marmont* et le général prince *d'Hohenzolern*.

CHAPITRE XVI.

Intrigues des Anglais pour empêcher la conclusion de la paix.

Il avait été convenu entre le gouvernement français et le gouvernement autrichien, que les conférences pour la paix seraient tenues dans Lunéville. Le comte *de Saint-Julien* était venu à Paris, pour proposer, de la part de l'empereur, les premières bases de la pacification. Les principaux obstacles qui s'opposaient à la conclusion du traité, ne venaient pas de Vienne, mais de Londres. Le ministère anglais, qui avait prodigué l'or pour opérer le démembrement de la France, ne voyait arriver qu'avec

les plus noires inquiétudes l'instant où l'empire français, sortant victorieux de la crise la plus étonnante, donnerait la loi aux puissances coalisées contre lui. De toutes les conquêtes qui allaient être assurées à la république française, celle de la Belgique intéressait sur-tout le cabinet britannique. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à ce sujet dans plusieurs livres de cet ouvrage ; mais cette réunion devait avoir pour l'Angleterre de si fâcheuses conséquences, que tout sacrifice lui eût paru léger pour l'empêcher, ou du moins pour l'éloigner. An 9.

Non-seulement les guinées s'expédiaient pour Hambourg, et de là passaient à Vienne; non-seulement les escadres britanniques offraient, sur tous les rivages européens, les ressources en tout genre qui pouvaient faciliter les opérations guerrières ; mais le gouvernement de Londres se montrait décidé à soudoyer une armée de terre, qui se combinerait avec les armées impériales en Italie ou en Allemagne. On observait, à la cour de Vienne, que la Belgique, par sa proximité avec la Grande-Bretagne, était la seule province où les armées anglaises pussent commodément débarquer avec l'attirail nécessaire pour se porter dans les endroits où le service de l'empereur pouvait le requérir. Il ne s'agissait, ajoutait-on, pour conserver ce superbe pays, que d'introduire l'Angleterre comme partie contractante dans le congrès de

Lunéville. Ses plénipotentiaires auraient mis
1800. en avant le système des compensations, proposé déjà deux fois par le lord *Malmesbury*; et telle était la puissance de l'or, qu'on se flattait qu'une pluie abondante de ce métal applanirait bien des difficultés. En conséquence, l'empereur témoignait un desir extrême de traiter de concert avec le roi d'Angleterre, son allié.

Les vues secrètes dans lesquelles la cour de Londres voulait entrer dans la négociation de paix continentale, étaient parfaitement connues à Paris. D'ailleurs, les personnalités gratuites et indécentes que s'étaient permises, envers *Bonaparte*, les chefs du gouvernement anglais, lorsqu'après la révolution du 18 brumaire, le premier magistrat de la république française avait écrit au roi d'Angleterre, pour lui proposer de terminer une guerre qui dépeuplait et dévastait l'Europe, autorisaient le gouvernement français à rejeter cette mesure. Mais la grandeur d'ame de *Bonaparte* ne lui avait pas permis de balancer ses ressentimens particuliers avec les grands intérêts de la France, dont il était dépositaire. Il avait saisi avec empressement une ouverture qui pouvait accélérer la paix de l'Europe.

Le commissaire du gouvernement, *Otto*, résidant à Londres, pour l'échange des prisonniers français et anglais, fut chargé des

opérations préliminaires pour donner à l'empereur la satisfaction qu'il desirait. An 9.

Devait-on continuer à se battre, en parlant de paix ? C'était assurément se placer sur un terrein peu favorable. Les événemens de la guerre amènent à chaque instant des circonstance qui fortifient les prétentions d'un parti, et aigrissent le ressentiment de l'autre. Une suspension d'armes avait été le préliminaire des paroles de paix entre la France et l'Autriche; puisque l'Angleterre voulait faire cause commune avec son allié, ce préliminaire de la négociation devait lui être commun. Il était dans la nature des choses, qu'une trève maritime entre la France et l'Angleterre s'établît, avant d'entrer dans la discussion des objets qui divisaient les deux gouvernemens.

CHAPITRE XVII.

Projets d'une trève maritime entre la France et l'Angleterre.

Le commissaire français présenta une note au lord *Grenville*, le 4 septembre. Il observait que la suspension d'armes accordée à l'empereur, dans l'espoir d'une paix prochaine, allait bientôt cesser, et que l'intervention de

l'Angleterre compliquait tellement les négo-
1800. ciations, qu'il était impossible au gouvernement français de prolonger l'armistice conclu sur le continent, si le roi ne consentait à l'étendre aux opérations maritimes. En même tems, il présentait un projet de trève, qui aurait permis aux vaisseaux de guerre et à ceux du commerce français, espagnols ou bataves, de naviguer librement, et de porter les secours nécessaires aux places de Malte et d'Alexandrie. Ce projet fut rejeté. Le ministre anglais présenta un contre-projet. Il n'offrait aucun avantage à la France, et ne fut pas admis.

Alors le gouvernement de France réduisit la question à l'alternative d'entamer une négociation commune avec l'Angleterre et l'Autriche, en concluant l'armistice suivant le projet proposé par *Otto*; ou de négocier une paix séparée avec l'Angleterre, en concluant l'armistice suivant le projet proposé par *Grenville*. Les deux points essentiels de la contestation étaient la possibilité et les conditions d'un armistice maritime, ou la convenance d'une paix séparée.

Il n'était pas nécessaire de prouver la possibilité d'un armistice maritime; il n'était pas douteux aussi que cette trève ne fût plus favorable à la France qu'à l'Angleterre. Cette considération n'était ni dissimulée, ni éludée par le négociateur français, mais les avantages

qui en résultaient pour la France, compensaient à peine ceux que l'armistice continental procurait à l'Autriche. An 9.

Cet armistice continental avait donné à la cour de Vienne le moyen de réorganiser ses armées, de convertir en soldats, en armes, en munitions, les subsides que lui donnait l'Angleterre, et de fortifier ses places en seconde et en troisième ligne.

Le refus du cabinet de Saint-James d'adopter les propositions qui lui étaient faites, se présentait sous un point de vue remarquable. *Grenville* avait établi pour base des négociations ce principe spécieux, que la position des deux peuples devait rester telle qu'aucun des deux n'acquît aucun avantage qu'il n'aurait pas eu sans l'armistice. Ce principe offrait une apparence de justice ; mais en l'appliquant à la rigueur, il donnait lieu à des difficultés interminables ; car dans une suspension d'hostilités entre deux peuples en guerre, il ne saurait jamais se trouver une telle parité de circonstances, un tel équilibre d'intérêt, que l'une des deux ne gagne quelque chose dans la trève.

Si la France avait conclu un armistice, à la condition de ne porter aucun secours aux garnisons de Malte et d'Alexandrie, elle se serait mise dans une position plus défavorable qu'en restant en état de guerre ; elle pouvait

espérer, dans ce dernier cas, de faire ce qu'elle
1800. avait déjà fait : plusieurs de ses vaisseaux, échappant à la vigilance des croiseurs anglais, entraient dans les places bloquées ; nulle ressource ne restait à la France dans le plan des Anglais ; une telle suspension d'armes équivalait à la mesure la plus hostile.

CHAPITRE XVIII.

Prise de Malte par les Anglais. Voyage de la reine de Naples à Vienne.

Au surplus, pendant les pourparlers, la garnison de Malte, réduite aux dernières extrémités de la famine, avait été contrainte à capituler ; les Anglais étaient entrés dans cette place le 28 fructidor an 8. Cette circonstance qui semblait devoir faciliter la conclusion d'un armistice maritime, n'avait fait qu'augmenter les prétentions du ministère anglais.

Pour donner plus de poids à ces prétentions, la reine de Naples avait été engagée de faire le voyage de Vienne, accompagnée de l'ambassadeur britannique à Naples, le chevalier *Hamilton*, célèbre par ses recherches sur les éruptions du Vésuve. Il n'est pas probable que le cabinet de Vienne se flattât avec un grand espoir de succès de conserver les Pays-Bas

dont il était amplement dédommagé par la cession des provinces vénitiennes; mais cette chance était dans l'ordre des choses possibles. Ce fut le principe des tergiversations qui retardèrent l'ouverture du congrès de Lunéville, elles paraissaient un mystère incompréhensible à ceux auxquels la nature des liaisons entre les cours de Vienne et Londres n'était pas connue.

L'empereur auquel les ministres, gagnés par les Anglais et par la reine de Portugal, assuraient que son armée brûlait de l'ardeur de se mesurer avec les Français, et qu'au moyen des nombreux renforts venus de Hongrie et de Bohême, il était en mesure de chasser ses ennemis d'Allemagne et d'Italie; surpris d'ailleurs de quelques symptômes de terreur qui se manifestaient autour de lui; et du silence que gardaient plusieurs ministres, en présence de la reine de Naples, dont ils redoutaient la vengeance, se décida subitement à visiter son armée campée sur les bords de l'Inn. La vérité, qui approche si rarement des trônes, apparut alors tout-à-coup à lui; son armée découragée se trouvait hors d'état de combattre; une seule bataille perdue amenait les Français dans sa capitale. Il conclut la convention d'Hohenlinden, et envoya le compte de *Cobenzel* à Lunéville, où il devait négocier avec le conseiller d'état *Joseph Bonaparte*, frère du premier consul.

1800.

CHAPITRE XIX.

Congrès de Lunéville.

Cependant l'empereur continuait à manifester l'intention de traiter conjointement avec l'Angleterre. Mais les choses n'étaient plus les mêmes : l'empereur ayant remis aux Français, par la convention d'Hohenlinden, les places de Philipsbourg, d'Ulm et d'Ingolstadt, les Anglais exigeaient que les Français leur remissent les places qu'ils tenaient bloquées. La négociation du commissaire *Otto* changea d'objet ; il déclara, le 8 octobre, que le premier consul de France était invariablement décidé à recevoir les propositions de négociation séparée entre la France et la Grande-Bretagne, et qu'il laissait au cabinet de Saint-James le mode d'ouverture de cette négociation. Le ministre anglais répondit que toute discussion ultérieure sur les termes d'un armistice naval, serait superflue, puisque les avantages qu'on proposait au roi, par cet arrangement, auraient servi de motif aux sacrifices particuliers exigés de son allié, et que, quant à la proposition de négociations pour une paix particulière, il ne pouvait prendre aucune mesure qui aurait pour objet de séparer les intérêts

de l'empire britannique de ceux des puissances qui continuaient de faire cause commune avec lui pour la continuation de la guerre. An 9.

En même tems on multipliait les préparatifs en Angleterre pour envoyer une armée en Italie; elle devait se combiner avec les troupes napolitaines. Cette disposition laissait augurer que l'Italie ne jouirait pas long-tems de la tranquillité, malgré la suspension d'armes continentale.

CHAPITRE XX.

Le général Brune *prend le commandement de l'armée d'Italie.*

Le général *Brune*, célèbre par la pacification récente de la Vendée et par ses campagnes d'Helvétie et de Hollande, avait été chargé du commandement de l'armée d'Italie, après le départ du vainqueur de Marengo. En se plaçant à la tête des compagnons d'armes de *Bonaparte*, il publia cette proclamation :

« Camarades, nos ennemis veulent encore la guerre. Vous vous reposiez sous les armes en attendant la paix. Votre attente est frustrée. La prévoyance de *Bonaparte* a été juste et rapide. Il a vu le but des lenteurs qu'affectaient les ennemis de la France. La paix doit être conquise par de nouveaux triomphes.

» Au signal des triomphes et de la gloire,
1800. vos armes s'agitent dans vos mains généreuses; le cri du combat se répète dans tous vos rangs. Braves guerriers, il est inutile de vous recommander les égards dus aux peuples chez lesquels vous allez pénétrer; vous n'oublierez pas que la liberté est leur espérance, et que votre générosité les déterminera à favoriser vos armes. »

D'autres proclamations furent adressées aux habitans de la Cisalpine, de la Ligurie et du Piémont. « Le théâtre des batailles, leur disait le général français, va se rouvrir pour la liberté de l'Italie. Vos premiers bataillons marchent dans les rangs des bataillons français. Hâtez-vous d'en créer de nouveaux, qui soient dignes de partager la gloire qui couronne leurs compagnons. »

Toute l'armée s'était mise en mouvement. Le centre était à Crémone, sous les ordres du général *Dupont*. L'aile gauche, commandée par le général *Moncey*, occupait la Valteline et le Brescian. Le général *Suchet*, commandant l'aile droite, avait son quartier à Modène. Une partie des troupes cisalpines se rendait dans le Bolonnais pour y être organisée par le général *Pino*. Le reste, aux ordres du général *Lechi*, fortifiait la division de la Valteline. Quelques corps se portaient sur les frontières des Grisons. L'armistice, conclu le 29 septembre, suspendit ces marches.

Quelques changemens furent faits alors dans les limites occidentales de la Cisalpine, à laquelle furent restitués la Lumelline et le Novarèse, cédés au roi de Sardaigne en 1707. La Cisalpine fut séparée du Piémont par la Sessia. An 9.

Malgré la convention faite à Castiglione entre le général *Marmont* et le général *Hohenzollern*, les habitans d'Arezzo et des montagnes voisines, levés en masse, se portaient aux derniers excès. Ils s'étaient même emparé de Lucques et d'une partie du Bolonais. Un corps napolitain renforçait cette levée en masse. On disait assez publiquement qu'une flotte anglaise, sur laquelle se trouvaient douze mille hommes de débarquement, devait s'emparer de Livourne, de connivence avec le général *de Sommariva*, commandant des troupes autrichiennes dans le grand duché.

Quoique *Sommariva* ne parût pas favoriser ouvertement les opérations des Aretins, il était difficile de se dissimuler que c'était un noyau prêt à recommencer les hostilités, lorsque l'occasion serait favorable. Le général *Brune* notifia à *Sommariva* que, si les Aretins ne rentraient chez eux sur-le-champ, il pénétrerait en Toscane pour les désarmer, et les punir des insolences qu'ils se permettaient chaque jour sur le territoire occupé par l'armée française.

1800.

CHAPITRE XXI.

Les Français occupent la Toscane et le port de Livourne.

La réponse n'étant pas favorable, le général *Dupont* reçut ordre d'occuper la Toscane avec les divisions qu'il commandait. Arrivé à Pianoro le 20 vendémiaire, il écrivait à *Sommariva* : « Le délai fixé par le général en chef *Brune*, pour le désarmement des levées extraordinaires en Toscane, est expiré. Ces levées ne sont pas dissoutes. Elles occupent même encore plusieurs cantons du territoire cisalpin. Les horreurs commises dans la Romagne par ces insurgés, ont engagé plusieurs combats. Le général en chef m'a ordonné d'opérer le désarmement de cette multitude égarée, et d'occuper la Toscane.

Tout le corps d'expédition se mit en mouvement le 22. La division cisalpine formait l'avant-garde, sous les ordres des généraux *Pino*, *Julien* et *Trioulse*. Toutes les difficultés des passages des Appenins se trouvent bientôt vaincues par des troupes accoutumées à ne connaître aucun obstacle. Les insurgés éperdus se sauvaient dans l'épaisseur des bois et dans les gorges les plus écartées.

On marchait sur Florence le 23. Le général *Dupont* ignorait encore quel parti prendrait Sommariva, qui était à la fois général autrichien et chef de la régence de Toscane. Comme chef des insurgés, il avait employé les moyens qu'il croyait devoir faire impression sur l'esprit de la multitude. On avait vu dans Arezzo la Madona tirer de sa niche des coups de pistolet sur l'effigie des Français. Le ministre anglais *Windam* passait pour l'inventeur de ce miracle, qui devint fatal aux trop crédules et trop ardens Aretins. Mais l'armistice entre les Français et les Autrichiens ne lui permettait pas d'agir directement. Le général français, reçut à quelques lieues de Florence, une lettre, dans laquelle *Sommariva* le prévenait qu'il évacuait la Toscane avec les Autrichiens qu'il commandait. An 9.

Le tocsin sonnait dans Florence peu d'heures avant l'arrivée des Français. Cependant, à leur approche, le calme le plus profond régna dans la ville; une proclamation éclaira les habitans sur leurs vrais intérêts; une nouvelle régence fut sur-le-champ formée.

Florence étant soumise, la division *Pino* fut dirigée sur Prato, Pescia et Pistoïa; la division *Monnier* sur Arezzo, et la brigade *Mulher* sur Livourne, afin de prendre possession à la fois de tout le territoire toscan;

Monnier et *Mulher* ne trouvèrent aucune
1800. résistance.

Les insurgés s'étaient réunis pour défendre Arezzo ; cette place fut prise d'assaut, le 27 ; une partie des insurgés fut massacrée sur les remparts, dans les rues, dans les maisons dont les murs étaient crénelés ; les autres se sauvèrent dans les campagnes. On démantela les murs de la place, qui n'offre aujourd'hui que des ruines. Arezzo fut ainsi nommée des peuples *Arcetii*, anciens habitans de l'Etrurie ; *Porcenna*, *Pétrarque* et le poëte *Aretin* y prirent naissance.

CHAPITRE XXII.

L'empereur russe met un embargo sur les navires anglais dans ses Etats. Bonaparte *rend la liberté à sept mille Russes prisonniers en France.*

On se flattait à Londres que cette expédition romprait l'armistice subsistant en Allemagne et en Italie. Les Autrichiens avaient essentiellement manqué à la capitulation de Marengo, en occupant quarante lieues de pays à la droite du Pô, tandis qu'ils devaient se contenter de la ville et de la forteresse de Ferrare. Ce fut le sujet d'une compensation provisoire, que d'autres causes encore avaient amenée. D'un

côté, la prise de Malte devenait une pomme de discorde entre les Anglais et les Russes; de l'autre, les troupes nombreuses que *Paul I.er* rassemblait en Pologne, semblaient annoncer un projet de renouer ses liaisons avec *François II.* Les Anglais, qui soufflaient par-tout le feu de la discorde, répandaient leurs guinées dans Naples, pour engager le roi des Deux-Siciles à troubler les Français dans leur possession de la Toscane. Ils promettaient à la cour de Vienne des subsides abondans pour lui procurer toutes les ressources qui pouvaient lui manquer. AN 9.

On apprit bientôt que *Paul I.er*, à la nouvelle que les Anglais voulaient conserver Malte, qu'une convention, conclue le 30 décembre 1798, assurait à l'ordre de Malte, dont l'empereur russe était déclaré grand-maître, avait ordonné un embargo sur les navires britanniques dans ses ports, et sur les propriétés appartenantes à des Anglais en Russie. Mais un événement qui surprit davantage l'Europe, fut l'arrivée d'un ministre russe à Paris : c'était la suite d'une négociation entamée directement entre le premier consul de France et l'empereur de Russie.

Sept mille soldats russes se trouvaient en France; les uns avaient été faits prisonniers en combattant avec les Autrichiens, les autres en combattant avec les Anglais dans la Nord-

Hollande. La bravoure de ces troupes avait
1800. mérité l'intérêt de *Bonaparte*. Il était naturel que l'échange de ces hommes, accoutumés à un climat si différent de celui de la France, eût lieu de préférence à celui des Anglais et des Autrichiens. Les gouvernemens de ces deux nations avaient refusé de comprendre les Russes dans les cartels d'échange.

Bonaparte, révolté d'une injustice aussi criante, avait offert à *Paul I.er* de lui renvoyer ces prisonniers sans rançon. Cette générosité fut le germe heureux dont la paix de l'Europe devait éclorre. *Paul I.er* envoya à Paris le général *Sprengporten*, pour régler les conditions de ce cartel. Il n'y eut point de conditions, ce fut un combat de bons procédés, dignes des deux nations les plus puissantes de l'Europe. Non-seulement l'armée russe fut renvoyée sans rançon, mais *Bonaparte*, ayant ordonné qu'elle se rassemblât dans les départemens du Nord, dont le climat est plus analogue à celui dans lequel elle avait reçu le jour, la fit habiller de neuf dans l'uniforme des régimens respectifs; les officiers et les soldats reçurent des armes des manufactures françaises.

Ce procédé généreux contrastait d'une manière frappante avec la conduite du gouvernement anglais, qui se donnait pour le réparateur de tous les droits violés en Europe,

tandis qu'il accusait le gouvernement français d'être destructeur de toute morale et de toute bonne foi. Il fit la plus vive impression sur l'ame de *Paul Ier*. Bientôt une légation des plus solemnelles que la Russie eut jamais envoyées, arriva dans Paris. Le vice-chancelier *Kalitschew*, à la tête de cette ambassade, venait serrer les nœuds de la bonne intelligence entre l'empire russe et la république française.

An 9.

CHAPITRE XXIII.

Rupture de l'armistice. Bataille d'Hohenlinden.

Soit que cette nouvelle combinaison politique n'eût pas été appréciée à Vienne, ou que les Anglais fussent parvenus à persuader les ministres de *François II*, qu'ils étaient les maîtres d'en détruire à leur gré les effets sinistres, le terme fixé pour l'armistice arriva, sans qu'on fût convenu des articles de la paix, et les hostilités recommencèrent. C'étaient les dernières étincelles d'un immense embrâsement qui s'éteignait, parce que ceux qui l'avaient allumé, manquaient de matières combustibles.

Le général *Moreau*, que l'espoir de la paix avait ramené dans sa patrie, venait de réunir

les roses de l'hymen aux lauriers dont son
1800. front était couvert. Au bruit des armes, il s'arrache des bras de l'amour, pour voler dans ceux de la victoire. Les Français se rassemblaient, avec la rapidité de l'éclair, des marais de la Hollande aux roches granitiques des Grisons. *Augereau*, à la tête de l'armée de Hollande, passait à la droite du Rhin, et *Macdonald*, avec celle des Grisons, se préparait à franchir les neiges éternelles qui couvrent les Monts-Rhétiques, pour pénétrer en Italie. L'armée du Rhin était cantonnée dans la Bavière. La droite, aux ordres du général *Lecourbe*, se composait des divisions *Gudin*, *Molitor* et *Montrichard*; les divisions *Ney*, *Legrand* et *Grandjean* formaient la gauche, commandée par le général *Grenier*; les divisions *Decaen*, *Richepanse* et *Leclerc* occupaient le centre. Les opérations de cette armée devaient être appuyées, sur le Danube, par le corps du Bas-Rhin, aux ordres du général *Sainte-Suzanne*, et par l'armée gallo-batave, aux ordres du général *Augereau*; et à la droite, dans le Tyrol, par l'armée des Grisons.

Au moment où l'armée marchait pour attaquer les ennemis, fut publiée cette proclamation : « Soldats, on était loin de croire, en France, que vous seriez forcés de reprendre les armes dans la saison la plus rigoureuse, pour conquérir une paix que les Autrichiens

éloignent avec des ruses employées trop souvent par la diplomatique. On ne pouvait guères s'attendre qu'un négociateur se présentât sans être revêtu du pouvoir de négocier. Le gouvernement français, aussi franc que doit être celui d'un état libre, s'est empressé de faire, à l'ambassadeur autrichien, les ouvertures les plus avantageuses. Le comte *de Cobentzel* déclare qu'il ne peut traiter de la paix qu'en présence des plénipotentiaires anglais. De nouveaux succès feront seuls changer des dispositions aussi étranges. Nos ennemis auraient cru gagner une saison qui ne nous permettrait pas de suivre les avantages de cette campagne? Ils vous connaissent mal. Les soldats français, aussi peu sensibles aux rigueurs de la saison, qu'ils l'ont été en conquérant la Hollande, et en défendant le fort de Kell, sauront surmonter les mêmes obstacles, pour obtenir une paix qui mettra le comble à leur gloire et à la prospérité de la patrie. » An 9.

Les deux armées française et autrichienne se rencontrèrent le 12 frimaire, à sept heures du matin, entre les rivières d'Iser et d'Inn, sur les hauteurs entre Bierkrain et Neumarck. Près de l'endroit où l'armistice d'Hohenlinden avait été conclu, se donna une de ces batailles qui décident du sort des empires. La neige tombait à gros flocons, sans affaiblir l'ardeur des guerriers; ils semblaient inaccessibles à

1800. l'action des élémens. Les Français combattaient pour conserver la gloire et les avantages de leurs précédens succès ; les Autrichiens se défendaient comme des hommes auxquels les destinées de leur patrie étaient confiées. Jamais on ne fit un plus grand usage de la baïonnette, arme terrible, inconnue aux anciens, et beaucoup plus meurtrière que les éclats foudroyans de l'artillerie. La victoire changea plusieurs fois de parti; elle parut long-tems incertaine entre les ennemis les plus braves et les plus acharnés.

La déroute des Autrichiens commença par le centre vers les trois heures après midi, et s'étendit bientôt aux deux ailes. Elle était si complète, que la nuit seule sauva l'armée d'une destruction totale. Onze mille prisonniers, et cent pièces de canons furent les trophées de cette sanglante journée. Elle couvrit de goire le général *Moreau*, qui en avait combiné les dispositions.

Les Autrichiens, abandonnant leur artillerie, leurs bagages, leurs vivres, fuyaient en désordre à la droite de l'Inn. En vain l'empereur, pour rendre quelque énergie à ces troupes découragées, en avait confié le commandement à l'archiduc *Charles*, l'émule de *Bonaparte*. Les circonstances dans lesquelles se trouvent les hommes, font leurs bons ou leurs mauvais succès; le génie du prince *Char-*

les ne pouvait plus rien contre celui de *Moreau*. Les Français ayant franchi rapidement l'Inn, la Salza, le Traun, l'Ens, l'Ips, s'étant rendus maîtres de Salzbourg et de Lintz se trouvaient, le 4 nivose, sur les bords du Trazen, à dix-sept lieues de Vienne. AN 9.

L'armée Gallo-Batave, ayant battu les Autrichiens en plusieurs rencontres, remontait la Rednitz, et s'approchait du Danube Aucun obstacle n'empêchait les Français de se porter devant Vienne. Cette capitale était hors d'état de soutenir un siège. La consternation y était aussi grande que lorsque *Bonaparte* franchissait les gorges de Léoben.

CHAPITRE XXIV.

Campagne d'Italie. Nouvel armistice.

LES succès de l'armée d'Italie n'étaient pas moins brillans que ceux de l'armée d'Allemagne. *Macdonald*, à travers les glaces et les neiges, avait escaladé les rochers du Splugen, près de ces magnifiques glaciers qui nous ont valu, depuis un demi-siècle, tant de tableaux pittoresques. Franchissant, au cœur de l'hiver, la chaîne des montagnes qui séparent les vallées de Maïcra, d'Adda, d'Oglio, il pénétrait en Italie par le Haut-Adige, pour prendre de re-

vers les redoutables lignes de l'Adige et du
1800. Mincio. Le général *Brune*, ayant rassemblé ses forces au bord de l'Eridan, poursuivait les Autrichiens dans les Etats de Venise.

Cette armée n'était plus commandée par le général *Mélas*; le comte *de Bellegarde*, qui lui avait succédé, défendait les bords du Mincio, depuis Peschiera jusqu'à Mantoue; ses retranchemens furent forcés le 26 brumaire, après la plus vive résistance. Les Autrichiens perdirent douze mille hommes et vingt-quatre pièces de canons. *Brune* fait jeter rapidement plusieurs ponts sur l'Adige. Les Autrichiens, effrayés, fuyaient devant les Français qui comptaient autant de victoires que de journées de marche. *Brune* passe successivement l'Adige, l'Alpone, la Feassena, la Brenta; il vient établir son quartier-général dans Trevise, sur les bords de la Silis, à quelques lieues de Venise.

Jamais la monarchie autrichienne ne s'était trouvée dans une crise plus alarmante. Les corps aux ordres des généraux *Augereau* et *S.te-Suzanne* s'approchaient des pays héréditaires, par la gauche du Danube, tandis que l'armée de *Moreau* occupait la droite de ce fleuve. *Macdonald*, maître des montagnes du Tyrol, pouvait également descendre en Allemagne ou en Italie. *Brune*, dans une campagne de moins de vingt jours, avait fait vingt mille prisonniers. Ce général, laissant derrière

lui quelques forteresses qui ne pouvaient lui échapper, allait entrer dans les montagnes de la Carinthie, et donner la main à la droite de l'armée de *Moreau* qui occupait les vallées du Muehr. AN 9.

Le conseil impérial proposa un nouvel armistice ; il était conforme au caractère de modération qui distinguait le premier consul de France, de s'arrêter au milieu des victoires les plus brillantes. L'armistice fut signé à Steyer, le 4 nivose. Le général *Moreau* écrivait, quelques jours après : « Je viens de finir la campagne et la guerre ; j'ai conclu, avec l'archiduc *Charles*, un armistice qui met la maison d'Autriche hors d'état de reprendre les armes.

Cette suspension d'armes devint commune à l'Italie, par une convention signée à Trevise, le 26 nivose (16 janvier 1801). Les Autrichiens remettaient aux Français les forteresses de Peschiera, de Ferrare, de Porto-Legnago et d'Ancône ; une convention particulière, signée à Lunéville, y ajouta Mantoue. La république cisalpine rentrait en possession de tout le territoire occupé par elle avant l'expédition des Russes en Italie. 1801. AN 9.

1801.

CHAPITRE XXV.

Suspension d'armes entre la république française et le roi des Deux-Siciles.

Le roi des Deux-Siciles restait seul en guerre, en Italie, avec la France ; son obstination intempestive, et sa vaine confiance dans les promesses des Anglais, l'auraient réduit, en peu de jours, au sort qu'éprouvait le roi de Sardaigne, si les liaisons entre les gouvernemens de Paris et de Madrid n'avaient conjuré l'orage prêt à fondre sur lui. Une nouvelle armée, formée aux environs de Dijon, aux ordres du général *Murat*, traversant les Alpes au mont S.t-Bernard, au mont Cenis et au mont Genèvre, descendait en Italie, dans les premiers jours du dix-neuvième siècle. Les Italiens, à la vue de ces innombrables phalanges se succédant perpétuellement, témoignaient un étonnement, qu'il serait difficile d'exprimer: on croyait voir se renouveller l'antique expédition de *Bellovèse.*

Un corps nombreux de troupes napolitaines s'était avancé jusque dans la Toscane, sous les ordres du vicomte de *Damas*. Il fut défait en plusieurs rencontres, et forcé de rétrograder vers les frontières de la terre de Labour.

Les Napolitains occupaient aussi le territoire romain ; ils abandonnèrent brusquement toutes ces positions. Les Français, passant le Tibre, au pied des Apennins, étaient parvenus à Foligno, au bord de la Nera ; ils faisaient leurs dispositions pour entrer dans l'Abruze, lorsque le 29 nivose (19 janvier 1801) fut signé un armistice en vertu duquel tous les ports des Deux Siciles étaient ouverts aux vaisseaux français, et fermés aux vaisseaux anglais. Le roi de Naples s'engageait sur - tout à ne fournir ni subsistances, ni munitions de guerre pour l'île de Malte. AN 9.

CHAPITRE XXVI.

Quadruple alliance entres les puissances du nord.

LES vaisseaux anglais continuaient à couvrir toutes les mers. Une flotte britannique, commandée par le lord *Keith*, portait sur les plages littorales de l'Asie un corps de quinze mille homme aux ordres du général *Abercrombie*. Son projet était de chasser les Français de l'Egypte, en se combinant avec l'armée du grand visir, campé dans la Syrie à l'entrée du grand désert. Le cabinet de S.t-James régnait sur le royaume de Portugal : fier de ses succès nautiques, il prétendait régler à sa fantai

sie les droits commerciaux de toutes les nations. Les sacrifices de la Russie exigeaient un dédommagement, Malte devait en servir ; les Anglais avaient déclaré cette île partie intégrante de l'empire britannique, au mépris d'une convention faite avec le cabinet de Pétersbourg : à les entendre, l'Océan et la Méditerranée devaient leur obéir.

1801.

Des prétentions aussi évidemment injustes, aussi ridicules que gigantesques, étonnaient les puissances même qui s'y étaient presqu'accoutumées par les chaînes d'une longue habitude ; mais en même tems, elles accumulaient les ressentimens contre l'orgueilleuse Albion. La manière despotique, dont ces prétentions furent soutenues pendant la révolution de France, portaient ces ressentimens au degré le plus énergique. Le moment arrivait où l'Europe allait examiner si les flottes errantes de l'Angleterre étaient souveraines de la mer.

La mer littorale peut appartenir aux nations riveraines, mais la pleine mer est à tous, ou plutôt ce n'est qu'un passage, qu'un moyen de communication entre les peuples. C'est le droit de la nature. Il fut discuté par les anciens peuples commerçans ; aucun ne prétendit s'arroger exclusivement la souveraineté maritime. Ils partagèrent quelquefois la mer par des lignes idéales, qu'ils convinrent de regarder comme des limites. Ainsi lorsque Rome fut

en état d'imposer des lois à Carthage, il fut convenu que les flottes puniques ne navigueraient pas à telle latitude. Les Grecs firent de semblables conventions avec les Perses. Ces exemples prouvent que, dans tous les tems, la mer envisagée comme un domaine commun, était susceptible de partage, mais non d'une domination exclusive.

L'histoire moderne offre plusieurs exemples de partages de ce genre. Des compagnies de commerce se sont interdit, par des actes mutuels, la navigation de certains parages. Mais jamais l'empereur de Russie, les rois de Prusse, de Suède, de Danemarck ne dirent aux Anglais : « Vous ne naviguerez pas dans la Baltique, et nous ne naviguerons pas sur l'Océan ». Jamais les Français, les Espagnols, les Italiens n'ajoutèrent : « Nous naviguerons sur la Méditerranée et dans telle autre partie de l'Océan, mais nous ne fréquenterons tels ou tels parages qu'avec la permission de l'amirauté anglaise ». Il n'existe entre les nations européennes aucune transaction qui ait pour base de partager les zônes de la mer, à raison des convenances commerciales, ou à raison des forces maritimes.

On a tour-à-tour accusé la France et l'Autriche d'aspirer à la monarchie universelle. *Montesquieu* observe que ce projet impraticable fut reproché par l'Europe, plutôt d'a-

près ses craintes, que d'après ses raisons.
1801. Toutes les nations continentales sont en effet circonscrites par des bornes qu'elles ne peuvent franchir sans danger. D'ailleurs, accablées par leurs victoires comme par leurs défaites, des revers et des avantages réciproques commandent tôt ou tard aux puissances continentales de se rapprocher après leurs divisions.

Mais un peuple insulaire n'éprouve pas les mêmes besoins. La guerre ne pouvant guères l'atteindre, il en propage, il en prolonge impunément tous les fléaux jusqu'aux extrémités du monde. Il s'enrichit des pertes de tous les autres ; il fonde la prospérité de son commerce sur la ruine du commerce étranger ; il s'applaudit de son repos au milieu du bouleversement général ; son intérêt semble contraire à celui du genre humain.

Jamais cette distinction, dictée par la nature, n'avait été prouvée avec plus d'évidence que pendant la guerre dont la révolution française était le principe ou le prétexte. L'Angleterre, d'après les phrases du lord *Grenville* ou du chancelier *Pitt*, *devait sauver seule les débris de la civilisation, menacée d'une ruine totale*. Cependant elle violait toutes les lois, dont elle se déclarait la protectrice ; et, tandis que la France, couverte de trophées, rassurait par sa modération les États effrayés par ses victoires, l'Angleterre les alarmait par son des-

potisme. Maitresse des plus riches contrées de la terre, elle en vendait les productions aux besoins de tous les peuples, et payait avec l'or que les peuples lui donnaient, les souverains qu'elle soulevait contre la France. Il ne lui restait qu'un pas à faire pour soumettre l'Europe à son joug. Il s'agissait d'imposer de telles entraves à la navigation des neutres, par les variétés de son droit maritime, qu'ils fussent obligés d'abandonner leur commerce. Alors on aurait vu tous les métaux précieux refluer en Angleterre, comme si cette île eût été le cœur de l'univers. Tous les peuples se seraient trouvés tributaires de l'industrie anglaise. Le cabinet de Saint-James, avec de l'or, eût remué l'Europe à son gré. An 9.

Depuis long-tems les entraves les plus multipliées gênaient la navigation générale au gré des usages britanniques. Elles dérivaient en partie de l'acte fameux de navigation, publié sous l'administion de *Cromwel*. D'autres étaient le résultat des traités onéreux avec les nations qui n'avaient pas eu la force de résister à la marine anglaise. Le plus grand nombre s'introduisit par des coutumes d'après lesquelles les amirautés britanniques décidaient des plus grands intérêts, comme si ces coutumes eussent été des lois reconnues.

Les Anglais tenaient pour maximes qu'en tems de paix, les vaisseaux, de quelque nation que ce fût, ne devaient aborder qu'à tel

1801. port, et ne porter que telles marchandises ; et en tems de guerre, que toute contrée que l'Angleterre voudrait affamer, serait déclarée bloquée, et que, sur la proclamation du blocus, il serait défendu à tout bâtiment étranger d'y aborder. Le premier principe prenait sa naissance dans l'acte de navigation. Les peuples pouvaient le rendre nul, en publiant un acte de navigation semblable, et en traitant les Anglais comme les Anglais les traitaient. La seconde maxime était une suite du droit de la guerre.

Un port est assiégé. L'armée assiégeante peut arrêter les convois neutres dont les secours éloigneraient l'instant où ce port doit succomber. C'est un moyen dont elle se sert pour accélérer son triomphe. L'espace de mer qui sert d'horison à la portée de l'artillerie de la place, détermine les limites de son domaine. L'escadre assiégeante domine sur cet espace. Il lui appartient comme il appartenait auparavant à la ville assiégée. Plus loin, la mer est libre, et les assiégeans n'ont pas plus de droit sur les vaisseaux neutres, que n'en avait le commandant de la place assiégée.

Mais un port ne saurait être regardé comme bloqué, que lorsque des forces considérables sont stationnées dans sa rade, qu'elles font ou qu'elles préparent une attaque effective contre la place. Les Anglais avaient abusé de

ce principe jusqu'à supposer que tous les ports français étaient naturellement bloqués par les ports anglais, ou par les escadres anglaises qui couraient les mers. Ils étendirent cette fiction aux places littorales de toutes les puissances avec lesquelles ils étaient en guerre. Dès-lors le commerce des neutres fut anéanti. Si les Anglais avaient manifesté un siècle plutôt les prétentions qu'ils manifestent aujourd'hui, *Pierre I.er* venant apprendre l'art de la marine dans les chantiers d'Amsterdam, n'aurait pu s'embarquer sur une frégate, entrer au Texel ou dans les ports de France, sans un passeport du roi d'Angleterre. AN 9.

En vain les neutres faisaient convoyer leurs navires marchands par des vaisseaux de guerre, le pavillon n'était pas respecté. Les neutres, disaient les Anglais, ne peuvent transporter chez les nations avec lesquelles nous sommes en guerre, que l'espèce de marchandise que nous les autorisons à charger ; et puisqu'il ne leur est pas loisible de voiturer des marchandises non autorisées, nous avons le droit de visiter leurs bâtimens, de constater si leurs négocians se sont conformés à nos règles. D'après cette décision, tous les bâtimens neutres furent insultés sur l'océan. Les principes, reconnus par le droit des gens, et réclamés par les publicistes, étaient invoqués de toutes parts. Le cabinet de Saint-James répondait par des menaces.

Jamais un danger plus pressant n'avait in-
1801. vité les puissances maritimes à s'unir pour la défense commune. Les Anglais ne cachaient plus leur orgueil et leur cupidité. Ils avaient presque tout envahi, et ils voulaient envahir encore. Leurs flottes égalaient en nombre celles de tous les autres peuples européens ; et depuis qu'ils se croyaient assez forts pour les insulter tous, tous étaient insultés. Pouvait-on prévoir où s'arrêteraient les interdictions de leur droit maritime ? Après avoir déterminé l'espèce de marchandises qu'il était permis aux peuples de voiturer sur l'océan, qui pouvait les empêcher d'ordonner que telle nation n'aurait que tel nombre de vaisseaux, que telle autre n'en aurait point du tout ?

Ces interdictions ne sont pas nouvelles. N'avons-nous pas vu la république de Venise interdire la navigation de l'Adriatique ? Il est vrai que le doge de Venise épousait ce golfe. Mais le roi d'Angleterre pouvait aussi s'embarquer sur la Tamise, pour épouser l'océan à l'embouchure de cette rivière.

La conduite secrète tenue par le ministère anglais pendant la révolution de France, n'était plus un mystère en Europe. On savait que *Marat* était en Angleterre en relation avec le chancelier *Pitt*, lorsqu'on le croyait caché à Paris dans un souterrain ; que *Pitt* avait accueilli cet être exécrable, et qu'il avait plusieurs fois répété que c'était l'homme qui lui

serait le plus utile. On savait que par l'intermède de *Marat*, de *Danton* et de quelques hommes de cette trempe, le perfide *Pitt* avait soulevé en France toutes les tempêtes révolutionnaires, avait répandu le sang de plusieurs milliers d'individus, et peut-être celui de *Louis XVI* et de son épouse. AN 9.

Le but que se proposaient les ministres anglais dans ces horreurs, était de ruiner entièrement la France, d'attirer sur elle toute l'Europe, et, au sein d'une subversion dont l'histoire fournit peu d'exemples, de pomper tout l'or de l'univers, et de rendre l'Angleterre seule heureuse, seule paisible au milieu d'un volcan dont les laves brûlantes menaçaient de couvrir la terre entière de débris dévastateurs.

Ces sinistres projets furent arrêtés par une convention conclue à Pétersbourg, le 16 décembre 1800, par la Russie, la Suède et le Danemarck, et à laquelle la Prusse adhéra le lendemain. Cette convention était exactement calquée sur la neutralité armée de 1780. Les puissances contractantes convenaient que les stipulations relatives à la contrebande conserveraient leur force, mais qu'à l'avenir il ne serait conclu aucun traité de commerce sans prendre pour base le principe *que le pavillon neutre neutralise la cargaison*; que la garantie des vaisseaux de guerre, escortant des bâtimens de commerce, affranchissait ces bâti-

mens de toute visite de la part des puissances
1801. belligérantes ; et qu'il serait pris les mesures les plus rigoureuses pour empêcher qu'aucun commerce prohibé ne pût avoir lieu sous la protection de la neutralité armée.

Cette mesure n'était pas hostile, mais l'Angleterre qui prétendait dominer sur toutes les mers, la regarda comme une violation de ses droits. Les vaisseaux russes, danois, suédois et prussiens furent arrêtés dans les ports britanniques. Ces dispositions amenèrent des représailles.

Les forces maritimes britanniques peuvent balancer les forces maritimes de toute l'Europe, mais cette colossale puissance serait détruite dans ses fondemens par la seule inertie de l'Europe. L'Angleterre ne produit pas assez de blé pour la subsistance de ses habitans ; elle ne produit presque point de bois ; elle tire du continent les objets nécessaires à sa marine. La prospérité britannique ne se maintient que par l'étendue de son commerce ; ce commerce n'aura plus d'activité du moment où le continent refusera de communiquer avec les Anglais.

On peut fermer tous les marchés au peuple qui veut tout vendre exclusivement ; que ses vaisseaux sillonnent toutes les mers, mais que la haine les repousse de tous les ports ; que ses marchandises s'entassent inutilement dans les magasins ; que ses denrées ne circulent plus ; chargé des richesses du monde, il maudira

bientôt l'excès de son abondance, et comme *Midas*, il périra de faim sur des monceaux d'or. An 9.

Qu'on ne dise pas que cette interruption du commerce britannique nuirait à tous les peuples ; elle produirait, sans doute, quelques privations momentanées, mais elle ruinerait entièrement l'Angleterre. Les Anglais, ne pouvant débarquer le produit de leur industrie, sur aucun rivage, depuis le détroit du Sund jusqu'aux Dardanelles, désavoueraient des ministres qui forcèrent les ressorts de la puissance publique, ou qui ne se flattèrent de la maintenir qu'en éternisant la faiblesse des Etats voisins. Déjà le cours forcé, donné par *Pitt* aux billets de banque, annonce une crise précédant un orage terrible ; les capitalistes étrangers ont pris l'alarme, ils retirent leurs fonds de cette banque dont on croyait les fondemens inébranlables ; l'Angleterre se hâtera de signer, avec le continent de l'Europe, un traité de navigation sur les principes de la réciprocité ; ou si ce gouvernement persiste dans son système oppresseur, les jours de sa détresse succéderont rapidement à ceux de sa prospérité. Après avoir étonné l'Europe par sa vaste puissance, sa chûte servira d'exemple pour arrêter les prétentions des peuples qui voudraient à l'avenir neutraliser la libre industrie de leurs voisins.

1801.

CHAPITRE XXVII.

Traité de Lunéville. Traité de paix entre la France et le roi des Deux-Siciles.

PENDANT que cette combinaison diplomatique inclinait d'une manière nouvelle la balance de l'Europe, la paix entre la France, l'Allemagne et la Hongrie, était signée à Lunéville, le 9 février (20 pluviose), par *Joseph Bonaparte*, plénipotentiaire francais, et par le comte *de Cobenzel*, plénipotentiaire impérial. Les avantages assurés à la France par ce traité et par celui de Campo-Formio, étaient les mêmes; le Rhin et les Alpes devenaient les limites françaises vers l'Allemagne et l'Italie. L'empereur cédait à la France le petit pays de Frichtal, que la maison d'Autriche avait conservé à la gauche du Rhin dans les enclaves du canton de Bâle. Le gouvernement français se proposait de donner cette province au corps helvétique en échange du Bas-Vallais, dont la possession livrait à la France tous les passages de France en Italie, depuis le Simplon, sur lequel pouvait être ouverte une superbe route. Les choses s'arrangèrent autrement.

Il était stipulé que les princes séculiers, privés de leurs possessions à la gauche du Rhin,

seraient indemnisés par la voie de sécularisations, d'une quantité suffisante de bénéfices princiers à la droite du fleuve. An 9.

La république italienne était reconnue ; la maison d'Autriche conservait les provinces vénitiennes ; l'Adige devait servir de limites entre ces provinces et la république italienne; l'infant de Parme obtenait le grand duché de Toscane, érigé en royaume ; l'empereur se chargeait d'indemniser le grand-duc *Ferdinand*, en Allemagne, des pertes par lui éprouvées en Italie. Ce traité fut ratifié, le 7 mars, par la diète de l'Empire, et à Paris, le 28 ventose, par le corps législatif.

La suspension d'armes entre la France et le roi des Deux-Siciles fut convertie en traité définitif, signé, le 28 mars, entre les plénipotentiaires *Jean-Marie Alquier*, pour la France; et *Antoine de Micheroux*, pour le roi des Deux-Siciles.

CHAPITRE XXVIII.

Les Français évacuent l'Egypte.

Les vaisseaux anglais continuaient à couvrir les mers; une flotte britannique, commandée par le lord *Keith*, portait sur les plages de l'Afrique un corps de quinze mille hommes

aux ordres du général *Abercrombie*. Il se pro-
1801. posait de chasser les Français d'Egypte, en se combinant avec l'armée du grand-visir, campé dans la Syrie, à l'entrée du grand désert. Les Anglais, maîtres de la mer, pouvaient aisément recruter leurs troupes avec les garnisons de Malte, de Gibraltar et de Minorque.

L'armée française d'Egypte, victorieuse dans les combats, s'affaiblissait par ses triomphes même. Sans communication avec la France, elle manquait des choses les plus indispensables.

Il était sur-tout impossible de remplacer les fusils devenus hors d'état de servir. Les essais de fonderie avaient peu réussi ; la poudre, le fer coulé et le plomb devenaient rares. Une nourriture à laquelle les soldats n'étaient pas accoutumés, augmentait les infirmités causées par le climat d'Egypte.

On avait cinq cents lieues de pays à garder ; il était impossible, les places pourvues, de rassembler plus de huit mille hommes en un seul point, pour les opposer aux ennemis. Le gouvernement français avait ordonné à l'amiral *Gantheaume* de porter dans Alexandrie sept à huit mille hommes et les munitions dont manquait l'armée d'Egypte. L'escadre chargée de cette expédition sortit de Brest sans être aperçue par les Anglais ; mais des obstacles ayant retardé sa marche, le fruit de cet ar-

mement fut perdu. Les Anglais, ayant eu le tems de réunir leurs forces disséminées sur la Méditerranée, s'opposèrent victorieusement aux tentatives de *Gantheaume* pour prendre terre en Egypte. Cet amiral, après une longue et vaine croisière, ramena ses vaisseaux à Toulon. L'armée d'Orient perdit tout espoir d'être secourue. An 9.

Dans cette extrémité, les troupes, se battant continuellement sans être rebutées par les fléaux physiques dont elles étaient dévorées, ni par le nombre de leurs ennemis, furent plusieurs fois sur le point de forcer les Anglais de se rembarquer.

Mais le ministère britannique, voulant réparer la faute par lui faite de s'opposer à l'évacuation de l'Egypte, agglomerait des efforts prodigieux. Non-seulement quinze mille hommes attaquaient les Français vers Alexandrie, mais un corps presque aussi nombreux, venu de Bombai par la mer Rouge, débarquait sur la côte de Suez, tandis que le grand-visir, auquel le divan avait envoyé toutes les forces dont il pouvait disposer, avançait sur le Caire.

Abercrombie parut sur la plage d'Aboukir, le 17 ventose. *Menou* aurait repoussé cette attaque, s'il eût été dans la position de *Kleber*, lorsqu'il livra la bataille d'Héliopolis; mais son armée occupait toute l'Egypte. Il ne put réunir

que dix mille combattans dans les plaines de
1801. Rhamanié.

Abercrombie enleva le fort d'Aboukir; il prit position à deux lieues d'Alexandrie. *Menou* marche en bataille sur les ennemis, deux heures avant le jour, le 30 ventose. L'armée anglaise était supérieure en nombre; et, pour augmenter cet avantage, *Keith* avait envoyé au secours d'*Abercrombie* tous les militaires dont la présence n'était pas nécessaire à la manœuvre des vaisseaux. La victoire se déclara pour les Anglais, à l'entrée de la nuit. *Menou* ordonna la retraite.

On avait fait de part et d'autre une perte égale; mais, tandis que les Français ne recevaient aucun secours, les Anglais affaiblissaient la garnison de Malte, pour remplir le vide laissé dans leur armée par la bataille d'Aboukir.

Menou se retira dans Alexandrie; et ayant mis cette place en état de défense, il attendit dans ce poste les secours d'Europe, qui ne devaient pas arriver.

Il avait chargé le général *Beliard* de la défense du Caire et de la Haute-Egypte avec un corps de trois mille cinq cents hommes. Quatre mille hommes, commandés par le général *Lagrange*, couvraient le Caire du côté de Rahmanié. Des garnisons peu nombreuses occupaient Suez et Cosseir, sur la mer Rouge,

Belbeis et Salachiek, à l'entrée du désert de Syrie. Avec ces ressources, *Beliard* avait à combattre non-seulement l'armée du grand-visir, mais les troupes anglaises venues de l'Inde. AN 9.

L'issue de la bataille d'Aboukir ne laissait aux Français que le seul parti de réunir leurs forces, d'attaquer les Ottomans, et de les chasser au-delà du désert.

Dans cette vue, les commandans de Belbeis et de Salachiek eurent ordre d'évacuer ces places, de faire sauter leurs fortifications, de se replier sur le Caire.

On apprit en même tems au Caire l'arrivée des Ottomans à Belbeis, la prise de Rosette et de Damiette par les Anglais, et l'invasion des Anglais asiatiques vers Suez.

Mourad bey, auquel *Menou* avait abandonné par un traité le commandement de la Haute-Egypte, et qui s'était montré constant dans l'alliance de la France, mourut de la peste. La fidélité des Mamelouks, dont le caractère de *Mourad* bey était la garantie, avait disparu avec lui; ils prenaient les armes de toutes parts.

Cependant le grand visir s'était arrêté pour se concerter avec les Anglais. Les différens corps aux ordres de *Béliard* ne purent se réunir que le 29 floréal. *Lagrange* avait été défait par un corps de troupes anglaises aux ordres du général *Hutchinson*, successeur

d'*Abercrombie*, tué à la bataille d'Aboukir,
1801. et par un corps ottoman, envoyé par le Capitan-Pacha. Cette armée combinée marchait sur le Caire.

Béliard attaqua les Ottomans à El-Meneier, le 25 floréal. La victoire resta toute la journée indécise entre une armée de quatre-vingt mille hommes et un corps où l'on comptait moins de huit mille combattans. Les Musulmans, retranchés le lendemain de l'action, refusaient une nouvelle affaire générale ; mais leur cavalerie détruisait les subsistances dans les environs des Français : *Béliard* fut contraint de se retirer au Caire ; trois armées l'y bloquèrent bientôt.

Dans la position la plus critique, les Français semblaient devoir être forcés à poser les armes. Ces guerriers, couverts de cicatrices honorables et accoutumés à lutter depuis plusieurs années contre les efforts de l'Europe et de l'Asie, montraient un front inébranlable ; leurs exploits étaient récens, ils laissaient une impression profonde. Les ennemis devaient tout redouter des hommes qui avaient commandé jusqu'alors à la fortune.

Beliard s'assura des chefs des Mosquées, des membres du divan, et des plus riches négocians du Caire ; ils furent enfermés dans la citadelle. On dirigea des batteries sur la ville. Les généraux, les officiers et les soldats s'oc-

cupaient à l'envi à former de nouveaux retranchemens et à les couvrir d'artillerie. Le mouvement perpétuel des Français semblait les multiplier. La population du Caire dut craindre que la moindre insurrection de sa part, ne fût punie par la destruction de la ville. Les Anglais et les Ottomans furent convaincus que le Caire serait réduit en cendres dont ils ne deviendraient les maîtres qu'en marchant sur les cadavres des Français. AN 9.

Cependant les fortifications trop étendues ne pouvaient résister long-tems à une attaque régulière. L'investissement du Caire fut achevé le 1.er messidor. Les vivres devinrent rares. On craignit que les habitans ne missent eux-mêmes le feu à la ville, et qu'au sein de la confusion, compagne d'un vaste incendie, les Anglais et les Turcs ne fussent introduits dans les retranchemens, dont la circonférence embrassait douze mille toises.

Une suspension d'armes publiée le 3 messidor, fut suivie d'une conférence entre trois officiers français et un pareil nombre des armées confédérées. *Beliard* présenta, le 5, les conditions auxquelles il évacuerait le Caire : elles furent acceptées le 8, et ratifiées le 9.

D'après cette convention, les troupes françaises et leurs auxiliaires devaient évacuer toutes les places d'Egypte, et se rendre

à Damiette avec armes, bagages, artillerie
1801. de campagne et munitions pour être transportées dans les ports de France, aux frais des puissances alliées.

Les commandans de terre et de mer des forces britanniques et ottomanes se chargeaient de procurer des vaisseaux pour le transport des troupes françaises et auxiliaires, des Français ou Egyptiens employés au service de l'armée.

A dater de la ratification de ce traité, toutes hostilités devaient cesser; les administrations, les membres de la commission des arts et tous les individus attachés à l'armée française, jouissaient des mêmes avantages que les militaires. Ils pouvaient emporter les papiers relatifs à leur mission et leurs papiers particuliers. Tous les habitans de l'Egypte étaient libres de suivre les Français; les individus qui prendraient ce parti, ne pouvaient être inquiétés dans leurs personnes et dans leurs biens; il était encore stipulé qu'aucun Egyptien n'aurait rien à souffrir dans sa personne, ni dans ses biens, à raison des liaisons contractées avec les Français durant leur séjour en Egypte, pourvu que les Egyptiens se conformassent, dans la suite, aux lois du pays.

On devait communiquer cette convention

au général *Menou* ; il avait la liberté de l'accepter. An 9.

Environ huit mille Français et quatre mille Egyptiens formaient la garnison d'Alexandrie. *Menou*, en recevant la capitulation du Caire, assemble cette armée ; il consulte ses compagnons sur le parti qu'il devait prendre. Un seul cri se fait entendre ; tous veulent s'ensevelir sous les ruines de la place assiégée. Elan sublime, digne des guerriers qui, sous les ordres de *Bonaparte*, avaient détruit cinq armées autrichiennes en Italie, et dont les exploits en Egypte étonnaient l'Orient.

L'histoire a consacré l'exemple de plusieurs villes maritimes dont la défense opiniâtre brava avec succès les plus nombreuses armées ; mais ces places recevaient par mer les secours dont elles avaient besoin, et de nouveaux défenseurs. La ville de Tyr ne fut prise par *Alexandre*, après sept mois du siége le plus meurtrier, que lorsque ce conquérant fut maître de la mer. En vain la patiente industrie de ses soldats était parvenue à réunir, par une chaussée très-large et très-solide, le continent à l'île sur laquelle s'élevait la ville de Tyr. La réussite de cette entreprise surprenait les Tyriens, sans les décourager.

Alexandre, rebuté d'une résistance, si opiniâtre, délibèra plusieurs fois s'il ne devait pas abandonner le siège. C'était pour lui une

douloureuse réflexion qu'après avoir par-
1801. couru l'Asie avec la plus étonnante rapidité, sa fortune semblait arrêtée auprès d'une ville dont le siège éloignait l'exécution des projets d'une plus haute importance. D'un autre côté, il regardait comme une brèche à sa réputation de laisser Tyr derrière lui, comme une preuve qu'on pouvait lui résister : il résolut de multiplier les efforts pour vaincre les obstacles.

Il rassemble à Sidon les galères dont il pouvait disposer ; des rois voisins apprenant que leurs villes étaient au pouvoir des Macédoniens, quittaient l'armée navale des Perses, pour se réunir à celle d'*Alexandre*. Alors ce prince se vit en état de presser la ville de Tyr par terre et par mer. Cette place, ne recevant aucun secours du dehors, succomba sous les coups des assaillans.

Alexandrie, étroitement bloquée du côté de la mer par une flotte nombreuse, ne recevait aucun avantage de sa situation maritime. Cette fâcheuse disposition pouvait changer; un espoir aussi incertain soutenait le courage des assiégés. On relève les fortifications de la ville, on en prépare de nouvelles. Un camp retranché se forme entre la ville et les hauteurs sur lesquelles s'élève la colonne de *Pompée*. On fait sortir d'Alexandrie les individus dont les intentions paraissaient suspectes.

La gloire dont les Français étaient couverts, faisait une impression si profonde, que leurs ennemis mettaient beaucoup de lenteur dans leurs mouvemens. An 9.

Depuis le 9 messidor jusqu'à la mi-thermidor, les Anglais et les Turcs, maîtres de l'Egypte avec une armée de cent vingt mille combattans, se contentaient de bloquer étroitement Alexandrie. Non-seulement ils empêchaient qu'aucun comestible n'y pût entrer; mais, ayant déversé le canal qui portait l'eau du Nil dans la ville, ils rendaient la position des assiégés insupportable à d'autres que des Français.

Hutchinson craignait enfin que la crue du Nil ne le forçât d'abandonner les environs de la place assiégée, dont les fortifications très-irrégulières étaient d'une difficile défense par leur vaste étendue. Des canons du plus gros calibre furent tirés des vaisseaux, pour foudroyer les murs. On vint aisément à bout d'y faire des brèches. Un assaut général commença le 28 thermidor. Un corps nombreux s'était embarqué sur les inondations, durant la nuit du 28 au 29; il effectua son débarquement à l'ouest de la ville, sous les ordres du général *Cootes*, et investit le château de Marabou, à l'entrée du port occidental.

A l'est de la ville, les hauteurs faisant face

au camp retranché des Français, furent enle-
1801. vées après la meilleure défense.

Cootes commença à battre le château de Marabou, durant la nuit du 30 thermidor. En même tems, les corvettes turques et les barques canonnières anglaises attaquaient ce fort du côté de la mer. Il capitula; sa garnison était de deux cents hommes. Cette perte n'était pas considérable en elle-même, mais elle favorisait les approches du corps de la place.

Cootes ouvrit son feu contre la redoute du Bain, le 7 fructidor. Son artillerie, supérieure à celle des Français, faisait des ravages inappréciables. *Hutchinson* se rendit maître successivement du fort du Bain, du fort Triangulaire, et enfin du camp retranché des Français. Il ne leur était plus possible de prolonger une vaine défense; *Menou* demanda un armistice de trois jours, le 27 août, au coucher du soleil. La capitulation fut signée le 2 septembre. On stipula que deux forts seraient rendus dans le jour, et que les Français et leurs alliés s'embarqueraient le plutôt possible, pour être transportés dans les ports de France, avec armes, bagages, dix pièces de canon et toutes leurs propriétés particulières. *Menou* arriva à Toulon dans les premiers jours de l'année suivante.

AN 9.

CHAPITRE XXIX.

Le pape revient à Rome. Mort de l'empereur de Russie, Paul Ier.

On apprit presque en même tems en France l'évacuation de l'Egypte par les Français, et la signature des préliminaires de paix entre les gouvernemens de Paris et de Londres, dont un article prononçait la restitution de l'Egypte en faveur des Ottomans. Je parlerai bientôt de ce traité.

Le nouveau pontife romain, *Pie VII*, avait ramené la cour papale dans le palais du Vatican. Le roi de Sardaigne, *Amédée IV*, fugitif en Italie, regardant la ville de Rome comme le séjour le plus paisible qu'il pût choisir dans la péninsule, y avait rassemblé sa famille, incertaine de son sort. La fortune, qui le poursuivait, ne lui permit pas de jouir long-tems dans cet asyle du repos après lequel il soupirait. Le pape lui-même paraissait chancelant sur son trône ébranlé. Il avait envoyé auprès du gouvernement français le prélat *Spina*, archevêque de Corinthe, pour connaître les limites des Etats sur lesquels il devait régner. Tel était l'embarras de sa position, que, chargé depuis un an, du souverain sacerdoce, et sa

livrant sans réserve aux fonctions spirituelles
1801. de sa place, il différait cependant la cérémonie de son intronisation solemnelle dans la patriarchale de Latran.

Dans ces circonstances, fut enlevé par une mort imprévue l'empereur *Paul Ier*. Ce prince, âgé de 47 ans, laissait plusieurs enfans, dont l'aîné, *Alexandre*, âgé de vingt-quatre ans et marié à *Marie-Louise-Elisabeth de Bade*, lui succéda.

On publia que *Paul I.er* avait été trouvé mort dans son lit, durant la nuit du 23 au 24 mars, des suites d'une attaque d'apoplexie. Il passa pour constant que ce prince avait été assassiné. Les circonstances de ce crime furent ensevelies dans le plus profond silence; on parut considérer le malheur de ce prince comme l'ouvrage d'une aveugle fatalité qui se joue des vains projets des hommes et de leur frêle existence.

Si le gouvernement anglais ne conduisit pas la main des meurtriers, il recueillit les fruits du meurtre. Des sujets de discorde élevés entre la Russie et la Grande-Bretagne s'éteignirent sous le nouveau règne. Cependant le cabinet de S.t-James échoua dans le projet d'entraîner la cour de Pétersbourg dans une nouvelle coalition contre la France. *Alexandre I.er* renoua les anciennes liaisons entre les Russes et les Français. Il ne restait aux ministres an-

glais, pour rallumer le feu de la guerre, que d'agiter l'Allemagne par de nouveaux troubles. An 9.

CHAPITRE XXX.

Négociations en Allemagne pour l'exécution du traité de Lunéville.

Dans la discussion ouverte à Ratisbonne, pour la ratification du traité de Lunéville, le ministre de Magdebourg, après avoir exposé tous les sacrifices faits par le roi de Prusse à la paix de l'Allemagne, votait pour la ratification pure et simple, en conservant ses droits de coopération dans les résultats de cette paix relativement aux rapports intérieurs de l'empire. Le ministre de Bavière ouvrit le même avis.

Un des votes les plus développés, fut celui de l'électeur de Cologne, grand maître des Teutoniques. Son ministre, après avoir offert le tableau des efforts extraordinaires faits par l'empereur, pour terminer la guerre, donnait son adhésion au traité de Lunéville, à l'exemple du roi de Prusse et du duc de Bavière; mais il observait qu'à l'égard du principe d'indemnités, adopté dans cette convention, il ne pouvait se convaincre comment, dans une affaire nationale, à laquelle tous les membres de l'empire devaient prendre part en vertu du

1801. bien social, quelques-uns pussent, avec justice, prétendre à des indemnités capables d'anéantir entiérement d'autres Etats échappés aux chances de la guerre.

Dans un combat commun, ajoutait-il, chacun doit suporter ses pertes; mais dès que l'empire a été forcé d'admettre un autre principe, comme une condition absolue de la paix, toutes les considérations s'évanouissent devant l'espoir de procurer à l'Allemagne une tranquillité durable.

Il n'en est pas moins certain que ce principe des indemnités doit être circonscrit le plus étroitement possible; qu'on ne saurait l'étendre sur les Etats dont le territoire n'a pas été envahi par la guerre, que dans la proportion exigée par leurs nouveaux rapports; que tous doivent conserver leur existence constitutionnelle lorsque la vicissitude malheureuse des tems n'en exige pas impérieusement la dissolution; qu'enfin les négociations ultérieures doivent altérer le moins possible l'esprit de la constitution germanique.

Ces principes furent présentés de nouveau par les évêques de Spire, de Constance, de Bamberg, de Liége, d'Aischtat, de Freisengen, de Worms, de Salsbourg, de Brixen, et par presque tous les princes prélats d'Allemagne.

Au surplus, tous les votans convenaient

que le traité de Lunéville donnait lieu à la diète d'examiner si cet acte diplomatique devait ou ne devait pas être approuvé ? quel mode on adopterait sur les indemnités stipulées, et quels seraient les bénéfices princiers dont les biens supprimés formeraient les indemnités ? On n'examinait alors que la première de ces questions, les deux autres paraissaient à quelques égards prématurées. An 9.

CHAPITRE XXXI.

Conclusum de la diète de l'Empire.

Ce *conclusum* fut prononcé ; la diète de l'Empire est instruite par le décret impérial, du 21, notifié le 25 février de cette année, et par les pièces jointes à cet acte, des motifs importans qui ont déterminé S. M. I. à conclure, en sa qualité de chef de l'Empire, la paix avec la France.

Les trois collèges délibérant sur ce décret, prennent la décision suivante :

« La paix conclue le 9 février à Lunéville, avec la France, par S. M. I., est ratifiée de la part de l'empereur et de l'Empire.

1801.

CHAPITRE XXXII.

Discussion sur le mode des indemnités prononcées par le traité de Lunéville.

L'EXAMEN du mode pour prononcer sur les indemnités stipulées par le traité de Lunéville, offrait de plus grandes difficultés. Les avis se trouvèrent partagés ; les uns voulaient que cette affaire importante fût remise à la sagesse de l'empereur ; d'autres, que les Etats de l'Empire intervinssent pour former une commission chargée de ce travail ; d'autres, enfin, réclamaient une députation formée d'un petit nombre de commissaires à la nomination des principaux Etats d'Allemagne. Ils se divisaient sur les princes auxquels serait accordée la prérogative de nommer cette commission.

On remarqua sur-tout les votes des ministres de Hanovre et d'Autriche. Le premier, après avoir prouvé combien la question du mode, d'après lequel l'empire germanique exercerait son droit de coopération aux indemnités, importait au maintien de la constitution de cet empire, et les difficultés multipliées, présentées par ce mode de concours, persuadé, cependant, que l'empereur méritait une confiance illimitée, proposait préalablement,

D'adresser de la part de l'Empire des remercîmens à l'empereur, et de le prier de faire, pour le bien de l'Empire, les démarches nécessaires pour les arrangemens ultérieurs, mais de ne rien conclure sans en avoir conféré avec la diète, et connu son opinion. Le ministre Hanovrien ajoutait que, si l'empereur ne croyait pas devoir se charger de ce travail préparatoire, la diète ne pouvait trouver de mode plus constitutionnel que de former une commission extraordinaire, composée des Etats de Mayence, Saxe, Autriche, Bavière, Magdebourg, Bamberg, Bremen, des comtés de Wétéravie et des villes impériales de Ratisbonne et d'Augsbourg. Cette commission serait munie de pleins pouvoirs pour traiter cette affaire avec le ministre impérial, à la charge de soumettre les arrangemens définitifs à la ratification de l'empereur et de l'Empire. An 9.

Le ministre d'Autriche pensait qu'il convenait de restreindre le nombre des commissaires, parce que les difficultés majeures devaient faire appréhender qu'une nombreuse députation ne compliquât les objets à traiter. Il proposait de confier tous les arrangemens préparatoires aux électeurs de Saxe et de Mayence, et, dans le cas où cette proposition ne serait pas admise, de nommer une députation de quatre Etats.

Il fut pris un *conclusum*, le 30 avril, dans

1801. lequel l'empereur était chargé de l'applanissement de toutes les difficultés relatives au traité de Lunéville, et de communiquer à la diète le résultat de ses démarches pour être ratifiées. Cette commission ne fut point acceptée par l'empereur. Il rendit compte des motifs de son refus par un rescrit impérial, du 20 juin.

Une nouvelle discussion s'ouvrit dans la diète. Le ministre de Mayence présentait un plan d'après lequel on aurait nommé une députation de douze Etats; Mayence, Bohême, Saxe et Bavière, dans le collège des électeurs; Autriche, Magdebourg, Bremen, Wirtemberg, Wursbourg et les comtés de la religion évangélique dans le collège des princes; Ratisbonne et Augsbourg dans le collège des villes impériales.

Les votes se trouvèrent partagés dans les trois collèges. Les uns voulaient donner des pleins pouvoirs à l'empereur, les autres proposaient une commission nommée dans le sein de la diète. Le vote de Magdebourg, émis dans la séance du 24 août, entra dans des détails qui firent la plus grande sensation. Le ministre prussien observait que, d'après le texte précis du traité de Lunéville, les seuls Etats héréditaires ayant perdu leurs possessions sur la rive gauche du Rhin, recevraient des indemnités prises dans l'empire même au moyen

des sécularisations. Il fallait donc présenter à la diète un état exact des revenus de tous les princes héréditaires dépossédés, pour déterminer la quotité des indemnités à laquelle ils avaient droit; il fallait ensuite déterminer les sécularisations convenables, et les conditions d'après lesquelles les pays sécularisés passeraient aux Etats héréditaires.

An 9.

Ensuite le ministre prussien remit une note dans laquelle il demandait qu'il fût sursis à la nomination des principautés ecclésiastiques devenues vacantes par la mort ou par la démission des titulaires.

Pendant ces négociations, mourut à Vienne, le 17 juillet, l'archiduc *Maximilien*, électeur de Cologne, évêque de Munster, et grand maître des teutoniques. Le roi de Prusse considérait les principautés ecclésiastiques de Westphalie comme pouvant composer les indemnités réclamées par lui. Ce fut le sujet d'une nouvelle note. Son ministre protesta de nullité contre toute nomination à l'évêché de Munster. Le chapitre de Munster, au préjudice de cette protestation, élut, le 9 septembre, l'archiduc *Antoine-Victor*. Cet événement semblait pouvoir rallumer les torches de la guerre, mais l'Allemagne entière soupirait après la paix.

La diète décida, après les plus longues altercations, que le droit de coopérations des

1801. An 10. Etats de l'empire au mode d'indemnités, serait exercé au moyen d'une députation choisie dans le collège des électeurs par les électeurs de Mayence, Saxe, Bohême et Brandebourg, et dans le collège des princes par les ducs de Bavière et Wirtemberg, le prince Hesse-Cassel et le grand maître des teutoniques.

On sut bientôt que la grande affaire des indemnités serait traitée par les principales puissances de l'Europe, sous la médiation de la France et de la Russie, ce qui anéantissait toutes les spéculations des Anglais pour renouveller la guerre en Allemagne.

CHAPITRE XXXIII.

Préliminaires de Paix entre la France et la Grande-Bretagne.

Dès-lors les ministres anglais effrayés par les préparatifs hostiles des Français sur les bords de l'Océan, inclinaient vers la paix. Les préliminaires furent signés à Londres, le neuf vendémiaire an 10, premier octobre 1801, par le secrétaire d'état des affaires étrangères *Robert Bank-Jenkinson* et le plénipotentiaire français *Louis-Guillaume Otto*. Les deux puissances rétablissaient sur-le-champ les liaisons d'amitié sur terre et sur mer, dans toutes les

parties du globe. Il était convenu que la Grande-Bretagne restituerait à la France et à ses alliés les possessions occupées par les forces anglasies dans le cours de la guerre, à l'exception de l'île de la Trinité et des établissemens bataves dans l'île de Ceylan. An 10.

Le port du cap de Bonne-Espérance devait rester ouvert au commerce et à la navigation des Anglais. On restituait l'île de Malte aux chevaliers maltais, et l'Egypte aux Ottomans.

Les Etats du Portugal étaient maintenus dans leur intégrité. Les Français évacuaient le royaume de Naples ; les Anglais évacuaient Porto-Ferraio et tous les territoires par eux occupés sur la Méditerranée et l'Adriatique. La France reconnaissait l'indépendance de Corfou, de Céphalonie et des autres îles vénitiennes sur les côtes de la Grèce.

CHAPITRE XXXIV.

Intérieur de la France durant les derniers mois de l'an IX et les premiers de l'an X.

Les Français, après les efforts les plus magnanimes, recevaient enfin la paix des mains de la victoire. L'homme extraordinaire qui tenait d'une main ferme les rênes du gouvernement, abandonnées depuis deux lustres à

1801. la faiblesse, à la perversité, à l'inconstance ou à l'intrigue, devenait le pacificateur du monde.

Dans l'espace d'un petit nombre de mois, *Bonaparte* avait signé la paix avec les principales puissances de l'Europe. J'ai déjà parlé du traité de Luneville avec l'empereur et l'empire, et de celui de Florence avec le roi des Deux-Siciles; les difficultés entre la France, la Russie, le Portugal et la Porte, furent successivement terminées.

Il ne restait aucun sujet de dissention entre les Russes et les Français. Cependant les relations amicales n'étaient pas formellement rétablies entre les deux empires. Ce fut l'objet d'un traité signé à Paris le 16 vendémiaire (8 octobre), entre *Charles-Maurice Talleyrand*, ministre des relations extérieures, et *Arcade* comte *de Marcoff*, plénipotentiaire Russe. Il fut convenu que toutes les relations commerciales et diplomatiques, entre les deux nations, existeraient sur le même pied où elles étaient avant la guerre, sauf les modifications qui pourraient être le sujet d'un traité de commerce; ces dispositions étaient déclarées communes à la république batave.

La paix avec le Portugal avait été signée à Madrid, le 7 vendémiaire (29 septembre), par *Lucien Bonaparte*, ambassadeur de France, et *Cyprien Bibéiro-Freire*, ambassadeur de

Portugal à la cour de Madrid. Le prince régent de Portugal ouvrait tous les ports de ses Etats aux vaisseaux de guerre et de commerce français, et les fermait aux vaisseaux anglais jusqu'à la paix générale. Il était convenu que les sujets des deux puissances jouiraient respectivement, dans les Etats de l'une et de l'autre, de tous les avantages accordés aux nations les plus favorisées. AN 10.

Il n'existait aucune connexion diplomatique entre la coalition Européenne et les hostilités des Ottomans contre la France. Cette guerre avait été occasionnée par l'expédition d'Egypte, dont le but et les circonstances pouvaient être envisagées sous des faces différentes. Une combinaison aussi préjudiciable aux Ottomans qu'aux Français devait disparaître avec la cause dont elle découlait. A peine les préliminaires entre la France et la Grande-Bretagne assuraient au grand seigneur la paisible possession de l'Egypte, qu'un traité de paix fut signé à Paris, le I.er du mois *gémasy-Ulahir* (17 vendémiaire) entre l'ambassadeur ottoman en France, et le ministre des relations extérieures. Il était convenu qu'après l'évacuation de l'Egypte, non-seulement les hostilités cesseraient entre les deux puissances, et que les prisonniers respectifs seraient mis en liberté, mais que les Francais jouiraient, dans les Etats ottomans, des droits

de commerce et de navigation dont ils avaient
1801. joui avant la guerre, et dont pourraient jouir dans la suite les nations les plus favorisées.

Dans le même tems le gouvernement français terminait, à la satisfaction réciproque, les différens survenus durant la révolution avec les Etats-Unis de l'Amérique et avec le St.-Siège. On restituait à *Pie VII* les Etats enlevés à l'église romaine depuis le traité de Tolentino. Le pape consentait à un nouveau concordat pour le gouvernement des églises de France avec les modifications exigées par la révolution.

L'archevêque de Corinthe *Spina* et les cardinaux *Consalvi* et *Caprara* furent successivement envoyés en France, pour applanir les difficultés qui pouvaient retarder l'organisation du clergé suivant une nouvelle distribution des diocèses.

CHAPITRE XXXV.

Suite des dissentions de Saint-Domingue. Congrés d'Amiens.

J'ai parlé précédemment des dissentions entre *Toussaint Louverture*, *Rigault* et *Roume*, qui avaient rallumé la guerre civile à Saint-Domingue, *Toussaint Louverture* força *Ri-*

gault d'abandonner l'île, et enferma *Roume* dans le fort du Dondon. Cet agent français était accusé d'éloigner, par des lenteurs inopportunes, l'instant où le gouvernement français serait mis en possession de la partie espagnole. La partie française fut alors réunie sous l'autorité de *Toussaint Louverture*. Ce général ayant convoqué une assemblée centrale dans la ville du Port-au-Prince (port républicain), on y rédigea une constitution ne formant plus de Saint-Domingue qu'un seul Etat soumis au même gouvernement. Cette constitution renfermait treize titres. Elle fut achevée le 19 floréal an 9, et acceptée en ces termes par *Toussaint Louverture*: l'invitation de l'assemblée centrale est un ordre auquel j'obéirai; je transmettrai la constitution au gouvernement français pour obtenir sa sanction; et quant à son exécution dans la Colonie, le vœu exprimé par l'assemblée centrale sera rempli au Cap-Français, le 13 messidor an 9.

Toussaint Louverture.

Le titre 8 de cet acte nommait gouverneur de Saint-Domingue *Toussaint Louverture*. Les rènes de l'Etat lui étaient confiées durant toute sa vie, avec la faculté de nommer son successeur. Il était chargé de présenter l'acte constitutionnel à la sanction du gouvernement français, et néanmoins attendu le danger de la situation de l'île, *Toussaint Louverture* était

invité au nom du bien public de la faire exé-
1801. cuter sur-le-champ.

Cette charte, écrite avec netteté et précision, renfermait plusieurs réglémens propres à ramener la paix, l'industrie et le bonheur sur cette terre si long-tems abreuvée de sang; mais on ne pouvait se dissimuler que son exécution tendait de la manière la plus formelle à rendre l'île de S.t-Domingue indépendante de la France. Les Anglais, dont la sombre jalousie avait allumé les volcans destructeurs, capables de changer cette superbe colonie en un lugubre et vaste désert, la voyaient, avec une surprise mêlée d'effroi, sortir de ses ruines fumantes.

La population de Saint-Domingue, se livrant à l'envi à l'agriculture et au commerce sous le ciel le plus heureux, sur la terre la plus féconde; exerçant au maniement des armes soixante mille combattans, et appelant dans son sein les germes des arts et de l'industrie, menaçait d'envahir tôt ou tard la Jamaïque, et de détruire les établissemens anglais dans les Antilles. L'appréhension de cet événement augmentait le desir, témoigné généralement en Angleterre, d'accélérer le traité définitif de paix; et tandis que le gouvernement français, conduit peut-être à son insu par des suggestions étrangères, préparait dans le port de Brest le plus redoutable armement, pour res-

serrer les liaisons surbordonnant Saint-Domingue à la France, le lord *Cornwallis*, plé- An 10. nipotentiaire anglais, et *Joseph Bonaparte*, plénipotentiaire français, rédigeaient dans Amiens les stipulations qui auraient affermi la paix de l'Europe, si les Anglais n'en avaient pas enfreint les articles.

Toutes les républiques nouvellement fondées sur les frontières de France, s'agitaient pour fixer leurs destinées par des lois adaptées aux mœurs, aux usages, aux habitudes, aux besoins des habitans, et pour obtenir un rang diplomatique dans le système général développé en Europe par la révolution française.

CHAPITRE XXXVI.

Une consulte italienne s'assemble à Lyon. Constitution de la république italienne.

Les Bataves, les Suisses, les Liguriens, accoutumés depuis long-tems aux institutions 1802. républicaines, recélaient chez eux les bases du An 10. nouveau contrat social. Leurs dissentions intérieures en retardaient le développement, sans détruire son germe. Mais la république italienne, formée au milieu de la guerre par la réunion de plusieurs Etats divisés par leurs lois, leurs mœurs, leurs usages, trouvait plus

difficilement les moyens d'implanter dans son
1802. sein cet esprit national, le fondement le plus solide des Etats souverains.

Pour parvenir à se constituer en corps de nation, elle eut recours à *Bonaparte*, qui l'avait fondée en l'an 6, et rétablie deux ans après. La consulte de Milan décida qu'une consulte extraordinaire s'assemblerait dans Lyon. Elle fut composée de quatre cent cinquante-deux députés; les membres du comité de gouvernement, vingt-neuf membres de la consulte de Milan, cinquante-sept évêques ou ecclésiastiques du second ordre, quarante-six magistrats, trente savans ou littérateurs, cinquante-un députés des villes, quarante-neuf députés de la garde nationale, trente-un négocians, cent vingt agriculteurs et trente députés des troupes de ligne.

Cette assemblée ne pouvait se réunir dans une ville française, sans l'autorisation du gouvernement francais. Le ministre des relations extérieures, *Talleyrand*, s'était rendu à Lyon dans les premiers jours de nivose; il tint des conférences préparatoires avec un bureau de délibérations, composé de cinq députés appartenant aux cinq divisions territoriales de la république italienne.

La consulte extraordinaire, présidée par *Monscalchi*, envoyé cisalpin près le gouvernement français, se partagea en cinq sections

tenant des assemblées séparées. Le bureau de ces sections fut formé des citoyens *Melzi* et *Strigelli*; pour la section milanaise; *Aldini* et *Belmonti*, pour les légations; *Barguani* et *Carissimi*, pour les provinces vénitiennes; *Paradisi* et *Caudrini*, pour le Modénais; *Bernardi* et *Guicciardini-Quido*, pour le Novarèse et la Valteline. Les bases de la constitution déjà adoptées par la consulte législative de Milan, furent présentées aux cinq sections, pour en déduire les lois organiques. An 10.

La nouvelle constitution fut publiée sous le nom de Constitution de la République Italienne, nom que par anticipation j'avais donné à la Cisalpine, lorsque dans la troisième édition de mon Histoire de la Révolution, je parlais de la création de ce nouvel Etat.

Les cinq sections étaient chargées de préparer une liste des individus appelés au corps législatif par la confiance publique. Cette liste fut présentée à *Bonaparte*, arrivé à Lyon le 21 nivose.

Bonaparte ne pouvait se dissimuler que dans la position des choses la république italienne ne pouvait se maintenir, s'il ne conservait la haute direction des affaires générales; il annonça que le 6 pluviose il se rendrait dans la consulte pour proclamer la constitution et le choix des membres pour la première formation des autorités constituées.

1802. Il tint ce discours : « La république Cisalpine, reconnue à Campo-Formio, a déjà éprouvé bien des vicissitudes. Les premiers efforts pour la constituer ont mal réussi ; envahie par les ennemis, son existence n'était plus probable lorsque les Français, pour la seconde fois, chassèrent vos ennemis de votre territoire.

» Depuis ce tems on a tout tenté pour vous démembrer. La protection de la France l'a emporté ; vous avez été reconnus à Lunéville.

» Accrus d'un cinquième, vous existez plus puissans, plus consolidés.

» Composés de six nations différentes, vous allez être réunis sous le régime d'une constitution plus adaptée à vos mœurs et aux circonstances.

» Je vous ai réunis à Lyon autour de moi ; vous m'avez donné les renseignemens nécessaires pour remplir la tâche que m'imposait mon devoir comme premier magistrat du peuple français, et comme l'homme qui a le plus contribué à votre création. Les choix que j'ai faits pour remplir vos premières magistratures, l'ont été indépendamment de toute idée de parti, de tout esprit de localité. Je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût encore assez de droits sur l'opinion publique pour lui confier la place de président.

» Le procès-verbal que vous m'avez fait

remettre, et où sont analysées avec autant de précision que de vérité les circonstances dans lesquelles se trouve votre patrie, m'a vivement frappé : j'adhère à votre vœu ; je conserverai encore, pendant le tems que les circonstances l'exigeront, la grande pensée de vos affaires. An 10.

Au milieu des méditations continuelles qu'exige le parti où je me trouve, tout ce qui pourra consolider votre existence et votre prospérité, ne sera point étranger aux affections les plus chères de mon ame.

» Vous n'avez que des lois particulières, il vous faut désormais des lois générales. Votre peuple n'a que des habitudes locales ; il faut qu'il prenne des habitudes nationales. Enfin, vous n'avez point d'armée. Les puissances qui pourraient devenir vos ennemis en ont de fortes ; mais vous avez ce qui peut les produire, une population nombreuse, des campagnes fertiles, et l'exemple donné dans toutes les occasions essentielles par le premier peuple de l'Europe. »

Ce discours fut suivi de la lecture de la constitution.

1802.

CHAPITRE XXXVII.

Traité de paix entre la France et l'Anglet

Le premier consul quitta Lyon quelc jours après. Il était à Paris le 11 pluviose

Les plénipotentiaires Français et An mettaient la dernière main, dans Amie aux stipulations de la paix entre la Fra l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. attendait, pour rédiger le traité, l'arr d'un plénipotentiaire Espagnol ; *don Jos Nicolas d'Azara* fut chargé de cette mis Le traité fut signé le 4 germinal (25 ma par *Joseph Bonaparte*, le lord *Cornwa* le chevalier d'*Azara*, et *Roger-Jean Sc melpenning* ; il était entiérement confo aux articles préliminaires.

Le gouvernement des îles vénitienne l'archipel était reconnu sous le nom de R blique des Sept-Iles. L'île de Malte ren sous la domination de l'ordre de S.t-J il était stipulé que nul individu français anglais ne pourrait être admis dans cet or que les chevaliers procéderaient à l'élec d'un nouveau grand-maître, et qu'une n velle langue, sous le nom de langue n taise, serait établie dans l'ordre, sans

les chevaliers de cette langue fussent tenus à des preuves de noblesse. L'indépendance de Malte était placée sous la garantie de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse et de l'Espagne. An 10.

CHAPITRE XXXVIII.

Nouveau concordat entre le Gouvernement français et le Pape.

Tous les biens naissent les uns des autres. A peine le traité d'Amiens promettait à la France les avantages dont la paix générale était le gage, que des troubles religieux, source d'une désolation universelle, trouvaient leur terme dans une convention conclue entre le Gouvernement français et le Pape. Plusieurs dispositions de ce concordat, signé le 26 messidor an 9, étaient connues; *Bonaparte* attendait le moment de la paix extérieure. Il fut présenté au corps législatif le 15, et devint loi de l'Etat le 18 germinal an 10.

Il serait inutile et peut-être inconvenant d'établir ici un parallèle entre cet arrangement économique et ceux de la constituante, dont j'ai parlé dans le premier volume de cet ou-

vrage. Je me contenterai d'observer que dans
1802. ce concordat, l'aliénation des biens ecclésiastiques, ordonnée par la constituante, fut déclarée valable; on établit une nouvelle circonscription des diocèses, moins favorable à l'église en général et aux ecclésiastiques en particulier, que celle dont la constituante avait posé les bases; ce concordat exigea des évêques un serment qui n'est pas différent, dans son intensité, de celui dont une partie d'entre eux avait réfusé la signature durant les premières années de la révolution.

Quels effroyables malheurs n'auraient pas été prévenus, si le pape *Pie VI*, partageant les vues bienveillantes et conciliatrices de son successeur, avait admis la constitution civile du clergé de France en 1791! Ce pontife expia d'une manière bien cruelle sa fatale erreur; mais on ne saurait disconvenir qu'aux suites de cette erreur, doivent être attribués une grande partie des malheurs de la France.

Pie VII a réparé la faute de son prédécesseur. Le cardinal *Caprara*, revêtu du caractère de légat *à latere*, s'occupe non-seulement à concilier toutes les discordances qui peuvent se trouver entre l'ancienne organisation du clergé et la nouvelle, mais à rétablir la bonne intelligence entre les prêtres soumis aux institutions de la constituante et ceux qui s'étaient refusés à cette soumission.

Les pouvoirs du légat l'autorisaient même à légaliser, sous l'aspect religieux, les mariages contractés depuis la révolution par un grand nombre de prêtres ; pouvoir dont les pontifes romains n'avaient pas usé depuis l'époque des dissentions religieuses élevées en Europe par *Luther* et *Calvin*. An 10.

Que les noms de prêtres assermentés et insermentés disparaissent donc parmi nous. Que les ministres d'un Dieu de paix, tous désormais *soumis* de cœur et d'esprit au gouvernement, réunissent les efforts de leur zèle en faveur d'une religion dont l'enseignement concourut depuis tant de siècles au bonheur et à la prospérité de la France.

CHAPITRE XXXIX.

Conclusion.

ELLE est donc terminée cette révolution dont l'ensemble réunissant des contrastes inouis jusqu'à nos jours, offrit un mélange presque inconcevable de toutes les passions, de toutes les imprudences, de tous les genres d'héroïsme, de tous les crimes et de toutes les vertus.

La France appèle au rang suprême celui dont les mains valeureuses l'arrachèrent de l'abîme où l'erreur, le crime et l'ineptie la

conduisaient. Son gouvernement prendra ra-
1802. pidement ce caractère de fermeté qui distingue éminemment son nouveau monarque. Quelques nuages pourront obscurcir encore l'horison de ma patrie. On ne force pas sans peine les intérêts particuliers à disparaître devant l'intérêt général : mais ces agitations clandestines ne sauraient ébranler désormais la masse de l'Etat. Si plusieurs des nouvelles institutions éprouvent des changemens dans la suite, ils seront le résultat de l'opinion publique. Dans la naissance des sociétés, dit à ce sujet *Montesquieu*, ce sont les chefs des républiques qui font l'institution, c'est ensuite l'institution qui forme les chefs des républiques.

Les circonstances de l'événement qui vient de placer sur le trône impérial de France une quatrième dynastie, mérite, par sa haute importance, de faire le sujet d'un ouvrage particulier. Je me propose de le donner au public, si mon âge avancé me laisse assez de force pour terminer ce travail.

Mes pinceaux, trempés trop souvent dans des couleurs rembrunies, prendront une autre teinte. Je tracerai enfin des tableaux d'un brillant coloris, s'il m'est donné de transmettre à la postérité les premières années du règne de *Napoléon le Grand*, de ce règne mémorable, dont je n'ai crayonné que le berceau environné des plus déchirantes convulsions.

Mais ce berceau fut couvert par les trophées de la victoire, il fut soutenu par le dévoûment du patriotisme et par les lumières de la philosophie. Le vulgaire n'a vu, dans le spectacle étonnant donné par la France à l'univers, que des hommes acharnés contre des hommes, des passions luttant contre des passions. Les races futures y verront le développement d'une énergie dont jamais les annales du monde n'offrirent l'exemple. An 10.

Que des rhéteurs de mauvaise foi exagèrent à leur gré les malheurs qui accompagnèrent la révolution; l'histoire, méprisant leurs vaines théories, n'appréciera que ses brillans résultats. J'ai observé, dès les premières lignes de cet ouvrage, que depuis près de deux siècles les mœurs avaient subi des changemens qui devaient influer, tôt ou tard, sur la constitution politique de la France; aux liens féodaux qui unissaient toutes les classes dans l'échelle sociale, succédaient d'autres liens inconnus à nos ancêtres.

Le systême commercial créa la puissance des richesses et du luxe; elle fut bientôt en opposition avec celle des titres. La passion de jouir égala celle des prééminences. Le génie des arts marchait à sa suite. Un principe plus actif de correspondance entre les individus, éclairait les hommes sur leurs véritables intérêts. L'éclat des talens, l'illustration dans tous

les genres de succès, l'emportait dans les gran-
1802. des villes sur l'éclat, sur l'illustration des noms et des races. La noblesse, dont la supériorité n'était que le résultat de l'opinion publique, ne s'aperçut pas que cette opinion n'existant plus, elle bâtissait des châteaux dans les nuages, en transportant les idées chevaleresques du douzième siècle au milieu des lumières du dix-huitième. Lorsque la cour, cédant à la vanité nobiliaire, et relevant un mur de séparation entre les nobles et les non nobles, attribuait aux gens titrés tous les emplois militaires de terre et de mer, les principales dignités de la magistrature, les grandes places dans l'église, et tous les secours d'une éducation distinguée, elle ne fit que hâter le moment d'une explosion que le tems amenait.

Les corps ne s'aperçoivent pas, en vieillissant, que leurs maximes vieillissent avec eux, et que, lorsque tout est changé autour d'eux, il faut qu'ils changent eux-mêmes. La ligne de démarcation tracée, à contre-tems, entre les nobles et non nobles, les exaspéra tellement les uns contre les autres, qu'il fallait que le peuple français rétrogradât vers le douzième siècle ou que la noblesse fût supprimée.

En abolissant les castes et les droits de naissance, la révolution française ne fit que détruire les obstacles qui s'opposaient au jeu naturel de son organisation intérieure. Il est vrai

que cette même révolution, s'écartant bientôt de son objet, introduisit de nouveaux obstacles à la place des premiers. Elle substitua aux privilèges de la féodalité abolis, des titres nouveaux, non moins contraires aux principes constitutifs des sociétés que ceux qu'elle avait sagement détruits. Quelques hommes, entraînés par un enthousiasme vague et mal éclairé, méconnurent l'inégalité que la nature et l'éducation mettent entre les esprits. Ils n'apprécièrent qu'un seul talent, qu'une seule vertu; ils se persuadèrent que celui qui aimait la révolution, était propre à tout. Regardant l'expérience, le génie, la connaissance des affaires comme des qualités superflues pour gouverner la république; delà tant de calamités révolutionnaires. AN 10.

Ces malheurs étaient inévitables : il en est des révolutions comme de tous les événemens de ce monde, la sagesse les prépare quelquefois; l'intrigue et les passions s'en saisissent bientôt, et le hasard les dirige souvent vers un but opposé à celui de leurs premiers moteurs. Il faudrait que le génie qui conçoit les révolutions, en dirigeât constamment la marche, et que la même main qui brise les fers d'un grand peuple, fût assez forte pour tenir constamment ses passions enchaînées : il est malheureusement impossible de réunir à la fois l'impassibilité de la sagesse à la puissance de

l'enthousiasme. Le peuple qui, après une lon-
1802. gue suite de siècles d'asservissement ou d'apathie, s'éveillant tout-à-coup, remontant fièrement aux principes élémentaires de toute société, établissant ses devoirs et ses droits sur les bases de la justice éternelle, se laisserait diriger par des sages dans cette immense entreprise, manquerait probablement de l'énergie nécessaire pour déraciner les abus dont il était écrasé : cette énergie est l'apanage des passions.

Si au contraire il se composait d'hommes assez exaltés par l'amour de la liberté, pour surmonter tous les obstacles, comment espérer que, changeant tout-à-coup de caractère, au jour de la victoire, il suivrait avec docilité, dans ce moment d'ivresse, les conseils de cette froide raison qui aperçoit la vraie liberté dans le despotisme des lois, et le bonheur de l'homme en société, dans le sacrifice presque entier de son indépendance naturelle ?

Dans le passage d'un gouvernement à un autre devait donc naturellement se trouver une période orageuse, plus ou moins longue, pendant la durée de laquelle l'ignorance et les lumières, les passions et les principes, les institutions et les mœurs se trouveraient dans une lutte perpétuelle.

Toutes les causes se réunirent en France pour augmenter le chaos qui devait accompagner ce passage d'un gouvernement à un

autre. Quelles armes auraient employé les amis de la liberté et du bon ordre pour combattre une exaltation révolutionnaire, opposant sans cesse aux bases de la sociabilité, des prétendus axiomes de droit naturel, et supposant comme démontrées les hypothèses les plus fausses et les plus chimériques ? An 10.

Les ennemis intérieurs et les ennemis extérieurs de la révolution, ne combinaient-ils pas tous les moyens de séduction capables de propager ces prétendus axiomes ?

Dans leur dessein perfide, ils voulaient prouver que l'établissement des nouvelles institutions était incompatible avec la sureté des personnes et la propriété des biens. Parlait-on de liberté, ils la confondaient avec la licence; parlait-on d'égalité, c'était pour eux la loi agraire : réunis par le crime, ils provoquaient le mépris des lois, la destruction des talens, la chûte des manufactures, le pillage des propriétés. Le peuple, privé des leçons de l'expérience, ne distinguait pas ses amis, qui prêchaient la modération et la justice, de ses ennemis, qui abattaient devant ses passions toutes les barrières respectées jusqu'alors. Les amis du peuple et des lois furent proscrits : ainsi *Aristide* fut condamné à l'exil, *Socrate* but la cigué, *Caton* se donna la mort. Toutes les convenances qui rapprochent les professions et les individus, se dénaturaient ; le carac-

tère national fut gravement altéré, et si ce
1802. désordre eût duré plus long-tems, la terreur, qui le généralisait, eût fini par effacer toute trace de lois, de subordination, de mœurs.

Cependant, au milieu d'une effervescence incalculable, lorsque les ennemis du nouvel ordre de choses employaient jusqu'aux armes de la religion pour arrêter la marche de la révolution; lorsque, d'un côté, les émigrés emportaient à l'étranger une partie de l'or qui circulait en France, et de l'autre, l'Angleterre fomentait la rebellion dans les contrées de l'Ouest; tandis qu'un feu intérieur consumait les autres provinces, quelle force prodigieuse la jeunesse française ne déploya-t-elle pas en combattant contre l'Europe entière? le génie de la liberté est seul capable d'opérer un tel prodige.

En vain les échos du ministère anglais retentissaient de prédictions sinistres. Ils annonçaient que chaque année devait être la dernière de l'existence de la France républicaine; que ses ressources étaient nulles, et que ses armées, affaiblies par l'indiscipline, allaient se dissoudre faute de recrutement. On répondait à ces vaines assertions par des triomphes aussi merveilleux que multipliés; et lorsque, dans toute l'Europe on ne parlait que de la détresse extrême de la France et de son infaillible dissolution, les Français pressaient

tous leurs ennemis ; ils se rendaient maîtres de la Hollande, de l'Italie, de l'Egypte, de la moitié de l'Allemagne, et démontraient aux plus incrédules, que la France renfermait dans son sein un fond inépuisable de population, d'industrie et de puissance, dont la masse imposante avait échappé aux calculs de l'envieuse Angleterre. AN 10.

Les conquêtes des Romains, après quatre cents ans de guerre et de victoires, n'égalent pas celles des Français dès leurs premiers pas dans la carrière de la liberté. Le grand nom de *Bonaparte*, et ceux des généraux qui partagèrent ses travaux et ses triomphes, feront oublier ceux des illustres guerriers qui furent célébrés par la muse de l'histoire. Vous partagerez avec eux l'admiration des races futures, législateurs estimables, dont les mains généreuses fondèrent la liberté au sein des plus affreux orages. Que des Polémistes intéressés décrient les changemens heureux opérés par la révolution, déprécient ou dénaturent ses effets, répandent des alarmes sur ses suites, égarent enfin l'opinion sur le caractère des événemens et des institutions.

Votre gloire est pure. Lorsque, méprisant également les clameurs des anarchistes et les sarcasmes des royalistes, vous conduisiez vos concitoyens vers le but d'une bonne organisation sociale, le sceau de l'immortalité s'at-

tachait à votre mémoire, soit que la mort
1802. ait été le prix de votre dévouement magnanime, ou qu'ayant passé des années entières dans les retraites les plus obscures, pour échapper aux sicaires qui poursuivaient les talens et les vertus, il vous soit donné de jouir des prémices du nouveau gouvernement dont vous posâtes les bases.

Les événemens qui remplissent mon livre, seront en même tems, pour les siècles à venir, un objet d'admiration et une leçon instructive. Cet éclat rejaillira sur moi-même, malgré les impuissans efforts de ces hommes couverts de sang qui tourmentèrent ma frêle existence; mon nom, sous l'égide immortelle des héros civils et militaires dont j'ai publié les grandes actions, se conservera dans le souvenir aussi long-tems que les hommes priseront la véritable gloire.

On a relevé, avec trop d'amertume, la dégradation de la nature humaine en France sous la tourmente révolutionnaire; peut-être ne suis-je pas exempt de ce reproche. Il n'est pas vrai que, pendant cette période, les hommes, ne connaissant d'autre gloire que la gloire des armes, d'autres passions que les passions haineuses, d'autres jouissances que les jouissances des richesses, d'autre indépendance que l'indépendance des lois, des usages de la morale, de la religion, aient abandonné tous

les sentiers des arts et des sciences, et la série de la perfectibilité humaine. An 10.

J'ai rapporté, dans le cours de cet ouvrage, une foule d'actions généreuses dans tous les genres ; elles honorent la nation, elles honorent les deux sexes qui donnèrent de tels exemples.

Si tous les secours de l'instruction publique ne furent pas donnés à la jeunesse française, ce fut la faute des circonstances ; lorsque le feu se déclare dans les différens quartiers d'une ville, et consume les édifices, n'est-on pas obligé d'abandonner toutes les affaires particulières pour chercher à l'éteindre ?

Cependant la culture des arts et des sciences n'était pas aussi négligée en France qu'on le répétait dans tous les journaux étrangers, lorsqu'à la voix de *Bonaparte*, dans un tems où les Anglais assuraient que les Français n'oseraient mettre en mer un seul bateau, une flotte de quatre cents voiles couvrait la Méditerranée, et portait les vainqueurs de l'Italie vers les bouches du Nil ; une foule de savans et d'artistes distingués s'empressèrent de ramener en Afrique les connaissances dont l'Europe s'honore. La lumière des sciences éclaira de nouveau des contrées qui en avaient été le berceau, et les Egyptiens, témoins de ce prodige, en croyaient à peine leurs yeux étonnés.

La machine télégraphique est une inven-

tion qui distingue l'époque révolutionnaire.
1802. En vain les détracteurs de tous les hommes de mérite ont voulu enlever à *Chappe* la gloire de sa découverte ; elle lui appartient toute entière. Les nations, en adoptant de concert le télégraphe, en attestent l'utilité.

Jamais l'étude des mathématiques ne fut plus en honneur que pendant la révolution; avant cette époque, les seuls nobles étaient reçus dans le génie militaire et dans la marine. L'école des ponts et chaussées admettait seule les non-nobles depuis les réglemens de *Louis XVI* sur cette matière. La perfection à laquelle cette école était parvenue, attestait assez cette différence. La carrière de l'école politechnique s'ouvre aujourd'hui devant la jeunesse française. Cette heureuse perspective nous promet une pépinière de marins, qui disputera aux Anglais l'empire de l'océan.

La chimie a été simplifiée et perfectionnée. Les ouvrages des *Lavoisier*, des *Fourcroy*, des *Chaptal*, en dégageant cette science de l'énigmatique obscurité qui en rendait les abords effrayans pour la plupart des hommes, l'a réconciliée avec ceux qui ne distinguaient pas le chimiste de l'alchimiste, et l'a placée dans le rang qu'elle mérite, à côté de la physique éclairée par le calcul. C'est un art qui s'occupe de la séparation et de l'union des principes constituans des corps, opérées par

la nature ou par artifice, dans la vue de découvrir les qualités de ces corps, et de les rendre propres aux usages de la vie.

Aucune manufacture d'Angleterre n'approche du degré de perfection auquel la manufacture d'armes de Versailles est parvenue. Les ouvrages d'acier de quelques autres manufactures françaises ont trompé les Anglais eux-mêmes. Ils les ont crus des fabriques britanniques. Il est probable qu'à la paix les Français enleveront aux Anglais la branche essentielle du commerce des ouvrages d'acier.

La destruction des privilèges nobiliaires tournera nécessairement l'activité française vers les grandes spéculations commerciales. Non-seulement les étoffes de soie de Lyon et de Tours reprendront leur prééminence dans l'Europe, mais les étoffes de laine rivaliseront avec les superbes draps dont s'énorgueillit l'Angleterre. La qualité des laines de France sera perfectionnée. On sait comment les Anglais se procurèrent leur superbe race de moutons, dont la laine, moins fine et moins douce au toucher que celle d'Espagne, mais plus longue et plus luisante, brille d'un éclat et d'une blancheur qui la rendent plus propre qu'une autre à recevoir les belles teintures. *Henri VIII* obtint de *Charles-Quint* l'exportation de trois mille béliers blancs de Sarragosse ou de Ségovie. Une commission fut éta-

blie pour veiller à l'entretien et à la proj
1802. tion de cette espèce. Trois de ces bélier
rent envoyés dans chacun des villages
la température et les pâturages paruren
vorables à ces précieux animaux. La g
en fut confiée, comme celle de nos che
étalons, à un *gentlement*, ou au plus not
fermier du lieu. On fit saillir les béliers
pagnols sur des brebis communes. Les agn
qui provinrent de cet accouplement, tena
de la force et de la fécondité du père à
tiers près. Cette pratique, dont on tro
des exemples dans *Columelle*, fut habilem
renouvelée. Elle procure aux Anglais
bâtards espagnols, qui donnent à la Gran
Bretagne trois sortes précieuses de bêt
laine.

On distingua les pâturages en Anglet
pour chacune de ces espèces de mouto
chaque classe eut son sol et son domaine.
herbes fines et succulentes qu'on trouve al
damment sur un grand nombre de côte
et sur les landes, conviennent aux n
tons de la première espèce. N'allez pas
conduire dans les gras pâturages où la qu
de la laine changerait, et où peut-être la l
périrait. Suivez le conseil que donnait Vir
aux bergers de Tarente : *fuge pabula l*
Les terres qui ne sont propres à aucune a
production, sont ensemencées de faux sei

Cette herbe, plus délicate que celles des prairies communes, est l'aliment des bêtes à laine de la seconde espèce. Enfin, les moutons de race commune sont nourris dans les prairies au bord des rivières. Les bêtes à laine pâturent nuit et jour, leur toison ne contracte aucune saleté par la fiente ou par l'air épais des étables. L'espèce des moutons se perfectionne autant par l'étude de la nourriture qui leur est propre, que par le mélange des races. La laine devient la toison d'or des habitans de la Grande-Bretagne. An 10.

La conformité entre le climat et les productions d'Angleterre et plusieurs grandes provinces de France, promet aussi les plus heureux résultats à ceux qui tenteraient de perfectionner parmi nous la race des chevaux. Les anciens nobles qui restent en France, cédant à l'empire des préjugés, ne se livreront probablement pas à ces expériences, mais leurs enfans, nés durant la révolution, ou peu d'années avant cette époque, n'éprouvant pas la maladie de cet orgueil qui tourmentait leurs pères, porteront leurs desirs et leur énergie vers d'autres jouissances.

On assure que *Louis XVI*, quelque tems avant sa fuite de Varennes, voulant arrêter d'un seul coup les atteintes portées par les députés des communes, avait proposé dans son conseil de déclarer, par un édit, tous les

1802. Français nobles et illustres : c'est précisément ce qu'a fait la révolution. Son objet ne fut pas de dégrader la noblesse, mais de ramener les Français à la grandeur primitive de leur origine. Ils étaient nobles et illustres sous le règne de *Clovis ;* ils l'étaient sous le règne de *Charlemagne* ; ils le sont aujourd'hui : puisse la distinction humiliante des castes ne renaître jamais parmi nous !

Un petit nombre d'années se sont écoulées depuis que les Français confièrent à *Bonaparte* les intérêts de leur bonheur et de leur puissance. La sagesse et la victoire, surmontant tous les obstacles, ces années sont devenues des siècles de merveilles.

Quel Français, à l'aspect des hautes destinées que la révolution présage à la France, pourrait ne pas oublier ses pertes particulières, en songeant au glorieux héritage qu'il laisse à ses enfans ? Que le démon de la discorde, terrassé par *Bonaparte*, fuie à jamais hors de la sphère du monde.

Les germes d'une prospérité générale existaient en France, comme les élemens dans le chaos. Ils attendaient une main puissante et créatrice qui les coordonnât et les fît éclore. Elle développera la masse de ressources renfermée dans le sein de la France, et dont la valeur avait échappé aux calculs de l'envieuse Angleterre.

Tout obéit à l'impulsion du génie. *Bonaparte*, vous avez beaucoup fait, il vous reste beaucoup à faire. Il n'existe pas dans le monde un empire aussi puissant que celui dont vous balancez les destinées. Les nations voisines ont besoin de la France, la France pourrait se passer des nations voisines. An 10.

Si les départemens atteignaient la fertilité dont ils sont susceptibles ; si des canaux sagement dirigés réunissaient les grandes rivières ; si les impôts étaient répartis avec égalité et dans le mode le plus propre à concilier les besoins publics avec les intérêts particuliers ; si les classes de la société, cessant de se regarder avec des yeux ennemis, se témoignaient une bienveillance réciproque ; si un luxe effréné, qui indigne ceux qu'il ne corrompt pas, cessait de tourmenter nos femmes et de faire le désespoir de leurs familles ; si l'or dévoré par l'agiotage venait alimenter l'agriculture, le commerce et l'industrie ; si les lois éternelles de la morale et de la religion, flétries ou méprisées pendant les trois lustres révolutionnaires que nous venons de parcourir, régnaient enfin parmi nous, la puissance de la nation française l'emporterait sur celle de l'Europe entière.

Les biens ecclésiastiques furent le prix de la révolution : mais les gens d'église, victimes de cette mesure rigoureuse, sont-ils donc con-

TABLE

DES LIVRES ET CHAPITRES

Contenus dans le Tome dixième.

SUITE DU LIVRE XXIX.e

Fin de la Table du dernier volume.

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions de l'Angleterre et de la France à l'époque du Traité définitif d'Amiens.

Le traité de Lunéville avait rétabli la paix entre la France et l'Autriche ; celui d'Amiens entre l'Angleterre et la France, parût la consolider dans toute l'Europe et sur l'Océan. Cette paix fut proclamée dans Londres avec une pompe et une solemnité extraordinaire. Les annales du pays, dit un journal ministériel, le *Times*, n'offrent peut-être pas de jour

1802.

An 10.

aussi heureux que celui du 29 mars, témoin
1802. de l'arrivée du traité définitif de paix. Cependant, lorsque les deux chambres s'en firent présenter une copie, plusieurs membres témoignèrent leur mécontentement, et le cours des discussions fit présager que cette paix ne serait pas d'une longue durée. On se plaignit des ministres qui avaient, disait-on, abandonné le prince d'Orange. C'était une tache faite à l'honneur national; il fallait trouver un moyen prompt de l'effacer.

Le Portugal et l'Espagne donnèrent lieu à d'autres sujets de plaintes. Pour les fonder, on remontait jusqu'au traité de Badajoz, en 1801, entre ces deux puissances. On y trouvait déjà beaucoup de stipulations commerciales, très-préjudiciables au commerce de l'Angleterre. Mais par celui du 29 septembre, entre la France et le Portugal, cette dernière puissance cédait à la première une grande étendue de pays en Amérique. Par ce traité, les limites du territoire français, dans la Guyanne, furent posées au sud de la rivière d'Arawan. Ainsi cette navigation était à la France; et comme cette rivière n'est qu'à une petite distance de celle des Amazones, les commerçans, qui ne siégèrent jamais en plus grand nombre dans la chambre des communes, voyaient déjà tout le commerce sous la main des Français, et la perspective brillante de toutes les richesses

qu'offre l'Amérique méridionale. La France qui, dans le tems même des négociations, s'était emparée d'un des pays les plus fertiles de l'Italie, serait-elle assez modérée pour s'arrêter aux portes du Brésil, et l'entrée du Brésil n'était qu'un acheminement à l'invasion prochaine du Pérou. An 10.

On reprochait à l'Espagne une espèce de perfidie, dans la cession de la Louisiane. On calculait le peu de distance qui la rapprochait du Mexique. On tremblait déjà pour le Canada, et les Etats-Unis n'obtiendraient la navigation du Mississipi, qu'en se réunissant à la grande ligue contre le pavillon anglais.

Lord *Grenville* répandait ses alarmes dans la chambre des pairs. Il passait sur toutes les concessions qu'on avait faites. La faute la plus grave était de n'avoir pas rappelé le traité de 1787. Cette omission, cette faute des ministres, compromettait la puissance de l'Angleterre dans l'Inde. Les Français allaient s'y répandre, s'y multiplier, sans être assujettis aux tribunaux et à la police des Anglais. La permission seule, donnée aux Français, d'approvisionner de sel les provinces du Bengale, allait occasionner au commerce britannique une perte annuelle de cinq cent mille livres sterlings.

Ainsi, le parti qui avait déclaré la guerre, qui en avait desiré la continuation, faisait

chaque jour une longue énumération des pertes
1802. occasionnées par le traité définitif, et des calamités qui s'en suivraient. L'île d'Elbe seule pouvait valoir aux Français le royaume de Naples.

La création d'une république italienne était une atteinte funeste portée au système politique de l'Europe. Comment la chambre des communes garderait-elle le silence sur un tel changement, survenu dans l'intervalle de la conclusion des deux traités ? Quelle serait la barrière qui maintenant couvrirait l'Autriche, cette puissance déjà si convaincue de sa faiblesse, qu'à peine osait-elle songer aux dangers auxquels elle serait exposée ?

L'affaire de Malte était une atteinte au traité préliminaire. Il y avait été convenu que cette île serait rendue à l'ordre, et mise sous la protection d'une puissance neutre. Mais dans le traité définitif, par un tour de force incroyable, on a trouvé le moyen de nous faire sortir de Malte, pour y faire entrer les Français ; car c'est une conséquence qui semble inévitable. En rendant cette île à l'ordre, il fallait examiner s'il avait des moyens de s'y soutenir, et la France a eu l'adresse de les lui enlever. L'ordre a perdu la presque-totalité de ses revenus ; l'ordre lui-même a été comme jeté dans un nouveau moule. Un ordre noble par son essence se trouve changé en *Tiers-*

Etat. Cet ordre nouveau, ce composé de noblesse et de démocratie, sera sous l'influence immédiate de la France, et dans trois mois l'Angleterre sera forcée d'évacuer cette île. Voilà ce qu'il y a de plus clair d'ans l'article. Dans un autre, on lit : la neutralité de Malte est proclamée. Mais obligés d'admettre dans leurs ports tous les vaisseaux étrangers, les Maltais y verront à la fois les vaisseaux de la France et ceux de ses vassaux ; c'est-à-dire que dans tous les tems la France pourra y compter trois fois plus de vaisseaux que l'Angleterre.

Les mêmes observations s'appliquaient au cap de Bonne-Espérance, où tous les vaisseaux devaient être également admis. Le traité définitif adjugeant aux Hollandais la souveraineté absolue du pays, ils pourront, s'ils le jugent convenable, y mettre garnison française; et quand, dans le traité définitif, on voyait ces mots *pleine souveraineté*, qui ne se trouvaient pas dans les préliminaires, pouvait-on ne pas se défendre de quelque inquiétude ?

A ces griefs contre la nation française, et contre les nouveaux ministres anglais, se joignaient la position dans laquelle on avait laissé le roi de Sardaigne, que l'on considérait comme une *puissance enterrée*, et l'armement qu'après la signature des préliminaires le gouvernement français avait envoyé aux Indes-Occidentales.

Cependant le besoin de la paix l'emporta sur
1802. toutes les clameurs et sur les observations du parti de l'ancien ministère. Les deux chambres votèrent une adresse de remercîment au roi; mais il ne fut pas difficile de prévoir que la guerre n'était qu'ajournée, et que l'influence de *Pitt* et de *Grenville* reprendrait dans des tems plus favorables.

CHAPITRE II.

Des colonies de la république française.

Les colonies, si long-tems exposées à tous les fléaux de la guerre et de l'anarchie, sont un objet si important pour la France, qu'à peine les préliminaires de la paix furent signés, que le gouvernement y envoya des forces imposantes, capables de les ramener à la métropole par le seul appareil de la flotte et de l'armée. L'Angleterre même, rendue à des dispositions pacifiques, murmura contre *Addington*, qui avait remplacé *Pitt* au ministère, d'avoir imprudemment laissé tant de forces passer en Amérique; et il ne se justifia qu'en alléguant que les ordres étaient donnés pour le départ d'une flotte d'observation. Cependant le gouvernement anglais attache bien moins d'importance à ses colonies d'Amérique qu'à celles

qu'il possède dans l'Inde, où sa puissance n'a presque pas de limites. Mais pour la France, les colonies d'Amérique sont d'une toute autre considération. On en jugera par le résumé des tableaux du commerce des colonies pendant l'année 1788. An 10.

Il fut importé des colonies françaises d'Amérique, en France, des denrées ou marchandises pour............ 218,510,795 liv.

Il fut exporté aux colonies françaises pour........... 76,785,730

La différence est de..... 141,725,065 liv. dont une partie fut consommée en France, et plus des deux tiers exportés à l'étranger.

Le commerce des colonies d'Amérique, en 1788, employa 667 bâtimens portant 190,753 tonneaux.

L'importation en sucres bruts fut de.............. 87,268,693 liv.

La réexportation à l'étranger, de................. 44,854,601 liv.

Il en fut consommé en France.................. 42,432,092 liv.

En sucre terré et tête entré en France................ 101,064,144 liv.

Réexporté............. 80,444,510

Il fut donc consommé en France................. 20,619,634 liv.

1802.

Importations en café.....	78,544,818 liv.
Et réexporté à l'étranger.	70,446,295
Il en fut consommé en France......................	8,098,523 liv.

sans parler de tant d'autres productions. Ainsi il n'est pas étonnant que la France tienne aux colonies d'Amérique, plus que l'Angleterre. Lorsqu'on voulut rompre le traité d'Amiens, il y eut même des membres qui mîrent en principe, qu'il était fort indifférent que l'Angleterre y perdît ses colonies, pourvu que la France y perdît également les siennes. Le gouvernement français ayant donc le plus grand intérêt de soumettre les colonies, et non de les détruire, y envoya des forces assez considérables pour atteindre ce double but.

Lorsque les vaisseaux parurent, et menacèrent les côtes de l'île de Saint-Domingue, les chefs, ou plutôt les plus grands scélérats, étaient absens; l'un dans la partie espagnole, l'autre à Saint-Marc. Ils avaient laissé l'ordre positif de tout détruire, gens et choses, si l'événement de la défense n'était pas pour eux. Leurs subalternes, dépositaires de leurs desseins, paralysèrent sur-le-champ l'autorité des deux commandans blancs au port Républicain, et se préparèrent à se défendre au Port-au-Prince. Les citoyens désarmés et cachés tremblaient pour leur vie : des patrouilles, com-

mandées par les scélérats les plus fameux, enlevaient tous les blancs qu'elles rencontraient. Plus de 300 furent traînés hors de la ville, comme otages ou comme victimes. Quelques-uns eurent le bonheur d'échapper à leurs assassins, et rapportèrent que le reste avait été égorgé en route, et qu'un autre massacre général avait eu lieu sur l'habitation Chirry au Mirebalais. Ceux qui conservèrent leur existence, ceux dont les maisons ne furent pas incendiées, ne le dûrent qu'à la bravoure, qu'à l'intrépidité des Français, qui forcèrent tous les obstacles, et qui, sans perdre le tems à tirailler, marchèrent droit au centre de la ville. Alors les révoltés occupés, à leur tour, de leurs propres dangers, prirent la fuite, et, dans leur effroi, n'eurent pas le tems de détruire comme *Toussaint* l'avait ordonné. An 10.

Avant l'arrivée des Français, le bourg de la Croix-des-Bouquets fut totalement brûlé, ainsi que quelques habitations; et si toutes ne le furent pas, c'est que les nègres cultivateurs refusèrent, en grande partie, de se joindre aux assassins et aux incendiaires. Ils dirent aux chefs : « Nous avons été battus et mutilés par vous, pour travailler; aujourd'hui que les Français sont ici, vous voulez tout brûler et tuer tous les blancs, et vous disiez que vous faisiez tout au nom de la république. »

Le bourg de l'Arcahaye fut également con-

sumé. Le feu dévora tout aux Vases et au Bou-
1802. cassin, ainsi qu'à la ville de Léogane, dont les habitans furent tous égorgés, hors cinq ou six. La ville avait été pillée avant le feu. On craignait le même sort pour tous les endroits de la colonie. *Toussaint* ne prenait pas de demi-mesures ; dans un grand péril, avait-il dit, elles doivent être générales. Le feu paraissait dans la dépendance de Saint-Marc, et l'on craignait qu'il ne fût livré aux flammes avant que les Français ne se présentassent. Ainsi, selon le plan convenu entre les chefs, les Français ne pouvaient s'avancer que sur des cendres et des cadavres. Telle était la situation de la colonie, lorsque le débarquement s'opéra.

Les Espagnols, qui occupaient Santo-Domingo, accueillirent le général *Kervélégan* avec des acclamations d'autant plus vives, que rien n'égalait la haine que, dans cette contrée, l'on portait à *Toussaint* et à ses adhérens. Le général de division *Boudet* et le contre-amiral *Latouche* arrivèrent, le 15 pluviose, devant le Port-Républicain, qui fut emporté. Avant l'arrivée de l'escadre, les noirs avaient égorgé leur commandant d'artillerie, *Lacombe*, et en se retirant, ils emmenèrent tout ce qu'ils purent enlever d'hommes blancs. Le général *Humbert* fut envoyé avec deux vaisseaux au Port-de-Paix, où il opéra son débarquement à

force ouverte. Le général *Clervaux*, homme de couleur, occupait la position intéressante de Saint-Yago ; il se soumit. Le frère de *Toussaint*, qui y commandait la partie espagnole, en fut chassé. *Toussaint*, cherchant à gagner du tems, fut sommé de se rendre, sous quatre jours, auprès du général en chef. Ce délai expiré, il fut déclaré ennemi du peuple français et mis hors la loi. A cette époque, déjà les cultivateurs rentraient en foule, et la division commençait à se mettre parmi les nègres. An 10.

L'impétuosité des troupes et le succès rapide de leur première attaque sauvèrent le Port-Républicain des flammes qui devaient le consumer. La Plaine fut moins heureuse ; elle fut dévastée et incendiée par *Dessalines*, qui emmena trois cents blancs comme otages ou victimes. Les points les plus importans de la partie française furent soumis presqu'aussitôt qu'attaqués ; les rebelles ne conservèrent presque rien dans la partie espagnole, et huit jours avaient suffi pour l'ensemble de ces travaux.

Le général *Leclerc* était entré en campagne le 28 pluviose ; ce jour, la division du général *Desfourneaux* se porta au Limbé, celle du général *Hardy* au Grand-Boucan et aux Mornets ; le général *Rochambeau* marcha sur la Tannerie et le bois de l'Ame. Un petit corps formé par les garnisons du Cap et du Fort-Dauphin, se porta sur Sainte-Suzanne, le Trou

et la Vallière. Ces divisions eurent à soutenir
1802. des combats très-désagréables par les localités; les rebelles se cachaient dans les hasiers, dans les bois impénétrables qui bordent les vallées; et lorsqu'ils en étaient repoussés, ils avaient une retraite assurée dans les Mornes. Les Alpes n'ont rien de comparable aux obstacles de toute espèce que présente le pays. Cependant l'armée dispersa en cinq jours les principaux rassemblemens des ennemis, s'empara d'une grande partie de leurs bagages et d'une portion de leur artillerie. La défection se mit dans le camp des rebelles ; plusieurs chefs noirs, ou hommes de couleur, se soumirent. Les plantations du Sud furent entiérement conservées, et toute la partie espagnole soumise.

Le général *Leclerc* était arrivé au Port-Républicain, le 18 ventose. Il trouva la ville intacte et entiérement conservée. Il n'en fut pas de même de Léogane ; *Dessalines* avait incendié cette ville ; mais là du moins s'étaient arrêtés les ravages. Toute la partie du Sud, à partir de Léogane, était parfaitement conservée, ainsi que toute la partie espagnole, dont les habitans étaient armés et marchaient pour établir le cordon.

Les lettres trouvées dans les bagages de *Toussaint*, et celles qui avaient été remises par les noirs qui avaient abandonné son parti, caractérisaient une ame aussi atroce qu'hypo-

crite, une cruauté et une barbarie sans exemple. Heureusement pour la colonie, que beaucoup de noirs, et particuliérement le général *Laplume*, avaient fait tout le contraire des ordres qu'ils avaient reçus. An 10.

Toutes les divisions se mîrent en marche, pour se rendre sur la Petite-Rivière et occupér le poste important de la Crête-à-Pierrot, où l'ennemi avait son principal magasin à poudre, ainsi que ses autres provisions. Il paraissait déterminé à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, d'autant plus qu'on avait enlevé aux rebelles une si grande quantité de magasins à poudre, que le dépôt central de la Crête-à-Pierrot commençait à leur devenir très-essentiel.

Le général *Desfourneaux* avait sa position à Plaisance, pour protéger le département du Nord. Les divisions *Hatry*, *Rochambeau*, *Boudet*, *Debelle*, étaient en mouvement. Les approvisionnemens de l'armée étaient de six mois; c'était déjà une grande inquiétude de moins. Depuis l'expédition de *Toussaint* dans la partie espagnole, les bœufs étaient assez abondans; et comme les bagages des ennemis tombaient souvent au pouvoir des soldats français, il leur était plus facile de les faire transporter, et de soutenir les fatigues inouies d'une guerre aussi difficile.

L'ennemi n'épargna rien pour défendre la

position où il avait établi son chef-lieu, près
1802. de l'Artybonite, à huit lieues de Saint-Marc et à quinze du Port-Républicain. Il avait mis ses redoutes à l'abri de toute attaque, en bordant tout son front par un abattis de bois de campêche de dix pieds en profondeur sur trois de hauteur. Du premier au trois germinal, le fort la Crête fut bombardé, et le feu y éclata plusieurs fois. Il fit plusieurs sorties qui ne lui réussirent pas. Le fort fut enlevé; on y trouva un magasin à poudre, les bagages de *Dessalines*, sa musique, beaucoup de fusils et quinze pièces de canon. Plus de trois mille hommes périrent dans la défense de ce fort et des lieux dont il fallut s'emparer avant d'y parvenir. L'armée française eut, dans toutes ces affaires, cinq cents hommes tués ou blessés.

Toussaint Louverture, après sa défaite aux Gonaïves, dans les premiers jours de ventose, s'était retiré dans les bois avec cinq cents hommes seulement. Pendant que l'armée était occupée contre *Dessalines*, revenu de sa première frayeur, il avait rassemblé cinq cents autres hommes et avait fait sa jonction avec *Christophe*, qui avait conservé trois cents hommes, et conçu le projet de soulever tout le département du Nord, et d'enlever tout le Cap. Il se présenta à Plaisance, où le général *Desfourneaux* le repoussa vivement. Cet échec ne le découragea point. S'étant porté au Dondon

et à la Marmelade, il fit insurger une partie des cultivateurs du Nord, et se présenta devant le Cap. Les habitans du Nord savaient qu'il n'y avait qu'une faible garnison au Cap; trompés par les faux bruits que *Toussaint* fit courir sur l'inutilité des secours qu'on attendait de Flessingues et du Havre, ils furent encore une fois égarés. Cependant le général *Boyer* tint l'ennemi à un certain éloignement de la ville, fit de fréquentes sorties, et le Cap, du moins, n'éprouva aucune espèce de mal.

An 10.

Après la prise de la Crête, le général *Rochambeau* se mit à la poursuite de *Toussaint*. La férocité de ce rebelle n'a pas de nom; il avait égorgé plus de dix mille habitans, blancs, noirs ou mulâtres. Dans les différentes expéditions que fit l'armée, elle eut le bonheur de ramasser plus de huit mille individus, hommes et femmes, qu'il se proposait d'égorger. Plusieurs généraux avaient été blessés, mais aucun ne le fut mortellement.

Immédiatement après la prise de la Crête, *Dessalines*, poursuivi, se retira sur les Grands-Bois. Le général *Leclerc*, ayant fait couper les chemins par un détachement qui occupait le Mirabelais, *Dessalines* voulut forcer le passage et fut repoussé, d'où il se rejeta sur les Cahous avec une poignée d'hommes, errant de positions en positions, mais favorisé

par les localités dont il est difficile de se faire
1802. une idée.

Dans le cours de germinal, battus, dispersés, la terreur était dans le camp des rebelles; sans magasins, presque sans poudre, ils étaient réduits à manger des bananes. L'arrivée des escadres de Flessingues et du Hâvre acheva de porter le dernier coup. *Christophe* fit des ouvertures au général en chef, qui lui fit dire qu'avec le peuple français il y avait toujours une porte ouverte au repentir. Après avoir hésité encore quelque tems, il accepta les ordres qui lui furent donnés, de se rendre seul au bourg du Cap; de renvoyer tous les cultivateurs qu'il avait encore avec lui; de réunir toutes les troupes qui étaient sous ses ordres, et tout fut ponctuellement exécuté. Plus de deux mille habitans du Cap, qui étaient dans les mornes les plus éloignées, rentrèrent. Il remit les magasins, les pièces d'artillerie et douze cents hommes environ de troupes de lignes.

La soumission de *Christophe* acheva de consterner *Toussaint*. Il employa tous les moyens pour faire connaître au général *Leclerc* la situation douloureuse où il se trouvait; qu'il voyait avec peine se continuer une guerre sans objet et sans but; que des circonstances très-malheureuses avaient déjà occasionné bien des maux; mais qu'il serait toujours assez fort,

quelle que fut l'armée française, pour brûler, ravager et vendre chérement une vie qui avait aussi été quelquefois utile à la mère-patrie. An 10.

Toutes ces communications, fréquemment réitérées, donnèrent lieu à de profondes réflexions. Les trois quarts de la colonie avaient échappé aux malheurs de l'incendie ; et *Toussaint*, ainsi que les noirs, quoiqu'ils eussent commis bien des dégâts et des atrocités, n'avaient jamais reçu, depuis douze ans, que de fausses idées sur la France.

Le général en chef fit dire à *Toussaint*, que l'heure du pardon pouvait encore sonner, et qu'il se rendît au Cap. Il y vint, jura d'être fidèle ; sa soumission fut acceptée ; il lui fut ordonné de se rendre dans une plantation près des Gonaïves, et de n'en jamais sortir sans les ordres du général. *Dessalines* fut placé dans une plantation près de Saint-Marc. Tous les cultivateurs rentrèrent.

On incorpora dans les troupes coloniales la portion des troupes aguéries, que l'on crut devoir laisser armées. Les magasins et les pièces d'artillerie, qu'ils avaient traînées sur ces rochers escarpés et cachées au milieu des broussailles, furent journellement livrées. Ils en avaient encore plus de cent. Alors commença une nouvelle époque, ou plutôt l'espérance de rendre à la colonie le repos, l'industrie et l'abondance. Les bâtimens américains

reparurent en foule ; comme ils avaient apporté
1802. dans l'île les fusils, les canons et la poudre aux rebelles, ils apportèrent avec la même indifférence les objets de reconstruction. Le commerce national commençait aussi à cette époque à envoyer quelques bâtimens. Les ordres furent donnés pour que le système colonal fut remis en activité, autant que possible.

La Guadeloupe avait éprouvé quelques-uns des déchiremens qui s'étaient fait sentir si vivement dans l'île de Saint-Domingue. Mais la flotte s'étant présentée le 17 floréal, les troubles cessèrent aussitôt qu'il y eut assez de forces pour les comprimer. Dans les affaires qui eurent lieu à la Basse-Terre, l'armée perdit cent hommes, et eut trois cents blessés. Les rebelles se dissipèrent; mais quelques jours après, il y eut une action plus vive, où périrent tous les chefs. Ils avaient rassemblé au fort Saint-Charles les militaires blancs qui n'avaient pu sortir de l'île, dans l'intention de les faire sauter, s'ils étaient obligés de rendre le fort. Heureusement que la promptitude des Français à suivre l'ennemi qui évacuait le fort, prévint l'exécution de ce projet.

Toussaint était bien loin de tenir la promesse qu'il avait faite au général *Leclerc*, de rester tranquille et de ne se mêler d'aucune affaire. Il se portait nuitamment sur plusieurs points de l'île, tramait des complots, formait

des rassemblemens, se faisait rendre compte des effets de la maladie sur l'armée, et il en suivait les progrès avec satisfaction. Le général *Leclerc* coupa court à toutes ces trames ; il le fit embarquer pour Brest, et fit arrêter tous les généraux qui conspiraient avec lui. Les maladies exerçaient alors, à l'époque du 25 prairial, quelques ravages au Cap. Elles venaient d'enlever le citoyen *Benezech*, administrateur, qui joignait à une longue expérience, du zèle et un grand attachement pour le gouvernement. Il mourut pauvre, et il avait rempli de grandes fonctions. Le général *Leclerc* fut lui-même bientôt victime de la maladie qui venait d'emporter le citoyen *Benezech*. AN 10.

A l'époque du 7 fructidor, il y avait déjà dans la rade du Cap cent quinze vaisseaux, tant français, qu'étrangers, suivant les registres du bureau de la douane. La colonie faisant des progrès vers sa restauration, le général en chef, voulant favoriser le commerce de France, sans écarter les étrangers, fit un arrêté par lequel, à dater du 1.er vendémiaire de l'an onze :

Les navires étrangers ne pourraient importer ni exporter que certaines denrées et productions dénommées, et qu'il serait perçu un droit de dix pour cent sur celles dont l'importation leur serait permise.

Le 3 thermidor l'organisation judiciaire fut

rétablie au Cap, au Fort-Dauphin et au Port-
1802. de-Paix. Il y eut, sous les ordres immédiats du préfet colonial, un administrateur des domaines et revenus nationaux. L'administration des douanes lui fut confiée, avec le droit de proposer les réglemens qui fixent ses rapports avec les employés, ainsi que ceux que ces derniers peuvent avoir entre eux.

Le général en chef établit aussi dans les ports du Cap, du Port-Républicain, des Cayes et de Jacmel, des cales particulières pour le commerce français et pour le commerce étranger.

La religion catholique, apostolique et romaine fut la seule dont le culte public fut autorisé à Saint-Domingue. On commença à reconnaître les vestiges presque effacés de la civilisation ; aussi le commerce de Bordeaux vota ses remercîmens et sa reconnaissance au général qui avait si promptement terminé la guerre la plus difficile, et qui préparait par son activité, son zèle et l'étendue de ses soins, de nouvelles sources de prospérité pour le commerce.

Le traité d'Amiens rendait à la France plusieurs colonies importantes. Le gouvernement crut indispensable de rendre une loi, sans laquelle cette stipulation, toute avantageuse qu'elle était, n'aurait produit qu'une source de nouveaux désastres et de maux incalculables.

La France était sur le point de reprendre possession de la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago, et de ses établissemens dans l'Inde. Il était urgent d'en rassembler les colons. Les illusions de la liberté et de l'égalité, propagées dans ces contrées lointaines, exigeaient impérieusement de grandes différences dans l'état politique et civil des personnes. Il fallait obvier au funeste résultat de ces innovations si ardemment sollicitées pour servir la cause honorable de l'humanité, et qui l'avaient si cruellement outragée. Deux conséquences funestes résultaient de cette expérience. La première, qu'on devait maintenir dans les colonies qui nous étaient rendues par le traité d'Amiens, et aux îles de France et de la Réunion, qui s'étaient conservées, le régime sous lequel elles avaient constamment prospéré depuis leur origine : la seconde, que dans les colonies où les lois révolutionnaires avaient été mises à exécution, il fallait se hâter de substituer à des théories séduisantes et si dangereuses, un système réparateur, qui pût se concilier avec les circonstances présentes, et préparer dans l'avenir un meilleur ordre de choses.

En conséquence, il fut arrêté, le 27 floréal, que dans les colonies restituées à la France par le traité d'Amiens, l'esclavage serait maintenu, conformément aux lois et réglemens an-

térieurs à 1789 ; qu'il en serait de même dans
1802. les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance, que la traite des noirs et leur importation y auraient lieu, ainsi qu'avant l'époque de 1789 ; et que nonobstant toutes lois antérieures, le régime des colonies serait soumis, pendant dix ans, aux réglemens qui seraient faits par le gouvernement.

Le général en chef confia, dans la partie française de Saint-Domingue, l'administration des quartiers et des communes à des commandans militaires et à des conseils de notables; établit les pouvoirs respectifs de ces diverses autorités, confia aux commandans de quartiers la haute police dans leur arrondissement, sous les ordres des généraux commandant les divisions militaires ; il établit dans chaque commune, un commandant militaire et un conseil de notables, composé de propriétaires ou de négocians. Les membres de ce conseil, au nombre de cinq dans les grandes communes, et de trois dans les autres, furent à la nomination du préfet colonial. Il défendit toutes réquisitions, se réservant à lui seul le droit de les frapper. Cependant il permit aux généraux de division d'y avoir provisoirement recours, en casseulement de crainte pour le manque de subsistances. Le conseil des notables fut chargé de proposer les dépenses nécessaires à l'entretien de la gendarmerie, à celle des établisse-

mens publics. Enfin, l'organisation civile commença à reparaître, et le mouvement de la rade du Cap annonçait déjà au commerce un retour de prospérité. An 10.

A dater du 1.er messidor, le préfet colonial demeura chargé de tous les détails d'administration qui ont rapport au service de la marine. Le général *Leclerc* fit aussi des réglemens pour le commerce français et pour le commerce étranger, tant pour les droits à payer que pour la sureté de la colonie. Nul passager ne pouvait être débarqué sans son autorisation. Il établit un tarif des droits d'entrée et de sortie, un réglement pour l'administration des domaines et revenus nationaux; ses soins se portèrent à la fois sur la culture, sur la soumission des cultivateurs à l'égard des propriétaires, et sur les injustices que ces derniers pourraient exercer envers les premiers. Des mesures furent prises pour rétablir le service des postes, si utile au commerce et à la communication intérieure.

La colonie de Saint-Domingue étant en état de siège, la haute police appartint au militaire. Il fut néanmoins défendu à la force armée, de s'immiscer en rien dans l'administration de la colonie. Cependant les généraux furent tenus de rendre compte de tous les abus d'administration qu'ils remarqueraient dans l'étendue de leur

1802. commandement. Ainsi le général *Leclerc* replaçait, autant que l'ordre de choses le permettait, les rapports qui existent entre l'autorité civile et militaire.

Le rétablissement de l'ordre à S.t-Domingue et à la Guadeloupe, l'intérêt des cultures et celui du commerce national, dépendaient principalement de la présence des propriétaires sur leurs biens. Un arrêté des consuls, du 16 fructidor, ordonna aux propriétaires blancs de s'y rendre dans le plus court délai, faute de quoi leurs biens resteraient sous le séquestre et sous la régie du domaine; furent exceptées de ladite obligation les personnes de tout sexe, au-dessous de l'âge de 18 ans, les veuves, leurs filles non mariées, les sexagénaires, les militaires sous les armes, les fonctionnaires publics et les interdits. La levée du séquestre ne devait s'obtenir qu'en donnant des preuves de non-émigration, de radiation ou amnistie. Ces mesures de rigueur, justes pour ce tems de troubles, s'adoucirent dans la suite. Il fut sursis jusqu'au 1.er vendémiaire an 16, tant envers les débiteurs principaux qu'envers leurs cautions, à toutes poursuites pour les créances antérieures au 1.er janvier 1792, causées par ventes d'habitations, de maisons et de nègres à Saint-Domingue, ainsi que pour avances faites à la culture; et

durant le même délai, les créanciers pour toute autre dette, ne pourront en poursuivre le paiement sur les colonies. An 10.

Les fermes d'habitation, maisons et magasins avaient été généralement adjugées à vil prix dans le cas d'émigration ou d'absence; sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, les consuls en ordonnèrent la résiliation.

CHAPITRE III.

Proclamation sur la loi des cultes. De l'instruction publique. Du rétablissement des routes. De la navigation intérieure. De la légion d'honneur. Amnistie pour l'émigration. Finances. Conscription. Droit de citoyen pour les étrangers. Sénatorerie.

La session du corps législatif commença par l'opération la plus importante qui puisse occuper les conseils d'une nation. La population entière de la France sollicitait la fin des querelles religieuses et l'organisation du culte. Vous serez unanimes, dit le premier consul à la députation qui venait, au nom de la France, le remercier d'avoir rendu la paix à l'Europe, comme la nation dans le résultat de votre délibération. Le peuple français apprendra avec

une vive satisfaction, qu'il n'y aura pas eu un
1802. seul de ses législateurs qui n'ait voté la paix des consciences et la paix des familles, plus importante que celle sur laquelle vous venez de féliciter le gouvernement.

Le cardinal *Caprara* avait été envoyé en France avec le titre de légat *à latere*. Il fut autorisé à exercer les facultés énoncées dans la bulle donnée à Rome le lundi 6 fructidor an 9, à la charge de se conformer aux réglemens et usages observés en France en pareil cas; savoir : Qu'il jurerait et promettrait, suivant la formule usitée, de se conformer aux lois de l'Etat, aux libertés de l'église gallicane, et de cesser ses fonctions quand il en serait averti par le premier consul; qu'aucun acte de la légation ne pourrait être rendu public, ni mis à exécution, sans la permission du gouvernement; que le cardinal légat ne pourrait commettre ni déléguer personne sans la même permission; qu'il serait obligé de tenir ou faire tenir registre de tous les actes de la légation; que, la légation finie, il remettrait ce registre et le sceau de sa légation au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, pour le déposer au secrétariat du conseil d'Etat, et qu'à la fin de sa légation, il ne pourrait exercer directement, ni indirectement, soit en France, soit hors de France, aucun acte relatif à l'église gallicane; que la

bulle du pape serait transcrite en latin et en français sur les registres du conseil d'Etat ; que mention en serait faite sur l'original par le secrétaire du conseil d'Etat, et qu'elle serait insérée au bulletin des lois. An 10.

Le 28 germinal, la loi sur les cultes fut proclamée et annoncée au peuple par une salve de 60 coups de canon ; une autre salve annonça l'arrivée du premier consul dans l'église métropolitaine. La messe fut célébrée pontificalement ; les évêques prêtèrent, entre les mains du premier consul, le serment d'usage, rappelé par la convention conclue avec sa sainteté. Le *Te Deum* pour la paix générale et pour celle de l'Eglise termina cette cérémonie religieuse, à laquelle étaient attachés les souvenirs de la paix dans toute l'Europe, et ceux de la paix des consciences et des familles.

Le 29, on publia l'indult pour la réduction des fêtes : celles qui en France devaient être célébrées, furent, non compris les dimanches, réduites à quatre ; ce sont les fêtes de Noël, de l'Ascension, de l'Assomption et de la Toussaint.

Le ministre de l'intérieur annonça que tous les arts étaient appelés à célébrer ces deux époques. Les objets du concours furent, pour la paix d'Amiens, une médaille, un groupe en sculpture, et un tableau.

Après le rétablissement de la paix au-dehors
1802. et dans le sein de l'Eglise, le gouvernement ajouta à ces deux biens inexprimables, celui, non moins précieux, de rendre l'instruction publique plus éclairée, plus utile et plus générale. M. de *Fourcroi* montra la nécessité d'organiser les écoles primaires, de corriger les défauts que six années d'existence avaient rendues sensibles dans l'institution des écoles centrales ; enfin, celle d'établir les écoles spéciales qui manquaient à l'accroissement de grandeur et de population que la France avait acquis.

L'instruction fut divisée en écoles primaires établies par les communes, en écoles secondaires également établies par les communes, ou tenues par des maîtres particuliers, en lycées et en écoles spéciales, entretenues, les uns et les autres, aux frais du trésor public.

Les maires et conseils municipaux furent chargés de choisir les instituteurs des écoles primaires, dont l'organisation fut réservée aux sous-préfets, chargés d'en rendre compte une fois par mois aux préfets. Les communes furent tenues de fournir le logement, et les parens chargés du traitement des instituteurs, d'après la détermination des conseils municipaux.

On comprit sous le nom d'écoles secondaires toutes celles où l'on enseignerait les langues latine et française, les premiers prin-

cipes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques : elles furent mises sous la surveillance des préfets, et pour y faire germer l'émulation, le gouvernement promit des places gratuites, dans ses lycées, aux élèves qui se distingueraient le plus. AN 10.

Chaque arrondissement de tribunal d'appel dut avoir au moins son lycée. On y enseigne les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale et les élémens des sciences mathématiques et physiques. Chaque lycée doit avoir au moins huit professeurs, des maîtres d'études, de dessin, d'exercices militaires et d'arts d'agrémens. Le gouvernement y fait instruire, à ses frais, un certain nombre d'élèves, et ceux des écoles secondaires qui l'ont mérité par la voie du concours. Les lycées sont ouverts à ceux que les parens peuvent y mettre en pension, et aux externes.

Les écoles spéciales furent destinées à donner le dernier degré d'instruction aux élèves, dans les sciences et dans les arts ; elles furent placées sous la surveillance immédiate du ministre de l'intérieur.

Les écoles de droit et de médecine avaient été long-tems abandonnées à elles-mêmes ; à peine sentait-on la nécessité de la première. Le gouvernement arrêta qu'il serait établi dix écoles de droit, trois de médecine,

quatre d'histoire naturelle, de physique et de
1802. chimie. Deux écoles spéciales furent destinées aux arts mécaniques et chimiques, et les élèves passèrent de leurs études ordinaires à celles de ces arts, et réciproquement. Il se forma une école de mathématiques transcendantes, une de géographie, d'histoire et d'économie publique.

On établit, dans une des places fortes de la république, une école spéciale militaire, pour y enseigner les élémens de la guerre à une partie des élèves sortant des lycées; elle fut composée de cinq cents élèves.

Le gouvernement entretient, à ses frais, 6400 élèves, pensionnaires, dans les lycées et les écoles spéciales.

D'autres arts, d'autres institutions furent encouragés ou établis, sur le rapport du ministre de l'intérieur, dont les visites fréquentes entretenaient l'émulation dans les fabriques et ateliers; la manufacture de Sèvres reçut, pour subvenir aux dépenses de l'atelier de perfectionnement, six mille livres par mois.

Le gouvernement, attentif à ranimer le commerce, encouragea les anciennes foires et en établit de nouvelles.

Un établissement d'une utilité générale, c'est l'hospice de la maternité. Des sages-femmes de tous les départemens y furent appelées pour s'instruire dans l'art des accouchemens; elles

y reçoivent, pour la théorie, les leçons de M. *Baudelocque*. La France sollicitait depuis long-tems une institution où la vie de tant d'individus est attachée. AN 10.

Les monumens des arts arrivant d'Italie, embellissaient la capitale, riche déjà de ses chefs-d'œuvre propres, et d'une bibliothèque, la première du monde. Les fonds furent ordonnés pour disposer le palais du Louvre à recevoir cette superbe collection de livres, de manuscrits, et de ces monumens de gloire et de génie qui venaient, de l'Italie, rivaliser avec ceux dont la France s'enorgueillissait.

Le système de la réparation des grandes routes s'exécutait avec succès. Depuis l'an 9, époque de leur régénération, on avait employé quarante-huit millions à réparer vingt des principales routes de première classe. On s'occupait de la réparation de quinze autres de même classe, et vingt-sept de la seconde classe étaient commencées. Ce vaste atelier, répandu sur toute la France, rétablissait une communication par cent routes grandes et moyennes. La guerre les avait ruinées ou laissé tomber en dégradation; la paix donnait l'espérance et les moyens de les relever; les fonds furent ordonnés pour l'an 11.

Dans nos manufactures, un concours réveillait l'industrie; on proposa des prix pour

le perfectionnement des machines à ouvrer,
1802. peigner, carder et filer la laine.

La navigation intérieure avait déjà fixé l'attention du gouvernement, même pendant les tems désastreux de la guerre. Le canal de Saint-Quentin, destiné à former la jonction de la Somme et de l'Escaut, presque toujours aussitôt abandonné qu'entrepris, fut continué sous de meilleurs auspices. L'institut national fut consulté sur le choix qu'il fallait donner à l'une des deux directions proposées pour ce canal. Dès qu'il eut prononcé, le ministre de l'intérieur fit son rapport, et les travaux furent ordonnés.

Dans l'ancienne Bretagne, le Blavet dut être rendu navigable depuis Pontivy jusqu'à Hennebond.

La Seine fournit l'eau la plus salubre à la nombreuse population de Paris; mais la difficulté de la transporter à des distances considérables, en restreint l'usage à l'indispensable nécessité. Il manque à Paris des eaux assez élevées pour que, répandues par une pente naturelle dans les principaux quartiers, elles puissent fournir des fontaines nombreuses, des moyens de laver les places, les rues, et de dégorger les égoûts. *Manse* et le célèbre *Riquet* avaient conçu, en 1676, le projet de la dérivation de l'Ourcq par un canal de cinquante mille toises, et de l'amener à la pointe de

Belleville, aujourd'hui la barrière de Villette. Ce canal fut commencé, on en retrouve les traces auprès de Meaux; mais les malheurs de la fin du règne de *Louis XIV* avaient fait oublier cet utile projet. Le gouvernement s'est empressé de le reprendre. L'eau de la rivière d'Ourcq sera amenée à Paris à un bassin près de la Villette. Il sera ouvert un canal de navigation qui partira de la Seine, au-dessous du bastion de l'arsenal, se rendra dans le bassin du partage de la Villette, et continuera par Saint-Denis, la vallée de Montmorenci, et aboutira à la rivière d'Oise, près Pontoise.

An 10.

Le port d'Ostende, par sa situation, appelle également les vaisseaux de l'Angleterre, de la Baltique et de la Hollande. Chaque marée apporte et dépose des vases et des sables dans le chenal de ce port; amoncelées depuis longtems, ces matières l'ont presque comblé. On reconnut qu'il fallait fermer l'entrée de la crique par une chaussée, pour rassembler les eaux et former une écluse de chasse qui s'opposât à l'envasement du chenal. Le gouvernement ordonna ces travaux, ainsi que d'autres qui rendront ce port à la navigation.

Des digues construites au nord de l'île de Cadzand, ont enlevé à la mer des terrains considérables appelés polders, watringues ou marais desséchés. Ces digues, mal entretenues pendant la guerre, ont cédé à l'effort des eaux.

qui ont reconquis une partie de leur antique
1802. domaine. Le gouvernement ordonna la réparation de ces digues, qui défendent un terrain qui lui rapporte sept cent cinquante mille francs d'impôts.

Le canal des Etangs, qui comprend celui de Cette et de la Peyrade, et quelques autres embranchemens, était dans un état de dégradation. On évaluait les travaux à faire à huit cent quatre-vingt mille francs; ils furent ordonnés.

Le 25 floréal an 10, trois conseillers d'Etat, *Rœderer*, *Marmont* et *Dumas* présentèrent au corps législatif une institution nouvelle sous le titre de légion d'honneur, comme auxiliaire de toutes nos lois républicaines, et devant servir à l'affermissement de la révolution.

Elle paie aux services militaires, comme aux services civils, le prix du courage qu'ils ont tous mérités. Elle les confond dans la même gloire, comme la nation les confond dans sa reconnaissance. Elle efface les distinctions nobiliaires qui plaçaient la gloire héritée avant la gloire acquise, et les descendans des grands hommes avant les grands hommes. Enfin, c'est la création d'une nouvelle monnaie d'une bien autre valeur que celle qui sort du trésor public.

Cette légion est composée d'un grand conseil d'administration et de quinze cohortes,

dont chacune a son chef-lieu particulier. Il fut affecté à chaque cohorte des biens nationaux, portant deux cents mille francs de rentes. AN 10.

Le grand conseil d'administration est composé de sept grands officiers, savoir : des trois consuls, et de quatre autres membres dont un est nommé entre les sénateurs, par le sénat, un autre entre les membres du corps législatif, par le corps législatif, un autre entre les membres du tribunat, par le tribunat, et un enfin entre les conseillers d'Etat, par le conseil d'Etat.

Les membres du grand conseil d'administration conserve pendant leur vie le titre de grand officier, lors même qu'ils sont remplacés par l'effet de nouvelles élections.

Le premier consul est de droit chef de la légion et président du grand conseil d'administration.

Chaque cohorte est composée de sept grands officiers, de vingt commandans, de trente officiers, et de trois cent cinquante légionnaires.

Chaque individu admis dans la légion jure sur son honneur de se dévouer au service de la république, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre, partout les moyens que la justice, la raison et

les lois autorisent, toute entreprise tendant à
1802. rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut; enfin, de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité.

Les grands services rendus à l'Etat dans les fonctions législatives, la diplomatie, l'administration, la justice, ou les sciences, sont aussi des titres d'admission, pourvu que la personne qui les a rendus ait fait partie de la garde nationale du lieu de son domicile.

Les chefs-lieux des cohortes sont Fontainebleau; l'abbaye de Saint-Wast, à Arras; le chapitre Saint-Martin, à Ypres; le château de Brühl; l'ancien évêché de Toul; l'ancien palais des Etats-de-Bourgogne; l'ancien archevêché de Vienne; l'ancien archevêché d'Aix; le ci-devant évêché de Béziers; l'ancien archevêché de Narbonne et le séminaire attenant; l'abbaye de la Réole; l'abbaye de Saint-Maixent; l'abbaye de Rédon; l'abbaye du Bec, près Bernay; le château de Chambord, et le château de Lavénerie.

L'émigration avait été pour la France une plaie qu'il était tems de fermer. Dans l'intérieur, un grand nombre de familles souffraient d'être privées de plusieurs de leurs membres, et au-dehors des milliers d'individus que l'erreur, la crainte et les malheurs du tems avaient entraînés loin de leur patrie, gémis-

saient après elle, après leurs parens. Ils étaient errans dans des pays étrangers, dont plus d'une fois ils avaient éprouvé les disgraces et même les mépris; d'autres cachés, dans le sein de leurs familles ou chez des amis, recevaient en tremblant une hospitalité qu'on n'osait avouer. Cette rigueur d'une loi que les circonstances avaient pu rendre nécessaire, devait cesser avec elles. AN 10.

Le 6 floréal, le conseil d'Etat, après avoir discuté le projet d'acte d'amnistie, il fut arrêté qu'elle serait accordée pour fait d'émigration à tout individu qui en était prévenu et qui n'était pas rayé définitivement : furent exceptés les individus qui avaient été chefs de rassemblemens armés contre la république, et quelques autres qu'il n'eût pas été prudent de comprendre dans cette mesure tout à la fois de justice et d'indulgence. Un sénatus-consulte postérieur y ajouta de nouveaux adoucissemens, en expliquant cette loi.

Les conseillers d'Etat, *Crétet*, *Defermon* et *Jolivet* apportèrent le 6 floréal au corps législatif, avec le compte général des recettes et dépenses de l'an 9, huit projets rélatifs aux finances de la république.

La loi du 21 ventose an 10 prorogeait les contributions de l'an 9 : celle du 25 autorisait les dépenses de l'an 10 jusqu'à concurrence de la somme de deux cents millions.

Un des projets présentés avait pour objet de
1802. completter le crédit qui devait solder la dépense de l'année toute entière. D'après l'examen approfondi de divers états des ministres, le gouvernement jugeait qu'elles pourraient monter à cinq cents millions; et c'est à cette somme que les revenus publics, avec les améliorations déjà connues, et celles que l'on pouvait se promettre, semblaient pouvoir s'élever.

Un autre projet tendait à fixer pour l'an 10, à six pour cent, sans retenue, l'intérêt des cautionnemens fournis par les receveurs généraux et particuliers.

Le troisième projet était celui de la prorogation des contributions directes pour l'an 11. La contribution foncière, comme pour l'an 10, portée à deux cent dix millions de principal, et la contribution personnelle, somptuaire et mobiliaire trente-deux millions de principal.

La fixation des centimes additionnels pour l'an 11, comme pour l'an 10. La contribution des portes et fenêtres, seize millions en principal, et dix centimes additionnels pour cent.

Les patentes furent perçues pour l'an 11 comme pour l'an 10, et cinq centimes en outre par franc.

Prorogation des contributions indirectes de l'an X pour l'an XI. An 10.

La somme de trois cents millions, faisant avec celle de deux cent millions, comprise dans la loi du 25 ventose an IX, celle de cinq cent millions, fut mise à la disposition du gouvernement.

Cette somme devait être prise sur le produit des contributions décrétées par les lois, et sur les autres revenus publics de l'an X. Elle fut employée à l'acquit des dépenses des différens ministères, pendant l'an X, comme il suit :

Dette publique perpétuelle...	38,730,000.
Dette publique viagère......	20,000,000.

MINISTRES.

Guerre....................	210,000,000.
Marine....................	105,000,000.
Intérieur..................	30,000,000.
Finances..................	47,529,000.
Trésor public..............	5,511,000.
Justice....................	10,000,000.
Relations extérieures........	6,000,000.
Police générale.............	1,725,000.
Dépenses imprévues........	10,000,000.
Frais de négociations........	15,503,000.
Total général........	500,000,000.

1802. Le corps législatif mit à la disposition du gouvernement soixante mille conscrits, dont la moitié pour la réserve. Avec ces fonds et ces forces, pouvait-on s'attendre à ce que la paix ferait place à l'état de guerre ?

Un sénatus-consulte organique, du 26 vendémiaire, prescrivit les conditions d'après lesquelles les étrangers pourraient acquérir le droit de citoyen. Pendant cinq ans, à compter de la publication de ce sénatus-consulte, tous les étrangers qui auraient rendu ou rendraient de grands services à la France, qui apporteraient dans son sein des talens, des inventions ou une industrie utile, ou qui formeraient de grands établissemens, furent, après un an de domicile, autorisés à jouir du droit de citoyen français. C'était en quelque sorte cicatriser la plaie de l'émigration.

Un sénatus-consulte du même jour suspendit les fonctions du jury, pendant le cours de l'an XI et de l'an XII, dans les départemens des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes Maritimes, du Golo, du Liamone, du Pô ; de la Doire, de la Sésia, de la Stura, de Marengo et du Tanaro.

Un autre sénatus-consulte, du 14 nivose, établit une sénatorerie par arrondissement de tribunal d'appel. Chacune fut dotée d'une maison et d'un revenu annuel, en domaines natio-

naux, de vingt à vingt-cinq mille francs. Les sénatoreries sont à vie, et obligent à une résidence au moins de trois mois dans l'année. Le sénat eut deux préteurs, un chancelier et un trésorier. An 10.

CHAPITRE IV.

Changemens dans la constitution. Du consulat à vie et des sénatus-consultes organiques.

Le sénat s'était réuni le 18 floréal; des orateurs du gouvernement lui transmirent un message des consuls, relatif à la paix, et au témoignage de reconnaissance nationale à donner au premier consul. Lorsqu'il fut élu pour la première fois, son consulat devait durer dix ans. Fallait-il en attendre le terme pour le réélire? La reconnaissance nationale, impatiente de se montrer, pouvait-elle se contenir jusqu'à ce tems? L'importance de tant et de si grands services semblait exiger qu'il fût sur-le-champ réélu pour les dix années qui suivraient immédiatement les dix premières. Il avait forcé l'Europe à la paix; il pouvait s'y retenir par la crainte et le respect que devaient nécessairement inspirer aux puissances les vastes conceptions de son génie.

Le sénat, ne consultant que la grandeur des

services rendus à l'Etat, et les sentimens de
1802. sa reconnaissance et de sa juste admiration, n'hésita point. Le premier consul, qui avait reçu sa dignité des suffrages du peuple, répondit le lendemain au sénat, dans les termes suivans :

« La preuve honorable d'estime, consignée dans votre délibération du 18, sera toujours gravée dans mon cœur. Le suffrage du peuple m'a investi de la suprême magistrature. Je ne me croirais pas assuré de sa confiance, si l'acte qui m'y retiendrait, n'était encore sanctionné par son suffrage. Dans les trois années qui viennent de s'écouler, la fortune a souri à la république ; mais la fortune est inconstante, et combien d'hommes qu'elle avait comblés de ses faveurs, ont vécu trop de quelques années!

» L'intérêt de ma gloire et celui de mon bonheur sembleraient avoir marqué le terme de ma vie publique, au moment où la paix du monde est proclamée. Mais la gloire et le bonheur du citoyen doivent se taire, quand l'intérêt de l'Etat et la bienveillance publique l'appellent. Vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice ; je le ferai si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. »

Le 20 floréal, les consuls de la république, considérant que la résolution du premier consul était un hommage éclatant rendu à la sou-

veraineté du peuple ; que le peuple, consulté sur ses plus chers intérêts, ne devait connaître d'autres limites que ses intérêts même, arrêtèrent que le peuple français serait consulté sur cette question : *Napoléon Bonaparte* sera-t-il consul à vie ? qu'il serait ouvert, dans chaque commune, des registres où les citoyens seraient invités à consigner leurs vœux sur cette question ; que ces registres seraient ouverts au secrétariat de toutes les administrations, aux greffes de tous les tribunaux, chez tous les maires et tous les notaires ; que le délai pour chaque département serait de trois semaines, à compter du jour où cet arrêté serait parvenu à la préfecture, et de sept jours, à compter de celui où l'expédition serait parvenue à chaque commune. AN 10.

Les ministres furent chargés de l'exécution de cet arrêté, qui fut inséré au bulletin des lois.

Le 21 floréal, les consuls de la république transmirent au sénat l'arrêté qui soumettait au peuple français la proposition de proroger à vie la magistrature du premier consul. Le même jour, les mêmes formes furent suivies à l'égard du corps législatif et du tribunat.

Rabaut présidait le corps législatif : il se fit remplacer au fauteuil et proposa qu'une députation, formée d'un membre de chacun des départemens, fût chargée de porter au gouver-

nement sa reconnaissance pour cette grande
1802. marque de respect pour la volonté nationale. La proposition de *Rabaut* fut adoptée ; il fut en outre arrêté que le président nommerait une commission de six membres, qui se joindraient au bureau, examineraient avec lui la proposition qui venait d'être adoptée, et en feraient, le surlendemain, leur rapport en comité général.

Le tribunat arrêta qu'il serait adressé un message au gouvernement, pour le remercier d'avoir pris la mesure la plus convenable et la plus constitutionnelle de remplir le vœu que le tribunat avait émis relativement au premier consul. Il fut arrêté dans la même séance, que les membres du tribunat exprimeraient leur vœu sur la question proposée par le gouvernement, comme les principales autorités de la république l'avaient exprimé en l'an 8 ; qu'en conséquence il serait ouvert sur-le-champ, au secrétariat de la commission administrative, un registre sur lequel chaque membre du tribunat inscrirait son vote, et que le résultat en serait porté au gouvernement par une députation. Cette proposition adoptée, les membres l'exécutèrent à l'instant, en portant leur vote à la commission administrative.

Le corps législatif, après avoir entendu la commission qu'il avait nommée pour lui proposer de régulariser les mesures qu'il avait

prises le 21 floréal, sur le message du gouvernement du même jour, arrêta que la députation d'un membre par département se rendrait au palais du gouvernement, pour présenter aux consuls l'expression des sentimens du corps législatif; qu'un registre serait ouvert à la commission administrative, pour y recevoir le vœu individuel de ses membres, et que le résultat en serait transmis au gouvernement, avant la fin de la session actuelle. An 10.

La députation, composée de cent deux membres fut admise à l'audience des consuls, le 24 floréal, ainsi que celle du tribunat. Dans la réponse du premier consul, on dut remarquer les passages suivans.

« J'ai été appelé à la magistrature suprême, dans des circonstances telles, que le peuple n'a pu peser, dans le calme de la réflexion, le mérite de son choix. Alors, la république était déchirée par la guerre civile; l'ennemi menaçait les frontières; il n'y avait plus ni sécurité, ni gouvernement. Dans une telle crise, ce choix a pu ne paraître que le produit indélibéré de ses alarmes. Aujourd'hui la paix est rétablie avec toutes les puissances de l'Europe; les citoyens n'offrent plus que l'image d'une famille réunie, et l'expérience qu'ils ont faite de leur gouvernement, les a éclairés sur la valeur de leur premier choix;

qu'ils manifestent leur volonté dans toute sa
1802. franchise, et dans toute son indépendance; elle sera obéie. Quelle que soit ma destinée, consul ou citoyen, je n'existerai que pour la grandeur et la félicité de la France. »

Le 10 thermidor, les consuls de la république mandèrent au sénat que le vœu de presque tous les départemens était parvenu au gouvernement; que dans cette circonstance nouvelle, il appartenait au sénat de dépouiller et de proclamer le vœu du peuple; que le ministre de l'intérieur avait ordre de mettre à sa disposition les registres où le vœu national était consigné.

Le 15, le premier consul donnait audience au corps diplomatique, lorsque le sénat conservateur fut introduit; le citoyen *Barthélemy*, qui présidait le sénat, fit lecture de l'acte dont la teneur suit :

Le sénat conservateur..... délibérant sur le message des consuls de la république, du 10 de ce mois;

Après avoir entendu le rapport de sa commission spéciale, chargée de vérifier les registres des votes émis par les citoyens français;

Vu le procès-verbal fait par la commission spéciale, et qui constate que 3,577,259 citoyens ont donné leurs suffrages, et que 3,568,885 citoyens ont voté pour que *Napo-*

léon Bonaparte soit nommé premier consul à vie; An 10.

Considérant que le sénat établi par la constitution, organe du peuple, pour ce qui intéresse le pacte social, doit manifester d'une manière éclatante la reconnaissance nationale envers le héros vainqueur et pacificateur, et proclamer solemnellement la volonté du peuple français de donner au gouvernement toute la stabilité nécessaire à l'indépendance, à la prospérité et à la gloire de la république, décrète ce qui suit :

Art. I.er Le peuple français nomme, et le sénat proclame *Napoléon Bonaparte*, premier consul à vie.

II. Une statue de la paix, tenant d'une main le laurier de la victoire, et de l'autre le décret du sénat, attestera à la postérité la reconnaissance de la nation.

III. Le sénat portera au premier consul l'expression de la confiance, de l'amour et de l'admiration du peuple français.

Le premier consul répondit au sénat en ces termes :

« La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne toute entière lui soit consacrée...... J'obéis à sa volonté......

» En me donnant un nouveau gage, un gage permanent de sa confiance, il m'impose le

1802. devoir d'étayer le système de ses lois sur des institutions prévoyantes.

» Par mes efforts, par votre concours, citoyens sénateurs, par le concours de toutes les autorités, par la confiance et la volonté de cet immense peuple, la liberté, l'égalité, la prospérité de la France seront à l'abri des caprices du sort et de l'incertitude de l'avenir..... Le meilleur des peuples sera le plus heureux, comme il est le plus digne de l'être, et sa félicité contribuera à celle de l'Europe entière.

» Content alors d'avoir été appelé par l'ordre de celui de qui tout émane, à ramener sur la terre la justice, l'ordre et l'égalité, j'entendrai sonner la dernière heure sans regret..... et sans inquiétude sur l'opinion des générations futures. Sénateurs, recevez mes remercîmens d'une démarche aussi solemnelle. Le sénat a desiré ce que le peuple français a voulu, et par-là il s'est plus étroitement associé à tout ce qui reste à faire pour le bonheur de la patrie. »

Le sénatus-consulte fut publié solemnellement le 27 thermidor (15 août). Ce jour est une époque mémorable, celle de la paix des consciences, et du plus grand acte de souveraineté qu'ait jamais exercé une nation. Le quinze août est à la fois l'anniversaire de la naissance du premier consul, le jour de

la signature du concordat, c'est aussi l'époque où le peuple français, voulant assurer et perpétuer son bonheur, en lia la durée à celle de la glorieuse carrière de *Napoléon Bonaparte*. An 10.

Nous venons de voir comment le gouvernement opère dans la constitution les changemens qu'il croit nécessaires, par le moyen des sénatus-consultes organiques; celui en vertu duquel *Napoléon Bonaparte* fut élu consul pour la vie, est le troisième : par le premier, en date du 22 ventose dernier, le sénat détermina de quelle manière devaient sortir les membres du corps législatif, et suppléa ainsi aux vices de la constitution; dans ce sens, on peut l'appeler sénatus-consulte supplémentaire.

Le second est celui du 6 floréal, par lequel le sénat expliqua l'article XCIII de la constitution, relatif aux émigrés. Ce sénatus-consulte, ayant pour but de concilier l'esprit et la lettre de la constitution, en était une interprétation.

Celui du 15 thermidor tient à la fois de la nature du premier et de celle du second. En effet, il est dirigé vers quatre buts principaux et distincts. 1.° Rattacher les grandes autorités de l'Etat à la masse de la nation, d'où dérive nécessairement toute autorité nationale, et à cet effet substituer au système des listes na-

tionales et départementales qui ne remplissait
1802. d'aucune manière l'objet que s'était proposé la constitution, des assemblées de canton et des colléges électoraux d'arrondissement et de département.

2.° Organiser l'article de la constitution, qui défère la nomination des consuls au sénat.

3.° Donner au sénat les attributions qui lui sont nécessaires, pour qu'il se trouve vraiment revêtu du pouvoir conservateur. Enfin, le quatrième but fut atteint par le titre IX, *de la justice et des tribunaux*, qui organisa la hiérarchie dans l'ordre judiciaire, dont l'influence est si grande sur le maintien des propriétés et sur le bonheur des citoyens.

Ce sénatus-consulte introduisit dans la constitution des changemens nécessaires ; le plus important de tout fut de donner aux assemblées une assiette fixe, et de les délivrer de toutes les fluctuations, de toutes les causes qui avaient rendu si orageuses, si inutiles et si funestes la plupart de celles qui avaient eu lieu depuis la première assemblée nationale. Ce sénatus-consulte détermina ce qui concerne les assemblées de canton, les colléges électoraux, les consuls, le sénat, les conseillers d'Etat, le corps législatif, le tribunat, la justice et les tribunaux, et donna au premier consul le droit de faire grace. Ce sénatus-consulte suffirait par lui-même pour être une bonne

constitution, pour la plus grande partie des nations de l'Europe. En voici les principales dispositions : An 10.

Les consuls sont à vie ; ils sont membres du sénat et le président. Lorsque le premier consul le juge convenable, il présente un citoyen pour lui succéder après sa mort. Il peut déposer, aux archives du gouvernement, son vœu pour la nomination de son successeur, et l'en retirer en suivant les formes prescrites. S'il n'a point laissé de présentation, les deux autres consuls en présentent chacun un autre. Le sénat nomme nécessairement sur la troisième, si la première ou la seconde n'a pas obtenu de nomination. La loi fixe pour la vie de chaque premier consul l'état des dépenses du gouvernement.

Le sénat règle, par un sénatus-consulte organique, la constitution des colonies, tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution, et qui est nécessaire à sa marche. Il en explique les articles qui donnent lieu à différentes interprétations. Par des actes intitulés sénatus-consulte, il déclare, quand les circonstances l'exigent, des départemens hors de la constitution, suspend pour cinq ans les fonctions de jurés, dans ceux où cette mesure est nécessaire, détermine le tems où doivent être traduits devant les tribunaux les individus arrêtés en vertu de l'article 46 de la constitu-

tion, lorsqu'ils ne l'ont pas été dans les dix jours
1802. de leur arrestation : annulle les jugemens des tribunaux, quand ils sont attentatoires à la sureté de l'Etat ; dissout le corps législatif et le tribunat, et nomme les consuls.

Les sénatus-consultes sont délibérés par le sénat, sur l'initiative du gouvernement. Il faut les deux tiers de voix pour les sénatus-consultes organiques. Les projets de sénatus-consultes sont discutés dans un conseil privé, composé des consuls, de deux ministres, de deux sénateurs, de deux conseillers d'Etat et de deux grands officiers de la légion d'honneur. Le premier consul, avant de promulguer les traités de paix et d'alliance, en donne connaissance au sénat.

L'acte de nomination d'un membre du corps législatif, du tribunat et du tribunal de cassation, s'intitule *Arrêté*. Les membres du sénat sont au nombre de quatre-vingt. Les conseillers d'Etat ne doivent point excéder celui de cinquante ; les ministres ont rang, séance et voix délibérative au conseil d'Etat.

Le corps législatif est composé de trois cents membres, et divisé en cinq séries, et chaque série est appelée à la fois. Le gouvernement convoque, ajourne et proroge le corps législatif.

A dater de l'an XIII, le tribunat est réduit à cinquante membres, dont la moitié sortira

tous les trois ans. Le corps législatif et le tribunat sont renouvelés dans tous leurs membres, quand le sénat en a prononcé la dissotion. An 10.

Le grand juge est le ministre de la justice; a une place distinguée au sénat et au conseil Etat. Il préside le tribunal de cassation et les ibunaux d'appel, quand le gouvernement le ge convenable. Il a le droit de surveiller, reprendre les tribunaux; les membres du ibunal de cassation sont nommés par le sénat, r la présentation du premier consul, qui ésente trois sujets pour chaque place vacante. Le premier consul a le droit de faire grace; l'exerce, après avoir entendu un conseil rivé, composé du grand juge, de deux ministres, de deux sénateurs, de deux conseillers d'Etat et de deux membres du tribunal de cassation.

Le premier consul nomme le président de l'assemblée de canton, dont les fonctions durent cinq ans; il choisit le juge de paix sur leux citoyens que l'assemblée de canton lui lésigne, leurs fonctions sont pour dix années. Le premier consul choisit les maires et adoints dans les villes de cinq mille ames: ils sont cinq ans en place. Le gouvernement convoque les assemblées de canton, fixe le tems le leur durée et l'objet de leur réunion.

Les membres des colléges électoraux sont à

vie. On perd sa place dans les collèges électoraux, pour les mêmes causes qui font perdre le droit de citoyen. Le premier consul en nomme les présidens à chaque session. Il peut ajouter aux collèges électoraux d'arrondissement, dix membres pris dans la légion d'honneur, ou qui ont rendu des services ; et à chaque collège électoral de département vingt pris dans la légion d'honneur et autres. La dissolution d'un corps électoral opère le renouvellement de tous ses membres.

1802.

Le premier consul proclama lois de la république les sénatus-consultes suivans, des 8 et 12 fructidor : le premier porte que les consuls convoquent le sénat, indiquent les jours et les heures des séances ; que les orateurs du gouvernement, chargés de présenter et de discuter les projets de sénatus-consulte adressent la parole au sénat ; que les sénateurs l'adressent aux consuls ; que les délibérations sur toutes sortes de matières seront toujours prises, et les nominations des secrétaires et des commissaires, toujours faites au scrutin, à la majorité absolue, et lorsque la délibération aura lieu sur un projet de sénatus-consulte organique, *aux deux tiers des voix* ; que le premier consul, lorsqu'il ne préside pas, désigne celui des deux autres consuls qui doit présider à sa place ; qu'il peut désigner un sénateur pour présider, quand il s'agit d'élire

des membres du sénat, des députés au corps législatif, des membres du tribunat, du tribunal de cassation et des commissaires de la comptabilité. AN 10.

Le deuxième sénatus-consulte régla pour le mois de fructidor, par la voie du sort, l'ordre dans lequel les cinq séries qui comprennent les départemens de la république seraient appelées à présenter des députés au corps législatif.

Le troisième prononça sur la manière de dissoudre le corps législatif et le tribunat.

Le quatrième, vu l'article 43 du sénatus-consulte organique du 16 thermidor dernier, qui porte que le citoyen nommé pour succéder au premier consul prêtera serment à la république, entre les mains du premier consul, assisté des second et troisième consuls, en présence du sénat, des ministres, du conseil d'Etat, du corps législatif, du tribunat, du tribunal de cassation, des archevêques, des évêques, des présidens des tribunaux d'appel, des présidens des collèges électoraux, des présidens des assemblées de canton, des grands officiers de la légion d'honneur et des maires des vingt-quatre principales villes de la république, décréta que ces vingt-quatre principales villes seraient, Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Rouen, Nantes, Bruxelles, Mayence, Anvers, Liége, Lille, Toulouse, Strasbourg,

Orléans, Versailles, Montpellier, Rennes,
1802. Caen, Reims, Nancy, Amiens, Genève, Dijon et Nice.

Le cinquième sénatus-consulte organique décréta que l'île d'Elbe est réunie au territoire de la république française, et qu'elle aura un député au corps législatif; ce qui portera les membres de ce corps au nombre de 301.

Enfin, les deux suivans qui sont de l'an 12: par celui du 28 brumaire de l'an 12, le premier consul fait l'ouverture de chaque session du corps législatif. Il désigne douze membres du sénat, pour l'accompagner. Il est reçu à la porte du palais du corps législatif par le président, à la tête d'une députation de vingt-quatre membres. Le premier consul reçoit le serment des nouveaux membres. Les conseillers d'Etat ſont ensuite les communications que le gouvernement a arrêtées.

Le premier consul nomme le président sur une présentation de candidats, faite au scrutin secret et à la majorité absolue.

Et le sénatus-consulte, par lequel *Napoléon Bonaparte* fut élu empereur des Français.

An 10.

CHAPITRE V.

Situation des différentes puissances au commencement de l'an 11 et dans le cours de l'an 10. Médiation de la France et de la Russie pour l'affaire des indemnités.

Le traité de Lunéville avait opéré le rétablissement absolu de la paix entre la France et l'Allemagne. Il y avait été stipulé que la cession consentie par l'empire au profit de la république, serait supportée collectivement par la fédération germanique, en admettant toutefois la distinction des princes laïcs héréditaires, et des ecclésiastiques usufruitiers. Plus d'une année s'était écoulée, sans qu'on eût seulement rien entamé pour la répartition des dédommagemens.

Cette inexécution d'une des conditions du traité laissait l'Allemagne dans un état pénible d'incertitude, et pouvait encore compromettre le repos de l'Europe. Le premier consul et l'empereur de Russie se déterminèrent, d'un commun accord, à intervenir dans les affaires d'Allemagne, pour effectuer par leur médiation ce qu'on aurait vainement attendu des délibérations intérieures du corps germanique. Les deux gouvernemens s'appliquèrent donc

à examiner avec un soin scrupuleux la ques-
1802. tion des indemnités sous tous ses rapports. La France et la Russie étant d'intelligence, on fut bientôt d'accord sur tous les points. Un plan général d'indemnisation, arrêté à Paris entre les plénipotentiaires respectifs, reçut l'approbation du premier consul et celle de l'empereur. Il fut convenu que ce plan serait présenté à la diète de l'empire, sous la forme d'une déclaration qui serait faite simultanément par des ministres extraordinaires nommés à cet effet.

Dans l'exécution d'un systême dont le but principal était de consolider la paix de l'Europe, on s'était sur-tout appliqué à diminuer les chances de guerre. C'est pourquoi on avait pris soin d'éluder tout contact entre la France et la maison d'Autriche, dont le voisinage avait donné lieu à des guerres plus fréquentes. Ce même principe avait aussi décidé à placer les indemnités de la Prusse hors de contact avec la France et la Batavie. La maison palatine en recevait une organisation plus forte pour la défense; la Prusse continuait d'être, dans le systême germanique, la basse essentielle d'un contrepoids nécessaire, pendant que, de cet arrangement, l'Autriche retirait l'avantage inappréciable de voir toutes ses possessions concentrées.

Le réglement des indemnités secondaires fut aussi proposé d'après des convenances géné-

rales et particulières. La maison de Bade paraissait, à la vérité, plus avantagée que les autres; mais on avait jugé nécessaire de fortifier le cercle de Souabe, qui se trouve intermédiaire entre la France et les grands Etats germaniques. La sécularisation avait été prise pour base des dédommagemens. Cependant la France et la Russie avaient reconnu la possibilité de conserver dans l'empire un électeur ecclésiastique; et pour lui assurer un sort convenable, on lui laissait le titre et les fonctions d'archi-chancelier.

D'après la médiation de la France et de la Russie, on offrait aux délibérations de la diète impériale un plan général d'indemnisation, rédigé d'après les calculs de la plus rigoureuse impartialité, tant pour compenser les pertes reconnues, que pour conserver entre les principales maisons d'Allemagne l'équilibre qui subsistait avant la guerre.

Après avoir énoncé dans leur déclaration les objets d'échange, le premier consul et l'empereur Alexandre proposaient que l'archi-chancelier de l'empire fût transféré au siège de Ratisbonne, et que le titre électoral fût accordé au margrave de Bade, au duc de Wirtemberg et au prince de Hesse-Cassel. L'intérêt de l'Allemagne, la consolidation de la paix et la tranquillité de l'Europe exigeaient que tout ce qui concernait le réglement des indemnités germa-

niques fût terminé dans l'espace de deux mois.
1802. C'est dans le cours de thermidor que cette déclaration fut remise à la diète de Ratisbonne, dans ce tems même que les journaux anglais, et sur-tout ceux attachés au ministère, provoquaient toute espèce de fureurs et de haines contre le premier consul. Quelque tems après, l'Autriche, la Prusse et d'autres puissances se conformèrent à cette déclaration; mais l'Angleterre retardait, autant qu'elle le pouvait, l'entière exécution du plan des indemnités.

La dignité du consulat à vie, donnée par la reconnaissance du peuple français au pacificateur de l'Europe, qu'il avait vaincue, ajoutait de nouveaux fermens de jalousie, de haine à ceux que le traité de paix n'avait fait que comprimer. De nouvelles circonstances ne servirent qu'à leur donner plus de force. La Ligurie venait de consolider sa constitution, sous les auspices du premier consul. Elle l'avait prié de nommer lui-même, pour la première fois, les membres du sénat.

Dans la lettre du premier consul au sénat de la république ligurienne, en date du 11 thermidor : « De grandes puissances, *est-il dit*, conserveront peut-être du ressentiment de votre conduite ; mais le peuple français considérera toujours votre cause comme la sienne. Dites à vos concitoyens, qu'en nommant celui qui le premier doit occuper la place de doge,

je ne le fais que pour adhérer à leur vœu ; et que, dans la circonstance actuelle, c'est la plus grande marque d'intérêt que je puisse leur donner. » An 10.

La régence d'Alger, tout inhospitalières que soient ses mœurs, semblable aux lions qui rugissent dans les déserts, adoucit pour un moment sa barbarie, au nom du vainqueur de l'Egypte.

Le 7 nivose de l'an 10, un traité définitif assurait à la France tous les avantages stipulés par les traités anciens ; et par des stipulations nouvelles, ce traité garantissait mieux et plus explicitement la liberté du commerce et de la navigation à Alger. La paix générale était conclue, et le commerce commençait à reprendre ses routes accoutumées ; mais bientôt on apprit que des armemens d'Alger parcouraient la Méditerranée, désolaient le commerce français, et infestaient les côtes. Ils conduisirent à Alger des transports sortis de Toulon, et destinés pour St-Domingue. Ils arrêtèrent un bâtiment napolitain dans les mers, et presque sur les rivages de France. Un raïs algérien avait osé, dans la rade de Tunis, faire subir un traitement infame à un capitaine de commerce français.

Les barques de la compagnie du Corail qui, aux termes du traité, allaient pour se livrer à la pêche, étaient violemment repoussées des côtes. Le chargé des affaires de France de-

manda satisfaction et ne l'obtint pas. Le pre-
1802. mier consul écrivit au dey d'Alger, et l'obtint. « Je vous demande, disait-il, réparation pour tous ces griefs, et ne doutant pas que vous ne preniez toutes les mesures que je prendrais en pareilles circonstances, j'envoie un bâtiment pour reconduire en France les 150 hommes qui me manquent; car Dieu a décidé que tous ceux qui seraient injustes envers moi seraient punis. »

Le dey restitua tout, excepté les 150 hommes..... « Il n'en existe pas un dans mes Etats, dit le dey dans sa réponse; Dieu a voulu que ces gens-là se soient perdus, et cela m'a fait de la peine. Vous demandez que je sois ami de la république italienne. Je respecterai son pavillon comme le vôtre, selon vos desirs. Si un autre m'eût fait pareille proposition, je ne l'aurais jamais acceptée pour un million de piastres. »

Une pacification plus importante que celle du dey d'Alger, ce fut la ratification du traité de paix entre la France et la Porte-Ottomane. La sublime Porte s'était rangée, malgré elle, au nombre des ennemis de la France, entraînée par les sollicitations et les menaces des deux puissances qui avaient le plus d'influence sur elle, et le plus de moyens de lui nuire. Ce traité de paix, en date du 6 messidor, rétablit, dans toute leur intégrité, les anciens

rapports qui unissaient les deux Etats. Ils se garantirent mutuellement l'intégrité de leurs possessions; l'accès de la mer Noire fut permis à la navigation française, et ouvrit de nouvelles routes au commerce. Ainsi la paix se trouvait rétablie dans toute l'Europe, et, quelques mois après, l'Angleterre se proposait de répandre le bruit que la France voulait s'emparer de la Morée, pendant qu'elle-même retenait encore l'Egypte, l'île de Malte et le cap de Bonne-Espérance. An 10.

La république italienne continuait l'organisation de ses lois, et, sous la direction du premier consul qui la créa, elle se montrait, par sa prévoyance, par la maturité de ses délibérations, digne des hautes destinées où l'appellait son fondateur.

La république valaisanne parut enfin, et n'eut plus à craindre de retomber dans la dépendance de ses voisins. Le 18 fructidor, les envoyés des républiques française, italienne, helvétique, installèrent son nouveau gouvernement à Sion.

Voici le discours prononcé à cette occasion.

« Le gouvernement français, au premier moment de la paix qu'il avait glorieusement rendue à l'Europe, s'est occupé des moyens de vous faire jouir de ses effets bienfaisans, en faisant cesser pour vous un état d'indétermination toujours pénible au peuple.

» Le gouvernement helvétique, animé des
1802. mêmes sentimens, s'est empressé d'y concourir, et celui de la république italienne y a accédé avec un sentiment égal d'amitié.

» Voulant consolider votre liberté, les gouvernemens français, italien et helvétique, ont conclu entr'eux un traité solemnel qui établit votre indépendance sous l'appui et la garantie de ces trois républiques. Ils nous ont envoyés vers vous pour signer et déposer entre les mains de vos représentans, assemblés en diète légitime, ce pacte devenu le fondement et l'égide d'une existence libre et heureuse pour vous. Nous venons de remplir cette tâche importante. La république valaisanne existe. »

La Batavie rentrait successivement dans les colonies que la paix lui avait conservées; elle devait se souvenir que la France ne pouvait être pour elle que l'amie la plus utile, ou l'ennemie la plus funeste.

En Allemagne se consommaient les dernières stipulations du traité de Lunéville. La Prusse, la Bavière, tous les princes séculiers qui avaient des possessions sur la rive gauche du Rhin, obtenaient sur la rive droite de justes indemnités. La maison d'Autriche se dédommageait de la Toscane par les évêchés de Salsbourg, d'Aischtet, Trente, Brixen et partie de celui de Passau.

L'Helvétie était restée dans une agitation

qui faisait craindre quelques explosions. Le 6 floréal, dans le canton de Lausanne, des insurgés s'étaient portés sur divers châteaux des environs de Morges; ils avaient obligé les propriétaires à leur livrer leurs droitures seigneuriales qu'ils brûlaient en leur présence. Le projet des insurgés paraissait n'avoir pour but que la destruction des titres féodaux, qu'ils craignaient de voir rétablir. Le commissaire du gouvernement helvétique fit publier une proclamation dans laquelle il représentait aux habitans du Léman, « que le pillage, l'incendie, n'auraient pas dû déshonorer la révolution dans le moment sur-tout qu'une constitution définitive allait assurer le triomphe de la liberté. » An 10.

Enfin, après de longues agitations, l'Helvétie se rallia à la forme de gouvernement qui lui parut la plus propre à concilier tous les partis, et à s'adapter à chaque localité. En voulant réunir tous les cantons sous une même forme, on ne favorisait pas assez tous les intérêts. En cédant trop à des vues de localité, on avait à craindre de disloquer le corps helvétique, et de ne pas donner assez de force au gouvernement central qui devait réunir tous les membres. Une assemblée de notables fut convoquée à Berne, le 17 avril; ils délibérèrent avec calme, et la constitution qu'ils conseillèrent fut proposée à la sanction du peuple, et acceptée par la très-grande majorité.

1802. Le nouveau gouvernement fut composé d'une diète générale, chargée de la discussion et de l'adoption des lois, d'un sénat qui les propose, d'un conseil d'administration de trois membres qui les exécute, et qui fait en même tems partie du sénat.

Par cette organisation, tous les cantons se trouvèrent représentés dans le sénat et dans la diète. L'examen de tous les objets d'un intérêt général, tels que la sureté de l'Etat, ses relations avec l'étranger, furent dans les attributions du gouvernement central. Chaque canton arrêta son organisation particulière, et demeura chargé de ses dépenses, de sa police, de ses localités, etc.

La politique de la Suisse avait toujours été considérée en Europe comme faisant partie de la politique de la France, de la Savoie et du Milanais, parce que la manière d'exister de la Suisse était entiérement liée à la sureté de ces Etats. C'est en conséquence de cette position que le premier consul dit à la députation suisse, « que le premier devoir, le devoir le plus essentiel du gouvernement français, serait toujours de veiller à ce qu'un systême hostile ne prévalût point parmi eux, et que des hommes dévoués à ses ennemis ne parvinssent point à se mettre à la tête des affaires; qu'il convenait non-seulement qu'il n'existât aucun motif d'inquiétude pour la portion des

frontières française et italienne que couvrait la Suisse, mais encore qu'il fallait, en cas de neutralité forcée, que le bon esprit de son gouvernement, ainsi que l'intérêt national, se rangeât plutôt du côté de la France que du côté de ses ennemis. » En conséquence, il fut fait un acte de médiation par le premier consul, entre les partis qui divisaient la Suisse, le 30 pluviose de l'an 11, en vertu duquel la France reconnaissait l'Helvétie comme puissance indépendante; lui garantissait sa constitution fédérale et celle de chaque canton, et s'engageait à retirer ses troupes lorsque cet acte aurait eu son exécution. An 10.

L'acte de médiation fut considéré en Angleterre comme une invasion par le consulat: sous le rapport politique, l'Helvétie ouvrait l'entrée du territoire français; et sous le rapport mercantile, on pouvait en faire un dépôt de contrebande, et par ce moyen porter atteinte à nos manufactures. Le voyage du colonel *Sébastiani* fut le prétexte de nouvelles divisions.

Ce voyage pouvait avoir deux objets; le premier et le plus certain, celui de rétablir nos liaisons commerciales dans les échelles du Levant; et le second, qui est assez probable, celui de reconnaître dans quel esprit les Anglais retenaient encore Malte et l'Egypte, depuis sa paix faite avec la Turquie.

Le colonel s'était embarqué, le 10 fructidor
1802. an X, à Toulon, à bord de la Cornélie. Arrivé à Tripoli, sa présence avait suffi pour terminer des différends survenus entre la cour de Suède et la régence ; sa médiation avait été acceptée avec la satisfaction des deux partis; mais il eut plus de peine à faire reconnaître la république italienne. Le pacha craignait que toute l'Italie ne fût comprise sous cette nouvelle dénomination. De Tripoli, le colonel s'était rendu à Alexandrie, où le général *Stuart* commandait les forces anglaises de terre et de mer. Après lui avoir remis l'ordre du ministre des relations extérieures qui lui enjoignait de se rendre à Alexandrie, et si les Anglais occupaient encore la place, de demander une prompte évacuation et l'exécution du traité d'Amiens, le général déclara qu'il n'avait reçu aucun ordre, et qu'il comptait y passer l'hiver. Le pacha d'Alexandrie et le capitan-bey, commandant les forces ottomanes, voyaient avec peine le séjour des Anglais se prolonger en Egypte, et ils apprirent avec plaisir que les agens du commerce français allaient s'y rendre.

Le pacha du Caire accueillit également le colonel, et la nouvelle du retour des agens du commerce français. Ici le colonel courut deux fois le risque d'être assassiné. On avait cherché à exciter les Albanois contre lui; deux lettres, venues de Rosette, et écrites par des protégés

anglais, assuraient que l'on avait signalé sur les côtes de la Natolie une flotte française de 300 voiles ; que nous marchions sur Constantinople, et que le séjour du colonel *Sébastiani*, en Egypte, n'avait d'autre but que celui de les tromper et de les endormir sur leurs dangers. A cela s'était joint un piège au moins aussi dangereux, et qui avait été imaginé par le général *Stuart*. C'était un ordre du jour du premier consul, lors de son commandement de l'armée d'Orient. Cet ordre du jour du mois de fructidor an VII, rappelait aux Egyptiens que Constantinople était tributaire de l'Arabie, et que le tems était venu de rendre au Caire sa suprématie, et de détruire en Orient l'empire des Osmanlis. Le général *Stuart* priait le pacha du Caire de se bien pénétrer de cet ordre, et de voir après quelle sincérité il devait attendre de notre attachement et de notre paix avec les Turcs. An 10.

Le colonel *Sébastiani*, à son retour en Europe, rendit compte de cette circonstance au premier consul, et dit, comme il était en droit de le dire : « Je fus indigné de voir qu'un militaire d'une des nations les plus policées de l'Europe, se dégradât au point de chercher à me faire assassiner, au moyen d'insinuations de pareille nature ! Il fut trompé dans son attente ; le pacha me prodigua, jusqu'au moment de mon départ, les traitemens les plus flatteurs,

1802. lui-même il me communique la lettre du général *Stuart*, et le commissaire anglais, au Caire, fut témoin de l'attachement de cette ville aux Français. »

Le reste du rapport contenait des témoignages de bienveillance et d'amitié, par-tout où avait passé le colonel, et promettait à nos agens commerciaux et au commerce français une préférence distinguée. Qui croirait que ce rapport, que cette dénonciation d'un projet d'assassinat eussent trouvé dans les deux chambres des hommes qui se sont indignés, non contre le général *Stuart*, mais contre le colonel *Sébastiani*; et que dans le projet d'une rupture méditée, on ait fait entrer, comme un des griefs, la déclaration du colonel?

CHAPITRE VI.

De la situation de la France en l'an XI.

1802. An 11. TANDIS que l'Angleterre se prononçait ouvertement sur la nécessité d'une guerre, où l'ancien et le nouveau ministère tendaient également, quoiqu'ils fussent eux-mêmes en guerre ouverte entr'eux, la France présentait un aspect bien différent. Sans renoncer aux espérances de conserver la paix, et sans crain-

dre une guerre qui serait pour elle une source de nouveaux triomphes, elle se hâtait de perfectionner chaque branche de son gouvernement, et sur-tout de mettre un équilibre entre sa recette et ses dépenses. An 11.

Les ministres des finances et du trésor public venaient de rendre le compte de l'an X. Les recettes avaient surpassé de cinquante millions l'évaluation qui en avaient été faite par le ministre des finances. Cette évaluation elle-même passait les recettes de l'an IX de trente millions. L'an X avait donc offert en recette une augmentation de quatre-vingt millions sur l'an IX. L'augmentation des recettes de l'an XI était évaluée à trente millions plus que celle de l'an X. Ce qui mettait entre l'an IX et l'an XI une différence de cent dix millions, et ne comprenait dans ce compte que des recettes réelles et effectives. Au premier vendémiaire, toutes les ressources de l'an XI étaient encore intactes, ainsi que les trois cent douze millions de l'exercice de la même année. Le résultat de ce compte dans tous ses détails, tous les états, toutes les recettes, impositions par impositions, département par département, ainsi que les états en partie double qui se balancent avec le trésor public, furent publiés par la voie de l'impression et communiqués au corps législatif, qui avait été convoqué pour le 2 ventose.

La France, au moment où le corps législatif
1802. allait reprendre ses travaux, se retrouvait plus forte de l'union de ses citoyens, plus active dans son industrie, et plus confiante dans sa prospérité.

Le concordat avait donné presque par-tout les résultats les plus heureux. L'église gallicane renaissait par les lumières et la concorde, et déjà un changement heureux se faisait sentir dans les mœurs publiques; l'enfance était plus docile à la voix de ses pasteurs; la jeunesse plus soumise à l'autorité des magistats; la conscription s'exécutait aux lieux où le seul nom de conscription soulevait les esprits, et servir la patrie y était déjà une partie de la religion.

Dans les départemens qu'avait visités le premier consul, il avait recueilli par-tout le témoignage de ce retour aux principes qui font la force et le bonheur de la société. Dans les départemens de l'Eure, de la Seine-Inférieure, de l'Oise, on était fier de la gloire nationale; on y bénissait le rétablissement du culte et de tous les liens qui rattachaient les cœurs à l'Etat et à la constitution. Les autres cultes s'organisaient, et des consistoires se composaient de citoyens éclairés, défenseurs connus de l'ordre public, de la liberté civile et de la liberté religieuse.

L'instruction publique était demandée partout avec ardeur. Déjà plusieurs lycées s'ou-

vraient, une multitude d'écoles particulières s'élevaient au rang des écoles sécondaires. Tous AN 11.
les citoyens paraissaient sentir que sans talens, sans connaissances, il n'y avait d'égalité que celle de la misère et de la servitude. Une école militaire était destinée à recevoir de jeunes défenseurs de la patrie. Soldats, ils y apprendraient à supporter la vie des camps et des fatigues de la guerre. Par une longue obéissance, ils se formeraient à l'art de commander, et apporteraient aux armées la force et la discipline, unies aux connaissances et aux talens. Dans les lycées, comme dans l'école militaire, la jeunesse des départemens nouvellement incorporés à la république, vivant confondue avec la jeunesse de l'ancienne France, il devait en résulter cette fraternité qui de plusieurs peuples ne devait faire qu'un seul peuple, destiné par son courage, par ses vertus, par sa position, à être le lien et l'exemple de l'Europe.

L'institut national, qui a sa puissance sur l'instruction publique, avait reçu une direction plus utile, qui désormais devait exercer sur le caractère de la nation, sur la langue, sur les sciences, sur les lettres et les arts une influence plus active.

Le retour périodique des élections à la suprême magistrature avait fait craindre aux amis de la patrie le retour de la discorde et de l'anarchie ; ils avaient appelé le consulat à

vie sur la tête du premier magistrat. Le peu-
1802. ple consulté avait répondu à leur appel, et le sénat avait proclamé la volonté du peuple.

Le systême des listes d'éligibilité n'avait pu résister au creuset de l'expérience et à la force de l'opinion publique ; l'organisation du sénat était incomplexe ; la justice nationale disséminée dans des tribunaux sans harmonie, sans dépendance mutuelle, point d'autorité qui les protégeât ou qui pût les réformer ; point de lien qui les assujettît à une discipline commune : il manquait aussi à la France un pouvoir que réclamait la justice même, celui de faire grace : un sénatus-consulte venait de rendre au peuple l'exercice de ses droits, reconnus par l'assemblée constituante, mais tels qu'ils assuraient l'influence de la propriété et l'ascendant des lumières. Le sénat avait sa marche et ses devoirs tracés, en cas que les premières magistratures vinssent à vaquer ; l'anarchie n'avait plus le moyen de détruire, ni l'ambition celui de conspirer. La justice embrassait à présent d'une chaîne commune tous les tribunaux. Ils avaient leur subordination et leur censure ; toujours libres dans l'exercice de leurs fonctions, toujours indépendans du pouvoir et jamais indépendans des lois. Le droit de faire grace, remis au premier magistrat, était sous la garde de la justice même ; il ne pouvait l'exercer que sous les yeux d'un

conseil, et qu'après avoir consulté les organes les plus sévères de la loi. AN 11.

L'île d'Elbe et le Piémont réunis à la France lui offraient de nouveaux avantages.

Le crime de faux menaçait la fortune publique et les fortunes particulières. L'espoir de l'impunité ne devait plus encourager. La culture pouvait défier les cultures les plus vantées de l'Europe. Des troupeaux de races étrangères avaient déjà amélioré nos laines. L'éducation des chevaux avait ses primes ; nos fabriques se multipliaient et rivalisaient avec les fabriques étrangères. Plus de vingt mille ouvriers français dispersés dans l'Europe avaient été rappelés. Lyon renaissait à la splendeur et à l'opulence.

Les routes publiques se réparaient ; on y avait employé vingt-cinq millions dans l'an 10. Le Simplon, le Mont-Cénis, le Mont-Genèvre devaient livrer un triple et facile accès en Italie. D'autres routes allaient ouvrir de nouvelles communications de Gênes à Marseille, de Rennes à Brest ; celle de Bingen à Coblentz était taillée dans des rochers inaccessibles.

Parmi les canaux entrepris, on comptait ceux de Pontivy, de l'Ourcq, de S.t-Quentin ; celui destiné à unir la navigation de la Seine, de la Saône, du Doubs et du Rhin ; ceux d'Aigues-Mortes et du Rhône, et particuliérement

1802. les canaux qui devaient lier la navigation de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin.

L'Angleterre avait rendu la Martinique, Tabago, Sainte-Lucie. La Guadeloupe et Saint-Domingue avaient été reconquis, et la Guiane sortait de sa longue enfance. Marseille reprenait son ascendant sur la Méditerrannée ; on avait rendu des chambres de commerce aux villes qui en avaient autrefois ; une compagnie pour l'Afrique venait de se former ; toutes les sources de finances se rouvraient et devenaient plus fécondes ; mais il restait un code civil à donner à la France : et des projets de lois formés sous les yeux du gouvernement, mûris dans des conférences, où des commissions du conseil d'Etat et du tribunat n'avaient porté que l'amour de la vérité et le sentiment de l'intérêt public, allaient être soumis aux délibérations du corps législatif.

CHAPITRE VII.

De l'Angleterre.

Le parlement s'était assemblé le 16 novembre 1802 ; on croyait alors, avec assez de fondement, que *Pitt* avait renoué amitié avec lord *Grenville*, et que le premier n'avait quitté le ministère que pour se séparer de plusieurs de

ses collègues, dont les principes n'étaient pas les siens. Contre l'usage des ministres qui se retirent, il ne s'était point jeté dans le parti de l'opposition ; au contraire, il avait soutenu de tout son pouvoir et de tous ses amis le ministre qui lui succédait, et il ne voulait pas affaiblir un pouvoir qui n'était que confié. AN 11.

Lord *Grenville* et M. *Windham* avaient fait opposition, en sortant du ministère, sans pourtant se réunir à l'ancienne opposition : M. *Windam* était resté ferme dans son opinion. Si, comme on le croyait alors, lord *Grenville* se rapprochait de *Pitt*, ce rapprochement ne pouvait avoir pour but que de reparaître ensemble à la tête des affaires. La santé de *Pitt*, à la vérité, était très-faible ; mais on se rappelait que son père, lord *Chatam*, n'avait quitté les affaires qu'avec la vie, et qu'il avait parlé au parlement le jour même de sa mort. En Angleterre, on juge de la situation des affaires avec assez de vraisemblance, d'après les débats qui s'élèvent à l'occasion du discours que le roi adresse aux deux chambres, et particuliérement d'après les journaux.

La plupart de ces feuilles entretenaient dans les esprits une fermentation continuelle ; on n'armait pas une chaloupe dans un des ports de la Grande-Bretagne, que ce ne dût être un signal de guerre, précisément parce que les affaires du continent s'arrangeaient à la satis-

faction de toutes les parties prépondérantes,
1802. et que l'Helvétie cherchait à se placer avantageusement dans le nouveau système politique de l'Europe, guidée par les conseils de celui qui avait créé ce système.

Le roi protestait, dans son discours aux deux chambres, que jusqu'à présent il avait été animé du desir de consolider la paix; que néanmoins il ne pouvait perdre de vue un seul instant *le sage et antique système de politique* qui liait intimement les propres intérêts de l'Angleterre aux intérêts des autres nations; qu'il ne pouvait donc être indifférent *à tout changement* qui s'opérait dans leurs forces et leurs positions respectives; que sa conduite serait invariablement réglée par une juste appréciation de la situation actuelle de l'Europe; qu'il fallait adopter les *mesures de sureté* les plus propres à offrir l'espoir de conserver les avantages de la paix; et que ce but pouvait être aisément effectué, *sans augmenter de beaucoup* les fardeaux de son peuple. Il fallait enfin conserver intact l'honneur de l'Angleterre.

L'adresse de remercîment fut, selon l'usage, votée à l'unanimité; mais dans les débats qui s'ouvrirent à ce sujet, il fut aisé de prévoir quelle serait l'issue de la session; si le gouvernement persisterait à se conformer au traité d'Amiens, ou si la guerre recommencerait. On peut ranger

sous deux chefs tous les discours qui furent tenus pour et contre lord *Grenville* et *Fox*. An 11.

Dans la chambre des pairs, lord *Grenville* exposa que le discours de sa majesté contenait trois propositions distinctes; la première, qui renfermait une censure directe de la présente administration, parce qu'elle avait négligé un de ses premiers devoirs, celui de veiller avec sollicitude aux intérêts de ce pays dans ses rapports avec ceux de l'Europe; que les ministres n'avaient pas montré cette vigilance qui est d'obligation pour eux, relativement à cette seconde proposition de sa majesté, qu'elle ne saurait voir avec indifférence un changement matériel dans la condition respective et la force des différentes puissances du continent. N'était-il donc survenu aucun changement matériel dans la condition relative et la puissance des nations du continent?

Entre la signature des préliminaires et le traité définitif, la Louisiane n'avait-elle pas été ajoutée à la puissance de la France? Les ministres avaient encore les armes à la main, et ils l'ont vu avec indifférence? La cire avec laquelle ce traité fut scellé, était encore chaude, et déjà le Piémont, boulevard de l'Italie, se réunissait à la France! Le roi de Sardaigne, par suite de cette même indifférence, s'était vu trahi, abandonné, lui qui, dans un traité devenu nécessaire, avait cependant fait stipuler que le

roi de Sardaigne ne ferait point la guerre à la
1802. Grande-Bretagne; et c'est l'allié que le ministre actuel avait abandonné ! Renfermé dans son île de Sardaigne, la France avait exigé qu'il ne reçût dans ses ports aucun bâtiment, aucun vaisseau anglais. Cependant, malgré sa faiblesse, il avait refusé d'accéder à cette proposition, dans un tems où tous les ports de la Méditerranée nous étaient fermés; et pourtant cette puissance généreuse se trouvait anéantie, et il ne paraît pas même qu'il y ait eu de notre part aucunes remontrances à ce sujet.

« Reprenons le fil des événemens, continuait lord *Grenville*. Le traité est fait en mars, ratifié dans le courant de mai; et en juin, le Piémont est, par un décret formel, réuni à la France. Au mois d'août, le gouvernement consulaire balaye toute la constitution germanique, et dispose à son gré de toutes les puissances qui s'y trouvent. La seule puissance que la France n'eût pas encore subjuguée, la seule qu'elle n'eût pas encore foulée aux pieds, la seule sur laquelle nous pouvions encore compter pour réprimer l'ambition consulaire, est tellement outragée, mutilée, déchirée, que toute l'Allemagne est maintenant au pouvoir de la France, et les ministres de sa majesté ont vu cet événement d'un œil tranquille !

» La maison d'Orange, oubliée dans les préliminaires, devait être rappelée dans le traité

définitif. Elle n'a pas obtenu, dans les indemnités, la dixième partie de ses pertes. Ce n'est pas tout, le souverain de la Grande-Bretagne lui-même a vu ses intérêts, comme électeur d'Hanovre, compromis par l'effet de cette criminelle indifférence pour les destinées des nations. On vient de faire à notre gracieux souverain sa part d'une manière inique et indigne de ses justes prétentions. Comment les ministres de sa majesté pourront-ils se justifier d'avoir, dans le moment même où tout cela se passait, licencié notre armée, désarmé nos vaisseaux, rendu l'une après l'autre les places que nous occupions ? Ce n'est qu'au mois d'octobre dernier qu'ils ont commencé à prendre l'alarme ; il faut bien qu'il soit survenu quelque chose de nouveau, qui les ait déterminées à prendre cette attitude qui fait le sujet de la troisième proposition de sa majesté.

Par cette proposition, dit lord *Grenville*, le roi ne demande pas formellement, mais réellement une augmentation dans nos forces de terre et de mer. S. M. s'attend que nous la mettrons en état de faire cette augmentation, que la nécessité des circonstances exige impérieusement.

Quand nous nous opposions à cette paix déshonorante, conclue le 1er. octobre 1801, que nous répondait-on ? rien autre chose, sinon que c'était une paix faite dans un esprit

pacifique, et qui paraissait devoir être durable, à cause des dispositions dont paraissait
1802. animé le premier consul. Cependant le prestige n'a pas duré long-tems : il ne s'est pas écoulé un jour, un seul jour qui n'ait été marqué par une insulte, ou une violence faite à la Grande-Bretagne, ou à ses anciens alliés. Mais, enfin, qu'y a-t-il de nouveau? L'Europe est-elle menacée d'un attentat plus fatal pour elle que tout ce qui s'est passé jusqu'ici ? Serait-ce l'attaque de la Suisse ? Si c'est là la raison, je demanderai si ce fait est plus attentatoire, plus injurieux pour nous, que l'occupation de Parme, en vertu d'un traité avec l'Espagne, ou de la Louisiane, en vertu d'un autre traité. »

Telle était la substance de tous les discours dans les deux chambres contre les ministres; et l'on doit avouer qu'il leur était difficile d'y répondre, car ils n'avaient pas plus de raisons de renoncer à leur système de paix, parce que la France était intervenue dans les affaires de l'Helvétie qui l'en avait priée, qu'ils n'en avaient eu pour y persister, à l'époque des changemens qui se faisaient en Italie et en Allemagne, en vertu des traités précédens; et les ministres anglais n'avaient jamais réclamé contre ces changemens. Le discours qu'ils firent tenir au roi, ne peut donc être considéré que sous le rapport de nouvelles

circonstances d'après lesquelles ils jugeaient que la rupture du traité de paix leur serait avantageuse. En effet, les Anglais occupaient encore l'Egypte où ils s'étaient fait un parti, Malte, et le cap de Bonne-Espérance ; et quoiqu'ils eussent envoyé l'ordre de remettre ce dernier poste, ils étaient à même de transmettre des ordres contraires, qui réellement le furent, mais ils arrivèrent trop tard. La conduite des ministres fut donc incertaine et douteuse ; et l'on serait tenté de croire qu'ils ne savaient s'ils voulaient la guerre ou la paix, et qu'ils furent entraînés malgré eux par la réunion des membres qui s'étaient montrés les plus opposés au traité de paix. D'ailleurs, la jalousie de cette nation contre la France est si invétérée, elle exerce sur les esprits une influence si puissante, qu'après quelques mois de paix que la nécessité a commandée, il suffit, pour la rompre, de montrer que la France est sur le point d'étendre ses alliances, et d'alarmer le commerce anglais. « Il est une vérité que nous ne devons jamais oublier, dit lord *Grenville*, à l'occasion du discours du roi, c'est que, quoique nous puissions être en paix avec la France, la France, par ses artifices, est toujours en guerre avec l'Angleterre ; de telle sorte que, s'il y avait aujourd'hui lieu à déclarer la guerre, la France ne manquerait pas d'ap-

An 11.

peler déclaration de guerre le discours pro-
1802. noncé aujourd'hui par Sa Majesté. » Lord *Grenville* a pu se convaincre peu de tems après qne la France ne se serait pas trompée.

Les discours et opinions pour la continuation de la paix peuvent se réduire aux raisons alléguées par M. *Fox*, et le Gouvernement français ne les désavouerait pas.

« La France s'est-elle rendue coupable, depuis la conclusion de la paix, de quelque entreprise contre notre pays ? où en est la preuve ? Est-ce l'affaire des indemnités en Allemagne ? mais cet arrangement avait été décidé en partie à Lunéville. Ne savait-on pas, au moment où se négociait le traité d'Amiens, que les indemnités ne pourraient s'établir que par les sécularisations ? Et si c'est une atteinte que nous porte la France, pourquoi ne pas nous plaindre également de la Russie, qui y a pris une part aussi active que le Gouvernement français ? On dit que le roi d'Angleterre y p rd, comme électeur d'Hanovre ? Mais la politique constante, depuis l'accession de cette maison au trône d'Angleterre, n'a-t-elle pas été de séparer les intérêts de l'électorat et de la Grande-Bretagne ? Nous n'avons pas plus à nous en mêler, que de ceux de Hesse-Cassel, ou de toute autre principauté d'Allemagne.

» Pour ce qui est du sort de la Suisse,

ne savait-on pas, en signant le traité d'Amiens, qu'elle était à la disposition de la France ? N'était-ce pas un des argumens que faisaient valoir ceux qui s'opposaient à la paix ? Il était aisé de prévoir, quand on fit ce traité, que les relations extérieures de la Suisse dépendraient de la France. On prétend que, depuis la paix, la France a plus gagné de territoire, qu'elle n'en avait conquis pendant la guerre : qu'a-t-elle donc gagné ? Ses acquisitions peuvent-elles se comparer à la Belgique, à la Savoie, aux bords du Rhin ? Est-ce la Suisse ? Pour moi je pense que la France, loin de s'attacher à la conquête de ce pays, fera plus sagement d'y acquérir l'influence de l'amitié. Mais le Piémont ? Nous n'avons pas fait de stipulations pour le roi de Sardaigne, dans notre traité avec la France. Si les ministres sont coupables pour avoir souffert que ce prince fût dépouillé de ses Etats d'Italie, ils ont bien des complices. Il est avéré que la France aurait consenti à le rétablir, si l'Autriche y avait consenti ; mais elle protesta contre son admission aux négociations : n'en parlons pas, dit l'Autriche, car si je consens à son rétablissement, vous me demanderez quelques morceaux du territoire vénitien, vous réduirez mes prétentions : ainsi, laissons-le se tirer d'affaire comme il pourra ; *c'est un prince indépendant.*

» Un honorable membre prétend qu'il faut
1802. que nous gardions Malte (lord *Grenville* l'avait dit dans la chambre des pairs), quoique nous nous soyons engagés à le rendre par le traité. Sans doute on doit le retenir jusqu'à ce que les conditions du traité soient remplies, mais pas au-delà. Nous devons exécuter le traité, si, depuis sa ratification, il n'est rien survenu de la part de la France qui soit une agression contre nous. Mais l'agrandissement de la France, ou son accroissement de puissance, ne doit pas être une cause de guerre. Cette grandeur était connue et reconnue quand la paix fut signée. »

M. *Fox* ajoutait que toutes ces frayeurs qu'on affectait dans les deux chambres, ne tendaient qu'à déceler un esprit hostile contre la puissance même dont on redoutait l'attaque, et à la disposer elle-même fortement à la guerre; que les ministres ne devaient pas avoir l'absurdité de compter sur l'Autriche, parce que ce serait fournir à la France un moyen prompt de l'affaiblir davantage (ce qui s'est vérifié depuis); que cet esprit de rivalité avoisinait trop la haine, et que l'on ne considérait pas assez que beaucoup d'Etats d'Europe ne redoutaient pas moins l'ascendant de la Grande-Bretagne sur mer, que la grande puissance des Français sur le continent; et qu'enfin il était indécent de faire retentir les deux cham-

bres d'invectives et d'outrages contre le premier consul, dans un moment où peut-être lord *Wilworth* lui présentait ses lettres de créance en qualité d'ambassadeur. (Elles furent présentées le 14 frimaire.) An 11.

Lord *Pelham*, ministre du roi d'Angleterre, renchérissait encore sur les paroles virulentes de lord *Grenville*, qui cependant voulait bien s'en rapporter au tems. Lord *Grenville* a tort, notre intention est de profiter de toutes les occasions qui pourront survenir sur le continent, pour contribuer à la sureté de notre pays. Cependant une nuée d'agens secrets, sous les ordres de *Drake*, *Wickam* et autres, inondait l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Hollande, et depuis deux mois, menaçait le continent d'une crise prochaine. On essayait de troubler la tranquillité de Gênes, et c'était l'objet des fréquens voyages de la *Méduse*. On voulait faire une révolution à Naples, et l'on avait arrêté à Calais deux de ces agens qui allaient s'embarquer pour Londres. Enfin, les intrigues au-dehors, les débats dans les deux chambres, et les feuilles publiques étaient autant de symptômes de rupture.

Si quelque chose pouvait encore rassurer les amis de la paix, c'était, d'une part, l'état des finances en Angleterre, la privation d'alliés sur le continent; et de l'autre, la France qui, aux armées les plus belles, les plus nom-

breuses, les plus redoutables, joignait l'avan-
1802. tage de pouvoir compter parmi ses alliés presque toutes les puissances de l'Europe, et des ressources proportionnées à ses besoins. Le budjet présenté au parlement, pour l'année échue le 5 janvier 1802, avait laissé entre les recettes et les dépenses un déficit annuel de six cent cinquante-huit millions de francs, quoique ce fût une année de paix. Des emprunts successifs n'avaient pu jusqu'alors combler ce gouffre, qui s'augmente annuellement. Il est évident que, d'après cette situation, le bill qui autorisait la banque à ne pas payer en argent, devait successivement être prorogé d'année en année. D'après les calculs ministériels, on assure que, dans le cours d'une trentaine d'années, le fonds d'amortissement, formé pour cet objet, pourrait éteindre cette dette. Mais, à considérer l'esprit de vertige dont sont animés des hommes puissans, et cette haine aveugle qui ne veut rien moins que l'anéantissement de la France, on peut assurer que l'Angleterre, loin de combler le gouffre que sa rivalité a creusé, ne fera que l'agrandir; et peut-être est-ce à cette cause que l'on doit attribuer le renouvellement des hostilités.

Depuis le traité d'Amiens, la France avait étendu son influence sur toutes les puissances du continent; l'Autriche se consolait de ses pertes par les espérances que lui donnait l'ac-

quisition de la république et du beau port de Venise ; la Russie concourait avec la France à consolider la paix, en achevant, par sa médiation, l'ouvrage interminable des indemnités ; la Prusse persistait d'une manière inébranlable dans son systême de neutralité, et même d'attachement pour la France ; la Hollande, la Suisse, l'Italie et l'Espagne ne pouvaient avoir alors qu'un seul et même intérêt d'union avec nous. Dans cette position, l'Angleterre n'eut pas de peine à se convaincre que bientôt l'industrie et les efforts de tant de puissances partageraient avec elle les bénéfices du commerce ; que déjà la France adoptait en partie son systême de prohibitions ; que cette marche ne manquerait pas d'être suivie par les puissances du Nord ; qu'alors il ne lui serait plus possible de soutenir son systême de crédit, une des bases les plus considérables de sa puissance ; que sa décadence et sa perte seraient d'autant plus rapides, que les progrès commerciaux des puissances rivales seraient prompts ; et que, dans un danger aussi imminent, il importait à sa sureté de rallumer une guerre qui lui promettait des chances plus avantageuses. Elle conservait encore l'espérance de soulever les grandes puissances, en irritant leurs jalousies ; seule, elle se croyait assez forte pour anéantir la marine de la France et de ses alliés, et ce but une fois atteint, elle restait souveraine des

mers, et l'héritière exclusive des trésors de
1802. l'Inde et de toutes les productions du commerce.

Ce système de paix et de guerre lui avait réussi depuis un siècle et demi. Quelques années de paix lui procuraient les moyens de soulever et soudoyer les puissances continentales, rivales de la France. Après quelques années de guerre, le continent épuisé avait recours à la paix, et dans l'intervalle, seule elle avait étendu son commerce. Ainsi habituée à donner, selon ses intérêts, la paix ou la guerre, elle osa dans cette dernière circonstance, quoique privée d'alliés, quelques fussent le désordre de ses finances, la nullité de ses armées, orgueilleuse de ses forces de mer, envisager sa rivale au plus haut point de sa gloire, et recommencer une lutte où, pour prix de la victoire, elle s'assurait la domination des mers, la spoliation et le froissement perpétuel des nations.

En conséquence, le 17 ventose (18 mars), fut présenté, dans la chambre des communes, le message suivant de S. M.

GEORGE, ROI,

Sa Majesté croit nécessaire d'informer la chambre des communes que, des préparatifs militaires considérables se faisant dans les

ports de France et de Hollande, elle a jugé convenable d'adopter de nouvelles mesures de précautions pour la sûreté de ses Etats. Quoique les préparatifs dont il s'agit, soient présentés comme ayant pour but des expéditions coloniales, comme il existe actuellement entre S. M. et le gouvernement français, des discussions d'une grande importance, dont le résultat demeure incertain, S. M. s'est déterminée à faire cette communication à ses fidelles communes, bien persuadée que quoiqu'elles partagent sa pressante et infatigable sollicitude pour la continuation de la paix, elle peut néanmoins se reposer avec une parfaite confiance sur leur esprit public et leur libéralité, et compte qu'elles la mettront en état d'employer toutes les mesures que les circonstances paraîtront exiger pour l'honneur de sa couronne et les intérêts essentiels de son peuple.

1803.

CHAPITRE VIII.

Prétextes de la guerre. Griefs du gouvernement britannique.

Il n'était pas difficile de prévoir que les explications qui venaient de commencer entre les deux gouvernemens, aboutiraient à une nouvelle rupture. La France réclamait, d'une part, l'exécution entière du traité d'Amiens, et de l'autre, l'Angleterre voulait se prévaloir des circonstances, pour garder le cap de Bonne-Espérance, l'île de Gorée, Malte et peut-être l'Egypte, ou forcer le gouvernement français, qui avait besoin de la paix pour consolider ses institutions, à faire un traité de commerce qui pût la dédommager de toutes les possessions dont elles ne voulait point se dessaisir.

C'est en tems de paix que, le 31 décembre 1802, les agens britanniques forçaient le commandant en chef de la flotte batave, à signer une convention, en vertu de laquelle, au lieu de rendre le Cap, ainsi que le portait le traité d'Amiens ; ils se réservaient la domination de cette place, et permettaient seulement aux troupes bataves de camper dans

certaines limites qui leur furent assignées et au-delà desquelles elles ne pouvaient point aller. Une convention en tems de paix ! Quelle singulière manière d'exécuter un traité ! An 11.

Le général *Blanchot*, commandant français, pour le Sénégal, réclamait inutilement la restitution de l'île de Gorée. *John Frazer*, gouverneur pour S. M. britannique, s'épuisait à trouver des moyens plausibles de différer, et tout en promettant de rendre l'île, il persistait à la conserver. A Malte, les agens britanniques tenaient la même conduite.

En vertu d'un accord fait entre les grandes puissances intéressées à l'ordre de Malte, et consenti par le roi d'Angleterre, le 8 juin 1802, la nomination du grand-maître avait été déférée, pour cette fois, au Saint-Siège, sur la présentation des prieurés de l'ordre. Le pape et les prieurés avaient accédé à cet arrangement : en conséquence, le 9 février 1803, Sa Sainteté nomma grand-maître de l'ordre, M. le bailly de *Thomasy*, qui accepta sa nomination.

Le nouveau grand-maître avait cru nécessaire d'envoyer à Malte M. le commandeur *Bussy*, qu'il nomma à cet effet, son fondé de pouvoirs et son lieutenant. Il se rendit dans l'île le 9 ventose, exposa au ministre d'Angleterre, qui y résidait, l'objet de sa mission. Le ministre répondit qu'il n'avait point

reçu d'ordre pour faire évacuer l'île par la
1803. garnison anglaise, et que le grand-maître ferait bien de ne pas s'y rendre. M. *de Bussy* insista ; il exposa, d'après le quatrième paragraphe de l'article X du traité d'Amiens, que les forces de S. M. B. devaient évacuer l'île et ses dépendances, dans les trois mois qui suivraient l'échange des ratifications, ou plutôt, s'il était possible ; il dit que ce délai était expiré depuis long-tems, que le traité ajoutait que cette île serait remise à l'ordre dans l'état où elle se trouvait, pourvu que le grand-maître, où des commissaires pleinement autorisés suivant les statuts de l'ordre, fussent dans ladite île pour en prendre possession, et que la force qui devait être fournie par S. M. Sicilienne, y fût arrivée.

Or, cette force y était arrivée depuis long-tems ; il ne restait donc plus qu'une condition à remplir, celle de la présence du grand-maître, ou de ses commissaires, pour en prendre possession. Le ministre d'Angleterre répondit que quelques-unes des grandes puissances, qui avaient été invitées à garantir l'indépendance de Malte, n'avaient pas encore répondu, et qu'il ne se croyait pas autorisé à mettre un terme au gouvernement de Sa Majesté britannique, jusqu'à ce qu'il eût reçu des instructions spéciales de sa cour, et qu'en attendant, le grand-maître ferait bien d'at-

tendre ce résultat à Messine ; et c'est dans le cours même de ces négociations, qu'on assurait, dans la chambre des communes, qu'il fallait ne point rendre Malte, parce que, M. *Bussy* étant français (ce qui n'était pas), l'indépendance de l'île ne pouvait avoir de garantie. AN 11.

En Egypte, pays que l'armée anglaise devait évacuer dans un délai de trois mois, en exécution du traité d'Amiens, le séjour prolongé de cette armée indiquait certaines vues, certains projets de la part de l'Angleterre. On pouvait le pressentir par ses démarches à l'égard de la Porte, et par l'extrême inquiétude de cette dernière puissance ; par les escarmouches qui avaient déjà eu lieu entre l'armée anglaise et les troupes turques ; par la correspondance de cette armée avec les Mameloucks, qu'elle soldait et auxquels elle fournissait des munitions de guerre ; enfin par l'opinion où était la Porte que les Anglais voulaient garder Alexandrie et Suès comme comptoirs, dans le tems même qu'ils accusaient le gouvernement français de vouloir s'emparer de la Morée, pendant que dans son traité de paix il garantissait à la Porte l'intégrité de ses Etats.

Le message de S. M. B. était du 7 ventose ; les négociations, pour ne pas rendre l'Europe à un état de guerre, furent continuées à Paris

avait pas eu de changement en Europe qui ne
1803. fût une suite du traité de Lunéville. Comme électeur d'Hanovre, le roi d'Angleterre avait concouru par son vœu aux changemens opérés en Allemagne. Les événemens relatifs au Piémont, au royaume d'Etrurie, aux républiques italienne et ligurienne, avaient leur date avant le traité d'Amiens. Quant à la république Batave, le roi d'Angleterre l'avait reconnue lui-même, puisqu'il avait traité avec elle; et par les traités entre cette république et la France, l'arrière-garde des troupes françaises devait évacuer ce pays, à la nouvelle de l'entière exécution du traité d'Amiens.

Lord *Whitworth* proposa un second projet. Le gouvernement civil de Malte serait laissé au grand-maître, mais les forces britanniques continueraient d'occuper les fortifications de l'île. Cette proposition était comme la première contraire au traité d'Amiens; en outre, elle mettait dans la dépendance d'une puissance un ordre qui appartenait à toutes les puissances de l'Europe, et six des principales en avaient garanti l'indépendance. Ainsi le traité d'Amiens allait être rompu par la seule raison que Malte était à la convenance de l'Angleterre; mais cette première concession accordée, quoiqu'il ne fût pas au pouvoir, ni de la justice du premier consul, de disposer du bien des autres, quel serait le terme où s'arrête-

raient les demandes successives du gouvernement anglais? An 11.

Enfin le ministre anglais, sans vouloir consentir à donner aucune déclaration écrite, fit verbalement au nom et par ordre de son gouvernement, le 6 floréal, les demandes suivantes.

Que l'Angleterre garderait Malte pendant dix ans; qu'elle prendrait possession de l'île de Lampédosa qui appartenait au roi des Deux-Siciles, et que la Hollande serait avacuée par les troupes françaises. Ces propositions étaient l'*ultimatum* de la cour britannique, et sur le refus de les accepter, lord *Whitworth* avait ordre de quitter Paris dans sept jours. Il y avait peu d'exemples d'un *ultimatum* aussi impérieux. Le 12 floréal, il fut remis une note au lord *Whitworth*, que le premier consul restait impassible aux menaces comme aux injures; que l'île de Lampédosa n'appartenait pas à la France; que l'indépendance de l'Ordre et de l'île de Malte était le résultat d'un article spécial du traité d'Amiens; que le premier consul ne pouvait prendre à cet égard aucune nouvelle détermination, sans le concours des deux autres puissances contractantes à ce traité, le roi d'Espagne et la république Batave; que l'indépendance de l'île de Malte avait été garantie par l'empereur d'Allemagne, qu'elle l'avait également été par l'empereur de

Russie et par le roi de Prusse ; que la garan-
1803. tie de ces puissances avait été demandée par l'Angleterre comme par la France ; qu'un corps peu nombreux de troupes françaises était encore stationné en Hollande au moment du message, et que le consul n'avait pas hésisté à dire qu'il la ferait évacuer, aussitôt que de son côté l'Angleterre aurait satisfait aux stipulations du traité d'Amiens.

Lord *Witworth* répondit à cette note par une demande péremptoire de passeports. Le gouvernement français crut devoir faire un sacrifice aux intérêts de l'humanité. Lord *Whitworth* reçut une nouvelle note, par laquelle la France offrait de consentir à ce que Malte fût remis à la garde d'une des trois puissances garantes, l'Autriche, la Russie ou la Prusse. Cette proposition lui avait paru satisfaire aux prétentions de sa cour ; il suspendit son départ et prit la note *ad referendum*.

Le 21 de ce mois, il remit une note dans laquelle il déclarait que la Russie s'était refusée à ce qu'on demandait d'elle. Il restait encore l'Autriche et la Prusse. Mais comment présumer ce refus de la part de la Russie, qui s'était empressée à offrir sa médiation dans la république des Sept-Isles ? Comment pouvait-elle avoir fait connaître son opinion dans si peu de jours ? A l'instant où l'ambassadeur anglais remit sa note sur ce prétendu refus, un cour-

rier de Russie, adressé aux plénipotentiaires de cette puissance à Londres et à Paris, apportait l'assurance de la garantie de l'empereur *Alexandre*, et celle de sa médiation, si les deux puissances y avaient recours. Cette offre de garantie de médiation fut notifiée le lendemain à l'ambassadeur d'Angleterre. C'était la seule objection faite par sa cour. Lord *Whitworth*, sans chercher si l'offre de la garantie était fondée, fit connaître, le même jour, qu'aux termes de ses instructions il avait l'ordre de partir dans trente-six heures; ses passeports lui furent expédiés sur-le-champ; il partit.

AN 11.

Le 16 mai (26 floréal), lord *Pelham* présenta un message du roi d'Angleterre relatif à la rupture de la négociation. C'était une consolation pour S. M. de réfléchir qu'il n'avait épargné aucun effort, pour conserver à ses sujets les bénédictions de la paix. Les circonstances avaient trompé sa juste attente. Elle se voyait réduite à regret à employer le pouvoir et les ressources de la nation, pour s'opposer à l'esprit d'ambition et d'invasion qui dirigeait les consuls de France, pour soutenir la dignité de sa couronne et maintenir les droits et les intérêts de son peuple.

On promettait de communiquer les pièces et les griefs. Il fallut, pour atteindre le but qu'on se proposait, celui d'inspirer aux Anglais le

ressentiment qu'excite l'injustice, en imposer
1803. sur les pièces de la négociation. En effet, dans la déclaration que le roi fit paraître on supprima, ou plutôt l'on falsifia la pièce qui offrait la garantie de la Russie, et en conséquence on supprima la note du ministre des relations extérieures, parce qu'elle avait rapport à cette offre de garantie. Enfin l'Angleterre se trouvait partagée en deux partis qui, sans s'accorder sur les motifs, voulaient absolument la guerre; le premier, qui s'était opposé à la paix, la voulait pour se ressaisir du ministère, et le second la voulait également, pour s'y maintenir. On fit donc paraître dans ces circonstances une déclaration du roi, grossie de pièces qui formaient un volume de 150 pages in-folio, contenant les griefs réciproques.

Le gouvernement anglais formait contre le gouvernement de France les plaintes qui suivent. Celui-ci avait imposé des prohibitions sur le commerce anglais, plus sévères en tems de paix, que dans le cours de la guerre. Il y avait eu des voies de fait contre les vaisseaux anglais, et nulle justice ne leur avait été rendue; des agens français parcouraient l'Angleterre, sous le nom de consuls ou d'agens commerciaux; or, il n'y avait point de traité de commerce entre les deux nations. Plusieurs de ces agens étaient chargés de prendre les sondes des ports, et de se

procurer les plans des lieux où ils devaient résider. On ne pouvait douter qu'ils ne fussent munis d'instructions dangereuses et contraires à la paix. An 11.

S. M. B. espérait que le gouvernement français adopterait un système politique de paix, et sous ce rapport on aurait eu égard à la situation où se trouve un gouvernement nouveau, après les convulsions terribles de la révolution française. Mais S. M. avait malheureusement trop de motifs pour ne pas redouter la continuation de ce système de violence; la preuve en était dans l'armée française, qu'on tenait en Hollande, contre la volonté du gouvernement batave, malgré ses représentations et les stipulations de trois traités formels. C'est en tems de paix qu'on avait envahi le territoire et violé l'indépendance des Suisses, au mépris du traité de Lunéville, qui avait stipulé l'indépendance de ce territoire, et assuré aux habitans le droit de se choisir la forme de leur gouvernement. Le Piémont s'est vu réuni à la France; Parme, Plaisance, l'île d'Elbe ont subi le même sort. Le roi de Sardaigne n'avait pas même obtenu d'indemnités, quoiqu'on eût pris pour cela un engagement solemnel avec la Russie; enfin, depuis le traité définitif, le gouvernement français s'était distingué par une suite

continue d'agressions, d'insultes et de vio-
1803. lences.

S. M. B. avait fait des représentations aux autres puissances sur la situation des Suisses. Au mois d'octobre dernier, elle les avait trouvées toutes presque indifférentes ; elle s'adressa au gouvernement français qui avança, pour la première fois, que S. M. n'avait pas le droit de se plaindre de la conduite de la France, ni d'intervenir dans ses mesures, sur tous les points qui ne faisaient pas partie du traité d'Amiens. Or, ce traité devait être incontestablement fondé sur le même principe que toute autre convention antérieure, sur l'ensemble de l'état de possession, et des engagemens qui subsistaient à l'époque de la conclusion. Toute l'Europe avait le droit d'être indignée des déclarations que ferait le gouvernement français, parce qu'il en résulterait qu'en cas d'hostilités, ces puissances même qui n'ont pas concouru au traité d'Amiens, devraient devenir les victimes d'une guerre dont on fonde le prétexte sur ce même traité : ainsi, elles seraient sacrifiées dans une querelle que non-seulement elles n'ont pas occasionnée, mais qu'elles n'ont eu aucun moyen de prévenir.

S. M. avait jugé que dans les circonstances où se trouvait l'Europe, le parti le plus con-

venable était de ne pas se porter à des hostilités, à l'occasion des vues ambitieuses et des actes d'aggressions de la France sur le continent : toutefois la connaissance du caractère et des dispositions du gouvernement français, ne pouvait manquer de faire sentir à S. M. la nécessité de redoubler de vigilance pour défendre les droits, la dignité de sa couronne, et pour protéger les intérêts de ses peuples. AN 11.

Tels étaient les sentimens du roi d'Angleterre, lorsqu'il fut requis par le gouvernement français d'évacuer Malte. Il convenait qu'il s'était prêté à l'exécution de l'article concernant ce traité, soit quand l'élection du grand-maître se faisait sous les auspices de l'Empereur de Russie, lorsque les divers prieurés réunis à Pétersbourg étaient convenus de nommer, pour grand-maître, la personne que la cour de Rome choisirait parmi ceux qui lui seraient désignés par les prieurés. Il s'y était également prêté, lorsque d'après la demande du gouvernement français, il avait permis l'envoi des troupes napolitaines dans Malte, comme une mesure préliminaire qui devait prévenir tous les délais inutiles ; mais S. M. B. ne pouvait cependant admettre que le gouvernement français eût le droit de la requérir, d'après le traité, de retirer ses forces de l'île, parce que

1803. toutes les puissances qui avaient garanti l'indépendance, n'y avaient pas encore accédé, et parce qu'il était survenu des changemens dans l'ordre, puisqu'il n'était plus composé des mêmes langues; il était même évident qu'il n'aurait plus les moyens nécessaires pour maintenir son indépendance, et sous ce dernier rapport, S. M. était foudée à ne pas retirer ses forces, puisqu'il était convenu que ce n'était qu'à l'ordre qu'il devait remettre l'île, et que depuis le traité, cet ordre n'était plus le même pour lequel il s'était engagé; d'ailleurs, le gouvernement français avait consenti à faire un arrangement pour la sûreté du commerce du Levant, par les articles 8 et 9 du traité, qui stipulent l'intégrité de l'Empire Turc, et l'indépendance des îles Ioniennes.

Le roi d'Angleterre ajoutait qu'il avait su depuis que le gouvernement français conservait des vues hostiles sur ces deux points; qu'il avait même suggéré l'idée d'un partage de l'empire Turc; que tous ces projets étaient évidens par la publication officielle du rapport du colonel *Sébastiani*, par la conduite de cet officier et des autres agens français, en Egypte, en Syrie, dans les Sept-Iles, et par l'*admission positive du premier consul lui-même*, dans ses communications avec lord Whitworth : d'après cette inten-

tion formelle de s'étendre aux dépens des provinces ottomanes et ioniennes, lui, roi d'Angleterre, n'aurait pu se justifier de l'évacuation de Malte, sans une compensation, laquelle lui paraissait nécessaire à sa sûreté. Quelques plaintes contre le colonel *Sébastiani*, et contre le premier consul, accusé d'avoir dit au corps législatif, que l'Angleterre seule ne pouvait lutter contre la France, formaient le reste du manifeste. AN 11.

Ce qu'il y a de plus clair dans l'exposé des griefs, c'est la ferme résolution de conserver Malte. L'Angleterre avait recherché la paix, parce que l'état de ses finances et le vœu national la demandaient impérieusement. Le premier consul, de son côté, la recherchait pour consolider sa gloire, en raffermissant la France ébranlée par dix années de révolution.

La déclaration du roi n'est pas restée sans réponse. Le reproche d'ambition ne convenait pas à la cour de Londres, qui avait conservé Ceylan, pour s'assurer d'immenses conquêtes dans l'Inde; la Trinité, qui lui ouvrait les possessions espagnoles d'Amérique. La France n'a rien acquis par le traité d'Amiens; elle s'est bornée à des restitutions, sauf une partie insignifiante de la Guiane portugaise. La restitution de Malte était une condition nécessaire des concessions faites à la Grande-Bretagne.

Elle jouissait de ces concessions, pourquoi vouloir encore en conserver l'équivalent ?

1803. Le Piémont était au pouvoir de la France, lors de la signature du traité d'Amiens. Si sa restitution eût sérieusement occupé le ministre anglais, il aurait exigé qu'elle fût une des conditions de la paix ; il aurait stipulé la réintégration du roi de Sardaigne. Le traité d'Amiens ne contient rien qui ait rapport à ce prince ni à ses Etats ; c'est une année après la conclusion de la paix, que les ministres ont réclamé et pour le prince et pour le duché.

Le duché de Parme méritait peu qu'on en fît mention ; c'est un point imperceptible dans les grands intérêts de l'Europe.

A l'égard du danger que courait la liberté de l'Europe, par l'énormité de la puissance française, le ministère anglais aurait dû préjuger ce danger, le lire dans le traité de Lunéville, et l'atténuer par celui d'Amiens. Il n'y a songé que lorsqu'il a été question de rendre Malte. D'ailleurs l'Angleterre, qui est hors de tout contact avec le continent, était-elle chargée par les puissances continentales de juger de leurs dangers, de les sauver ou de les venger ? Si elle en eût été priée, sollicitée avant le traité d'Amiens, il fallait en parler ; et si elle ne l'était pas, pourquoi se plaignit-elle après, puisque les autres gardèrent le silence ?

L'influence de la France sur la Suisse existait depuis *Henri IV*; elle a toujours été exclusive; ni l'Angleterre, ni les autres puissances n'ont cherché à la détruire ni à la diminuer. Et quels rapports politiques l'Helvétie avait-elle avec la cour de Saint-James? Quand on dit que les Suisses ont un intérêt essentiel à être attachés à la France, c'est dire une simple vérité que la carte démontre. La France peut d'un mot faire disparaître la Suisse, comme d'un mot elle peut la maintenir. L'esprit révolutionnaire s'était répandu dans cette malheureuse contrée, le premier consul lui donna un gouvernement qui le fit disparaître. Il rendit le même service en Hollande, qui, depuis *Guillaume III*, n'était plus qu'une province anglaise. Quant au séjour des troupes françaises dans ce pays, c'était l'effet d'une stipulation particulière entre les Bataves et le gouvernement français : pourquoi ne s'en être pas plaint dans le traité d'Amiens? An 11.

Enfin, le cabinet britannique reprochait au gouvernement français des vues secrètes sur l'Egypte, et par là contre les Indes orientales. On présume que c'était l'arrière-pensée des ministres. Dans ce projet, soutenu d'une part par les allégations des ministres, démenti de l'autre par le gouvernement français, on ne pouvait entrevoir qu'un moyen de rendre celui-ci suspect à la Porte, et ce n'était pas une

raison pour s'autoriser à garder Malte. Mais
1803. pourquoi l'Angleterre attendait-elle ce moment pour avertir la Porte ? Il eût été plus prudent d'acquérir les preuves, d'en faire part à l'Europe entière, et protéger de concert Malte et la Turquie.

Mais la conservation de Malte établissait la domination anglaise dans toute la Méditerranée. Cet établissement militaire soumettait à son influence immédiate les puissances Barbaresques, l'Egypte, la Syrie et tout l'Archipel. Il ne fallait que rompre un traité solemnel, les circonstances étaient favorables. La France, qui avait ses forces maritimes au dehors, ne pouvait s'y opposer ; et il fallait consommer cette entreprise, avant que la France n'eût restauré sa marine et tenté de recouvrer la liberté des mers. Tels étaient les motifs qu'on reprochait au ministère anglais ; il rallumait le flambeau de la guerre, pour étendre son commerce ; et c'était particuliérement pour des manufacturiers anglais, que le sang humain allait encore couler.

An 11.

CHAPITRE IX.

Premières hostilités. Prise du Hanovre. Des troubles de l'Irlande.

Lorsque la guerre recommença, toutes les autres puissances étaient en paix ; il ne paraissait pas même qu'aucune d'elles voulût s'écarter d'un système de neutralité que pour lors elles semblaient avoir adopté. C'était la première fois, depuis que les Etats-Unis d'Amérique s'étaient formés en corps de nation, que la France et l'Angleterre se trouvaient l'une contre l'autre avec leurs seules propres forces ; et chacune, comptant sur sa supériorité, dédaignait sa rivale. La Russie offrait sa médiation, la France paraissait y consentir, l'Angleterre s'y refusa. On eût dit que les portes de la guerre ne s'ouvriraient jamais assez tôt pour elle. La supériorité de sa marine lui inspirait tant d'orgueil, que, d'après l'opinion commune des deux chambres, si l'on poussait la guerre avec vigueur, elle ne pouvait durer long-tems. Au contraire, dit M. *Pitt*, elle sera longue et très-longue ; c'est pourquoi il faut s'attendre à beaucoup de sacrifices. L'ex-ministre aimait assez la médiation de la Russie ; mais

1803. il pensait qu'il était plus prudent de l'ajourner, et que le tems amenerait dans le parti de l'Angleterre quelques-unes des grandes puissances. La haine était si ardente, qu'elle arrachait les aveux les plus honteux et les plus contradictoires. Pendant que l'on attribuait au gouvernement français la violation du traité d'Amiens, un des princes du sang se vantait dans la chambre des pairs que la perte de Saint-Domingue ne pouvait s'attribuer qu'aux efforts réitérés et suivis du gouvernement britannique.

Un message du roi fut porté aux deux chambres, pour la défense immédiate et la sureté la plus efficace des royaumes unis, contre *les desseins avoués de l'ennemi*, et à l'effet de préparer les moyens les plus propres pour une continuation vigoureuse de guerre; S. M. jugeait convenable qu'une grande force additionnelle fût levée et rassemblée.

D'après le budjet du chancelier de l'échiquier, pour l'année 1803, il paraissait que la dépense de l'Angleterre, pendant cette année de paix, était d'un milliard quatre cent millions de livres tournois : le déficit sur cette dernière année de paix était de près de trente millions, et quelques politiques en concluaient que l'état de prospérité pour l'Angleterre était l'état de guerre, et qu'en paix cette puissance était fort au-dessous de ses affaires. Le comité des voies

et moyens vota les impositions demandées; la dette publique fut imposée pour la première fois, et la banque continua et fut autorisée à ne pas faire ses paiemens en argent. Une augmentation de quarante mille matelots fut ordonnée; et la guerre à peine était déclarée, que déjà l'Angleterre se dédommageait de ses grandes dépenses, en saisissant tous les vaisseaux ennemis ou neutres qui n'avaient pu prévoir la déclaration de guerre.

An 11.

Le 20 prairial, l'ambassadeur batave s'était rendu à la cour, et une frégate hollandaise avait été prise par la frégate anglaise la Loire, et cinquante et un bâtimens de commerce richement chargés, pris sur les Hollandais. En passant sur le pont de Londres, pour se rendre au palais de S.t-James, l'ambassadeur batave vit les bâtimens de sa nation dépouillés de leur pavillon, et les propriétés de ses compatriotes enlevées contre tous les principes du droit des gens; et le roi d'Angleterre lui sourit à son lever, et sa majesté britannique souffrait que son ministre restât à la Haye! Cet avilissement du caractère diplomatique, cette absence de dignité et de pudeur eut sa juste récompense; le Hanovre fut pris et à jamais perdu pour sa majesté britannique. Le 19 prairial, une dépêche télégraphique annonça que les Français étaient maitres de cet électorat, et que l'armée ennemie était prisonnière de

guerre. A peine savait-on que le premier con-
1803. sul eût fait filer des troupes vers cette partie du nord de l'Allemagne. Cette nouvelle imprévue fit pressentir que dans cette guerre si peu attendue, tout serait extraordinaire.

Après des marches excessivement fatigantes à travers des sables arides et des bruyères marécageuses, le lieutenant-général *Mortier*, commandant en chef, avait pris position, le 11 prairial, en avant de Wechte ; il s'était assuré que l'ennemi gardait la ligne de la Hunte. Le général *Mortier* donna ordre de forcer ce passage et de se diriger sur Sublingen pour couper tout ce qui se trouverait entre cet endroit et Diepholz, que la division du général *Montrichard* avait ordre d'attaquer. L'ennemi se voyant tourné par sa droite, se retira pendant la nuit sur Borsten. Le 12, l'avant-garde, commandée par le général *Drouet*, eut une escarmouche très-vive avec l'arrière-garde ennemie. Le 13, le corps d'armée se réunit en avant de Sublingen ; l'avant-garde, malgré la supériorité de l'ennemi et l'extrême fatigue de la troupe qui avait fait ce jour-là douze lieues, le mit en déroute. Dans le même tems, le général *Mortier* faisait marcher sa réserve d'artillerie pour culbuter dans le Weser tout ce qui était devant lui, et s'emparer de l'artillerie ennemie qui était sur la droite de ce fleuve. Par ce mouvement, il coupait toute commu-

nication avec la capitale, lorsque les députés civils et militaires de la régence se présentèrent aux avant-postes, et signèrent une convention par laquelle l'armée anglaise était prisonnière de guerre, et le général *Mortier* maître de tout le pays, et particuliérement des embouchures de l'Elbe et du Weser, qui furent dès ce moment fermées au commerce de l'Angleterre. AN 11.

On trouva à Newbourg quatorze mille fusils neufs et beaucoup d'artillerie ; on présumait trouver dans les magasins et places d'Hanovre environ cent mille fusils et plus de mille bouches à feu ; les principaux articles de la convention portaient :

Que les troupes hanovriennes se retireraient derrière l'Elbe, et qu'elles seraient échangées contre autant d'officiers-généraux, officiers, sous-officiers, soldats et matelots français que pourrait avoir à sa disposition l'Angleterre : que l'artillerie, les poudres, les munitions et armes de toute espèce seraient mises à la disposition de l'armée française, ainsi que tous les effets appartenans au roi d'Angleterre. D'après la même convention, le séquestre fut mis sur toutes les caisses ; le pays administré pour la France ; la cavalerie remontée aux frais du pays ; une contribution levée sur les habitans, et tous les militaires et agens anglais arrêtés et conduits en France.

1803. L'invasion du Hanovre et des pays héréditaires du roi d'Angleterre, fut pour les Anglais un objet presque d'indifférence, pour le roi une spoliation qu'il ressentit vivement, et dont il ne se consolait que dans l'espérance que la Russie et la Prusse, ainsi que tout le corps germanique, seraient par cet événement disposés à rentrer dans une nouvelle coalition.

Les approximations les plus vraisemblables portent à près d'un million la population du Hanovre et de ses dépendances. Toutes ces possessions offrent une face d'environ mille sept cents lieues quarrées de France. En tems de paix, on y entretenait seize mille hommes de troupes réglées, cinq mille cinq cents de milice, et deux régimens ordinairement employés dans les Indes-Orientales; en tout vingt-cinq mille hommes, qui formaient dix régimens de cavalerie, quinze d'infanterie, un d'artillerie, un corps d'ingénieurs, dix régimens de milice et quatre de garnison. On estimait les revenus du pays à un million deux cent quatre-vingt-sept mille rixdalers.

Le duc de *Cambridge*, chargé de défendre les Etats héréditaires de son père, borna tous ses efforts à une proclamation, dans laquelle il exhortait tous les Hanovriens à se lever en masse, et à périr plutôt que de souffrir la domination des Français. Il prit la fuite, presque aussitôt qu'il sut la nouvelle de leur entrée;

et à cette occasion l'on fit une proclamation irrisoire, avec cette épigraphe, *ego vado ad patrem*. AN 11.

L'armée française trouva dans la ville d'Hanovre quinze mille fusils neufs; cinq mille paires de pistolets, soixante fourgons neufs attelés de bons chevaux, cent pièces d'artillerie de différens calibres; un équipage de pont propre au passage de l'Elbe; des magasins remplis de poudre; une fonderie dans le meilleur état et parfaitement approvisionnée; dans la place d'Hameln, plusde cinq cents pièces de canon; à Zell quarante pièces de campagne et deux cents caissons, tous attelés de bons chevaux. Les inventaires arrivés de différentes places portaient déjà, le 16 prairial, à plus de quatre cents milliers de poudre, trois millions de cartouches et quarante mille fusils, ce qui s'était trouvé dans les différens magasins. L'armée hanovrienne, prisonnière de guerre, était de douze mille hommes d'infanterie et quatre mille de cavalerie, avec 700 hommes d'artillerie.

Tels furent les fruits des marches forcées de l'armée française. Elles avaient été si rapides, à travers un pays marécageux qui n'offrait aucune ressource, qu'en dix jours de fatigues et des privations les plus pénibles, la moindre journée avait été de dix lieues.

Le dix-septième article de la convention de

Suhlingen exprimait que les articles précédens
1803. ne porteraient pas préjudice aux stipulations qui pourraient être arrêtées en faveur de l'électorat, entre le premier consul et quelque puissance médiatrice. Il fallait aussi la ratification du premier consul.

Dans les vingt-quatre heures de l'arrivée du courrier porteur de cette convention, le premier consul fit envoyer cet acte au gouvernement anglais, afin de connaître si S. M. B. voulait le ratifier. Le ministre des relations extérieures représenta à lord *Hawkesbury*, que le premier consul, n'ayant eu en vue que d'obtenir des gages pour l'évacuation de Malte, il n'avait point voulu faire éprouver toutes les rigueurs de la guerre aux sujets de S. M. B.; que cependant le premier consul ne pouvait ratifier cette convention, qu'autant qu'elle le serait pareillement par S. M. et qu'elle déclarerait qu'il était dans son intention que l'armée hanovrienne fût d'abord échangée contre tous les matelots ou soldats que les vaisseaux de S. M. ont fait ou sont dans le cas de faire prisonniers. Le premier consul verrait avec peine que S. M. B., en refusant de ratifier ladite convention, obligeât le gouvernement français à traiter le pays de Hanovre avec toute la rigueur de la guerre, et comme un pays qui, livré à lui-même, abandonné par son souverain se serait trouvé conquis sans capitula-

tion, et laissé à la discrétion de la puissance occupante. An 11.

Le général *Mortier* reçut en même tems l'ordre d'annoncer au général de l'armée du roi d'Angleterre dans le Hanovre, que le premier consul ne ferait aucune difficulté de ratifier la convention, quand le roi d'Angleterre l'aurait lui-même ratifiée. Il n'y avait pas un seul homme sensé en Europe qui eût pu douter un seul instant de cette ratification. Quel dut être l'étonnement, lorsque le ministre anglais répondit que le caractère d'électeur d'Hanovre était distinct de celui de roi des royaumes unis de la Grande-Bretagne et d'Irlande; qu'en cette dernière qualité il ne pouvait ratifier une convention qui portait atteinte à celle d'électeur; qu'il était déterminé à former son appel à l'empire et aux puissances de l'Europe qui, en garantissant la constitution germanique, avaient par cela même garanti ses droits et possessions, en qualité de prince de l'Empire.

Ainsi le roi d'Angleterre se servait de ses sujets d'Hanovre sur ses flottes et dans ses armées, pour faire la guerre à la France, en sa qualité de roi de la Grande-Bretagne et d'électeur; et pour éluder les droits de la guerre, il cessait d'être électeur; il n'était plus que roi, ou plutôt il espérait jeter l'alarme parmi les puissances et les attirer à son parti.

Le général *Mortier* fit connaître au maré-

chal Walmoden le refus du roi d'Angleterre, 1803. et lui rappela qu'en 1757, la convention de Closter-Seven entre M. *de Richelieu* et le duc *de Cumberlan* n'ayant pas été ratifiée, il avait donné ordre à son armée de recommencer les hostilités; que pour éviter les scènes qui eurent lieu alors, puisque l'Angleterre sacrifiait indignement les troupes hanovriennes, il le prévenait que la convention était nulle, et que tout projet de défense serait illusoire et ne ferait qu'attirer de nouveaux malheurs sur le pays.

Le baron de *Bock*, colonel du régiment des gardes, vint dire le lendemain au général *Mortier*, que la proposition de faire mettre bas les armes à cette armée, pour être conduite prisonnière de guerre en France, était d'une nature si humiliante, qu'ils préféraient périr les armes à la main; qu'ils avaient assez fait de sacrifices pour leur pays par la convention de Suhlingen; qu'il était tems de faire quelque chose pour leur honneur; que les officiers étaient au désespoir. Il proposa de renvoyer une partie de l'armée en semestre, et de garder un noyau de cinq ou six mille hommes dans le Lawenbourg; la réponse fut négative; dans la nuit du 15 au 16, l'attaque allait devenir générale, lorsque M. de Walmoden capitula. L'armée mit bas les armes, la cavalerie mit pied à terre et remit quatre mille chevaux

au pouvoir des Français. Les soldats s'obligèrent à rentrer chez eux et se livrèrent à l'agriculture. Il serait difficile de peindre la situation de ce beau régiment des gardes, quand il mit pied à terre. Cette convention fut signée sur l'Elbe, le 16 messidor. AN 11.

Tout continua d'être parfaitement tranquille dans le Hanovre; les Français y vécurent dans la meilleure intelligence avec les habitans qui se trouvèrent heureux d'avoir été sacrifiés par leur souverain. Lorsque M. *Leuth*, ministre de la régence, avait présenté la capitulation au roi, avec prière de la ratifier, et en lui représentant les conséquences fâcheuses qui en résulteraient pour le Hanovre, le roi la déchira en six morceaux, les jeta au nez du ministre et entra dans une si violente colère, qu'on crut qu'il était en proie à une nouvelle attaque de folie. Les Hanovriens indignés ôtèrent de leurs maisons le portrait du roi, en y conservant celui de son père : Celui-là, disaient-ils, en le regardant, ne nous aurait pas aussi lâchement abandonné.

Le roi d'Angleterre, en perdant le Hanovre, se vit en même tems menacé d'une perte plus considérable, et qui aurait entraîné des malheurs graves. Je veux parler de l'Irlande.

Le 28 juillet, le roi fit parvenir à la chambre des Communes un message sur l'esprit

violent d'insurrection qui se manifestait dans
1803. cette île, et qui avait été marqué au coin d'une atrocité inouie dans la ville de Dublin. En effet, 4000 insurgés avaient tenté quelques jours auparavant de s'emparer de cette ville. L'action avait duré depuis le soir jusqu'à une heure du matin. Le cri général était, *à bas les Anglais*, *tuez-les tous*. Les insurgés jetaient des grenades dans les rangs, et avaient étendu des planches hérissées de clous dans les rues, afin de rendre la cavalerie inutile. On découvrit un dépôt de trente mille piques et de dix mille uniformes. Le 24 à 8 heures du soir, on avait distribué dans toutes les parties de la ville différentes proclamations, invitant le peuple à s'unir comme autrefois pour secouer le joug des Anglais. Un parti considérable força la maison du maire, enleva les piques et les armes qui s'y trouvaient. Un combat général s'engagea dans le voisinage de Thomas-Street, et ensuite dans toute la ville. Lord *Kilwarden* et son neveu furent arrachés de leurs voitures, et tués à coups de piques. M *Brown*, colonel du 21, quelques autres officiers et plusieurs soldats y perdirent la vie, ainsi qu'un grand nombre d'insurgés qui paraissaient tous de la plus basse classe. Il y eut une seconde alarme, occasionnée par les nombreux rassemblemens qui se formèrent dans le quartier dit de la Liberté, pour assister aux funérailles de l'un

des amis de l'indépendance. Quelques jours après on arrêta plusieurs des chefs. An 11.

Si l'on veut avoir une idée du systême d'oppression employé en Irlande, il ne faut que retenir les paroles que M. *Hutchinson* prononça à la chambre des communes. « Je desire que nous ne voyions plus se renouveler en Irlande ces actes de destruction dont nous avons été témoins, et que nous renoncions à ce systême d'incendie. Nous avons vu brûler des villages et même de gros bourgs, parce que les habitans en étaient absens, ou que quelques-uns d'entr'eux étaient suspects à l'administration. Il est arrivé que les malheureux, accourant pour défendre leurs propriétés des flammes, étaient inhumainement fusillés et massacrés sur leurs demeures en cendres. »

Le plan de l'insurrection consistait à lever dix hommes dans chaque paroisse d'Irlande. Cette levée aurait fourni un corps de trente-huit milles hommes, qui devaient se rendre secrétement à Dublin et en petites troupes : on les aurait armé à leur arrivée pour se lever ensuite en masse.

Le manifeste était rédigé et répandu surtout au nord de l'île, dans les villes de Leinster, de Connauglt, de Munster. Un gouvernement provisoire était nommé. Les dîmes devaient être abolies, les biens de l'église devenaient des propriétés nationales, qu'il était

défendu de vendre ou d'acheter avant l'orga-
1803. nisation du gouvernement. Ordre aux généraux Irlandais de s'emparer de tous les Anglais pour otages. Tout Irlandais qui se serait rangé du côté des Anglais mis à mort.

L'état de ce royaume était encore au 12 août très-critique. On emprisonnait à force; mais le gouvernement paraissait craindre de trouver un trop grand nombre de coupables. Il n'osait même sévir contre les détenus, crainte d'irriter leurs complices. Les insurgés se rassemblaient la nuit dans les bois pour s'exercer. La désertion se faisait dans les troupes de ligne, et l'on n'était pas sans inquiétude sur les matelots.

La même commotion se faisait encore sentir au commencement de septembre; il ne se passait presque pas de nuit que les sentinelles ne fussent inquiétées par des coups de feu. Un détachement de milice avait été attaqué dans la nuit du deux. On formait un camp de quinze mille hommes aux environs de Limerick, Althone et Armagh. Les insurgés répandaient une nouvelle proclamation au nom de *Russel*, et sur plusieurs points de l'île, on tenait des assemblées nocturnes où l'on s'exerçait aux armes. Au 20 août, le comté de Meath était en pleine insurrection. En conséquence de tant de mouvemens qui renaissaient quand on les croyait étouffés, le lord *Maire* fit une procla-

mation dans laquelle il ordonnait à tous les habitans de Dublin, le militaire et les membres du conseil exceptés, de se tenir renfermés depuis 9 heures du soir jusqu'à 6 du matin, sous peine d'être punis selon toute la rigueur des lois.

Enfin, le gouvernement remplit la ville de troupes, et fortifia les avenues de tous les quartiers. La ville fut partagée en dix districts présidés chacun par un officier qui en avait dix autres sous lui, dont les fonctions consistaient à visiter chaque jour toutes les maisons de leur arrondissement. La moindre force jetée dans cette île aurait suffi pour l'enlever aux Anglais, et c'est pour conserver Malte qu'ils avaient perdu le Hanovre, et s'exposaient à perdre l'Irlande.

Deux partis principaux divisent l'Irlande, les catholiques et les protestans ; les premiers forment les deux tiers de la population. Les lois faites sous la reine *Anne* contre les catholiques, renferment les dispositions suivantes :

1.° Aucun catholique ne peut avoir des armes en sa possession. 2.° Aucun ne peut acheter de biens-fonds. 3.° Ils ne peuvent disposer, par testament, de ceux qu'ils possèdent. 4.° Un enfant qui abjure la religion catholique, hérite de tous les biens de ses parens. 5.° Le fils qui abjure le catholicisme, devient propriétaire de tous les biens de son père, qui n'en a plus que

l'usufruit, et perd en même tems toute son
1803. autorité paternelle. 6.° Aucun catholique ne peut recevoir un bail de plus de trente-un ans. 7.° Si un catholique a fait un bail assez avantageux pour y gagner plus d'un tiers du produit, tout protestant peut le supplanter. 8.° Les prêtres qui osent dire des messes, sont bannis, et en cas de récidive, pendus. 9.° Aucun catholique ne peut avoir un cheval de plus de cinq livres sterlings; tout protestant peut enlever à un catholique son cheval, en lui donnant cette somme. 10.° Il est défendu à tout catholique de placer de l'argent sur des biens-fonds.

Il est sans doute assez peu raisonnable d'attendre de l'affection et de l'esprit public d'un peuple opprimé par de telles lois. On porte à plus de trente mille les Irlandais qui périrent dans ces malheureux troubles, soit par la déportation, par les échafauds, ou les armes à la main.

AN 11.

CHAPITRE X.

Construction des flottilles. Voyage du premier consul à Boulogne et dans les départemens du Nord.

PENDANT que les Anglais écumaient les mers, prenaient indistinctement les bâtimens danois, suédois et hollandais ; qu'ils saisissaient les fonds que ces derniers avaient à la banque de Londres ; qu'au mépris du droit des gens, ils enlevaient de misérables barques de pêcheurs, que dans les guerres les plus violentes on avait toujours respectées, de même que, sur terre, on laisse aux laboureurs les instrumens d'agriculture ; pendant qu'ils jetaient quelques bombes inutiles dans Granville, et qu'ils formaient le blocus de l'Elbe, le gouvernement français s'occupait des moyens de mettre les côtes maritimes en sureté, et de venger son pavillon trahi et surpris dans le sein de la paix. Mais il fallait pouvoir atteindre l'ennemi ou dans son île ou sur les mers, et la France n'avait qu'une marine faible, dispersée dans des parages lointains, et dont elle craignait la capture, puisqu'elle n'avait pu l'informer des dangers qui la menaçaient.

On avait cru jusqu'alors qu'on pouvait avec

des bateaux plats, aidés d'une flotte, faire une
1803. descente en Angleterre et combattre l'ennemi dans ses propres foyers. Le département du Loiret, partageant l'indignation dont la France était pénétrée, ouvrit le premier le vœu d'attaquer l'ennemi dans son commerce, par des escadrilles composées de frégates fines voilières, et prit l'arrêté de faire construire, au compte du département une frégate de trente pièces de canon.

Cet exemple d'un sentiment qui était dans tous les cœurs, ne resta point sans imitation. Le 7 prairial, la chambre de commerce de Paris vota à l'unanimité la construction d'un vaisseau de cent vingt, qui porterait le nom de *Commerce de Paris*. Le 12, le sénat conservateur arrêta qu'il serait pris sur sa dotation la somme nécessaire pour la construction, dans le plus court délai, d'un vaisseau du premier rang. La chambre de commerce de la ville d'Anvers offrit une frégate de quarante-quatre. Ce dévoûment généreux se répandit rapidement dans toute la France; il se fit sentir, je ne dirai point dans chaque administration départementale, mais dans toutes les communes: grandes et petites, elles voulurent toutes concourir au même vœu. Cette flamme électrique s'étendit jusque dans les hameaux. L'école polytechnique offrit sa chaloupe canonnière, ses bras, ses talens, et brûlait de par-

tager tous les dangers. Les soldats présentèrent avec joie leur solde d'un jour de paie ; il n'y eut pas jusqu'aux élèves des lycées, des écoles, qui ne partageassent cette noble ardeur de contribuer aux ressources qu'exigeait la construction d'une nouvelle marine. Le gouvernement accepta avec reconnaissance et régularisa ce mouvement général d'une générosité presque inouie. Il fut permis aux départemens, aux communes, de s'imposer par des sols additionnels ; et dès ce moment, toutes les rivières, tous les fleuves qui communiquent avec la mer, furent chargés de bois de construction. An 11.

Le zèle était vif, mais l'exécution exigeait du tems. Le premier consul, après avoir donné les ordres qui étaient nécessaires dans les circonstances, voulut voir par lui-même les départemens du Nord, veiller de plus près aux moyens de défense, et préparer ceux de l'aggression. Parti le 5 messidor, il visita, par-tout où il passa, les établissemens publics, les manufactures, les canaux ; il indiqua les besoins, les ressources, éveilla l'industrie, l'encouragea ; par-tout sa présence fit naître l'enthousiasme et l'émotion. A Amiens, il admira la beauté des casimirs, qui surpassent tout ce qui a été fait jusqu'à cette heure, soit en France, soit chez l'étranger ; il vit, dans le plus grand détail, la

manufacture de velours de MM. *Morgan* et
1803. *de la Haye*; il donna des éloges aux différens cylindres et autres inventions de la fabrique de M. *Bonvallet*; l'hôtel-de-ville lui offrit tous les produits de l'industrie d'Amiens. Il se rappela que dans cette ville s'étaient éteintes les dernières flammes de la guerre, que l'injustice, l'ambition et la rapacité venaient de rallumer. Il vit se former sous ses yeux une souscription pour l'armement et la construction de plusieurs chaloupes canonnières et autres bateaux.

A Abbeville, il visita la superbe fabrique de draps de *Vanrobais*, ce superbe établissement qui soutient sa réputation depuis *Louis XIV*, et qui occupe deux mille individus.

Il rendit justice à l'esprit martial de cette ville de Boulogne, jadis si florissante par ses relations avec l'Angleterre, sa navigation et ses importantes pêcheries. Depuis le premier ventose an 4 jusqu'au premier ventose an 9, cent cinquante corsaires étaient sortis de son port. Ils avaient fait deux cent une prises à l'ennemi, évaluées à près de treize millions, et fait dix-neuf cent soixante-sept prisonniers. Leur perte s'était réduite à seize corsaires et sept cent cinquante-cinq hommes d'équipage. C'est auprès de cette ville que le premier consul se propose d'appeler l'élite de ses guerriers.

Calais, cette première clef de la France, si célèbre par le dévoûment de son maire, et Dunkerque, si long-tems opprimé par l'orgueil d'un commissaire anglais, se félicitèrent de voir et d'admirer le héros qui avait humilié et défait tant de fois cette Angleterre dans ses alliés. Sa présence fait espérer que bientôt on pourrait avec lui l'atteindre de plus près.

Le premier consul quitta Dunkerque le 17, suivit la route de Bergues, Cassel, Bailleul, d'Armentières, et se rendit à Lille, que deux sièges ont immortalisé dans les deux siècles. Ces villes étaient parées de draperies, de feuillagés, de fleurs, ornées d'arcs de triomphe chargés d'inscriptions, interprètes ingénieux et fidèles dont les citoyens étaient animés. Il n'y eut pas sur cette route un village, une maison isolée, qui n'eut ses devises, ses guirlandes et ses arcs de verdure. Après avoir visité les différens établissemens que Lille renferme, il se rendit à la bourse, où l'on avait exposé les produits en tout genre de l'industrie du département du Nord. Il parut frappé de la variété des fabriques, de la perfection de plusieurs d'entr'elles, et des productions étonnantes du sol.

Pendant que le premier consul recueillait sur tout son passage les témoignages d'amour, d'admiration et de dévoûment, on disait en Angleterre qu'il devait former à Saint-Omer

un camp de dix mille hommes, un de soixante
1803. mille à Cherbourg et de quarante mille en Hollande. On ne doutait point que ces camps ne fussent immédiatement formés, disait-on, mais sur le papier.

Après avoir visité Menin, Ypres, Dixmude et Nieuport, que le sort des combats fit changer si souvent de maîtres, il se rendit à Ostende ; il parcourut à cheval la grande-digue, les fortifications, le port et les bassins. Il s'embarqua ensuite pour aller voir la célèbre écluse de Syckens. Cet ouvrage, l'un des plus beaux de ce genre, ne conservait plus aucune trace de l'odieuse entreprise des Anglais. Ils y avaient fait une descente dans la dernière guerre, dans la seule intention de livrer un pays immense aux ravages des eaux. Aussi mal-habiles à ravager qu'à combattre, ils ne firent qu'un mal réparable ; leur armée se rendit honteusement à 250 Français.

Le maire de Gand, en lui présentant les clefs de la ville, lui dit : « Elle vous est ouverte comme nos cœurs; ce fut le berceau de *Charles-Quint*, aujourd'hui votre présence la rend immortelle. » Les habitans de cette cité, ceux des diverses communes étaient accourus en foule. Hommes et femmes de toute condition, de tout âge, n'avaient qu'un seul cœur et les mêmes sentimens. Parmi les devises qui consacrèrent cette journée, on pouvait admirer

celle qui faisait allusion à son débarquement à Fréjus lorsqu'il revint d'Egypte. AN 11.

Quas ego te in terras, et quanta per æquora vectum
Accipio! Quantis ereptum, nate, periclis!
Quàm metui ne quid Lybia tibi regna nocerent!

L'académie de peinture offrait une autre inscription digne d'être plus connue.

Vainqueur au bord du Nil, aux champs de l'Ausonie,
De la grandeur et du génie,
Un héros rassembla les monumens épars,
Memphis à Rome est réunie;
La France est le temple des arts.

C'est sur-tout dans le département de l'Escaut, qu'à l'inspection des produits des manufactures, des richesses du sol et de l'industrie, le premier consul dut se féliciter d'avoir réuni à la France cette partie qui en était séparée depuis si long-tems.

Dans les départemens des Deux-Nethes, de la Dyle, de la Meuse-Inférieure, de l'Ourte et de la Marne, il fut accueilli comme le restaurateur de la France, son bouclier et sa plus chère espérance, ainsi qu'il l'avait été dans les autres départemens. Son auguste compagne partagea avec lui les sentimens d'admiration et d'amour qu'il recueillit dans tout son voyage.

1803.

An 12.

LIVRE DEUXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Alarmes que la crainte d'une descente cause en Angleterre. Mesures qu'on y prend pour s'y opposer. Projet de s'emparer de l'Egypte.

Le gouvernement anglais avait commencé les hostilités dans une espèce d'ivresse; il n'avait prévu que des succès rapides, et chaque jour l'avait confirmé dans ses espérances. En effet, il avait pris tout ce qu'il avait trouvé de vaisseaux marchands épars sur les mers. Afin de grossir sa proie, il avait encore déclaré la guerre à la Hollande, pendant que dans son manifeste il déplorait la tyrannie que la France exerçait sur cette contrée. Mais le commerce batave se fondant chaque jour sous la main de ces pirates, ils se consolaient aisément de leur commisération factice, et ils attendaient de leurs nombreuses flottes, parties pour les deux Indes, la nouvelle prochaine qu'elles auraient conquis les îles et les possessions que possédaient la France et la Batavie; que là se con-

sommerait au moins le projet si perfidement concerté, de ruiner par une attaque imprévue la marine des deux puissances, pendant que d'autres flottes en Europe retiendraient captives dans les ports les escadres alliées, et qu'elles bombarderaient et ravageraient toutes les côtes. AN 12.

L'Angleterre pouvait se le promettre et de ses forces navales, et des précautions qu'elle avait prises avant l'ouverture de la guerre. Sa marine effective consistait en 89 vaisseaux de ligne, 17 bâtimens de 50 canons, 132 frégates et 177 chaloupes, faisant en tout 415 voiles, sans y comprendre les *cutters*, les vaisseaux de louage, etc. On radoubait dix vaisseaux de ligne, dix-neuf étaient sur les chantiers et 70 désarmés, lesquels joints aux bâtimens de réception faisaient 194 vaisseaux de ligne, et en y ajoutant les frégates et les chaloupes de guerre, le total produisait 656 vaisseaux. Avec des moyens si puissans, employés avec tant de perfidie, quel succès ne devait-elle pas attendre ? Cependant cette force et cette prévoyance du parjure furent trompées, tous les vaisseaux français qui étaient en Amérique, un seul excepté, échappèrent heureusement. Celui qui portait le frère du premier consul, *Jérôme Bonaparte*, après avoir été long-tems l'objet des croisières avides de l'ennemi, se réfugia dans les ports des Etats-Unis d'Amérique. Les

1803. Anglais surprirent Sainte-Lucie et quelques autres îles qui sont toujours à la première force qui se présente. On n'y savait pas même que la guerre fût déclarée. Sur nos côtes, Granville, Boulogne, Calais, Dunkerque, furent bombardés. Les Anglais, après s'être vantés d'y avoir causé de grands dommages, avouèrent eux-mêmes que leurs vaisseaux n'avaient point réussi ; qu'à la vérité ils n'y avaient point perdu de bâtimens, mais qu'il paraissait que l'ennemi pouvait dire la même chose. Des chaloupes canonnières avaient plus d'une fois bravé les croisières anglaises, et s'étaient rendues saines et sauves à Boulogne. Cela suffisait pour affaiblir ou détruire la haute opinion que l'on avait de la toute-puissance maritime de la Grande-Bretagne. Ici commence, en effet, une autre différence dans la situation réciproque des deux puissances.

L'Angleterre avait à craindre tout à la fois pour son commerce et pour ses foyers ; la France avait perdu le sien, mais elle n'avait pas à redouter qu'on vînt la subjuguer. L'orgueil britannique, quoiqu'il eût fourni plus d'une fois à la menace imposante du premier consul, qu'il saurait profiter de l'unique chance d'invasion qui pût s'offrir dans cent, ne pouvait cependant se dissimuler que cette chance était dans l'ordre des possibles ; que le passé semblait être un juste garant de l'avenir ; et

que le génie du consul avait jusqu'alors démontré, par les entreprises prodigieuses qu'il avait achevées, que cette dernière pourrait aussi trouver une heureuse issue. An 12.

Quant aux pertes relatives du commerce, la situation de la France était plus favorable que celle de l'Angleterre. Riche de son sol, de ses alliés, elle formait, pour ainsi dire, avec eux seuls un continent. Fermée au commerce anglais, cette vaste étendue de côtes, cette immense population étaient autant de ressources que la guerre lui enlevait, que la guerre même pouvait encore étendre (ce que l'événement justifia.) Mais l'Angleterre se soutient moins par les ressources de son sol que par le commerce ; par son sol, elle n'est qu'une puissance secondaire, et par son commerce, elle s'est assise parmi les plus grandes, et même elle aspire à la première place. Semblables à ces fleuves que des torrens ont grossis, et qui rentrent dans leurs limites, quand les eaux dont ils s'énorgueillissaient sont écoulées ; l'Angleterre, en usurpant le commerce des deux mondes, est devenue une puissance colossale, forcée de redescendre à son niveau naturel, si le commerce qui l'alimente se dessèche ; et c'est tout à la fois en menaçant son commerce et ses côtes, que le premier consul lui inspirait les alarmes les plus fondées et les plus vives.

Telle est la nature des guerres maritimes

qui affectent les intérêts du continent ; c'est
1803. qu'elles produisent tout-à-coup leur effet sur le commerce, et que, ce premier désastre une fois passé, elles ont moins d'inconvénient pour les pays qui ont d'abord le plus souffert. Dès que la France et la Hollande cessèrent d'aventurer des fonds sur la mer, le compte de leurs pertes se trouva comme réglé, arrêté. Les faillites qui devaient en résulter, furent à l'instant décidées. Sous ce rapport, la fortune des Anglais fut en sens inverse de celle de leurs ennemis. Dans les trois premiers mois, les faillites furent nombreuses en France et en Hollande; mais elles s'arrêtèrent, et commencèrent alors en Angleterre. Ce fléau du commerce s'étendit rapidement, et menaça de s'étendre d'une manière plus effrayante. D'une part, il n'y avait plus de gain à faire sur les Français et les Hollandais, qui n'avaient plus en mer que des corsaires, et ces corsaires déjà reprenaient sur le commerce anglais une partie de ce qu'avait perdu le leur. En outre, l'Irlande, mise comme dans un état de siège et sous la loi martiale, laissait sa marine marchande dans l'inaction ; et la presse des matelots privait la marine anglaise de ceux qui lui étaient strictement nécessaires. Ainsi, le commerce en Angleterre souffrait considérablement, et souffrait bien plus par les efforts presque surnaturels et par les sacrifices énormes qu'exigea la

sureté du pays, quand des côtes opposées il se vit menacé par des camps nombreux que pouvait favoriser un coup de vent, et sur-tout la fortune du premier consul qui, de Boulogne où il s'était rendu, pressait les armemens et n'attendait qu'une occasion favorable.

L'Angleterre, jusqu'alors rassurée par ses flottes qui bloquaient les ports de France et de Hollande, fortifia elle-même ses côtes, et prouva, par une suite d'alarmes continuelles, que son île n'était pas inabordable, et qu'elle avait de justes raisons de craindre pour sa sureté. Voici quelques-unes des précautions prises pour la sureté de ce pays en cas de débarquement.

Le drapeau rouge devait être déployé, en vertu d'une proclamation portant qu'il ne serait fait aucun quartier, attendu que le nombre des prisonniers français venant à s'augmenter, ils pourraient compromettre la sureté de l'Etat.

Dans le cours d'octobre, on croyait que les attaques seraient dirigées sur les côtes d'Essex et de Norfolck, et que l'expédition partirait des ports de France et de Hollande. Toutes les troupes furent en mouvement, régulières et volontaires, pour aller occuper les points menacés.

On établit des signaux et des feux, au moyen

desquels on pût rassembler cinquante mille
1803. hommes sur un point quelconque.

Tous les chevaux, toutes les voitures furent à la disposition du gouvernement.

Les plus riches habitans de Douvres se réfugièrent à Cantorbéry, pour être à l'abri des premiers effets d'une descente. On voulut recourir au projet ridicule de fortifier Londres, tant la frayeur égarait les esprits.

On renvoya les étrangers qui n'avaient pas demeuré un certain tems dans le pays. Ceux qui étaient restés à Londres, à Westminster et à dix milles aux environs, furent soumis à une seconde inquisition.

Des levées en masse furent ordonnées; on les forma au maniement de la pique; on y ajouta un sabre pour servir de défense, en cas que la pique vînt à se briser dans le combat. Londres offrit alors une faible esquisse de ce qui s'était passé à Paris. On vit les ministres *Addington*, *Pitt* lui-même, en uniforme, passer en revue les volontaires. Sa Majesté les encourageait par sa présence, et les faisait défiler devant elle.

Le parlement vota une armée de cent mille hommes, qui ne fut point levée, parce qu'ils se perdirent dans la masse; mais les cent mille matelots qui furent votés pour l'an 1804, ne purent échapper à la presse. Ainsi, tout était sous la pique, et dans cette masse générale,

on ne trouvait que confusion, licence, et à peine quelques soldats. Cependant les ateliers étaient déserts, et les magasins remplis ne trouvaient point de débouchés. C'était déjà un coup mortel que la flottille de Boulogne portait aux manufactures anglaises, et un accroissement de dépenses difficile à soutenir dans un Etat aussi obéré. M. *Addington*, soldat aussi ridicule que ministre inhabile, était le plastron de tous les sarcasmes, ainsi que les autres ministres. On redemandait de toutes parts M. *Pitt*, qui souriait aux mouvemens qu'il excitait contre sa créature, du rideau derrière lequel il s'était caché. On avait hérissé de canons les côtes où l'on soupçonnait que les Français pouvaient descendre, et l'on avait creusé des mines, là apparemment où l'on serait sûr qu'ils s'arrêteraient. Des écluses même furent construites pour inonder le pays d'Essex; et dans le tems que des mesures si recherchées devaient rassurer tous les esprits, le roi n'osa pas aller au spectacle, dans la crainte qu'un cri d'alarme ne vînt annoncer la descente, et ne rendît cette nouvelle un sujet de confusion tragi-comique dans une grande assemblée. Enfin, quand la peur se fut fait sentir avec tout ce qu'elle a de ridicule et de terrible, tout-à-coup les Anglais cessèrent de craindre, assurèrent que le premier consul n'avait jamais eu le projet de tenter une inva-

AN 12.

sion ; mais que, sous ce prétexte, il en méditait une dans la Grèce ou dans l'Egypte, et
1803. aussitôt ils aspirent unanimement à lui fermer l'entrée de l'Egypte, en se rendant eux-mêmes les maîtres d'Alexandrie, que la crainte seule de la peste leur avait fait abandonner.

Elfy bey, un des chefs des Mamlouks, était à Londres, sans avoir affiché de caractère public; mais il était lié depuis long-tems au parti qui voulait soustraire l'Egypte à la domination ottomane. Lord *Stuart*, chef des forces anglaises à Alexandrie, les avait ouvertement engagés à ne point se soumettre, leur promettant les secours de l'Angleterre; et *Elfy* bey était venu les réclamer. Comme il ne fallait point choquer la sublime Porte, que l'on voulait trahir et qui avait son envoyé sur les lieux, *Elfy* bey ne fut pas traité en qualité d'ambassadeur; mais il n'en remplit pas moins les fonctions, et s'en retourna.

Aussitôt les Anglais qui, pour se rassurer de la peur, présumaient dans le premier consul trop de prudence pour effectuer une descente, publièrent qu'il méditait une invasion en Egypte, donnèrent des ordres à la garnison d'Alexandrie, qui s'était arrêtée à Malte, de se tenir prête pour y retourner, et affectèrent de n'avoir plus à redouter un autre *Jules César* dans *Bonaparte*, quand, pour se prémunir contre tout retour d'accès de nou-

velle crainte, le ministère anglais tenta de le faire assassiner. Mais n'anticipons pas l'ordre des tems. AN. 12.

CHAPITRE II.

Situation de la France en l'an 12, et dispositions des puissances à cette époque.

Tout était calme dans l'intérieur, lorsqu'au commencement de l'année dernière, on entretenait encore l'espérance de conserver la paix; tout était resté calme, depuis que les torches de la guerre s'étaient rallumées. L'esprit public s'était développé avec plus d'énergie, et dans les nouveaux départemens l'attachement à la France, à sa cause, à sa destinée, était aussi vif que dans les anciens. Au premier signal du danger, les départemens de l'Ouest, ayant découvert des dépôts d'armes que des rebelles fugitifs avaient enfouies, les avaient livrés aux magistrats. L'expérience avait prévenu les esprits contre ces bandes de rebelles que l'Angleterre vomissait dans la Vendée; la sagesse des lois et de l'administration avait reconcilié tous les cœurs. Sous le prétexte de la conscription on avait voulu y exciter des troubles. On n'avait pu y réussir.

La guerre n'avait pas interrompu les pen-

sées de la paix. Le sénat fut placé où l'appe-
1804. lait son institution. Une dotation, telle que la constitution l'avait demandée, l'entoura d'une grandeur imposante. Un président annuel fut donné au corps législatif, pour être le centre de ses mouvemens, l'organe de ses pensées et de ses vœux dans ses relations avec le gouvernement. Ce corps acquit une dignité qui ne pouvait exister avec des formes mobiles et indéterminées.

Aucune agitation dans les collèges électoraux. La légion d'honneur existait dans les parties supérieures de son organisation, et dans une partie des élémens qui devaient la composer. Combien de traits honorables révélés par le desir d'y être admis !

Une autre institution préparait, au conseil d'Etat, des hommes pour toutes les branches supérieures de l'administration. Des auditeurs s'y formaient dans l'atelier des réglemens et des lois.

Des réglemens communs, une discipline commune, un même système d'instructions, formaient dans les lycées, dans les écoles secondaires qui s'élevaient dans tous les départemens des élèves qui soutiendraient la gloire du nom français. Au prytanée de Saint-Cyr, les enfans des citoyens morts pour la patrie, recevaient une éducation qui respirait l'enthousiasme militaire. L'école spéciale de Fontaine-

bleau comptait plusieurs centaines de soldats qui acquéraient avec les habitudes du métier les connaissances de l'art. Celle de Compiegne offrait l'aspect d'une vaste manufacture où cinq cents jeunes gens passaient de l'étude dans les ateliers, et des ateliers à l'étude. Le commerce et l'industrie jouiront de leurs travaux. Le génie, l'artillerie n'avaient plus qu'une même étude et une institution qui leur était commune. An 12.

La médecine était soumise par-tout au nouveau régime que la loi lui avait prescrit. L'exercice de la pharmacie était placé sous la garde des lumières et de la probité.

Le code civil s'achevait ; on s'occupait des codes civil, criminel et de commerce. De nouveaux chefs-d'œuvre venaient embellir nos musées, et nos jeunes artistes continuaient d'aller s'instruire au milieu des grands monumens que présente l'Italie.

Dans le département de Marengo, sous les murs d'Alexandric, un des plus puissans boulevards de la France, s'était formé le premier camp de nos vétérans. On démolissait dans la Belgique, d'antiques fortifications, devenues inutiles et dont les terrains seraient rendus à l'agriculture et au commerce.

La taxe d'entretien des routes avait reçu un meilleur système d'adjudication. Le droit de barrière avait produit en l'an 11 quinze millions. On en avait consacré dix de plus au per-

fectionnement des routes. De nouveaux ponts
1804. étaient en construction. On en avait commencé trois à Paris ; le troisième, le plus intéressant de tous, celui du jardin des plantes s'achevait.

Les travaux du canal Saint-Quentin s'opéraient sur quatre endroits à la fois. Cette vaste entreprise devait offrir, dans quelques années une navigation complette.

Les canaux d'Arles, d'Aigues-Mortes, de la Saône et de l'Yonne ; celui qui doit unir le Rhône au Rhin ; celui qui par le Blavet doit porter la navigation intérieure dans le centre de la Bretagne, étaient tous commencés.

Le canal qui doit joindre l'Escaut, la Meuse et le Rhin, allait ouvrir l'Allemagne à notre commerce. La jonction de la Rance à la Vilaine unira la Manche à l'Océan. On s'occupait avec constance de dessécher les marais de Rochefort, ainsi que d'autres marais dans le Cotentin. Dans la Belgique, on réparait, on étendait, on fortifiait les digues que le tems et la mer ont minées.

A Ostende, un terrain reconquis sur la mer devait enrichir l'agriculture. On avait garanti la jetée et le bassin des progrès de la dégradation. Anvers allait recevoir un port militaire, un arsenal et des vaisseaux de guerre sur le chantier ; les travaux commencés devaient être finis dans l'année suivante. A Bou-

logne, au Hâvre, sur toute cette côte que nos ennemis appèlent une *côte de fer*, de grands ouvrages s'exécutaient et s'achevaient. La digue de Cherbourg sortait enfin des eaux et déjà elle était un écueil pour nos ennemis. A l'abri de cette digue, au fond d'une rade immense, un port se creusait, où dans quelques années la république aurait ses arsenaux et des flottes. A la Rochelle, à Cette, à Marseille, à Nice, on réparait les ravages de l'insouciance et du tems. AN 12.

La navigation intérieure périssait; elle venait d'être soumise à un régime tutélaire et conservateur. Un droit fût consacré à son entretien, sous la surveillance des préfets. Le droit de pêche, dans les rivières navigables, était redevenu une propriété publique, sous la garde de l'administration forestière.

L'année dernière, les régies avaient heureusement rendu plus qu'on en espérait; les contributions directes avaient été perçues avec plus d'aisance; on formait un cadastre général qui rendrait la répartition invariable. Toutes les communes devaient avoir chacune, dans une carte particulière, le plan de leur territoire, les divisions, les rapports des propriétés qui le composent.

La caisse d'amortissemnt, déjà propriétaire d'une partie de la dette publique, chaque jour accroissait un trésor qui garantissait à l'Etat une prompte libération.

La refonte des monnaies se faisait sans mou-

vement et sans secousse. Au trésor, le crédit
1804. public s'était soutenu au milieu des secousses de la guerre et des rumeurs intéressées.

Dans la dispersion de nos vaisseaux, dans la sécurité de notre commerce, nos pertes doivent être immenses. Heureusement nos vaisseaux rentrèrent dans les ports de l'Europe ; un seul était tombé au pouvoir de l'ennemi ; il était condamné depuis long-tems à n'être plus qu'un vaisseau de transport. De deux cent millions que les croiseurs anglais pouvaient ravir à notre commerce, plus des deux tiers avaient été sauvés. Nos corsaires avaient vengé nos pertes par des prises importantes, et devaient encore les venger par de plus importantes.

Tabago, Sainte-Lucie étaient sans défense ; elles furent obligées de se rendre aux premières forces qui s'étaient présentées ; mais nos grandes colonies nous restaient, et les attaques dirigées contre elles avaient été vaines.

Le Hanovre était en notre pouvoir. Vingt-cinq mille hommes des meilleurs troupes ennemies avaient posé les armes et étaient restées prisonnières de guerre. Notre cavalerie s'était remontée aux dépens de la cavalerie ennemie. Les drapeaux que l'armée française y avait perdus dans la guerre de cinquante-sept, avaient été renvoyés en France.

Dans la dernière guerre, le despotisme britannique avait épouvanté les neutres par une

prétention inique, révoltante, le droit de déclarer des côtes entières en état de blocus; dans celle-ci, il venait d'ajouter à son code monstrueux le prétendu droit de bloquer des *rivières*, des *fleuves*. AN 12.

La Louisiane venait d'être associée à l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Ils devaient cette indépendance à la monarchie française; ils devront à la république leur affermissement et leur grandeur. L'Espagne restait neutre; l'Helvétie était rassise sur ses fondemens; nos troupes s'étaient retirées, et les anciennes capitulations renouvelées. Le calme régnait en Italie. Une division de l'armée de la république italienne allait camper avec les nôtres sur les côtes de l'Océan. L'empire ottoman, travaillé par des intrigues sourdes, attendait de la France l'appui que lui promettaient d'antiques liaisons, un traité récent et sa position géographique.

Les derniers actes de la diète de Ratisbonne assuraient au continent la tranquillité que lui avait rendue le traité de Lunéville.

Tel était le compte que le premier consul rendait de la situation de la France au corps législatif, lorsque le grand juge annonça à toute l'Europe, que le ministère anglais, après avoir été parjure, voulait faire assassiner celui qu'il désespérait de vaincre, *Napoléon Bonaparte*, alors premier consul.

1804.

CHAPITRE III.

Emissaires du gouvernement anglais sur le continent. Rapport du grand juge sur l'assassinat prémédité du premier consul, leur condamnation et celle du duc d'Enghien.

Le 27 pluviose, le grand juge, ministre de la justice, dans un rapport qu'il fit au gouvernement, exposa qu'au milieu de la paix l'Angleterre avait ourdi de nouvelles trames, et qu'en violant le traité d'Amiens, elle avait bien moins compté sur ses forces que sur le succès de ses machinations : il dit que, pendant qu'à Londres on semait les bruits les plus sinistres, qu'on s'y repaissait des plus coupables espérances, tout-à-coup les artisans de la conspiration furent saisis ; que les preuves s'accumulaient, qu'elles étaient d'une telle force, d'une telle évidence, qu'elles portaient la conviction dans tous les esprits.

Georges et ses complices étaient restés en Angleterre ; ses agens parcouraient encore la Vendée, le Morbihan, les côtes du Nord, et y cherchaient en vain des partisans.

Pichegru avait porté en Angleterre sa haine contre sa patrie ; en l'an 8, il était avec

Villot, à la suite des armées ennemies, pour se rallier aux brigands du Midi ; en l'an 9, il conspirait avec le comité de Bareuth, et depuis la paix d'Amiens, il était encore le conseil et l'espoir des ennemis de la France. La perfidie britannique associait l'infâme *Georges* à ce *Pichegru* que la France avait estimé. AN 12.

En l'an XI, une réconciliation criminelle avait rapproché *Pichegru* et le général *Moreau*, deux hommes entre lesquels l'honneur devait mettre une haine éternelle. La police saisit à Calais un de leurs agens, au moment qu'il retournait en Angleterre pour la seconde fois. A l'arrestation de cet agent, le général *Moreau* parut un moment agité ; il fit des démarches obscures pour s'assurer si le gouvernement était instruit : mais tout se tut, et lui-même, rendu à sa tranquillité, cacha au gouvernement un événement qui avait droit d'alarmer sa surveillance ; il garda le silence lors même que *Pichegru* fut appelé publiquement aux conseils du ministère britannique, lorsqu'il s'unit avec éclat aux ennemis de la France.

Cependant les événemens se pressaient. *Lajollais*, l'ami, le confident de *Pichegru*, alla furtivement de Paris à Londres, porta à *Pichegru* les pensées du général *Moreau*, et rapporta à celui-ci les desseins de *Pichegru* et de ses associés. Les brigands de *Georges*

préparaient dans Paris même tout ce qui était
1804. nécessaire à l'exécution des projets communs.

Des vaisseaux de guerre anglais débarquèrent entre Dieppe et Tréport, sans être apperçus, *Georges* et huit de ses brigands. *Georges* retourna sur les côtes, pour assister au débarquement de *Coster S. Victor*, condamné par le jugement rendu sur l'affaire du 3 nivose et de dix autres brigands. Dans les premiers jours de pluviose, un troisième débarquement s'effectua (c'était *Pichegru*, *Lajollais*, *Armand-Gaillard*, frère de *Raould*, *Jean-Marie*, un des affidés de *Georges*, et quelques autres. On s'attendait à un quatrième débarquement, mais les vents contraires s'y opposaient.

Georges et *Pichegru*, arrivés à Paris, logèrent dans la même maison, entourés d'une trentaine de brigands auxquels *Georges* commandait; ils virent le général *Moreau*. On connut le lieu, le jour, l'heure où la première conférence fut tenue. Un second rendez-vous était convenu, et ne s'est pas réalisé; un troisième, un quatrième eurent lieu dans la maison du général *Moreau*. Cette présence de *Georges* et de *Pichegru* à Paris, ces conférences avec le général *Moreau* furent constatées par des preuves incontestables et multipliées. Les traces de *Georges* et de *Pichegru* furent suivies de maison en maison. Ceux

qui avaient aidé à leur débarquement ; ceux qui, dans l'ombre de la nuit, les avaient conduits de poste en poste ; ceux qui leur avaient donné asyle à Paris ; leurs confidens, leurs complices, *Lajollais*, leur principal intermédiaire, le général *Moreau*, furent tous arrêtés : les effets et les papiers de *Pichegru* saisis, et ses traces suivies avec activité. An 12.

L'Angleterre voulait renverser le gouvernement, et par ce renversement livrer la France à des guerres civiles : elle ne prétendait y parvenir que par l'assassinat du premier consul, et en couvrant cet assassinat de l'ombre d'un homme que défendait encore le souvenir de ses services.

Tel fut le rapport du grand juge au gouvernement. Le procès-verbal en fut communiqué au sénat, au corps législatif, et au tribunat. Le bruit de cet attentat inspira pour l'Angleterre l'horreur la plus affreuse. Toute la France, les autorités constituées, les armées de terre et de mer témoignèrent au premier consul l'intérêt qu'elles prenaient à sa conservation, et détestaient l'attentat prémédité contre sa personne. Les barrières de Paris furent fermées. *Pichegru* fut arrêté le 8 ventose à trois heures du matin ; plusieurs de ses gîtes lui avaient coûté 12 et 15 mille fr. L'arrestation de *Georges-Cadoudal* se fit le 18 ventose ; elle coûta la vie à l'officier de

paix qui arrêta son cheval, et celui qui voulut
1804. le saisir fut blessé. Il déclara, sans hésiter, qu'il se trouvait à Paris depuis plusieurs mois, et que sa mission était d'assassiner le premier consul.

Tandis que l'Angleterre envoyait *Pichegru*, *Georges* et la bande d'exécution à Paris, elle rassemblait et prenait à sa solde tous les émigrés qui se trouvaient en Allemagne. Le prince *de Condé* leur avait fait, depuis deux mois, un appel, par une circulaire. La rive droite du Rhin se remplissait journellement de ces nouveaux légionnaires, que l'Angleterre appelait encore une fois pour être les jouets et les victimes de son cruel machiavélisme. Un prince *de Bourbon*, avec son état-major, et quelques bureaux, était fixé sur ce point, d'où il dirigeait le mouvement. Le prince *Guémenée*, ainsi que plusieurs autres officiers, devaient arriver le 25 mars, pour compléter l'organisation des bandes.

Les papiers publics de Londres avaient en quelque sorte préludé à cet assassinat; le courrier de Londres des 6 et 10 janvier, en s'adressant lui-même au premier consul, lui disait ironiquement qu'on ne pouvait pas l'assassiner; que cependant il fallait qu'une personne mourût pour le peuple; et à cette occasion, il rendit au jour un pamphlet qui fut fait du tems de *Cromwel*, et qui justifiait l'assas-

sinat et y exhortait. Le seul remède contre le tyran, y était-il dit, est donc le poignard, sans lequel toutes les lois sont inutiles, et nos efforts impuissans. Dans les premiers jours de ventose, on affichait publiquement dans Londres que le premier consul venait d'être assassiné; qu'ainsi les volontaires rentreraient bientôt chez eux; que les manufacturiers reprendraient leurs travaux, et qu'incessamment l'on demanderait de toutes parts les marchandises de la compagnie des Indes : nouvelle, sans doute, qui devait un peu consoler les esprits de la maladie dans laquelle le roi venait de retomber.

Sur le continent, les *Drake*, les *Spencer Smith* et les *Frère*, agens diplomatiques, répandaient la même doctrine, le premier à Munich, le second à Stuttgard, et le troisième à Madrid. Ce dernier osa même en parler confidentiellement au prince *de la Paix*, qui lui témoigna toute l'horreur que lui inspiraient ces maximes anti-sociales. Il en résulta, de la part de cet agent, une aversion si forte, qu'on peut la considérer comme une des causes les plus effectives de la guerre que l'Angleterre ne tarda pas à déclarer à l'Espagne.

Le 30 ventose, une commission militaire spéciale, convoquée par l'ordre du général en chef, gouverneur de Paris, se réunit au château de Vincennes, à l'effet de juger *Louis-*

Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien,
1804. né à Chantilly le 2 août 1777, accusé 1.° d'avoir porté les armes contre la république française; 2.° d'avoir offert ses services au gouvernement anglais; 3.° d'avoir reçu et accrédité près de lui des agens dudit gouvernement anglais; de leur avoir procuré des moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré d'intelligence avec eux contre la sureté intérieure et extérieure de l'Etat; 4.° de s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés et autres soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden; 5.° d'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départemens circonvoisins, pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre; 6.° d'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre les jours du premier consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France.

La commission, délibérant à huis-clos, posa les questions sur les faits ci-dessus; les voix recueillies séparément sur chacune desdites questions, le président déclara *Louis-Antoine-Henri de Bourbon*, duc d'Enghien, coupable, conformément à l'unanimité des voix sur chacune des questions. Celle relative à l'application de la peine ayant été posée, la commis-

sion militaire spéciale le condamna unanimement à la peine de mort, en réparation des crimes d'espionnage, de correspondance avec les ennemis de la république, d'attentat contre la sureté intérieure et extérieure de la république. An 12.

Ainsi, les intrigues de l'Angleterre conduisirent ce jeune prince à la mort; il fut fusillé sous les murs de Vincennes.

Pendant que la justice continuait l'instruction du complot infame qu'elle devait bientôt dévoiler, le grand-juge crut en devoir distraire les pièces d'une correspondance accessoire, propre à ouvrir les yeux sur le caractère de la diplomatie anglaise, sur la bassesse de ses agens, et sur les misérables expédiens qu'elle employait pour remplir ses vues. Cette correspondance consistait en dix lettres originales, toutes écrites de la main de *Drake*, ministre du roi d'Angleterre près la cour électorale de Bavière. Elles avaient toutes pour objet le renversement du gouvernement actuel, et pour moyen, l'or, les séductions, les folles espérances de tous les intrigans de l'Europe, le brigandage et l'assassinat. Une telle prostitution du caractère diplomatique, de la plus honorable fonction qui puisse être confiée à des hommes, méritait d'être exposée au grand jour. Le premier consul fit adresser à tous les membres du corps diplomatique un exemplaire du rapport du grand-juge.

Dans le même tems parut une lettre adressée
1804. au grand-juge par *Rivoire*, officier de marine, détenu au château de Lourdes. Dès l'an 8, il avait existé un complot pour livrer Brest aux Anglais. Un jury avait prononcé à Brest, en l'an 10, que *Rivoire* était convaincu, mais non coupable. Le tribunal de cassation avait cassé cette sentence, et ordonné que le prévenu fût traduit à la cour martiale de Rochefort. Il n'y fut condamné qu'à la déportation, en l'an 11. La guerre étant survenue, *Rivoire* ne put être déporté, et fut retenu au château de Lourdes. Au bruit de la conspiration qui venait d'avorter, il écrivit au grand-juge. Dans sa lettre, il avouait son crime et convenait encore qu'il avait connaissance de la machine infernale du 3 nivose, à laquelle il s'était opposé, comme devant, en cas de non-succès, retomber sur tout le parti, et en cas de succès, ne favoriser que les jacobins. Il en avait témoigné son mécontentement à *Georges*; d'où il était facile de présumer que *Georges*, déjà coupable de cet attentat qui, pour atteindre le consul, faisait tomber tant de victimes, l'était aussi de l'assassinat dont il était accusé, ainsi que devaient l'être ses complices. Cette lettre jetait donc un grand jour sur cette conspiration et compromettait évidemment tous ceux qui y étaient compliqués. Il ne fallait que s'assurer du degré de croyance que pouvait mériter le dénonciateur.

Le 16 germinal, l'accusateur public fit un rapport qui constatait que *Pichegru* s'était suicidé, dans la nuit du 15 au 16. Son cadavre avait autour du col une cravate de soie noire, dans laquelle était passé un bâton de la longueur d'environ quarante centimètres, lequel faisant tourniquet autour de ladite cravate, était arrêté par la joue gauche sur laquelle il reposait par l'un de ses bouts; ce qui avait produit un étranglement suffisant pour donner la mort.

La seule publication des noms et signalemens avait suffi pour opérer en deux mois l'arrestation de tous les coupables désignés. L'acte de leur accusation parut le 25 floréal au tribunal criminel et spécial du département de la Seine. Le commissaire du gouvernement établit, 1.° que la conspiration était constante; 2.° que le gouvernement anglais en était l'ame; 3.° que tous les individus écroués étaient auteurs ou complices de cette conspiration, ou coupables d'infraction à la loi du 9 ventose.

1.° L'existence de la conspiration fut prouvée par les déclarations mêmes des individus, mises sous les yeux de la justice par le commissaire du gouvernement.

2.° Il fut prouvé que le gouvernement anglais était l'ame de la conspiration. Depuis la naissance de la révolution, il avait tout employé pour anéantir la France. Son or agissait lorsqu'il pa-

raissait étranger aux motifs de guerre avec les
1804. autres puissances. C'est par ses agens qu'il avait, le 3 nivose, fait mettre le feu à la machine infernale. C'est sous sa protection spéciale que se réfugièrent les scélérats que le glaive de la loi n'avait pu atteindre. Tous les conjurés qui s'étaient rendus de Londres à Paris recevaient leur traitement du gouvernement anglais. C'est lui qui leur fournit des armes de toute nature, et qui les fit transporter sur des bâtimens à ses ordres. C'est lui qui fournit les passeports. Ce furent ses agens diplomatiques qui encouragèrent au crime par une protection spéciale, par des instructions et par des traitemens proportionnés à l'énormité du crime, et au danger qui en est inséparable, ainsi que le tout fut constaté par les pièces saisies et interceptées, et par l'aveu de ses agens

3.° Il fut prouvé par les interrogatoires, aveux et confrontations, que tous les individus accusés étaient auteurs ou complices de la conspiration, ou coupables de récellement de conspirateurs.

On compte parmi les principaux *Georges Cadoudal*, né dans le département du Morbihan. Il avait passé dans la Vendée, lorsque les troubles de l'Ouest éclatèrent. Il avait signé l'acte de pacification qui eut lieu, lorsque le général *Brune* était arrivé en Bretagne, avec des forces supérieures.

Le général *Pichegru*, qui conspirait contre son pays, dans le tems même qu'il était élevé aux plus hautes dignités, et revenait en France pour y allumer une guerre civile. AN 12.

Bouvet de Lozier, ancien officier, rangé à Londres sous les étendards de ceux qui conspiraient contre la France : les Anglais l'y avaient renvoyé avec le grade d'adjudant-général de l'armée royale.

Armand Polignac; il n'avait que 16 ans lors de son émigration avec ses parens; et *Jules*, son frère, qui avait fait partie du 3.me débarquement.

Charles d'Hozier, page des grandes écuries en 1789.

Derivière, officier aux gardes françaises, connu par ses fréquens voyages en France pour la contre-révolution.

Enfin le général *Moreau*, qu'on nomme à regret, après avoir mérité tant de gloire par des services honorables.

Tous ceux qui furent impliqués dans cette conspiration, plus ou moins coupables, furent condamnés, les uns à la peine de mort, les autres à une détention plus ou moins longue. Quelques-uns parurent mériter de l'indulgence. *Moreau* eut ordre de passer dans les Etats-Unis d'Amérique; et le premier consul, que toute la France appelait à la dignité impériale, écoutant plutôt sa clémence que le ressenti-

ment, fit grace à plusieurs et modifia la peine
1804. de quelques autres.

Dans l'indignation universelle qui se manifesta lorsque cette conspiration vint à éclater, le sénat suspendit les fonctions de jury pendant le cours de l'an 12 et de l'an 13, dans tous les départemens de la république, pour le jugement des crimes de trahison, d'attentat contre la personne du premier consul, et autres contre la suroté intérieure et extérieure de la république. Les tribunaux criminels furent à cet effet organisés, conformément aux dispositions de la loi du 23 floréal an 10, sans préjudice du pourvoi en cassation.

Le lendemain, une loi fut rendue contre les recéleurs des conjurés ; elle les menaçait de la même peine que les conspirateurs. Elle infligeait à tous ceux qui les auraient sciemment recélés, avant la promulgation de cette loi, la peine de six ans de fers, s'ils n'en faisaient pas la déclaration à la police dans le délai de huit jours.

CHAPITRE IV.

L'empire français déclaré héréditaire dans la famille de Napoléon Bonaparte, *par les vœux et les suffrages du peuple.*

Le code civil venait de s'achever : des lois uniformes allaient régir tous les Français. Pour éterniser la mémoire de cette époque, le corps législatif arrêta que le buste de *Bonaparte*, en marbre blanc, serait placé, à l'ouverture de la session prochaine, dans le lieu de ses séances.

Drake, à Munich, se persuada que seize gendarmes étaient partis de Strasbourg en poste, pour l'arrêter; il prit la fuite *incognito*, comme un chef de bandits. Un autre agent anglais, auprès de l'électeur de Wurtemberg, *Spencer Smith*, ne se crut pas plus en sureté, il partit subitement. Tous deux avaient prostitué la dignité de leur caractère : le grand-juge venait de publier leur correspondance criminelle; ils craignirent avec justice une arrestation qu'ils avaient méritée. En Angleterre, le gouvernement se sentait frappé, non de ses remords, mais des traits d'une infamie à laquelle il ne pouvait plus échapper. Vainement traitait-il de calomnie l'accusation portée contre lui dans

toutes les cours, d'avoir voulu faire assassiner
1804. le premier consul; la portion nombreuse et sensée de cette nation gémissait de l'infamie que faisait rejaillir sur elle cette accusation si hautement prononcée contre son gouvernement. Le conseiller *Hill*, le plus habile des jurisconsultes du pays, frappé de l'effet de ces imputations, adressa au chancelier un mémoire où il démontra la nécessité de faire en parlement la réfutation formelle d'une accusation aussi monstrueuse. Il le pria, dans une conférence qu'il eut avec lui, de faire une démarche publique, qui eût pour objet de venger la nation d'un pareil outrage. Le chancelier se tut; le parlement garda le silence; mais la France entière parla, et bientôt l'on dit hautement en Angleterre, que la conduite du ministère allait rendre le gouvernement héréditaire dans la famille de *Bonaparte*, et que c'était le vœu du peuple français.

En effet, le 3 floréal, le tribun *Curée* avait déposé sur le bureau une motion d'ordre par laquelle il demandait, 1.° que le gouvernement de la république fût confié à un empereur; 2.° que l'empire fût héréditaire dans la famille de *Napoléon Bonaparte*; 3.° que celles de nos institutions qui n'étaient que tracées fussent définitivement arrêtées. Le 10, le tribun *Curée* développa sa motion, et demanda que ce vœu, qui était celui de toute

la nation, fût porté au sénat. Une commission fut chargée d'examiner cette motion d'ordre. Elle fit son rapport ; le projet de vœu fut mis aux voix, adopté, et envoyé au sénat. AN 12.

Le 6 germinal, le sénat avait délibéré sur la communication qui lui avait été donnée, au nom du gouvernement, par le grand-juge, relativement aux complots tramés par un envoyé de S. M. B. à Munich, et des pièces originales qui avaient été l'objet de ce rapport. Dans la séance du même jour, il avait arrêté qu'un projet d'adresse, proposé par sa commission, serait présenté par le sénat en corps, au premier consul.

Le sénat, dans son adresse, lui exposait que les Anglais et les ennemis de l'Etat, en méditant sa perte, méditaient aussi celle de la France ; qu'un jury national ne suffirait pas pour assurer sa vie ; qu'il ne pouvait désarmer les ambitieux, sauver sa personne et la France, qu'en lui donnant des institutions propres à cimenter l'édifice et à prolonger pour les enfans ce qu'il avait fait pour les pères.

Le 5 floréal, un message du premier consul répondit à cette adresse du 6 germinal : que le sénat, ayant jugé l'hérédité de la suprême magistrature nécessaire pour mettre le peuple français à l'abri des complots ennemis, il invi-

tait le sénat à lui faire connaître sa volonté
1804. toute entière.

Le 14 floréal, le sénat répondit que la gloire, la reconnaissance, l'amour, l'intérêt de l'Etat et la raison, tout proclamait *Napoléon* empereur héréditaire.

Cependant de toutes les parties de la France, des camps, des villes, de nos ports et des flottes, venaient des adresses au premier consul, dans lesquelles était exprimée l'inquiétude du sort où serait replongée la France, s'il n'adhérait au vœu unanime du peuple, exprimé par le tribunat et le sénat.

Le 28 floréal, le sénat décréta le sénatus-consulte organique qui défère le titre d'empereur au premier consul, et qui établit dans sa famille l'hérédité de la dignité impériale. L'empereur soumit à la sanction du peuple la loi de l'hérédité.

Ce dernier sénatus-consulte est divisé en seize titres. Par le premier, le gouvernement de la république est confié à un empereur qui prend le titre d'empereur des Français ; la justice se rend en son nom par les officiers qu'il institue.

Le deuxième traite de l'hérédité impériale. Le troisième de la famille impériale. Le quatrième de la régence. Le cinquième des grandes dignités de l'empire. Le sixième des grands officiers. Le septième des sermens. Les autres

règlent ce qui concernent le sénat, le conseil d'Etat, le corps législatif, le tribunat, les collèges électoraux, de la haute-cour impériale, de l'ordre judiciaire, de la promulgation, et le dernier contient la proposition suivante, pour être présentée à l'acceptation du peuple : An 12.

Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de *Napoléon Bonaparte*, et dans la descendance directe, naturelle et légitime de *Joseph Bonaparte* et de *Louis Bonaparte*.

Un décret impérial du 29 régla le mode de la présentation à l'acceptation du peuple. Des registres furent ouverts aux secrétariats de toutes les municipalités, aux greffes de tous les tribunaux, chez tous les juges de paix et chez tous les notaires, pendant douze jours.

Les votes émis dans le département de la Seine se montèrent à 120,947. Il n'y en avait eu que 70,262 pour le consulat à vie. Il y en eut 70 pour non, et il y en avait eu 110 pour le non-consulat. Les votes furent émis par-tout dans une généralité presque absolue. Le comte *de Lille* protesta pour lui et pour les siens : l'empereur d'Allemagne reconnut le nouvel empereur, et se déclara lui-même empereur d'Autriche et de ses Etats héréditaires.

1804.

CHAPITRE V.

Voyages de l'empereur à Boulogne. De la flottille. Sortie des flottes françaises.

La guerre sur les côtes de France se bornait, de la part des Français, à les préserver de toute attaque, à s'exercer et à réunir sur différens points un grand nombre de barques et de chaloupes canonnières, qui tenaient l'ennemi à une distance respectueuse, dans des alarmes continuelles d'invasion, et l'obligeaient à d'énormes dépenses.

Les Anglais voulurent fermer la passe de Boulogne, en faisant couler dans la rade quelques gros bâtimens chargés de pierres ; ils n'y réussirent point. Ne pouvant atteindre ces embarcations, qu'ils appelaient des flottes de moucherons, ils ne pouvaient cependant se rassurer sur le mal qu'elles pourraient leur occasionner. Les meilleurs esprits disaient que ce n'était pas pour les laisser pourrir dans le port de Boulogne, qu'on y avait rassemblé douze cents bricks et chaloupes canonnières ; que le calme pouvait en favoriser la marche, et que les fréquens voyages du consul ne prouvaient que trop qu'il comptait sur la possibilité d'un

succès. L'avant-garde de ces flottilles s'était embossée en avant des ports de Boulogne, Vimereux et Ambleteuse, et s'attendait que l'ennemi renouvelerait la fable du lord *Nelson*, et qu'il croirait nos bâtimens attachés les uns aux autres avec des chaînes de fer, et toute leur masse au continent. An 12.

Le 4 floréal, le capitaine *Hamelin* était à Honfleur avec cinquante bâtimens de la flotille, tous armés de pièces de vingt-quatre. Une croisière anglaise, composée de gros vaisseaux, le bloquait; il se rendit au Havre, forçant l'ennemi à lui céder le champ de bataille. L'amiral hollandais *Verhuell* avait déjà fait une manœuvre pareille, en sortant de Flessingues, devant les croisières ennemies.

Le premier consul fit deux voyages sur les côtes; le premier, après le rapport sur la conspiration contre sa personne; sa présence le rendit plus cher à toutes les troupes; soldats, matelots, tous en le voyant semblaient craindre chacun plus pour lui que pour soi. Le second voyage eut lieu après le sénatus-consulte qui le déclarait empereur. Les votes se recueillaient alors dans les départemens pour l'hérédité; et par-tout il voyait se confirmer que le tribunat n'avait été que l'organe des Français. Ce témoignage d'affection lui fut donné d'une manière bien ostensible, dans une fête à Boulogne, par son armée.

1804. L'Angleterre présentait un spectacle bien différent. Un roi retombé en démence ; sa famille divisée ; le prince *de Galles* en guerre ouverte avec le duc *d'Yorck* ; une régence devenue nécessaire, et que le ministère redoutait ; les anciens ministres reprenant leur influence par l'abjection où étaient tombés les nouveaux ; un parlement qui, dans une vénalité habituelle, avait perdu tout sentiment de son importance et de sa dignité ; des levées pour former une armée, et point de plan pour l'organiser ; des élémens de désorganisation par-tout, et nulle main qui pût en arrêter les progrès. Dans cette confusion de l'ordre public, *Adington* que *Pitt* avait placé là exprès pour recommencer une guerre parjure, donna son abdication ; *Pitt* se ressaisit des rênes du gouvernement, et ne put les maintenir. Les tems et les choses avaient changé ; on commença à s'apercevoir qu'il était inférieur au poids dont il s'était chargé. Cependant il fit espérer de rendre quelques puissances à la coalition, et pour cet objet il fit voter les fonds nécessaires à les acheter.

Dans les contrées lointaines, la fortune n'avait point répondu à la force maritime des Anglais. Les Français prirent l'île de Gorée, qui fut reprise. L'attaque de Curacao, ou plutôt la surprise de cette possession hollandaise échoua. Dans toutes leurs courses, des traits

d'une barbarie indigne d'une puissance européenne. Ils s'associent de brigandages avec le brigand *Dessalines*, fomentent les troubles de Saint-Domingue, au risque de les propager dans leurs îles; violent les droits de l'hospitalité, en massacrant des matelots portugais dans le port de Lisbonne, et rendent aux assassins nègres des Français qui, pour échapper au carnage des blancs, s'étaient réfugiés dans leurs vaisseaux. An 13.

Cependant nos corsaires désolaient le commerce britannique sur toutes les mers. L'amiral *Linois* dans l'Inde, où il s'était rendu en trompant toutes leurs recherches. Vainement bloquaient-ils les ports de France. Une division de la flotte de Brest, une autre de Toulon venaient de gagner au large et préparaient les événemens qui marquèrent l'année suivante par des coups sensibles portés à leur commerce. Tels sont les événemens qui se passèrent dans l'an XII.

1804.

An 13.

CHAPITRE VI.

La guerre déclarée à l'Espagne. Attaque préméditée contre les vaisseaux et le commerce de cette puissance. Manifeste et préparatifs de l'Espagne. Machines infernales pour incendier la flotte de Boulogne. Enlèvement de Rumbold à Hamboug. Conduite des agens anglais. Inauguration de l'empereur.

LA guerre que fit l'Angleterre à l'Espagne, les prétextes dont elle fut amenée, la manière dont commencèrent les hostilités, tous les droits des nations violés, l'horreur dont furent saisies les puissances de l'Europe à cette occasion, sont des faits dont l'ensemble caractérise si vivement l'orgueil, l'ambition, l'injustice et la cruauté réfléchie de son gouvernement à cette époque, que, pour s'en convaincre, il suffit du simple exposé des faits, de leur liaison et de leurs dates.

Le 25 septembre, il y eut une conférence entre lord *Harrowby* et le comité des négocians qui commerçaient avec l'Espagne. Le 28, à la prière du président de ce comité, le Morning-Chronicle inséra que sa seigneurie avait desiré de voir la députation du comité, pour donner

avis aux négocians que les ministres avaient été informés qu'on préparait des armemens considérables dans les ports d'Espagne ; qu'ils n'avaient reçu aucune explication quelconque à ce sujet, et qu'il n'y avait aucune vraisemblance qu'on pût en recevoir de satisfaisantes; que sa seigneurie avait jugé convenable de faire part au comité de cet événement, afin que les négocians pussent ensuite agir comme ils le jugeraient convenable.

N'était-ce pas dire aux négocians : La guerre est résolue, mettez vos fonds en sureté ? Et l'on croyait à Londres que les ministres insistaient sur l'entier désarmement de cette puissance, et sur la cession, en forme de dépôt, de Minorque ou d'une île dans les Indes occidentales, comme une garantie que l'Espagne ne se joindrait pas à *Bonaparte* dans cette guerre.

Le 18 octobre, on afficha au café Lloyd la note suivante. « Le 5 du courant, à la hauteur de Sainte-Marie, une escadre de sa majesté britannique rencontra quatre frégates espagnoles venant de Rio de la Plata et allant à Cadix sous les ordres d'un contre-amiral, et ayant à bord des trésors considérables. Le capitaine *Graham*, comme le plus ancien officier, ayant éprouvé de la résistance à l'exécution des ordres qu'il avait reçus *de retenir tous les navires de cette espèce*, il s'ensuivit un

combat, dont le résultat fut que trois frégates
1804. espagnoles se rendirent aux frégates de sa majesté, et la quatrième sauta, après avoir lâché une bordée. »

» Le capitaine *Hammond* ajoute que l'escadre avait reçu l'ordre de retenir tous les vaisseaux de guerre espagnols, jusqu'à ce qu'on eût donné une explication satisfaisante, relativement aux armemens qui se faisaient dans les ports d'Espagne. La Fama avait trois cents hommes, dont soixante-deux furent tués. Celle qui sauta, portait aussi trois cents hommes. »

» Les trésors trouvés à bord des vaisseaux capturés sont évalués, la Fama elle seule à onze millions de dollars. »

Le sang-froid dont cette atrocité est racontée, n'admet point d'expressions, et l'indignation serait à son comble, si elle ne recevait une nouvelle force de l'assertion que cet événement ne sera probablement pas un obstacle aux arrangemens de conciliation entre les deux cours.

Tout était prévu dans cet acte de brigandage; on s'était bien attendu que l'amiral espagnol ne consentirait pas à ce que les vaisseaux qu'il commandait, fussent arrêtés. Ainsi la prise des frégates était un acte positif d'hostilités, et la proposition de continuer les négociations après cette violence préméditée, une insulte

dérisoire, ajoutée à une des violences les plus frappantes. An 13.

Le rapport que le capitaine *Moore* fait à son amiral, et celui du même amiral *Cornwallis* à l'amirauté, sont conformes à la conduite que l'Angleterre a toujours tenue, d'exercer les hostilités en pleine paix, et de ne déclarer la guerre qu'après avoir violé les droits les plus sacrés. Dans sa dépêche du 6 octobre, le capitaine dit à son amiral qu'il dépêcha la Méduse au capitaine Barlors, qui se proposait d'entrer à Cadix pour quelques échanges, afin de le prévenir qu'il était chargé de cette expédition. Cette conduite contraste singulièrement avec celle de l'ambassadeur espagnol à Londres. Le commerce avait conçu quelques alarmes, il offrait des passeports et sa garantie, quand on faisait sauter les frégates de son pays.

Conformément aux mêmes ordres, la Méduse prit un autre frégate espagnole qui faisait voile de Cadix pour Rio de la Plata : elle était chargée de vif-argent. On préjugeait que cette prise ne changerait rien à la conciliation entre les deux cours.

Le 19 novembre, *Nelson* capturait une goëlette qui avait conduit cent hommes d'artillerie à Mahon ; son escadre fit brûler un bâtiment espagnol qui se croyait en sureté dans le port de Palamos, et confirma, par cette action, l'ordre que l'amiral avait reçu et donné

d'incendier les ports, les rades, les bâtimens
1804. qui s'y trouveraient, et de faire conduire à Malte ceux qui seraient au-dessus du port de cent tonneaux. Cependant une de ses frégates avait été accueillie trois jours auparavant dans ce même port, où elle était venue s'approvisionner. Et quel tems l'Angleterre et *Nelson* avaient-ils choisi pour exercer tant d'hostilités imprévues? le tems où cette malheureuse contrée luttait contre la famine, l'épidémie, la peste et les tremblemens de terre. Les ordres de *Nelson* étaient officiels; il les avait reçus de l'amirauté d'un gouvernement dont la sagacité inhumaine avait choisi le tems le plus propice.

L'Espagne ne pouvait rester insensible à tant d'outrages; elle n'aurait plus mérité d'être rangée au nombre des puissances. Le 13 décembre, elle publia son manifeste : elle exposait que dans la guerre qui s'était rallumée entre la France et l'Angleterre, elle avait préféré le subside pécuniaire au contingent de troupes et de navires qu'elle devait fournir à la France, en vertu du traité d'alliance de 1796. Le cabinet de S.t-James avait paru y consentir ; il l'avait fait connaître par son ambassadeur à Madrid, et il en avait donné l'assurance à celui qu'elle avait à Londres. Ainsi le roi d'Espagne se reposait sur cette neutralité promise de sa part, agréée par l'Angleterre, et consentie par la France. Ce-

pendant l'Angleterre s'avançait par des voies tortueuses vers le but qu'elle s'était proposé. Elle feignait de protéger les réclamations du commerce espagnol, et ne lui rendait jamais justice. Bientôt elle supposa des armemens secrets qui n'existaient pas ; elle insista ensuite sur les secours pécuniaires donnés à la France, et demanda comme condition de neutralité, la cessation de tout armement dans ses ports, et la prohibition d'y vendre les prises que feraient les Français : la cour de Madrid s'était soumise à ces deux conditions ; elle les avait rigoureusement observées ; enfin, après d'autres actes de méfiance réitérés, les ministres quittèrent Madrid, sans avoir rien communiqué des ordres qu'ils avaient reçus ; et les hostilités furent commencées par ces mêmes frégates qui, dans le sein de la paix, et au milieu des négociations pour la maintenir, étaient reçues dans ses ports, et y faisaient leurs provisions.

Ce manifeste fut suivi de l'ordre de mettre un embargo sur toutes les possessions anglaises qui seraient en Espagne, et d'user de représailles. La conduite de la guerre fut confiée au prince *de la Paix*, et sa proclamation fut accueillie de tous les Espagnols. Tant d'outrages non provoqués réveillèrent leur énergie ; leur ressentiment était d'autant plus vif, qu'ils étaient persuadés que les Anglais, avant de

les insulter avec la dernière impudence, avaient
1804. calculé qu'en les surprenant entre la peste et la famine, ils les trouveraient sans résistance, et soumis à tous les affronts.

La cause de cette rupture n'était pas plus ignorée à Londres qu'à Madrid : mais les ministres voulaient absolument que le peuple crut que c'était l'Espagne qui déclarait la guerre : subtilité bien puérile que celle de prétendre que faire la guerre, ce n'est pas la déclarer. Ce qu'il y a de certain, c'est que les hostilités s'exerçaient en Amérique, avant même qu'elles fussent commencées en Europe. L'ordre de mettre un embargo sur tous les bâtimens Espagnols, fut donné, en Angleterre, comme si l'Espagne avait elle-même commencé la guerre. Dans son discours aux deux chambres, 15 janvier 1805, le roi assure qu'il n'a déclaré la guerre à l'Espagne, que parce qu'elle était sous l'influence immédiate de la France ; qu'il s'était vu obligé de prendre des mesures promptes et expéditives, pour se préserver des effets des hostilités ; qu'il avait fait tous ses efforts, aussi long-tems que possible, pour prévenir la nécessité d'une rupture ; qu'après n'avoir pu obtenir une explication satisfaisante, son ministre avait quitté Madrid, et que l'Espagne avait déclaré la guerre.

Le parlement lui vota, selon l'usage, une

adresse de remercîmens. Ainsi, les ministres, le parlement et le roi se couvraient tous également d'un voile hypocrite, pour concourir à une action que l'Europe désapprouvait hautement. Cependant il se trouva des hommes assez justes pour dire, dans les deux chambres, et pour écrire : Qu'un grand crime avait été commis; que les lois des nations avaient été violées de la manière la plus atroce; qu'une puissance amie avait été attaquée par la force publique, au milieu d'une paix profonde, pendant que la personne du roi était représentée, à Madrid, par un ministre, pendant que la cour d'Angleterre recevait des assurances d'amitié de la part du ministre d'Espagne à Londres. Les vaisseaux de l'Espagne ont été capturés, et ses fidèles sujets ont péri misérablement dans leur défense; leurs trésors pillés infestent nos rivages, et le pavillon anglais, semblable à celui des pirates, flotte impérieusement au milieu des faibles, des opprimés, des malheureux. An 13.

Une déclaration officielle, du 25 janvier, répondit à tous les cris d'indignation et à toutes les consciences. Tous les griefs furent rejetés sur le traité d'Ildephonse, qui laissait l'Espagne entre les mains du gouvernement français, comme un instrument d'ambition ou d'aggression, qu'il pouvait employer à son gré, pour renverser et détruire l'exis-

tence nationale de la Grande-Bretagne. Ainsi
1804. cette déclaration pouvait être également appliquée à tous les traités que la France avait faits depuis la révolution, jusques et y compris celui d'Amiens. Dès que le gouvernement anglais, en rompant celui-ci, s'est cru le droit d'attaquer celui d'Ildephonse, il doit se croire autorisé pour acquit et sûreté de conscience à enfreindre tous les autres.

Cependant, cette conduite remettait à la disposition de la France, bien plus que le contingent exprimé dans le traité d'Ildephonse. Malgré ses pertes maritimes, l'Espagne possédait encore soixante-cinq vaisseaux de ligne, dont un certain nombre du premier rang, des frégates, corvettes et autres bâtimens proportionnés à cette quantité de vaisseaux de ligne; et ces forces, jointes à celles de France, et sous sa direction, pouvaient servir à mettre un terme aux pirateries qu'exerce le pavillon britannique.

La Côte-de-Fer n'avait pas cessé d'être l'objet des vaines attaques de l'ennemi, et d'une terreur qu'il cherchait vainement à se dissimuler. Dans la nuit du 11 vendémiaire, il avait fait une tentative pour incendier les bâtimens qui composaient notre ligne d'embossage; son projet avait échoué : il avait détaché sur tout le front de notre ligne plusieurs brûlots, pendant que le feu des vaisseaux soutenait ceux

qui les dirigeaient vers notre ligne ; le vent et les courans achevaient de les porter sur la flotte ; mais les bâtimens leur ouvraient un passage , et presque tous éclataient en dedans de la ligne, et très-près du rivage. L'amiral *Bruix* avait prévu le piège, et l'avait, par cette manœuvre , rendu inutile. An 13.

Ces brûlots étaient de trois espèces ; les premiers étaient des sloops, des cutters ou autres bâtimens : les seconds ressemblaient à des coffres sans mâture , de la longueur de 20 pieds et de trois de largeur. Leur peu d'élévation au-dessus de l'eau, l'obscurité de la nuit, les rendaient très-difficiles à apercevoir ; la marée les poussait rapidement vers la côte. Onze d'entre eux y éclatèrent. La troisième espèce consistait en un baril rempli d'artifices, porté verticalement à l'aide d'une mécanique, et qui s'enflammait aussitôt que le brûlot éprouvait quelque choc. Les machines infernales de lord *Keith*, conduites les 16 et 21 du même mois, avaient offert aux deux rives chargées de spectateurs le feu d'artifice le plus admirable avec une détonation horrible. La mer était en feu ; ni la mer ni les feux ne répondirent au génie infernal qui avait conçu ce projet.

Désespérés de ne pouvoir parvenir à incendier la flotte, les ministres tentèrent d'autres moyens, ceux de la séduction, de l'espionnage et de la corruption. *Rumbold*, leur agent, pra-

tiquait à Hambourg les mêmes erremens d'espionnage et de machinations qui avaient excité l'indignation de l'Europe contre les *Drake* et les *Spencer-Smith.* Le ministre de la police générale écrivit au maréchal *Bernadotte*, que, d'après une circulaire de lord *Hawkesbury*, il était évident qu'en soutenant les *Drake*, les *Spencer* et autres misérables, le gouvernement britannique avouait et réduisait en systême cette tactique de complots de la part de ses ministres accrédités auprès des puissances; que l'adoption de ce systême était prouvée par la conduite de M. *Taylor* et par les pièces originales qui étaient au pouvoir du ministre de la police générale ; qu'en conséquence de ces principes de subversion, S. M. l'empereur avait fait déclarer qu'elle ne reconnaissait plus aucun caractère diplomatique dans les agens anglais; que par leur propre gouvernement ils étaient mis hors du droit des gens et des nations civilisées ; qu'ainsi M. *Rumbold* serait considéré comme tout autre individu anglais qui se livrerait à des menées criminelles. Ordre, en conséquence, au maréchal *Bernadotte*, de se saisir de sa personne par tous les moyens qui seraient en son pouvoir, et de saisir ses papiers. Ce ministre fut arrêté à une portée de canon des avant-postes de l'armée française du Hanovre, conduit à Paris, et par la protection du roi de Prusse, relâché et renvoyé

en Angleterre par Cherbourg. Si son procès eût été achevé, il eût offert des pièces aussi curieuses que celles de *Drake*, de *Smith* et de *Taylor*. An 13.

Ce dernier ministre résidait à la cour de Hesse : il était entré dans une conspiration dont le but était d'opérer une contre-révolution dans les départemens en-deçà du Rhin, et de profiter de l'occasion du voyage de l'empereur qui devait se rendre dans ces départemens, pour finir *par un seul coup* tous les désastres, si le gouvernement anglais voulait mettre la confédération *supposée* à même de hâter ses préparatifs. La conviction de ce complot fut acquise par l'arrestation des deux frères *Thum*, qui s'étaient adressés à l'honnête M. *Taylor*, qui avait *gracieusement* accueilli la proposition des deux frères.

Dans le même tems, gémissait au temple le capitaine *Wirgth*, qui avait conduit d'Angleterre et débarqué en France *Georges*, *Pichegru* et les autres fauteurs et agens de la conspiration. Il avait dû en recevoir les ordres de son gouvernement, puisqu'il commandait un vaisseau de l'Etat et qu'il fit plusieurs débarquemens. Qui croirait que pour le sauver d'un supplice mérité, le gouvernement anglais employait l'influence de l'ambassadeur d'Espagne, dans le tems même que ce gouvernement donnait des ordres pour faire sauter les frégates

de l'Espagne, incendier ses ports et toute em-
1804. barcation qui ne serait pas au-dessus de cent tonneaux?

Si ces traits peignent le gouvernement britannique, en voici deux autres qui peindront l'orgueil et l'hypocrisie des individus qu'il emploie. La gazette officielle de Lisbonne avait publié le manifeste du roi d'Espagne, l'attaque imprévue, la prise et les malheurs des quatre frégates. L'ambassadeur anglais s'en plaignit amérement, éclata en menaces, et le prince-régent fut obligé de descendre à une justification. L'amiral *Orde* bloquait Cadix; cependant il écrivit au gouverneur que les bateaux-pêcheurs ne seraient point molestés, quoiqu'il soupçonnât que la pêche n'était pas le seul but de leurs sorties; mais il y mettait une condition bien *anglicane*, celle, en cas que les bâtimens de guerre vînssent à dériver à la portée de Cadix et de Ceuta, de ne point faire jouer les batteries sur ces bâtimens. Quel orgueil dans le premier trait! quelle hypocrisie dans le second!

Linois dans les mers de l'Inde, et nos corsaires de la Guadeloupe dans celles d'Amérique, ravageaient le commerce de ce gouvernement déprédateur. La flotte de Rochefort, d'autres prêtes à la suivre allaient porter des coups sensibles à l'avidité de ce peuple marchand; et cet homme qu'un gouvernement

sicaire n'avait pu atteindre, qu'une diplomatie orgueilleuse avait voulu rabaisser; ce guerrier qu'avaient respecté les hasards, ce héros que la victoire avait tant de fois couronné, s'avançait rapidement vers sa grandeur suprême; et, devenu l'admiration, la crainte et le respect de l'Europe, recevait de l'amour des peuples la couronne des rois et l'aigle des empires. AN 13.

Le 15 brumaire, le sénat chargé de vérifier les registres des votes émis par le peuple français, sur l'hérédité de la dignité impériale, dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de *Napoléon Bonaparte*, et dans celle de *Joseph* et de *Louis Bonaparte*, ses deux frères, déclara que 3,524,254 citoyens avaient donné leurs suffrages, et que dans le nombre 3,521,675 citoyens avaient accepté la proposition.

Les votes étaient compris dans 61,968 registres de départemens. Sur la totalité des votes, il n'y en avait eu que 2569 pour le *non*. L'immense majorité était pour le *oui*. L'inauguration eut lieu le 10 frimaire à Paris, dans l'église métropolitaine. Le pape s'était rendu en France pour le sacre. La majesté de cette pompe religieuse, dont la France attendait son bonheur, fut digne de la grandeur de son objet.

Le 6 nivose, l'empereur présida à l'ouverture de la session du corps législatif. Il y tint

ce discours : « Princes, magistrats, soldats,
1804. citoyens, nous n'avons tous dans notre carrière, qu'un seul but, l'intérêt de la patrie. Si ce trône sur lequel la providence et la volonté de la nation m'ont fait monter, est cher à mes yeux, c'est parce que, seul, il peut défendre et conserver les intérêts les plus sacrés du peuple français. Sans un gouvernement fort et paternel, la France aurait à craindre le retour des maux qu'elle a soufferts. La faiblesse du pouvoir suprême est la plus affreuse des calamités. Soldat ou premier consul, je n'ai eu qu'une pensée; empereur, je n'en ai point d'autre : les prospérités de la France. J'ai été assez heureux pour l'illustrer par des victoires, pour la consolider par des traités, pour l'arracher à des discordes civiles et y préparer la renaissance des mœurs, de la société et de la religion. Si la mort ne me surprend pas au milieu de mes travaux, j'espère laisser à la postérité un souvenir qui serve à jamais d'exemple ou de reproche à mes successeurs ».

Parmi les biens que l'empereur annonçait
1805. et que le peuple espérait, la paix était le plus cher et le plus difficile à obtenir d'un ennemi qui ne voyait le cours de ses prospérités, que dans l'exercice d'un brigandage non interrompu sur toutes les mers.

Le 15 pluviose, S. E. M. *Talleyrand*, mi-

nistre des relations extérieures, fit, par ordre de S. M. impériale, le rapport d'une lettre qu'elle avait écrite au roi d'Angleterre, le 2 janvier, et des réponses du gouvernement britannique. Le lord *Mulgrave* avait répondu que la paix ne pouvait s'obtenir que par des arrangemens qui pussent en même tems pourvoir à la sûreté, à la tranquillité de l'Europe, et prévenir le renouvellement des dangers et des malheurs dans lesquels elle s'était trouvée enveloppée; que S. M. B. ne pouvait répondre à cette ouverture, qu'après la communication qu'elle en aurait faite à ses alliés du continent, et particuliérement à l'empereur de Russie. Le 16 janvier, il avait parlé, en termes vagues, dans son discours aux deux chambres, de cette ouverture de paix. Il y avait peint le gouvernement français, comme exerçant les plus grandes violences et outrages sur le continent; insultant aux droits des territoires neutres, aux privilèges reconnus des ministres accrédités, et aux principes établis du droit des gens. AN 13.

Il était de notoriété publique sur tout le continent, qu'alors et auparavant les agens de S. M. B. n'avaient cessé d'essayer à remuer les puissances, et que pour cet objet le chancelier de l'échiquier avait demandé une somme de 3,500,000 liv. sterl., dans l'espérance d'entraîner et de stipendier celles que l'intérêt,

la jalousie ou le besoin pourrait entraîner. Le
1805. tems mit au grand jour ce que le cabinet britannique tramait dans les ombres du secret. Il en résulta, comme une chose démontrée, que plus l'Angleterre avait fait d'efforts contre la France, plus la France avait acquis de prépondérance, ainsi que le chef qui présidait à ses destinées.

La consulte d'Etat et la députation de la république italienne en offrirent une nouvelle preuve, le 26 ventose. Témoins de la solemnité du sacre, considérant ensuite la situation de la France et celle de leur patrie, après avoir arrêté unanimement que le fondateur de leur république serait déclaré roi d'Italie; que la couronne serait héréditaire dans sa maison, sous la condition de n'être point réunie à celle de France, que sur sa tête; la consulte et la députation offrirent un nouveau sceptre à l'empereur, qui se rendit à leurs vœux.

Le 27 ventose, celui qui venait de recevoir un empire et une couronne, conféra à la princesse *Eliza*, sa sœur, la principauté de Piombino, et à son mari, le prince *Borghèse*, le titre de prince français. La principauté de Piombino est située au milieu de la Toscane.

1805.
AN 13.

CHAPITRE VII.

La république d'Italie érigée en royaume en faveur de Napoléon Bonaparte. *Voyage de l'empereur à Milan. Son sacre. Réunion de Gênes à la France. Expédition de la flotte de Rochefort en Amérique. Expédition des flottes combinées. Combat de la Corogne.*

LA république d'Italie avait été fondée au milieu des commotions politiques ; elle avait paru subitement sur l'horison de l'Europe ; mais faible, incertaine, exposée à devenir le jouet de quelque puissance, et sur-tout de l'Autriche. Elle avait fait un grand pas vers sa consolidation, lorsque dans les comices de Lyon elle s'était donnée une constitution nouvelle, et qu'elle avait proclamé le premier consul pour son président et son chef. Cette seconde organisation ne pouvait être que provisoire, et devait, ainsi que la république française qui lui avait servi de modèle, subir les mêmes changemens. L'exemple donné par la France, lorsque la consulte d'état, composée de membres de tous les corps constitués, fut invitée au couronnement de l'Empereur, avait frappé leur esprit ; la consulte émit le vœu unanime de déclarer

1805. *Napoléon Bonaparte* roi d'Italie, et la couronne héréditaire de mâle en mâle dans sa descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive. Ce vœu fut agréé ; mais l'empereur prescrivit lui-même des limites à la reconnaissance de ses nouveaux sujets. Il arrêta que lui seul pourrait réunir la couronne d'Italie et celle de France, et que tous ses successeurs devraient résider constamment sur le territoire de l'Etat. Une proclamation fut adressée de Paris, le dix-neuf mars 1805, aux peuples du royaume d'Italie, et l'empereur-roi décréta que la solemnité du sacre et du couronnement aurait lieu le 23 mai prochain.

Après avoir, de concert avec la consulte d'Etat, établi la constitution fondamentale de son royaume d'Italie, l'empereur des Français partit pour se rendre à Milan, où il devait être sacré. Quelque rapide que fût sa course, par-tout il la marqua par des établissemens utiles. A Châtillon, il fit un décret pour rendre la Seine navigable depuis Saint-Méry jusqu'à cette ville. C'était pour celle de Troyes une seconde fondation, et pour Paris des arrivages plus faciles et plus nombreux. A Lyon, qui lui était redevable de sa splendeur renaissante, il ordonna qu'il serait dressé un projet général pour améliorer la navigation de la Saône, de manière que les bateaux pussent y naviguer toute l'année à charge pleine. Les

villes de Mâcon, de Châlons-sur-Saône et de Tournus virent leurs quais réparés, prolongés, établis, et leur navigation assurée. Le Mont-Cénis vit perfectionner son hospice, et offrir au voyageur plus de sureté et d'agrémens. Le 12 floréal, un décret, daté d'Alexandrie, ouvre une communication directe de cette ville à Turin et à Savone. An 13.

Le 26 mai fut un beau jour pour Milan, et pour toute cette partie de l'Italie, si long-tems asservie à des maîtres étrangers. Après avoir été, depuis tant de siècles, l'objet de toutes les ambitions et la proie de toutes les fureurs, elle s'éleva au rang des puissances, soutenue par la main du guerrier que sa reconnaissance et son intérêt couronnèrent.

L'empereur et roi assis, la couronne de fer des anciens rois lombards sur la tête, et la main levée sur l'évangile, prononça ce serment : « Je jure de maintenir l'intégrité du royaume, de respecter et de faire respecter la religion de l'Etat, l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux, de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi, de gouverner dans la seule vue des intérêts, de la félicité et de la gloire du peuple italien. »

A peine sa majesté impériale et royale avait-elle reçu les sermens de ses nouveaux sujets,

qu'au grand étonnement de l'Europe, une dé-
1805. putation d'une république ancienne, et jalouse de sa liberté, vint lui demander sa réunion à l'empire français. Ce fut à Milan, le 4 juin, que le Doge, la députation du sénat et du peuple de Gênes se présentèrent pour obtenir cette incorporation d'une république antique à un empire qui venait de se former. Dans la crise révolutionnaire de l'Europe, le peuple ligurien avait beaucoup souffert; il était resté sans commerce, sans force, en proie aux puissances barbaresques, et aux flottes britanniques non moins barbares. Sous les rapports géographiques, la côte de Gênes n'était qu'une côte de France, une lisière maritime qui se rattachait encore à la France, depuis la réunion du Piémont avec elle. Le vœu unanime de tous les habitans offrit à l'empereur un beau port, des vaisseaux, trente mille matelots et une population industrieuse.

Dès lors la constitution ligurienne fut abolie, le gouvernement dissout, un autre ordre de choses commença pour ce peuple; l'archi-trésorier de l'empire fut l'organe de l'empereur, pour refondre ces institutions et les assimiler à celles qui régissaient l'empire français. Deux cent trente et un Génois gémissaient dans les fers des Algériens. A la voix de sa majesté impériale et royale, ils lui furent rendus; le tyran d'Alger promit de respecter le pavillon génois.

Ce fut *Jérôme Bonaparte* qui fut chargé de cette honorable mission. L'empereur visita ses nouveaux sujets avant son retour en France, et Gênes la superbe s'enorgueillit de recevoir son nouveau souverain dans ses murs. An 13.

Pendant qu'il était à Boulogne, le Gonfalonnier et une députation de la république de Lucques vint lui demander pour souverain le prince de *Borghèse*, beau-frère de sa majesté impériale et royale. Le vœu des Lucquois était unanime; il fut accepté. Un décret du sénat l'avait admis aux droits de citoyen français. Il fut installé le 14 juillet. Ainsi cette contrée, dont plusieurs coalitions s'étaient proposé de se partager les provinces, acquérait sous son empereur de nouvelles forces; arbitre de l'Europe, la France recevait, donnait des Etats, et ne laissait à l'Angleterre que la gloire dangereuse de lui disputer l'empire des mers; héritage commun de toutes les puissances qui bordent l'Océan.

L'Angleterre bloquait les ports de France, d'Espagne et de Hollande. Ce blocus général pouvait à peine la rassurer contre la descente dont la menaçaient les mouvemens continuels de nos flottilles. Une escadre de Rochefort échappa à la rigueur du blocus; l'alarme en fut portée jusque dans les deux chambres. On reçut la nouvelle qu'elle était arrivée à la Martinique, le 19 février; que trois vaisseaux de

cette expédition avaient paru devant la Dominique ; que le débarquement s'était opéré, et que la ville de Roseau ayant capitulé, l'île était au pouvoir des Français. La nouvelle en fut affichée au café de Lloyd ; les fonds publics baissèrent ; on trembla pour Sainte-Lucie, où s'était dirigée une partie de l'escadre ; pour la flotte marchande qui avait fait voile vers les Antilles, et même pour la Barbade. Tout le commerce de Londres fut dans la consternation. En 1788, le rapport de la Dominique était de trois cent mille livres sterlings, et il avait considérablement augmenté depuis.

1805.

L'amiral *Missiessy* arriva le 1.er ventose au Fort-de-France de la Martinique ; il y débarqua des fusils et des munitions de toute espèce. De là il se dirigea sur la Dominique, sous pavillon anglais, mouilla au Roseau, prit la ville, et le château capitula. Tous les bâtimens qui se trouvaient dans la rade, furent pris, ansi que les magasins et les troupes, à l'exception de quatre cents hommes qui se réfugièrent au Fort-Cabrit avec le général *Prevost*.

Après avoir enlevé tout ce qu'il y avait de bon à la Dominique et envoyé ses prisonniers à la Martinique, le général *Lagrange* se dirigea sur la Guadeloupe, y débarqua les munitions de guerre, les habillemens et autres objets dont il était chargé pour cette colonie. Le 14 au matin, la division se trouva devant

Nièves, dont elle prit possession; enleva tous les bâtimens dans la rade, leva une forte contribution, et fit prisonnières les troupes anglaises. L'escadre fit voile ensuite sur Saint-Christophe, prit tous les navires dans la rade et imposa une contribution. Le 18, l'île de Montserrat subit le même sort; le 23, l'escadre rentra à la Martinique, après avoir fait pendant les 19, 20 et 21 du mois, des prises nombreuses, qu'elle envoya à la Guadeloupe. L'amiral *Missiessy* laissa la Guadeloupe et la Martinique en bon état. Ces deux colonies avaient entre elles plus de huit mille hommes de troupes de lignes et autant de milices. An 13.

Les corsaires de la Guadeloupe avaient pris au commerce anglais quatre-vingt-trois bâtimens, depuis le 4 floréal an 12 jusqu'au 30 ventose an 13.

Santo-Domingo, attaqué par les nègres, ne permit pas à l'amiral de conserver les îles qu'il avait prisés, ni de tenter d'autres entreprises. Le danger était pressant; il fallait y porter promptement des renforts. Il y arriva le 6 germinal. Les nègres bloquaient cette ville depuis trente jours avec huit mille hommes; ils levèrent le blocus, au moment où le général *Lagrange* y débarqua des troupes, des vivres et des munitions de toute espèce. Il y laissa même une partie de ses provisions de biscuit; ce qui le détermina à faire route pour la

France ; mais l'objet de l'expédition était rempli. Le commerce de l'ennemi avait été ravagé, et les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de Santo-Domingo étaient à l'abri de toute attaque. L'escadre était partie le 21 nivose ; et rentra, ses équipages pleins de santé et au complet, dans les commencemens de prairial.

1805.

Le 27 avril, M. *Shéridan* avait appelé l'attention de la chambre sur la sortie de la flotte de Toulon, qu'il disait être une nouvelle très-malheureuse ; que déjà elle avait passé le détroit de Gibraltar ; que son but était de faire lever le blocus du Ferrol, et de se porter avec les forces qu'elle y prendrait, en Amérique, pour y ruiner toutes les possessions anglaises. D'autres avaient conçu des alarmes plus sérieuses ; ils croyaient que l'intention du gouvernement français cachait un but plus important ; qu'en attirant l'attention et les forces des Anglais du côté de l'Amérique, il les obligerait à dégarnir leurs côtes, et qu'il accomplirait sans peine son dessein favori, son invasion des côtes de l'Angleterre. Les moins timides se bornaient à craindre pour les îles et pour le Canada.

Pendant que Londres était agitée de ces craintes, l'escadre de Toulon et celle de Cadix s'étaient réunies, le 19 germinal, devant Gibraltar. La flotte de l'amiral *Orde* bloquait

Cadix; elle était à l'ancre fort paisiblement. Aussitôt que la flotte française fut aperçue, l'amiral *Orde* fit couper ses cables, et prit chasse. La précipitation fut si grande, que dans tous les vaisseaux on jeta à la mer des tonneaux de provisions et même de l'artillerie, pour démarrer plus promptement. An 13.

Les conjectures se renouvelèrent sur la destination de la flotte combinée. L'opinion la plus générale supposait qu'elle se rendait à la Jamaïque; qu'elle trouverait dans ces parages celle de Rochefort. Une autre opinion lui faisait prendre sa route pour l'Inde, où l'amiral *Linois* faisait une guerre si destructive au commerce anglais. Un troisième parti supposait qu'elle viendrait directement se réunir à la flotte de Brest, où qu'après avoir ravagé les îles de l'Amérique, elle irait faire sa jonction avec la flotte batave, pour exécuter immédiatement la descente. La crainte la plus modérée la faisait aborder en Irlande.

Le général *Craig*, chargé d'une expédition secrète dont le gouvernement faisait grand bruit, se trouvant à la hauteur de Lisbonne, menaça d'entrer de force dans le port, s'il ne lui était ouvert de bonne volonté. Il s'y mit en sureté pendant 48 heures. Sur la représentation qui lui fut faite, qu'il exposerait le Portugal au ressentiment de la France et de l'Espagne, il en sortit pour se rendre à Gibraltar, et de là

à Malte, d'où, selon les événemens, il irait
1805. occuper Alexandrie.

L'amiral *Nelson* avait couru toute la Méditerranée, jusqu'au port de cette ville, pour joindre la flotte de Toulon. L'amiral *Villeneuve* était sorti de la rade de ce port. Le 19, il entra dans le détroit, et le même jour, il vit six vaisseaux de guerre et cinq frégates qui se dérobaient à toutes voiles ; c'était l'escadre de l'amiral *Orde*. La frégate l'Hortense fut envoyée devant, pour faire les signaux à l'escadre espagnole. La jonction se fit aussitôt, et la flotte combinée partit, renforcée de deux vaisseaux français qui s'étaient trouvés dans le port. Le 19 floréal, se trouvant à la hauteur prescrite par ses instructions, il remit à l'amiral *Gravina* ses dépêches ; et sur-le-champ six vaisseaux espagnols, deux frégates et deux bricks, s'étant rangés sous son pavillon, se séparèrent de la flotte française ; cette dernière mouilla, le 24 floréal, au fort de France, île de la Martinique.

Le 31 juillet, l'amirauté d'Angleterre fit afficher que, le 22, le vice-amiral *Calder* avait amené à une action les escadres combinées de France et d'Espagne, composées de vingt vaisseaux de ligne et d'un certain nombre de frégates ; et qu'après un combat de quatre heures, il avait réussi à prendre les vaisseaux espagnols : le San-Raphaël, de 84, et

le Firme de 74 canons, auxquels il avait donné ordre de se rendre en Angleterre, sous l'escorte du Windsor-Castle, qui avait été criblé par le feu de l'ennemi. Les flottes étaient restées en présence ; le vice-amiral *Calder*, qui avait quatorze vaisseaux de ligne, était sur le point de renouveler l'action ; il n'avait eu sur les vaisseaux de S. M. que quarante-un soldats ou matelots tués, et cent cinquante-huit blessés.

D'après cet exposé, l'amiral *Calder* acquit pour un moment une grande considération dans les esprits ; mais bientôt des rapports plus fidèles lui firent perdre plus qu'il n'avait gagné, puisqu'à l'exemple de l'amiral *Bing*, il fut mis en jugement, pour n'avoir pas empêché la flotte combinée d'entrer dans le port de la Corogne. Il ne se justifia qu'en prouvant l'état de faiblesse où l'avait mis ce combat ; et ses juges bornèrent la peine afflictive à une réprimande ; eux dont les ancêtres avaient fait fusiller l'amiral *Bing*, pour une cause à-peu-près semblable ; eux qui voulaient rentraîner toute l'Europe à une troisième coalition, en étalant aux puissances les récits pompeux de victoires factices et d'armemens innombrables !

La flotte anglaise fut affaiblie du vaisseau le Windsor-Castle ; le Malta faisait eau de toutes parts, et n'était plus en état de tenir

1805. la mer ; deux autres vaisseaux, également maltraités, furent renvoyés en Angleterre.

L'amiral *Calder*, loin de recommencer le combat, laissa la flotte combinée maîtresse du champ de bataille ; lorsqu'elle le vit en retraite, elle entra à la Corogne, d'où elle se rendit à Cadix : elle avait rempli son objet, et fait à l'ennemi un tort immense dans son commerce et dans sa marine marchande. L'amiral *Villeneuve* avait quatorze vaisseaux français et six vaisseaux espagnols ; il était supérieur ; aussi l'amiral *Calder* convint-il qu'il avait le premier cessé le feu. On se battit par une brume si épaisse, qu'il était impossible de distinguer les signaux, et que les flottes, par intervalles, se perdaient de vue. Les deux vaisseaux espagnols avaient été démâtés au commencement du combat.

Une seconde flotte sortit de Brest, une autre de Lorient, tant les blocus étaient peu à craindre ; elles allaient porter à l'ennemi de nouveaux désastres.

Dans l'Inde, *Linois* faisait des prises considérables, qu'il envoyait à l'Ile-de-France. La voix publique estimait à deux millions de piastres cinq de ses prises. Le Marengo, qu'il montait, avait eu un engagement avec le Centurion qui avait fait signe d'amener, et qui s'enfuit, en coupant ses cables, sous la protection d'une batterie de 24.

Le Hope n'eut pas le même bonheur, on y trouva les dépêches que la compagnie et le gouverneur de l'Inde faisaient passer en Europe ; c'est un tissu d'atrocités pour se maintenir dans l'Inde, ou y étendre leurs possessions. Le gouvernement français a fait publier ce recueil et ce code de crimes, entrepris et consommés par une compagnie de marchands, et sanctionnés par un parlement vénal et corrompu.

An 13.

Dans une seconde croisière, plus brillante encore et plus heureuse que la première, estimée à près de six millions, il leur enleva douze bâtimens richement chargés : mais que sont ces pertes, en comparaison des impôts que l'Angleterre lève sur l'Inde ? On évalue à cent quatre-vingt millions six cent mille livres l'augmentation de ses revenus dans cette contrée, depuis 1786.

Il y avait peu de mers où les flottes françaises et les corsaires n'eussent troublé le commerce anglais. Le convoi de Malte avait été pris dans la Méditerranée, un autre sur les bancs de Terre-Neuve. La flotte de Brest menaça deux fois de sortir, et il y eut un engagement assez vif. La flottille de Boulogne recevait journellement de nouvelles forces et plus de confiance. L'amiral *Verhuel* et le capitaine *Hamel* s'étaient mesurés contre des forces supérieures avec une adresse et une

1805. intrépidité qui en imposaient à l'ennemi. L'empereur, avant son voyage d'Italie, avait, par sa présence, porté sur toute cette Côte-de-Fer une audace extrême ; l'armée brûlait de se trouver à l'autre bord. A son retour d'Italie, où il laissa le prince *Beauharnois*, son fils adoptif, pour vice-roi, la confiance des camps et des flottilles s'accrut encore de tout ce que la renommée avait publié de merveilleux. Le bruit se répandit sur l'autre côte que, pour cette fois, la descente allait se faire, et par-tout les volontaires reçurent l'ordre de se tenir prêts pour se rendre à leurs postes.

Pitt restait seul chargé de tout le poids de l'Etat, et depuis sa rentrée au ministère, chaque opération lui faisait perdre de son crédit. On eût dit que l'abjection ou la disgrace de ses amis avait passé jusqu'à lui. *Addington* s'était vu obligé de donner sa démission ; lord *Melville* gémissait sous la honte d'une enquête criminelle. Accusé d'avoir détourné à son profit des fonds de la marine, il fut obligé de résigner tous ses emplois, et d'attendre d'un jugement incertain le rétablissement d'une réputation flétrie, ou la peine qui devait suivre le crime. *Pitt*, dans ces circonstances, crut devoir encore chercher son salut, et celui de sa patrie dans l'étranger : mais à quelle puissance s'adresser ?

L'Autriche et tout le nord de l'Allemagne étaient désolés par une extrême disette de vivres. Il avait même fallu contenir les peuples désespérés et révoltés par la crainte de la force armée. L'Autriche dans cette situation, saignant encore de ses blessures, pouvait-elle se jeter imprudemment dans les dangers d'une autre guerre qui pouvait lui enlever plus qu'elle n'avait perdu ? La Russie qui avait offert sa médiation pour maintenir la paix sur le continent, se prêterait-elle à une autre coalition? Seule, elle ne pouvait rien contre la France, et rien conséquemment pour l'Angleterre. *Pitt* employa le grand mobile de ses premiers succès. Si les tems étaient changés, il eut lieu de se convaincre que les hommes ne l'étaient pas. Il fit voter des subsides pour un traité sur le continent. Les subsides passèrent aux cours de Pétersbourg, de Suède et d'Autriche, et ils furent écoutés. An 13.

L'ambassadeur de Russie fut chargé de se rendre en Prusse et d'apporter en France un plan de médiation; il avait même demandé des passeports qui lui furent envoyés. Les subsides vinrent à la traverse; l'ambassadeur russe retourna à sa cour et la négociation n'eut pas lieu. Cependant l'Autriche faisait filer ses troupes en Italie et dans le Tyrol, lorsque l'Empereur fit remettre à la diète de Ratisbonne, une note par laquelle elle regarderait comme

1805. une déclaration de guerre toute augmentation de troupes dans les armées de l'Empereur, ou toute dislocation qui se ferait vers les frontières de l'Italie et de la Bavière.

Les choses en étaient là, lorsque l'an 14 s'ouvrit et fit connaître dans peu les succès des intrigues de l'Angleterre, et la foi que l'on peut donner à des traités faits avec des ennemis que la victoire a humiliés.

CHAPITRE VIII.

Coalition de l'Autriche et de la Russie avec l'Angleterre. Marche des armées. Prise d'Ulm. Les Autrichiens rechassés de la Bavière. Anéantissement de l'armée autrichienne.

1805. An 14. PAR les traités de Lunéville et d'Amiens, la paix avait été rétablie sur le continent et sur les mers. La rupture du premier fut suivie de la guerre sur le continent. Il fut facile de prévoir qu'elle n'était pas éloignée, lorsque M. *Pitt*, dans la séance du 18 février 1805, après avoir présenté le budjet de l'année, demanda et obtint, pour être employé sur le continent, cinq millions de livres sterlings, et que dans la séance du 12 juillet, jour de

la clôture du parlement, il demanda encore et obtint pour le même usage un supplément de trois millions et demi. Ses flottes et ses assassins n'avaient pu dissiper le danger qui la menaçait, elle sema l'or sur le continent et séduisit la Russie et l'Autriche. Le ministère avait compté plus particuliérement sur la première et l'avait hautement annoncé au parlement ; plus inaccessible aux représailles par sa position, la Russie peut commencer des hostilités par caprice ou par intérêt, les suivre quelque tems et les quitter, sans avoir à craindre d'être poursuivie dans ses déserts : mais l'Autriche, plus proche et presque sous la main de la France, à peine échappée aux calamités de deux guerres malheureuses, craignait ou devait craindre, qu'en s'engageant dans une troisième coalition elle ne perdît pour toujours ce que lui avaient laissé les deux premières. Cependant le gouvernement britannique avait dit, et il en était intimement persuadé, que sans l'adhésion de l'Autriche, les secours éventuels de la Russie ne pouvaient répondre au but proposé. Il fallut donc éblouir, gagner, entraîner l'Autriche, et l'on y réussit. Mais il fallait dérober à la France et la pente secrette qui la portait vers ses ennemis, et les préparatifs nécessaires, tant pour se couvrir, que pour attaquer ouvertement et avec succès. AN 14.

Pour parvenir à ce double but, l'Autriche,

employant tour-à-tour les menaces et les séductions, se fit céder par de petits princes des possessions à sa convenance ; Lindau sur le lac de Constance et l'île de Ménau dans le lac même, ce qui mettait entre ses mains une des clefs de la Suisse : elle s'était fait céder, par l'ordre Teutonique, Altkousen, ce qui la rendait maitresse du poste important de la Rhinau. Par un systême combiné de séquestres, de prétentions, de caresses et de menaces, chacun de ses actes était une infraction du recès de l'empire, conséquence et complément du traité de Lunéville. Ce recès avait pour objet la répartition des indemnités dues aux princes qui avaient été possessionnaires sur la rive gauche du Rhin. Il avait encore pour objet d'ôter par cette répartition tout point de contact immédiat entre les territoires de la France et de l'Autriche, pour en écarter les mésintelligences et les causes éventuelles de guerre. Sous le prétexte d'un droit d'épave, auquel elle avait renoncé, elle s'appropriait des possessions destinées aux indemnités. Elle ôtait par-là des capitaux considérables à l'Helvétie ; en Bohême, elle séquestrait les fiefs appartenant à un prince voisin ; en Franconie et en Souabe, et dans les provinces Bavaroises, elle s'arrogeait avec menaces le droit d'y conserver des recruteurs, et nuisait, de tout son pouvoir, à la conscription de l'armée électorale.

1805.

Pendant qu'elle persistait dans son systême de spoliation plus ou moins sourde, et d'aggrandissement secret, elle avait plus d'une fois reconnu le prétendu droit de blocus des Anglais, sans se plaindre de l'insulte continuelle faite à son pavillon au détriment de la France. L'empereur des Français s'abstint de toute plainte ; il s'était fait une loi d'éviter tout ce qui aurait pu causer le moindre ombrage. Lorsqu'il fut appelé à la couronne d'Italie, il prévint l'Autriche que des troupes y seraient rassemblées, dans l'unique vue de mêler les pompes militaires aux solemnités religieuses et politiques, et que les camps qui y seraient formés seraient levés au bout de quelques jours, promesse qui fut exactement remplie ; l'Autriche répondit par des protestations amicales et pacifiques. An 14.

L'empereur quitta l'Italie, persuadé que la paix du continent serait maintenue. A peine de retour en France, il se rendit à Boulogne, où il pressait les préparatifs d'une expédition qu'il était enfin au moment d'effectuer.

C'est dans cette circonstance qu'il reçut de toutes parts la nouvelle qu'un mouvement général était imprimé à toutes les forces de la monarchie autrichienne ; qu'elles se portaient à marches forcées sur l'Adige, dans le Tyrol et sur les rives de l'Inn, qu'on rappelait les sémestriers, qu'on fortifiait les gorges du Ty-

rol et Venise ; qu'on faisait enfin tout ce qui
1805. annonce et caractérise une guerre imminente.

L'empereur, maître par deux fois de priver l'Autriche de la moitié de ses Etats héréditaires, et qui loin de diminuer sa puissance, l'avait accrue par la cession des Etats de Venise, demanda des éclaircissemens. L'Autriche multiplia ses déclarations pacifiques ; protesta de son attachement religieux aux traités ; autorisa son ambassadeur à faire les déclarations les plus rassurantes ; et par des explications formelles, elle chercha à dissiper les soupçons que pouvaient faire naître ses mesures. Cependant les préparatifs hostiles redoublaient. La paix était hautement professée par la cour de Vienne ; et sur toutes ses frontières, la guerre était ouvertement organisée. L'empereur lui fit représenter que, si elle ne voulait pas la guerre, tous ses préparatifs étaient sans objet, puisque tous ses voisins étaient en paix ; qu'elle servait alors et à son insçu le parti de l'Angleterre, par une diversion plus nuisible à la France, que ne le serait une guerre ouverte. Si elle voulait la guerre, il lui en fit envisager les suites probables, et il la conjura de cesser des préparatifs qui ne pouvaient être considérés que comme une déclaration de guerre, et comme le résultat d'un accord fait avec l'Angleterre.

Loin de discontinuer ses préparatifs la cour

de Vienne effraya par ses armemens la Bavière et la Souabe. L'Helvétie craignit de perdre le repos que l'acte de médiation lui avait rendu. Elles invoquaient la France comme leur appui, comme le garant de leurs droits. L'Autriche, jugeant à propos de cacher encore ses projets sous le voile de la dissimulation, reproduisit la médiation que la Russie avait offerte. L'empereur de Russie avait fait auparavant demander des passeports pour l'un de ses chambellans qu'il était dans l'intention d'envoyer à Paris. L'empereur ignorait quelles étaient les vues du cabinet de Pétersbourg; elles ne lui furent jamais officiellement communiquées. Il avait accordé les passeports; les subsides de l'Angleterre avaient rencontré le chambellan à Berlin, et jugeant à propos de ne point achever sa mission, il avait renvoyé ses passeports et repris la route de Pétersbourg. Toute l'Europe fut alors informée que le système de médiation consistait à engager l'empereur à renoncer aux acquisitions qu'il avait faites en Italie, et à faire à la paix de l'Europe d'autres sacrifices qui, en posant de nouvelles limites à la France, auraient rendu à ses anciens ennemis de nouveaux moyens de la replonger dans les malheurs auxquels elle avait eu le bonheur d'échapper. AN 14.

Après une réponse tardive l'Autriche leva le masque; aux représentations qui lui furent

faites, elle répondit par des accusations; se fit
1805. l'apologiste de l'Angleterre et annonça qu'elle ouvrait ses Etats à deux armées russes; enfin, elle avoua hautement le concert dans lequel elle était entrée avec la Russie en faveur de l'Angleterre.

Les camps qui menaçaient l'Angleterre, furent levés: toutes les troupes qui les formaient, celles des côtes de Hollande, et celles du Hanovre se rendirent par des marches forcées sur les frontières du Rhin. La ville de Hameln dans le Hanovre, seule place forte du pays, conserva une garnison française; elle fut approvisionnée pour six mois, et cette guerre n'en dura pas deux. L'empereur, avant de se rendre en Allemagne, donna des ordres pour une levée de quatre-vingt mille conscrits, pour la réorganisation de l'armée nationale, afin de prévenir les troubles de l'intérieur et se porter à la défense des côtes, et par-tout où les frontières seraient menacées. Lorsqu'il communiqua au sénat les provocations de l'ennemi, « toutes les promesses que j'ai faites au peuple français, je les ai tenues, dit-il. Le peuple français à son tour n'a pris aucun engagement avec moi qu'il n'ait surpassé. Dans cette circonstance si importante pour sa gloire et la mienne, il continuera à mériter ce nom de grand peuple, dont je le saluai au milieu du champ de bataille. Français, votre empereur fera son de-

voir, mes soldats feront le leur ; vous ferez le vôtre. » An 14.

Sa présence dans la capitale électrisa tous les esprits : cette flamme se communiqua à toute la France. Jamais guerre ne fut commencée avec un concert, un élan si unanimes, comme jamais guerre ne fut remplie de tant de prodiges, ni terminée, tant pour la grandeur de son objet que pour le nombre des dangers et la rapidité qui les surmonta, d'une manière plus héroïque, et dans un délai si court : toute l'armée fut digne de son chef ; mais aussi jamais chef n'eut une plus belle armée.

L'empereur partit le 2 vendémiaire ; le 4 il était à Strasbourg où l'appelaient les vœux impatiens des électeurs de Bavière et de Souabe. L'armée Autrichienne avait envahi ces deux provinces ; l'électeur de Bavière s'était vu forcé de sortir de sa capitale. Les armées d'Hanovre et de Hollande étaient celles dont le secours pouvait arriver le plutôt à la nouvelle de l'invasion autrichienne ; elles accoururent dans leur marche ; elles furent accueillies des habitans avec transport. Par-tout elles furent reçues comme des libérateurs et des amis.

Le maréchal *Bernadotte* et le général *Marmont* étaient arrivés le 5 vendémiaire à Wurtzbourg ; et déjà les deux corps d'armée qu'ils commandaient, s'étant réunis à l'armée bavaroise forte de vingt-six mille hommes, formaient

une armée très-respectable. Les soldats bava-
1805. rois manifestaient la plus vive joie de se trouver réunis aux Français. Ils brûlaient de se mesurer avec les oppresseurs de leur patrie. Tous les détails qu'ils recevaient de leurs parens, excitaient leur indignation et leur impatience. Les Autrichiens forçaient les habitans de Munich à recevoir au pair de l'argent leurs billets de banque; et ces billets perdaient déjà en Autriche 40 pour cent. Un plus long séjour en Bavière aurait complettement ruiné le pays. Rien n'est plus propre à exalter l'esprit national dans un peuple qui n'est pas encore dégradé, que le ressentiment de l'injustice. Les sémestriers, au premier ordre de l'électeur, s'étaient tous rendus à leurs drapeaux, et pour se dérober aux patrouilles autrichiennes et rejoindre leurs corps, plusieurs avaient passé le Danube à la nage, et beaucoup d'autres avaient erré de forêts en forêts.

L'armée autrichienne après avoir envahi la Bavière, s'était avancée à marches forcées sur le Leçk où elle avait d'abord pris position; bientôt après elle avait passé l'Iller pour venir s'emparer des débouchés de la forêt Noire où elle croyait que l'armée française passerait. Elle fut trompée dans son attente: pendant qu'elle se précipitait vers ces gorges meurtrières, boulevards de cette partie de l'Allemagne, tant de fois ensanglantés par le sang

des deux nations, l'empereur, dans une proclamation à l'armée, demandait aux soldats des marches forcées qui assureraient la victoire et la paix. An 14.

Toute l'armée avait passé le Rhin; et le 9, l'empereur était parti de Strasbourg. Il fut reçu comme un libérateur, à Stutgard, où l'on cessa de craindre l'arrivée des Autrichiens. L'électeur avait joint ses troupes à celles de France, qui étaient en pleine marche sur le Danube. Les différentes divisions, après avoir passé le Rhin en différens endroits, sur le pont de Cassel, à Manheim, à Spire, à Durlach, à Kell, s'étaient portées par un grand et vaste mouvement en Bavière. Par ce mouvement on avait évité les Montagnes-Noires, la ligne des rivières parallèles qui se jettent dans la vallée du Danube, l'inconvénient d'un systême d'opérations qui auraient toujours en flanc les débouchés du Tyrol; et par suite de ce mouvement, l'armée se trouvait placée à plusieurs marches derrière l'ennemi. Ce mouvement devait l'amener à sa perte entière, s'il ne se hâtait de la prévenir.

Les événemens se pressaient avec la plus grande rapidité. Le 14, le général *Vandamme*, commandant la deuxième division de l'armée du général *Soult*, s'empara du pont de Donavert, que défendait le régiment de *Colloredo*.

Le 15, le prince *Murat* s'empara du pont

du Lech, et culbuta l'ennemi qui avait deux
1805. fois plus de forces que lui.

Le 16, le maréchal *Soult* et le maréchal *Saint-Hilaire* se portèrent sur Augsbourg. Le même jour, le prince *Murat* se mit en marche pour couper la route d'Ulm à cette ville. Arrivé à Wertingen, il aperçut une division considérable d'infanterie ennemie, appuyée par quatre escadrons de cuirassiers; il enveloppa ce corps. Le maréchal *Lannes* et la division *Oudinot* arrivèrent; après un engagement de deux heures, toute la division ennemie fut prise.

Le combat de Wertingen fut suivi, vingt-quatre heures après, du combat de Guntzbourg. Le maréchal *Ney* faisait marcher son corps d'armée sur cette ville. L'ennemi voulut s'opposer à cette marche, il fut culbuté partout. Le prince *Ferdinand* accourait pour défendre la ville; le général *Malher* le fit attaquer. Le combat devint opiniâtre, on se battit corps à corps; enfin le pont fut emporté de vive force. Les trois attaques de l'ennemi devinrent inutiles; la belle position de Guntzbourg resta au pouvoir des Français. L'ennemi se retira avec précipitation; la réserve du prince *Murat* arrivait à Burgaw, et coupa l'ennemi pendant la nuit.

L'activité de l'armée française, l'étendue et la complication des combinaisons qui échap-

pèrent entièrement à l'ennemi, le déconcertèrent au dernier point, et préparèrent ses autres défaites. Les conscrits montraient autant de bravoure et d'intrépidité que les vieux soldats. AN 14.

L'empereur arriva à Augsbourg le 18; cette ville était occupée depuis deux jours. La communication de l'ennemi était coupée à Augsbourg et à Landsberg; elle allait l'être à Fuessen. Dix régimens de l'armée autrichienne d'Italie venaient en poste du Tyrol, plusieurs avaient déjà été pris; et les Russes, qui voyageaient aussi en poste, avaient déjà quelques corps qui s'approchaient de l'Inn.

Chaque jour était marqué par une ou plusieurs victoires; le tems approchait qu'il y en aurait une plus décisive. L'armée autrichienne avait presque toutes ses communications coupées; elle se trouvait à-peu-près dans la même position que celle de *Mélas* à Marengo. Jamais plus d'événemens ne devaient se décidèr en moins de tems. Les destins de la campagne des armées autrichiennes et russes allaient être fixés.

Aux combats de Wertingen et de Guntzbourg succédèrent des combats non moins importans, ceux d'Albeck, d'Elchingen, les prises d'Ulm et de Memmingen. Le maréchal *Soult* était arrivé, le 21, devant cette dernière place; elle capitula. La garnison fut faite prisonnière, et di-

rigée sur-le-champ au quartier-général. Le
1805. Maréchal *Soult*, sans perdre de tems, marcha sur Biberack, pour couper la seule retraite qui restait à l'archiduc *Ferdinand*.

Le 19, l'ennemi fit une sortie du côté d'Ulm, et attaqua la division *Dupont*, qui occupait la position d'Albeck. Le combat fut des plus opiniâtres. Cernés par vingt-cinq mille hommes, six mille français firent face à tout, et firent quinze cents prisonniers. C'étaient les 9.e légère et 32.e, les 69.e et 76.e de ligne.

Le 21, l'empereur se porta devant Ulm, et fit investir l'armée ennemie. La première opération fut de s'emparer du pont et de la position d'Elchingen. L'ennemi avait seize mille hommes pour s'y soutenir; par-tout il fut culbuté et obligé de se réfugier dans ses retranchemens; il laissa trois mille prisonniers.

Le maréchal *Lannes* enleva la tête du pont d'Ulm; le désordre fut extrême dans toute la place. Le 23, à la pointe du jour, l'empereur se porta devant Ulm; le corps du prince *Murat* et ceux des maréchaux *Lannes* et *Ney* se placèrent en bataille pour donner l'assaut, et forcer les retranchemens de l'ennemi. La journée était affreuse, le soldat dans la boue, et il y avait huit jours que l'empereur ne s'était débotté. Le prince *Ferdinand* avait filé la nuit sur Biberach, en laissant douze bataillons dans la ville et sur les hauteurs d'Ulm. Tous

furent pris avec une assez grande quantité de canons. Le prince *Murat* se mit à la poursuite de l'armée ennemie; elle était dans un délâbrement effroyable. D'une armée de quatre-vingt mille hommes, il n'en restait que vingt-cinq mille, et l'on ne croyait pas qu'ils parvinssent à s'échapper. AN 14.

Le général *Bernadotte* était entré à Munich, il poursuivit le corps du général *Kenmayer*, qui évacua le pays et repassa l'Inn. Ainsi, la promesse de l'empereur se trouva réalisée. L'ennemi fut chassé de toute la Bavière.

La prise d'Ulm fut une des plus belles journées de l'histoire de France. L'empereur eût pu l'enlever d'assaut; mais vingt mille hommes la défendaient; ils étaient eux-mêmes défendus par des ouvrages et par des fossés pleins d'eau. La résistance qu'elle eût opposée, aurait coûté du sang. L'empereur préféra d'ajouter la persuasion à la force, et le général *Mack* capitula.

L'empereur avait passé le Rhin le 9 vendémiaire, le Danube le 14 à cinq heures du matin, le Lech le même jour à trois heures après-midi; ses troupes entrèrent le 20 à Munick; ses avant-postes arrivèrent sur l'Inn le 23. Le même jour, il était maître de Memmingen, et d'Ulm le 25. Jamais journées ne furent plus remplies. Dans les combats de Wertingen, de Gunzbourg et d'Elchingen, dans les journées de

Memmingen et d'Ulm, aux actions d'Albeck,
1805. de Langenau et de Neresheim, il avait pris quarante mille hommes, tant d'infanterie que cavalerie, plus de quarante drapeaux, un très grand nombre de pièces de canon, de bagages, d'approvisionnemens de toute espèce; et pour arriver à ces grands résultats, il n'avait fallu que des marches et des manœuvres. Il avait employé la même tactique que celle dont il se servit si glorieusement à Marengo. Dès ce moment l'armée autrichienne fut anéantie, et tous les passages jusqu'à Vienne ouverts. Une armée de cent mille hommes disparut, et le vainqueur n'avait, pour ainsi dire, éprouvé aucune perte.

Le 26 vendémiaire, le prince *Murat*, arrivé à Norlingen, cernait la division de *Werneck*, qu'il fit prisonnière de guerre, pendant que l'armée autrichienne défilait devant l'empereur. Trente-trois mille hommes passèrent ainsi en revue devant leur vainqueur. Il fit appeler les généraux autrichiens, qu'il retint auprès de lui et qu'il traita avec les plus grands égards, pendant que les troupes défilaient. C'est dans cette occasion qu'il dit : « Je donne encore un conseil à mon frère l'empereur d'Allemagne, qu'il se hâte de faire la paix. C'est le moment de se rappeler que tous les empires n'ont qu'un terme; l'idée que la dynastie de la maison de Lorraine touche à sa fin, doit l'effrayer. Je ne veux rien sur le continent;

ce sont des vaisseaux, des colonies, du commerce que je veux, et cela vous est avantageux comme à nous. » An 14.

L'empereur, dans une proclamation à son armée, porte les prisonniers autrichiens, à soixante mille hommes, et ce qui est sans exemple dans l'histoire des nations, la perte de son armée à quinze cents hommes hors de combat. Il décréta que le mois de vendémiaire de l'an XIV serait compté comme une campagne, pour tous les individus composant la grande armée; qu'il serait pris possession de tous les Etats en Souabe de la maison d'Autriche; que les contributions de guerre qui y seraient levées, ainsi que les contributions ordinaires, seraient toutes au profit de l'armée, de même que les magasins pris à l'ennemi, à l'exception des magasins d'artillerie et de subsistances. La seconde campagne allait s'ouvrir sous de si heureux auspices, et c'est-là que pour la seconde fois allait se décider cette question, qui l'avait déjà été en Suisse et en Hollande, si l'infanterie française était la seconde ou la première de l'Europe. Cette armée russe, dit *Bonaparte*, cette armée que l'or de l'Angleterre a transportée des extrémités de l'univers, nous allons lui faire éprouver le même sort.

L'armée d'Italie cueillait aussi ses lauriers, mais la victoire devait les faire acheter plus

chérement. L'armée que l'Autriche y avait était
1805. belle et sous les ordres d'un prince qu'elle aimait, et qui avait mérité la juste renommée qu'il avait acquise. Le 26 vendémiaire, le général *Massena* passa l'Adige. Le passage fut vivement défendu, le combat dura toute la journée ; l'ennemi perdit trois mille hommes tant prisonniers que tués.

Le prince *Murat*, après la capitulation du général *Werneck*, avait continué de poursuivre le prince *Ferdinand*, qui, avec un corps de mille chevaux, s'était jeté dans le pays prussien. Le prince *Murat* le suivit depuis Albeck jusqu'à Nuremberg. Dans cette longue marche, il se battit toujours. Le résultat de cette prodigieuse activité, fut la prise de quinze cents charriots, de cinquante pièces de canon, de seize mille hommes, y compris la capitulation de *Werneck*, et d'un grand nombre de drapeaux. Dix-huit généraux posèrent les armes et trois furent tués. Le prince *Ferdinand* s'échappa, en violant le territoire prussien, dans un délâbrement inoui. A l'exception des officiers qui eurent la permission d'entrer à Nuremberg, les soldats passèrent sous les murs de la ville.

Cette troupe, à-peu-près de quatre à cinq mille hommes, tous de cavalerie, sans distinction de corps particuliers, soit escadrons, soit détachemens, offrait les tristes débris de tous

les corps de la cavalerie autrichienne de l'armée d'Allemagne et du Tyrol. Officiers et soldats disaient unanimement que c'étaient-là les restes de l'armée. Cette troupe fugitive n'avait cessé d'être poursuivie qu'à cinq lieues de Bareuth, et croyait toujours les Français prêts à tomber sur elle. An 14.

Une autre colonne aux ordres du prince *Rohan*, forte de huit à neuf mille hommes, cherchant à se retirer vers l'armée du prince *Charles*, fut interceptée et prisonnière. L'armée était presque entiérement prise ou détruite.

CHAPITRE IX.

Prise de Lintz, de Vienne, de Presbourg, capitale de la Hongrie. Marche des Français dans la Moravie. Bataille d'Austerlitz. Paix de Presbourg.

Après avoir rétabli l'électeur de Bavière dans sa capitale, l'empereur se préparait à pénétrer dans le gros des Etats de la maison d'Autriche. Ces provinces n'avaient plus de ressources que dans les armées russes, et la mésintelligence s'établissait déjà entre les Russes et les Autrichiens. Les Etats de Bohême se plaignaient des sacrifices qu'on leur

demandait, et la Hongrie ne dissimulait point
1805. son mécontentement. L'armée du prince *Charles*, après les détachemens qu'elle avait envoyés dans le Tyrol, pouvait à peine résister à *Massena*, qui, après l'affaire du 7, avait, le lendemain, à deux milles de Caldiero, fait 3500 prisonniers; le nombre des morts et des blessés était au moins aussi-grand.

Le 8 brumaire, *Bernadotte* était à Saltzbourg. L'électeur l'avait évacué, avec un corps de six mille hommes : c'était la destinée de ce prince de perdre et de regagner alternativement des Etats; il avait perdu la Toscane, et par le traité de Lunéville, il fut investi de l'évêché et principauté de Saltzbourg, d'où il venait de se sauver.

Les Russes, après les défaites multipliées des Autrichiens, n'avaient osé attendre les Français dans Braunau; pressés de l'évacuer, ils en sortirent, en pillant les pays qu'ils étaient venus défendre. Les Français y trouvèrent 40 mille rations de pain, plus de mille sacs de farine, 45 pièces de canon, et plus de 40 mille boulets et obusiers, une centaine de milliers de poudre, et tout l'approvisionnement nécessaire pour soutenir un siège. L'empereur fit de cette belle ville son quartier-général, et pendant que l'empereur d'Allemagne désespérant de pouvoir se soutenir dans Vienne, appelait, par des cou-

riers continuels, la grande armée russe, son armée en Italie était menacée du même sort qui avait anéanti celle d'Allemagne. *Massena*, après la bataille du 8, cerna un corps de six mille hommes, le réduisit à mettre bas les armes, occupa Montebello, le 11, et se mit à la poursuite de l'archiduc *Charles*, qui, voyant une colonne de son armée coupée, cherchait à effectuer sa retraite. AN. 14.

La Grande-Armée s'avançait à pas de géant; elle prit les villes de Lambach, de Wels et de Lintz, et trois mille hommes qui gagnaient, par des chemins détournés, la Carinthie. Lintz offrit à l'armée des magasins considérables. Les Russes avaient tout dévasté à Wels, à Lambach et dans tous les villages environnans; l'occupation du pays par les Français était un bonheur pour les habitans, la présence des Russes une calamité aussi affreuse qu'une guerre ouverte.

L'empereur d'Autriche s'était avancé jusqu'à Wels, que nos troupes occupèrent le lendemain. Par-tout il vit, sur son passage, les débris d'un empire renversé; à Lintz, il reçut les plaintes de ses malheureux sujets, sur la conduite barbare de la soldatesque russe; il ne répondit que par un morne silence et des larmes prêtes à s'échapper.

Le prince *Murat* ne perdait pas l'ennemi de vue; il le harcelait dans sa retraite, passa

l'Enns, battit les Russes sur les hauteurs
1805. d'Amstellen, leur tua 400 hommes, et fit 1500 prisonniers. Le combat fut opiniâtre : les Russes furent renversés par-tout ; ils devaient l'être, c'étaient les grenadiers d'*Oudinot* qui attaquaient.

Le combat de Lovers fut très-brillant pour les Bavarois. Les Autrichiens occupaient un défilé presque inaccessible, flanqué à droite et à gauche par des montagnes à pic. Les Bavarois culbutèrent tout, et firent 600 prisonniers ; mais ils eurent à regretter le lieutenant-général *Deroi*, qui y fut tué.

On peut considérer l'Enns comme la dernière ligne qui défend les approches de Vienne. Les hauteurs de S. Hyppolite, à dix lieues de cette capitale, ne pouvaient tenir contre une armée qui triomphait en courant. On croyait cependant que l'ennemi se retrancherait derrière ces hauteurs, comme dans un dernier asyle.

Aux inquiétudes qui régnaient dans la capitale, quinze jours après l'ouverture de la campagne, succédèrent le trouble et l'agitation. La cour ne prenait plus le soin de cacher les désastres de l'armée de Souabe, et la retraite précipitée de celle commandée par l'archiduc *Charles*. Si la diversion que devait opérer cette armée eût réussi, il eût fallu détacher de la grande armée une force con-

sidérable pour défendre le royaume d'Italie. Naples venait de rompre violemment son traité de neutralité ; son armée, fortifiée des Russes et des Anglais, se serait réunie à celle de l'archiduc, et Vienne aurait pu être sauvée par les Russes qui accouraient, ou sa prise au moins différée. Mais ce prince, après la journée de Montebello, avait été forcé, le 14 brumaire, dans Vicence ; il y avait laissé plus de mille blessés, et *Massena* le poursuivait, de poste en poste, dans sa retraite. Dès-lors, l'empereur d'Allemagne ne songea plus qu'à faire la sienne ; chaque jour on transporta du palais les meubles les plus précieux, pour les embarquer sur le Danube. Les mouvemens dans les hôtels des princes et des ministres, annonçaient l'arrivée prochaine des Français, et cette approche causait un effroi général. AN 14.

Cependant la crainte la plus vive était toujours celle qu'inspiraient les Russes. On redoutait ces alliés encore plus que les ennemis. Les Cosaques sur-tout étaient un fléau dévastateur : ils pillaient, violaient, massacraient, dès-qu'ils pouvaient échapper à la surveillance de leurs officiers. Quelques bagages de l'armée autrichienne étaient tombés entre leurs mains ; les Français les auraient peut-être épargnés davantage. A Voglabruck, les Russes avaient saccagé une ferme ; ils y tuèrent

deux jeunes filles dans une cave, après avoir
1805. assouvi sur elles leur infâme brutalité. Un capitaine autrichien, ayant voulu faire arrêter les auteurs de cette atrocité, fut joint par un soldat russe qui s'étant approché de lui par derrière, lui cassa la tête d'un coup de crosse de fusil. Cet assassinat fit courir aux armes les soldats autrichiens, une action sanglante s'engagea ; vingt hommes furent tués de part et d'autre, et il fallut que des hommes d'un ordre supérieur des deux nations intervinssent pour faire cesser le combat. Par ces traits, qui caractérisent une nation barbare, que l'on juge de l'effroi que devaient inspirer de pareils hôtes, et de la situation affreuse à laquelle l'empereur d'Autriche avait exposé sa personne, ses sujets et son empire. Tels étaient les fruits qu'il recueillait de son alliance avec l'Angleterre.

L'empereur des Français reçut à Lintz une députation du sénat : elle venait le féliciter de ses victoires, et lui témoigner sa reconnaissance des drapeaux que S. M. impériale avait envoyés, pour être déposés dans le lieu des séances du sénat. Par-tout sur son passage la députation avait recueilli ce que la voix des nations publiait sur les prodiges inouis de l'empereur et de l'armée. Toutes les colonnes de cette armée étaient alors en grande manœuvre. L'une d'elles avait déjà fait des re-

connaissances jusques dans la Bohême ; les autres se portaient sur Vienne , et l'empire ébranlé dans son centre était menacé et attaqué dans ses extrémités. An 14.

Le maréchal *d'Avoust* se dirigeait sur Vienne par un grand chemin de roulage. A Marienzeli, il battit le général *Meerfelt*, lui enleva seize pièces de canons et quatre mille prisonniers. Le général *Murat* s'emparait des hauteurs de Saint Hyppolite, et dirigeait le général *Sebastiani* sur Vienne. L'armée russe effectuait sa retraite à Krems , en repassant le Danube. Elle craignait d'être coupée par les mouvemens du général *Mortier* sur la rive gauche du fleuve. Le 20 à la pointe du jour , le maréchal , à la tête de six bataillons, les attaqua à Diernstein , combat à jamais mémorable dans les annales militaires. Depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, quatre mille Français firent tête à une armée de vingt-cinq à trente mille russes, gardèrent leur position, tuèrent à l'ennemi trois à quatre mille hommes, enlevèrent des drapeaux et firent treize cents prisonniers. Les Russes évacuèrent Krems le lendemain ; ce combat déconcerta leurs projets; ils virent ; par ce qu'avaient fait quatre mille Français, ce qu'il leur arriverait à forces égales. Le général *Mortier* continua de les poursuivre.

Depuis trois jours , le prince *Murat* était à une demi-lieue de Vienne. Toutes les troupes

1805. autrichiennes avaient évacué cette ville, et la garde nationale y faisait le service. Le 22 à dix heures du matin, le prince *Murat* traversa Vienne. Les artificiers ennemis, chargés de brûler le pont, l'avaient essayé plusieurs fois et n'avaient pu y réussir. Les troupes ne s'arrêtèrent point, elles continuèrent leur marche. L'empereur y entra le 23; il fit sa résidence au châtau de Schoënbrunn. Le comte *d'Urbna*, commissaire de la cour, adressa aux habitans une proclamation, dans laquelle il leur recommandait, de la part de leur empereur, de n'opposer aucune résistance, et d'espérer de la part des Français un traitement conforme à leur caractère.

Un ordre du jour de l'empereur des Français ordonna qu'il fût porté le plus grand respect aux propriétés, et que l'on eût les plus grands égards pour le peuple de cette capitale. On trouva dans Vienne plus de deux mille pièces de canon, une salle d'armes garnie de cent mille fusils, des munitions de toute espèce, enfin de quoi former l'équipage de campagne de trois ou quatre armées.

Le lendemain de l'entrée de l'empereur à Vienne, il établit un gouvernement et une administration pour les deux Autriches, comme si elles eussent été déjà attachées à la France. L'ordre n'y fut pas interrompu par la conquête, et

le vaincu n'eut qu'à se louer des soins du vainqueur. AN 14.

Le prince *Murat* et le maréchal *Lannes* rencontrèrent le 24 l'armée Russe à Hollabrunn. Un parlementaire autrichien se détacha et demanda à faire une capitulation séparément des Russes. Ce qui lui fut accordé. Les Russes demandèrent aussi à capituler. Ils y furent admis; mais cette capitulation étant une espèce de traité, et le général russe n'ayant pas justifié des pouvoirs de son empereur, celui de France ne donna son approbation, qu'autant que l'empereur Alexandre, qui était dans le voisinage, donnerait la sienne.

Une division du maréchal *d'Avoust* entra à Presbourg, capitale de la Hongrie. L'archiduc *Palatin* chargea le général *Palsy* de dire au maréchal *d'Avoust* qu'aucune sorte d'opposition ne serait faite à l'entrée des Français en Hongrie, et qu'il recommandait cette province à leur humanité. Cette partie si intéressante des Etats de l'empereur d'Autriche fut considérée comme neutre, et pour ainsi dire étrangère aux intérêts de la maison d'Autriche.

Le 18, le général *Baraguay-d'Hilliers* entra en Bohême, et le 16, le maréchal *Ney*, qui avait été chargé de s'emparer du Tyrol, avait fait son entrée à Inspruck. Il y trouva un arsenal rempli d'une artillerie considérable, seize mille fusils et d'immenses magasins. L'archiduc

1805. *Jean*, en évacuant le Tyrol, avait laisé l'ordre de remettre tous les magasins aux Français, et de recommander à leur générosité douze cents malades qui étaient à Inspruck. Ainsi, la puissance d'Autriche ressemblait à un vaste édifice qu'une commotion violente faisait écrouler de toutes parts.

Le 25 brumaire, les Russes, dont la capitulation n'avait pas été acceptée, s'étaient mis en marche avec une portion de leur armée sur Znaim. Le prince *Murat* les attaqua à Zunsterdoff, mit en déroute leur arrière-garde, leur prit douze pièces de canon, cent voitures de bagages, deux mille prisonniers. Il en resta autant sur le champ de bataille. Sans la nuit rien n'eût échappé.

Le 26, le quartier-général de l'empereur fut porté à Znaim, où l'arrière-garde russe avait laissé ses hôpitaux et ses magasins. Elle se retirait sur Brünn, et aurait eu beaucoup de peine à gagner cette ville, si l'empereur français, qui apprit que celui d'Allemagne était dans cette ville, n'eût par égard pour ce malheureux prince suspendu la marche des troupes pendant une journée.

Depuis le combat de Zunsterdoff, l'ennemi continua sa retraite avec précipitation. Les plaines immenses de la Moravie favorisaient la poursuite. Attaqué, le 27, à la hauteur de Porlitz, il perdit encore deux mille prison-

niers. Le prince *Murat* entra le même jour à Brüun, capitale de la Moravie. Les russes l'avaient évacuée et y avaient laissé soixante pièces de canon, trois cents milliers de poudre et d'autres magasins considérables. L'empereur d'Allemagne était à Olmutz et nos avant-postes à une journée de cette place. AN 14.

Les seconde et troisième armées russes étaient arrivées; le 11 frimaire, les armées étaient en présence ainsi que les trois empereurs. Le soleil s'était levé radieux, c'était l'anniversaire du couronnement de l'empereur; c'était une des plus belles journées d'automne, et ce fut pour le siècle un des plus beaux faits d'armes que l'histoire puisse raconter. L'empereur dit en passant sur le front de bandière de plusieurs régimens. « Soldats, il faut finir cette campagne par un coup de tonnerre qui confonde l'orgueil de nos ennemis; » et aussitôt les chapeaux au bout des baïonnettes et des cris de *vive l'empereur* furent le véritable signal du combat.

La veille il avait voulu visiter à pied, et *incognito*, tous les bivouacs; mais à peine avait-il fait quelques pas, qu'il fut reconnu. Des fanaux de paille furent mis en un instant au haut de milliers de perches, et quatre-vingt mille hommes se présentèrent au-devant de l'empereur en le saluant par des acclamations; les uns pour fêter son couronnement, les

autres disant que l'armée donnerait le lende-
1805. main son bouquet à l'empereur.

Cette bataille, que les soldats appelèrent la journée des trois empereurs, que d'autres appellent la journée de l'anniversaire, et que l'empereur nomma la bataille d'Austerlitz, sera à jamais mémorable dans l'histoire de France. Jamais champ de bataille ne fut plus horrible. Des lacs glacés où s'étaient réfugiées des colonnes russes, furent ouverts à coups de canon. Tous enfoncèrent en jetant des cris épouvantables. La moitié de l'armée fut détruite, le reste fut en pleine déroute.

L'empereur d'Allemagne vint trouver celui de France dans son bivouac; ces deux princes se virent avec intérêt; le vainqueur oublia sa victoire, pour s'entretenir des causes qui avaient failli amener la ruine entière du vaincu. Il l'exhorta à écarter de sa personne celles qui l'avaient si mal conseillé, et à s'environner de quelques autres qu'il lui nomma d'après la voix publique. L'empereur d'Allemagne demanda pour ses troupes un armistice qui lui fut accordé. Il en demanda un autre pour les troupes russes; des quatre-vingt mille hommes qui formaient cette armée, quarante mille n'existaient plus; le reste, sans artillerie ni bagage et cerné par l'armée française, ne pouvait échapper qu'à la faveur d'un armistice. L'empereur eut la générosité de l'accorder. Il dit:

« Qu'il sentait que peut-être il faisait une faute contre ses intérêts, mais qu'il en coûterait quelques larmes de moins. » L'armistice fut donc accordé, sous la condition que les Russes évacueraient par journée d'étape l'Allemagne et les deux Gallicies, et retourneraient chez eux. L'armistice de l'Empereur d'Allemagne fut signé à Austerlitz. M. *de Taleyrand* eut ordre de se rendre à Nicolsburg pour les négociations de la paix. An 14.

L'empereur décréta le 7 frimaire à Brünn, qu'il serait levé une contribution de cent millions sur les provinces conquises, en faveur de l'armée ; que les prix de tous les magasins de sel, de tabacs, de fusils, de la poudre et des munitions de guerre, qui ne seraient pas nécessaires à l'armement de l'armée, et qui ne seront point transportés en France, lui seraient également distribués ; que les veuves des généraux tués à la bataille d'Austerlitz jouiraient d'une pension de six mille francs, celles des autres officiers en proportion, et les veuves des soldats d'une pension de deux cents francs. Que tous les enfans des généraux, officiers et soldats français, morts à la bataille d'Austerlitz, seraient tous entretenus et élevés aux frais de l'empereur ; les garçons à Rambouillet, les filles à Saint-Germain ; que les garçons seraient ensuite placés et les filles mariées par S. M. I. qui les adopta tous, et leur permit

d'ajouter à leurs noms de baptême celui de
1805. *Napoléon*. Comme il n'y avait pas eu dévouement pareil à celui de son armée, il n'y avait pas encore eu de modèle d'une telle récompense. Tout dans cette campagne fut marqué au coin de la grandeur.

Le prince de *Repnin*, colonel des chevaliers-gardes de l'empereur de Russie, avait été pris à la bataille d'Austerlitz ; la liberté lui fut rendue, ainsi qu'aux prisonniers de la garde impériale russe. Le 17 frimaire, l'armée russe se mit en marche sur trois colonnes, pour retourner dans les Etats de l'empire. Indépendamment de l'artillerie de bataille, cette armée laissait au pouvoir des Français un parc entier de cent pièces de canon avec les caissons. Il est sans exemple que, dans une bataille, l'on ait pris 150 pièces de canon, toutes ayant fait feu et servi dans l'action.

Pendant que les négociations se continuaient à Presbourg, voici quelle était la position de l'armée : le maréchal *Bernadotte* occupait la Bohême ; le maréchal *Mortier*, la Moravie ; le maréchal *Davoust*, Presbourg, capitale de la Hongrie ; le maréchal *Soult* occupait Vienne ; le maréchal *Ney*, la Carinthie ; le général *Marmont*, la Styrie ; le maréchal *Massena*, la Carniole ; le maréchal *Augereau* restait en réserve en Souabe. Le maré-

chal *Massena*, avec l'armée d'Italie, était devenu le huitième corps de la grande armée. Le prince *Eugène* avait le commandement en chef de toutes les troupes qui étaient dans le pays de Venise et dans le royaume d'Italie. Le maréchal *St.-Cyr* marchait à grandes journées sur Naples, pour punir la trahison de la reine. On voulut intercéder pour elle auprès de l'empereur, il répondit : « Les hostilités dussent-elles recommencer, et la nation soutenir une guerre de trente ans, une si atroce perfidie ne peut être pardonnée. La reine de Naples a cessé de régner; ce dernier crime a rempli sa destinée. » L'empereur d'Allemagne se tenait à Holitsch, et celui de France à Vienne. Plus de deux mille pièces de canon furent évacuées de l'arsenal de cette ville pour la France. Les canons et les drapeaux pris à la Bavière, en 1740, lui furent rendus. Les dispositions du prince *Louis* pour la défense de la Hollande furent approuvées, ainsi que la bonne position qu'il prit à Nimegue, et les mesures proposées pour garantir la frontière du Nord.

AN 14.

La paix fut signée à Presbourg, le 5 nivose (26 décembre.) Voici les principales dispositions du traité : l'empereur d'Allemagne renonce aux Etats vénitiens qui lui furent cédés par le traité de Lunéville, lesquels seront réunis à perpétuité au royaume d'Italie; il

reconnaît l'empereur des Français, comme
1805. roi d'Italie ; mais les couronnes de France et d'Italie seront séparées à perpétuité, lorsque les puissances nommées dans sa déclaration, lorsqu'il prit la couronne d'Italie, auront rempli les conditions qui y sont stipulées ; l'empereur d'Allemagne reconnaît le successeur que S. M. l'empereur des Français se sera donné comme roi d'Italie.

Les électeurs de Bavière et de Wurtemberg conserveront, avec le titre de rois qu'ils ont pris, celui d'électeur. Le margraviat de Burgaw, Eichstadt, Passaw, le Tyrol, Brixen et Trente, le Voralberg, Hohenems, Konigsegg-Rothenfels, Ternaug, Argen et Lindau sont cédés à la Bavière.

Cession, en faveur du roi de Wurtemberg, des cinq villes dites du Danube, savoir : Ehingen, Munderkingen, Reidlingen, Mengen et Sulgaw ; du Hohenberg, de Nellenbourg, de la préfecture d'Altorff (Constance exceptée), et d'une partie du Brisgaw.

L'empereur d'Allemagne cède à l'électeur de Bavière l'autre partie du Brisgaw, l'Ortenaw, Constance et Meinau ; Saltzbourg reste à l'Autriche ; l'archiduc, qui en était souverain, sera dédommagé.

La ville de Venise, les lagunes et les possessions de Terre-Ferme, seront remises à la France, dans le délai de quinze jours ; ainsi

que l'Istrie et la Dalmatie vénitienne, les Bouches du Cattaro, les îles vénitiennes, de l'Adriatique et toutes les places et forts qu'elles renferment dans l'espace de six semaines. An 14.

Par les dispositions de cette paix, le territoire et domaine autrichien fut entiérement séparé de la France. Par des dispositions postérieures, prises avec la Prusse, la France n'eut plus de contact avec le corps germanique, que par le Rhin; elle mit entr'elle et les grandes puissances du continent une barrière entiérement occupée par des Etats intermédiaires, dont chacun lui devait plus ou moins, et tenait à la grande puissance par des liens d'adoption, d'attachement ou de sûreté.

Tel fut l'Etat de grandeur et de puissance où la France se trouva élevée par suite de la guerre que lui avait suscitée la haine de l'Angleterre.

1805 et 1806.

CHAPITRE X et dernier.

Combat des flottes combinées et de la flotte anglaise près Trafalguar. Succès de la seconde flotte de Rochefort. Naples rompt le traité de neutralité avec la France. Le prince Joseph, *roi des Deux-Siciles. Nouveau royaume de Hollande.*

Nos armées de terre et la rapidité de leurs conquêtes étaient l'admiration et l'effroi de l'Europe. L'Autriche fut subjuguée, les armées russes furent détruites, et l'Angleterre, qui les avait mises en mouvement, était restée spectatrice immobile de ces commotions violentes, de cette subversion de puissances, de cet anéantissement soudain, sans offrir aucun des secours qu'elle avait promis. Elle ne tenta aucune diversion ni dans le nord ni dans le midi de la France, ni sur les côtes. Attentive à ses seuls intérêts, elle promenait ses flottes sur l'Océan, dirigeant toutes ses vues sur notre marine, parce que la marine française était la seule qui, par sa réunion avec celle de ses alliés, fût capable, avec le tems, de mettre un terme à sa domination exclusive. Après

l'affaire de la Corogne, la flotte combinée d'Espagne et de France rencontra, le 19 octobre, celle de l'amiral *Nelson* à la hauteur de Trafalguar. Un combat terrible s'engagea par un tems affreux ; les deux flottes furent abîmées. L'amiral *Nelson* fut tué ; l'amiral espagnol mourut de la suite de ses blessures, et l'amiral français fut prisonnier. An 14.

Les Anglais ont beaucoup exalté cette dernière journée du lord *Nelson* ; mais leurs pertes peuvent être appréciées d'après les rapports successifs du vice-amiral lord *Collingwood*. Dans un de ses rapports à l'amirauté, il demande des renforts pour bloquer Cadix. Notre flotte n'était donc pas entiérement détruite, et la sienne avait donc beaucoup souffert, puisque, d'une part, il suppose la flotte de Cadix en état de sortir ; et que, de l'autre, il n'a pas assez de vaisseaux pour faire le blocus de ce port. Il avoue que, dans l'action, trois de ses vaisseaux ont échoué, que six ont coulé à fond ; que, dans une tempête de trente-six heures, qui s'éleva après le combat, trois autres de ses vaisseaux coulèrent à fond ; que, dans le nombre, il y en eut un qui portait à Malte quatre cent mille livres sterlings. Dans ses autres rapports, il renvoie successivement huit à neuf vaisseaux qui ne peuvent plus tenir la mer, tant ils avaient souffert dans le combat. Les papiers anglais n'ont pas dissimulé, à la

vue de ces pertes, dont le développement se
1805 et faisait peu-à-peu, que cette journée, loin d'être
1806. un sujet de triomphe, était un véritable sujet
de deuil.

Sidney Smith, à l'exemple de lord *Keith*, se proposait d'incendier la flotte devant Boulogne. Il avait tant vanté ses moyens et leur efficacité, que sa réputation en fut obscurcie. On lui représenta plusieurs fois que, s'il réussissait, bientôt cette même invention serait dirigée contre leurs propres flottes. Il échoua. Ce nouveau feu grégeois ne nuisit qu'aux bâtimens qui le portaient; et *Sidney Smith*, heureux dans plus d'une occasion, ne put pour cette fois échapper aux sarcasmes et aux caricatures plaisantes dont il fut le sujet.

La rentrée dans les ports de France de la seconde flotte de Rochefort, fut pour le commerce de Londres un objet plus réel que les succès des brûlots de lord *Keith* et *Sidney Smith*.

Partie de l'île d'Aix le 28 messidor, sous les ordres du contre-amiral *Allemand*, dans sa croisière de cent soixante-un jours elle avait pris à l'ennemi un vaisseau de guerre, trois corvettes et quarante-deux bâtimens marchands, faisant partie des convois de Sainte-Hélène, des Antilles, Lisbonne, Oporto et des côtes d'Afrique. A son arrivée, elle avait débarqué douze cents prisonniers. Indépen-

dammment des bâtimens de guerre et d'une corvette qui avait à bord une somme considérable d'argent, et de neuf autres prises, on doit évaluer à plus de dix-huit millions les dommages portés au commerce ennemi. An 14.

Une escadre anglo-russe, de douze vaisseaux de guerre, s'était présentée devant Naples le 20 novembre, quelque tems après le combat naval de Trafalgar. Le 8 octobre 1805, la cour de Naples avait ratifié à Portici le traité de neutralité, que son ambassadeur avait signé à Paris, le 21 septembre. Dans l'article premier du traité, elle s'engageait à repousser par la force toute atteinte qui serait portée aux droits et aux devoirs de sa neutralité. Ainsi, au moment que cette cour promettait sur son honneur de ne permettre qu'aucun corps de troupes appartenant à une puissance belligérante, débarquât ou pénétrât sur aucune partie de son territoire, elle promettait à l'Angleterre et à la Russie de leur ouvrir ses ports, ses arsenaux et ses hôpitaux. Au moment où l'empereur des Français venait de retirer ses troupes de l'Etat de Naples, cette cour livrait ses places et ses postes militaires aux Anglais. Cette escadre portait le seul contingent que l'Angleterre eût donné pendant cette nouvelle coalition; et c'était par un parjure, par une autre infraction de traité, qu'elle opérait une diversion aussi imprévue; diversion qui devait

amener la ruine de cette cour, et faire perdre
1805 et à elle-même le seul allié qui lui restât en
1806. Italie.

A la nouvelle du combat qui s'était livré à la hauteur de Trafalguar, l'escadre anglaise, qui était devant Naples, pavoisa tous ses vaisseaux et tira tous ses canons. Les châteaux de Naples répondirent aussitôt à ces signes d'alégresse par des salves réitérées. Une proclamation fut affichée; quarante mille Napolitains furent mis aux ordres du général *Lascy*, à qui l'empereur de Russie avait confié le commandement de l'armée anglo-russe, réunie à celle de Naples.

Ce triomphe combiné de la perfidie napolilitaine avec la perfidie anglaise, ne fut pas de longue durée. Le général *Saint-Cyr* eut ordre de marcher à grandes journées sur Naples. Le 6 nivose, l'empereur adressa à l'armée de Naples une proclamation qui contenait la destinée irrévocable de cette cour. Le prince Joseph, destiné à remplacer cette dynastie, se mit à la tête de l'armée. L'empereur, son auguste frère, dans une proclamation aux soldats, exposa qu'il avait tout fait pour sauver le roi de Naples, et que celui-ci avait tout fait pour se perdre; qu'après les batailles de Dego, de Mondovi, de Lodi, il s'était fié à la parole de ce prince, qui ne pouvait lui opposer qu'une faible résistance, et qu'il fut généreux envers lui. Que

dans la seconde coalition, qu'il avait commencée le premier, il était resté seul et sans défense lorsqu'elle fut dissoute ; l'empereur lui avait pardonné une seconde fois. L'armée française était aux portes de Naples, peu de tems avant la marche de l'empereur en Allemagne, il soupçonnait ses intentions, il avait pu les prévenir. Un traité de neutralité sauva cette cour une troisième fois. Nous fierons-nous une quatrième à une cour sans foi, sans honneur, sans raison ? Non ! non ! La dynastie de Naples a cessé de régner. An 14.

L'ancien calendrier fut rétabli en France pour le 11 nivose. Ainsi finit l'ère républicaine au premier janvier de l'année 1806.

Le 12 janvier, les Russes partirent de Naples, conformément aux ordres de l'empereur *Alexandre*. 1806.

Les Anglais les avaient précédés dans leur retraite ; ils avaient cherché une nouvelle victime ; après l'avoir attachée à leur funeste alliance, ils disparurent. Toute la cour en deuil et la rage dans le cœur se réfugia en Sicile. A l'exception de Gaëte, l'armée française occupa bientôt tout le pays. Le pricne *Joseph-Napoléon* fut reçu dans Naples, et reconnu pour roi des Deux-Siciles. Les parjures et les perfidies de la reine de Naples, la faiblesse ou plutôt la nullité du roi avaient préparé la chûte de cette maison. Il n'en coûta à l'empereur des Français

qu'un décret et la marche d'une armée qui
1806. n'eut qu'à se montrer.

Un autre décret du 30 mars, réunit les Etats vénitiens au royaume d'Italie. L'Empereur érigea en duchés grands fiefs de l'empire la Dalmatie, l'Istrie, le Frioul, Cadore, Bellune, Conegliano, Trevise, Feltri, Bassano, Vicence, Padoue, Rovigo, pour en conférer l'investiture héréditaire. Par un décret du même jour, en conférant la couronne des Deux-Siciles, l'empereur se réserve le droit d'instituer dans ce royaume six grands fiefs de l'empire, avec le titre de duché et les mêmes avantages que ceux institués dans les provinces vénitiennes. Il disposa de la principauté de Guastalla en faveur de la princesse *Pauline*, sa sœur, dont le mari, prince de *Borghèse*, porta le titre de duc de Guastalla.

L'histoire n'avait pas encore présenté, dans ses fastes, de souverain qui eût exercé sur l'Italie moderne une influence aussi entière que celle de *Napoléon Bonaparte*. *Charles-Quint*, le plus puissant de tous ceux qui avaient paru depuis *Charlemagne*, avait trouvé des obstacles qu'il ne put surmonter. *Napoléon Bonaparte* n'en trouva point qu'il ne renversât. Par ses premières campagnes, le Piémont, le Milanais, les Etats de Venise, la Toscane changèrent de domination; et Naples vient de recevoir une nouvelle dynastie,

en vertu d'un décret qui a eu toute la force d'une armée. La Toscane a repris son ancien nom ; son royaume antique en faveur d'un *Bourbon*, et c'est un *Bourbon* qui, dans Naples, perd ses deux royaumes. Dans Rome, un pontife plus heureux que son prédécesseur, se voit assis sur la chaire de Saint-Pierre, et maintenu par le nouveau *Charlemagne* qu'il est venu sacrer à Paris. Venise, que la victoire transféra à l'Empire germanique, en est séparé par le même bras, et incorporé à un nouveau royaume qui retrace les faits et les souvenirs de dix siècles d'un *Charlemagne* qui renverse le royaume des Lombards, et de *Napoléon*, comme lui empereur des Français, qui relève cet antique royaume et le donne à son fils adoptif. L'ancienne Ligurie abjure son vain titre de république, pour se perdre dans l'éclat et la majesté d'un Empire qui n'a plus de pareil. Le Piémont ôte les barrières qui existaient entre la France et l'Italie. Sous *Louis XIV*, il n'y eut plus de Pyrénées ; sous *Napoléon-le-Grand*, les Alpes ont cessé.

L'armée devait, à la voix de son chef, se rendre au mois de mai sous les murs de Paris, pour y recevoir, dans une fête triomphale, la récompense de ses illustres et pénibles exploits. Le vainqueur d'Austerlitz se rappelait la fête martiale que, la veille de cette journée et de l'anniversaire de son couronnement,

l'armée lui avait donnée ; le plus beau bouquet
1806. dont puisse se flatter le plus grand des guerriers. Des événemens imprévus et d'autres, suite nécessaire de la consolidation de la paix de Presbourg, ont prolongé le séjour des armées dans le sein de l'Allemagne.

Les Russes s'étaient emparés des Bouches-du-Cattaro, et la ville de Braunau, que les Français occupaient encore, devait rester en leur pouvoir jusqu'à l'entière exécution du traité. Sur les représentations de la cour de Vienne, les Russes se sont retirés. Les débris de leur armée, après la bataille d'Austerliz, avaient regagné la Pologne, et semblaient cependant s'y préparer à de nouvelles hostilités, soit qu'elles eussent pour objet les Etats de la Porte Ottomane, ou la Prusse, qui sur toutes ses frontières présentait un front menaçant, et qui remplissait alors à l'égard de la France des conventions dépendantes et suites nécessaires du traité de Presbourg. La Prusse, dans le cours de nos victoires en Allemagne, avait paru alarmée et comme incertaine de la conduite qu'elle devait tenir. Bientôt raffermie dans son systême de neutralité, elle avait accédé aux propositions de la France, à l'échange du Hanovre contre quelques parties de son territoire. La Russie, pressée par l'Angleterre et par la Suède, avait paru s'opposer à cet échange; et feignant de croire que

la guerre en serait la suite nécessaire, elle concentrait ses forces d'Europe en Pologne, et menaçait de loin ce qui s'est exécuté de si près et sous les yeux de l'armée qu'elle avait encore au nord du Hanovre, à la solde de l'Angleterre, qui avait aussi le simulacre d'une armée dans l'électorat.

AN 14.

Le 8 avril, le roi de Prusse a fait notifier, par une proclamation, l'incorporation de l'Etat d'Hanovre à la monarchie prussienne, conséquemment à une convention avec l'empereur des Français, d'après laquelle il avait acquis par la cession de trois de ses provinces, et d'après une garantie réciproque, les Etats de la maison électorale de Brunswick en Allemagne, qui appartenaient à S. M. I. par le droit de conquête. Cette proclamation a été appuyée d'une armée respectable. Celle aux ordres de l'Angleterre, a opposé pour toute résistance une protestation formelle, suivie d'une déclaration de guerre et du blocus des ports de la Prusse; l'armée Russe s'est retirée d'après des ordres de la cour de Pétersbourg, qui a paru confirmer par cette démarche qu'elle avait renoncé à toute hostilité actuelle, et qu'elle cherchait à se rapprocher du systême de paix avec la France, systême préparé par la conduite généreuse que l'empereur a tenue deux fois à l'égard des Russes. L'armée suédoise s'est montrée plus tenace, elle seule, que celle des Rus-

ses et des Anglais. Le roi de Suède a protesté
1806. qu'il regarderait, comme une déclaration de guerre l'entrée des Prussiens dans le duché de Lauwembourg. Une armée prussienne s'est avancée vers la Poméranie, et le roi de Suède bloque les côtes de la Baltique plus étroitement, que l'Angleterre ne le ferait dans son plan de blocus universel.

La Prusse céde à la France le duché de Clève, la principauté de Neuf-Châtel, le duché de Berg, échangé avec le pays d'Anspach. L'empereur a donné Clève et Berg, leurs dépendances, en toute souveraineté, au prince *Murat* et à ses descendans mâles à perpétuité, pour être réunis à la couronne de France, en cas d'extinction dans la lignée masculine;

Au maréchal *Berthier*, la principauté de Neuf-Châtel.

En Italie, le pays de Massa et Carrara, et la Guarfagnana jusqu'aux sources du Serchio sont réunies à la principauté de Lucques, et érigés en grand-duché fief de l'empire.

Dans les Etats de Parme et de Plaisance, trois duchés érigés en grands fiefs.

Le 6 juin fut une journée remarquable; l'empereur fit donner connaissance au sénat de différens décrets. Le cardinal *Fesch*, déclaré coadjuteur de l'électeur de Ratisbonne, archi-chancelier de l'empire germanique, fut autorisé par le décret de S. M. I. à accepter le

choix que S. A. E. avait fait, en déclarant S. E. pour son successeur. An 14.

Par deux autres décrets, S. M. disposait de la principauté de Bénévent, en faveur de M. *de Talleyrand*, ministre des relations extérieures, et de celle de Ponte-Corvo, en faveur de M. le maréchal *Bernadotte*. Le plus important des décrets de ce jour, et dont l'objet eût été le plus surprenant, si déjà le secret et l'objet n'en eussent transpiré, ce fut la demande que fit la nation Hollandaise, d'avoir pour roi S. A. I. le prince *Louis Napoléon*. Après toutes les crises révolutionnaires qu'avait éprouvées le peuple batave, après la perte de sa marine, de son commerce, de son influence politique, il entrevit dans une constitution monarchique l'espoir de fixer ses destinées jusqu'alors incertaines, et cet événement était un prodige de plus, ajouté à tous ceux qui avaient éclaté dans le cours de la guerre avec les empereurs d'Autriche et de Russie. Cette conquête pacifique n'avait coûté aucune larme. Ce fut le vœu unanime d'un peuple fatigué de ses craintes et de ses espérances qui céda aux vertus d'un prince qu'il avait vu de près, et dont il avait su connaître le prix.

L'occupation de Raguse par les troupes françaises s'est faite le 27 mai. Elle a eu pour motifs les secours, des fournitures de toute espèce

donné par cette petite république aux Russes.
1806. Elle restera au pouvoir des Français jusqu'à
An 14. ce que les Russes aient évacué l'Albanie et les Sept-Isles dont eux-même avaient reconnu l'indépendance, et dont ils se sont emparés sous le prétexte de protection et d'appui. La persévérance du gouvernement Français à ramener les Anglais au traité d'Amiens, le refus constant de ceux-ci, l'ambition trop reconnue des Russes, les déclarations de guerre qui viennent d'avoir lieu au nord de l'Europe, doivent faire craindre que la paix ne soit encore éloignée. Cette Zone du nord, où les élémens de la discorde sont restés, semble cependant se resserrer par les efforts que lui oppose la réunion prédominante des forces du midi.

FIN.

TABLE

DES LIVRES ET CHAPITRES

Contenus dans le Supplément à l'Histoire de la Révolution de France.

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

FIN.



